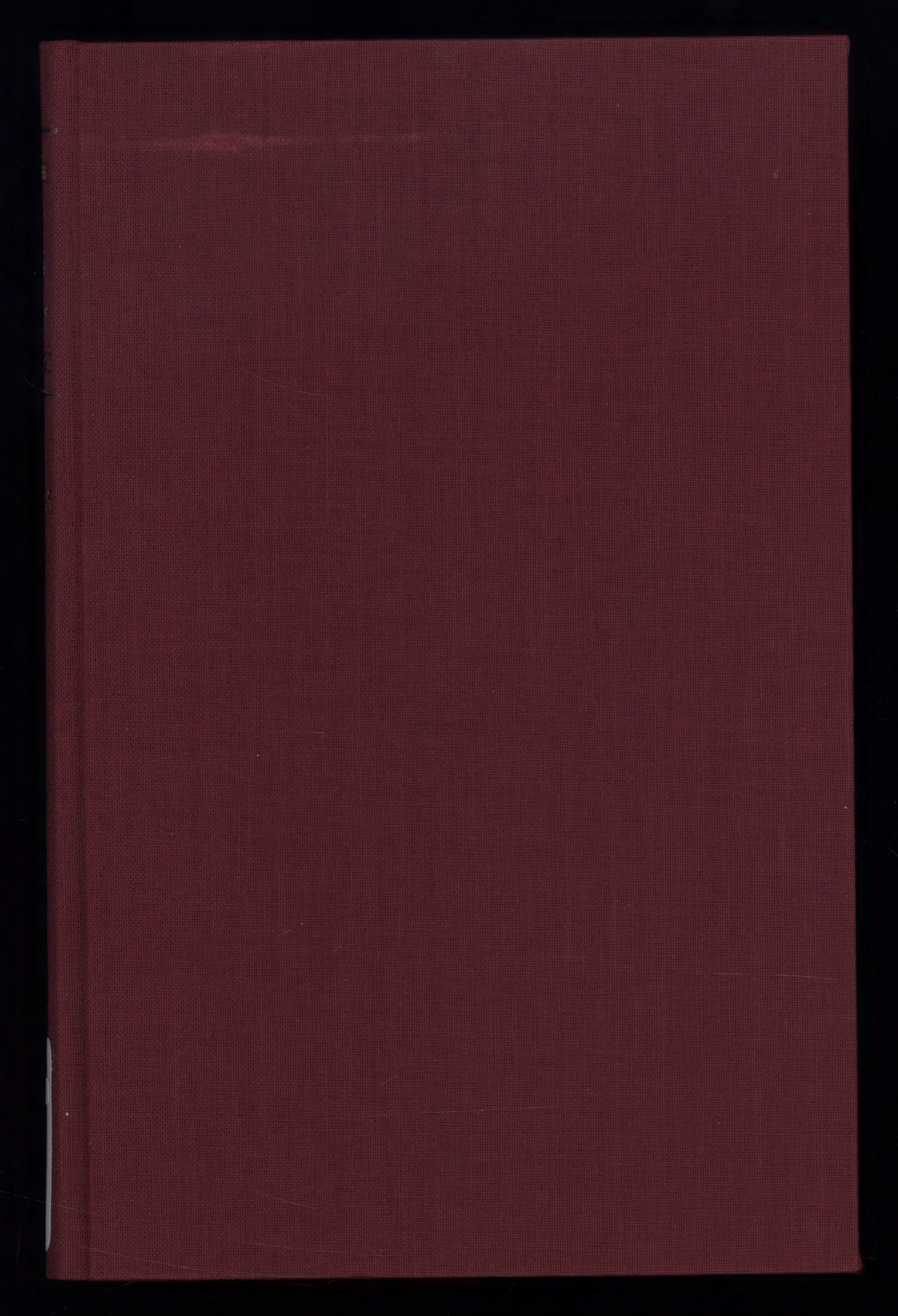
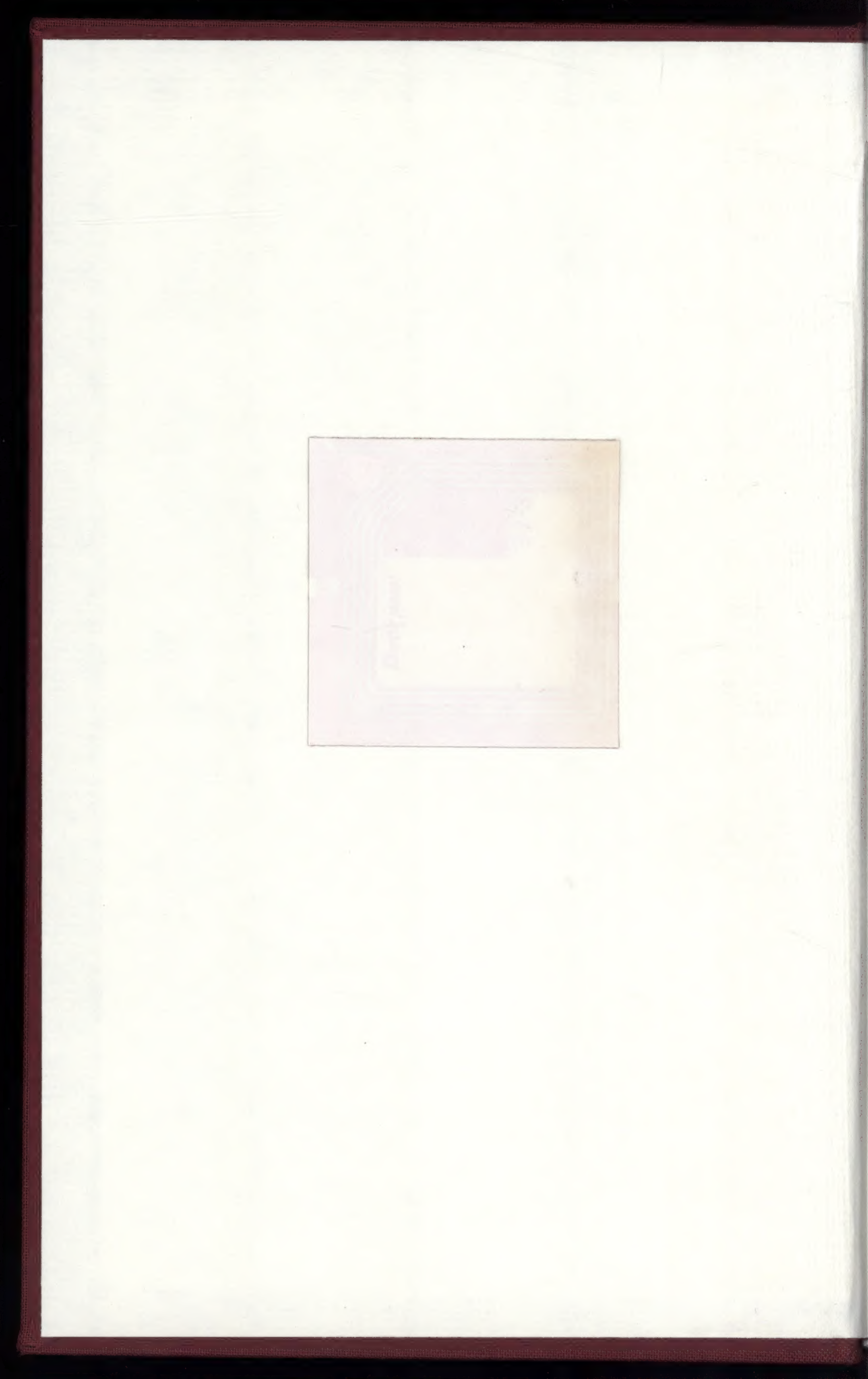




3 — 4

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE

DE

NUMISMATIQUE

TROISIÈME ANNÉE



BUREAUX DE LA RÉDACTION :

30, Grand'rue, FRIBOURG (Suisse).

—

1884.

IIIme Année. 1884. No 1.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé **gratuitement** à tous les **membres actifs** de la Société ; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à **six** francs ; étranger, port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8) ; pour annonces répétées, 15 centimes la ligne ; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, M. **Antonin Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg** (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen **Activ-Mitgliedern gratis** zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf **sechs** Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühren für *Anfragen*, *Offerten* oder *Anzeigen* betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. **Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg** (Schweiz) zu adressiren.

Die Medaillen auf die IVte schweizerische Landesausstellung in Zürich 1883 nebst einer kurzen Rundschau über diese Ausstellung.

1.

Graveur : Barth. Jäckle in Zürich. — Millimeter 30.

Avers. In der Mitte die Jahrzahl 1883. Oben ein kleiner Doppelkreis, welcher den Platz bestimmen sollte wo ein Loch zu bohren war,zum befestigen und tragen an einer Schnur oder Uhrkette. Links davon beginnt die Umschrift : SCHWEIZERISCHE LANDESAUSSTELLUNG.

Revers. Als Mittelfeld ein aus Perlenlinien gebildetes längliches Viereck. Inmitten einer jeden der vier Perlenlinien eine kleine Verzierung. Oben wieder derselbe kleine Doppelkreis wie im Avers.

Es war diess eine Ausweismarke für die an den Ausstellungsbauten und Zubehörde beschäftigten Arbeiter. In dem länglichen Viereck der Rückseite wurde für jeden Arbeiter eine ihm zugetheilte Nummer vertieft eingeschlagen.

2.

Graveur : Barth. Jäckle in Zürich. — Millim. 45.

Avers. Die personnifizirte Wissenschaft. Ein langer schmaler Schleier flattert bandartig zu jeder Seite ihres Kopfes herunter,

den sie mit beiden Händen und in der Linken gleichzeitig noch mit einem Buche festhält. Ueber den Schleier hin trägt sie noch einen Lorbeerkranz. Ueber ihrem Haupte und dasselhe berührend ein kleiner Stern. Ein langes Gewand verhüllt ihre Gestalt. Links neben ihr sitzt der geflügelte Genius der Künste auf einem Säulenaufsatzt auf dem noch ein Hammer liegt. Er hält den Kopf einer Statue vor sich hin, welchen er mit aufmerksamer Kennermiene zu betrachten scheint. Ein Lendentuch bedeckt seine Hüften. Rechts neben ihm liegen zwei Bücher am Boden. Zu'r rechten Seite der Wissenschaft ersteigt der Genius der Industrie die Stufen zu derselben, um ihr einen Deckelbecher zu präsentiren. Er ist einzig mit einer Arbeiter-Schürze bekleidet. Hinter ihm steht noch ein anderer Deckelbecher nebst einer Kanne am Boden. Umschrift : EXPOSITION NATIONALE SUISSE (Schweizerische Landesausstellung). Im Abschnitt' der Name des Graveurs : B. JACKLE-SCHNEIDER.

Revers. Der Austellungsplatz mit Gebäude. Ueber jedem der vier Thürme des Letztern erblickt man eine Flagge und eine Fahne über dem grossen Portal gegen den Ausstellungsplatz. Im Vordergrund ein runder Pavillon über dem ebenfalls eine Flagge weht. Zu'r rechten Seite sieht man etwas Bogenartiges, dass den Haupteingang zum Austellungsplatz andeuten soll. Ueberschrift : SCHWEIZERISCHE LANDESAUSSTELLUNG. Im Abschnitte auf zwei Zeilen : ZURICH 1883.

Ist von sehr mittelmässiger Arbeit.

3.

Graveur : Barth. Jäckle. — Millim. 45.

Avers. Genau wie bei der Vorhergehenden.

Revers. Wie bei der Vorhergehenden, doch etwas besser ausgearbeitet. Auf dem Ausstellungsgebäude sieht man eine Fahne mehr, die sich am linken Ende desselben befindet. In deren Nähe ist am äussersten Ende eine Art Fahnenstange sichtbar. Auf den Dächern, die bei N° 2 glatt erscheinen, sind hier Dachziegel zu unterscheiden. Auch der im Ausstellungsplatz sichtbare Pavillon ist hier besser ausgearbeitet. Dessen Dach erscheint hier nicht rund sondern mehr in chinesischer Form mit vielen auslaufenden

Spitzen. Ueber dem Eingang zum Ausstellungsplatz auf der rechten Seite der Medaille sind hier zwei Fahnen aufgepflanzt. Die Umschrift hat etwas grössere Buchstaben und beginnt mit einer schnörkelartigen Verzierung, sie lautet hier abgekürzt : SCHWEIZER. LANDESAUSSTELLUNG. Rechts am Abschnittstrich das Monogramm des Graveurs B. J. S. Unten wie bei N° 2.

4.

Graveur : Barth. Jäckle. — Millim. 45.

Avers. Wie die beiden Vorhergehenden.

Revers. Die in diesem Jahre erbaute neue Brücke mit dem durch viele Schiffe belebten See und den Gebirgen im Hintergrund. Ueberschrift : NEUE QUAI-BRÜCKE. Im Abschnitte : ZÜRICH. Perlenrand.

Eine andere Medaille mit dem hier vorstehend beschriebenen, doch etwas nachgearbeiteten, *Avers* und der Ueberschrift VIRIBUS UNITIS und dem vorstehenden Reversstempel wurde eigens auf die Eröffnung der neuen Brücke geprägt. Allein, obwohl dieselbe in der Ausstellung selbst verkauft worden, gehört sie doch nicht hierher.

4 *a.*

Graveur : B. Jäckle-Schneider. — Millim. 45.

Avers. Genau wie der *Revers* von N° 3.

Revers. Genau wie der *Revers* von N° 4.

Von dieser wurden nur 20 Exemplare geprägt.

5.

Graveur : Barth. Jäckle. — Millim. 45.

Der nach links gewendete Kopf der Helvetia, mit einem Stirnband (Diadem) auf welchem die Inschrift : LIBERTAS (Freiheit). Darüber hin zieht sich eine Haarflechte und weiter zurück über das Hinterhaupt ein Band das über dem Ohr eine mit Alpenrosen besteckte Schleife bildet ; ebenso am Halse, wo die Bandenden sich durch Blumen winden. Umschrift : EXPOSITION NATIONALE SUISSE 1883 (Schweizerische Landesausstellung 1883). Unten ganz klein : B. JAECKLE-SCHNEIDER. Perlenkreis.

Revers. Genau wie der Vorhergehende.

5 *a.*

Graveur : B. Jäckle-Schneider. — Millim. 45.
Avers. Genau wie der *Avers* von N° 5.
Revers. Genau wie der *Revers* von N° 4 und 4 *a.*
Diese wurde in grosser Anzahl geprägt.

6.

Graveur : Barth. Jäckle. — Millim. 17.
Avers. Das Genferwappen mit einem Perlenkreis umgeben über welchem eine Sonne das Wappen gekrönt. Links derselben beginnt die Umschrift : RESPUBLICA GENEVENSIS (Republik Genf).

Revers. Innert einer viertheiligen Einfassung die Werthangabe : UN | SOL darüber ein Stern und unten zwischen zwei Punkten ein B als Münzzeichen das Stempelschneiders *Bonneton* in Genf (1788-1797). Als Umschrift der zwischen zwei Umkreise eingefasste rechts unten beginnende Wahlspruch von Genf : POST TENEBRAS LUX (Auf Finsterniss folgt Licht). Unten zwischen zwei Punkten die Jahrzahl 1788.

Es ist dieses die Nachahmung, in Nickel oder versilbertem Messing, einer Genfer-Billonmünze die, wie die beiden nachstehenden, eigens auf die schweizerische Landesausstellung angefertigt wurde, um als Hals-oder Armschmuck verarbeitet, daselbst verkauft zu werden.

7.

Graveur : Barth. Jäckle. — Millim. 19.
Avers. Der Luzernerschild mit der Umschrift : MON. LVCERNENSIS. Im Abschnitte die Jahreszahl : 1794.

Revers. Der Schutzpatron von Luzern in reichem kirchlichen Ornate und mit an einer Halskette hängenden Kreuz auf der Brust. In seiner linken Hand hällt er den Krummstab, in der Rechten aber, statt des Bohrers einen Stab an welchem oben am Platz der Handhabe des Bohrers, zwei von unten nach oben sich

auseinandertheilende Federbärte stecken. Umschrift : SANCT. LEODEGARI. Ein Stern schliesst diese Umschrift.

Mit dieser Nachahmung eines Luzerner-Schillings hat es die gleiche Bewandtniss wie mit der hier vorhergehenden Genfermünze ; es wurde dieselbe auf die schweizerische Landesausstellung geprägt und zu Schmucksachen verarbeitet.

8.

Graveur : Barth. Jäckle. — Millim. 22.

Avers. Der von einem Basilisken gehaltene : Wappenschild von Basel mit der links oben beginnenden Umschrift : DOMINE. CONSERVA. NOS IN PACE ⁘ (Gott erhalte uns im Frieden).

Revers. In einer Renaissance-Einfassung auf drei Zeilen die Werthangabe mit Datum : I || BATZEN || 1724. Links oben beginnende Umschrift : MONETA · NOVA · BASILEENSIS * (Neue Baslermünze).

Wie die beiden Vorhergehenden, so wurde auch diese imitirte Baselermünze zu Schmucksachen für die schweiz. Landesausstellung verwendet und eigens zu diesem Zwecke geprägt.

9.

Graveur : Barth. Jäckle. — Millim. 26.

Graveur : Barth. Jäckle. — Millim. 26.

Avers. Das Ausstellungsgebäude mit der Ueberschrift : ZURICH. Darunter der Zürcherschild, recht und links von je einem Lorbeerzweige besteckt. Zwischen einem aus kleinen Stricheln bestehenden- und einem kettenartigen Umkreis die rechts unten beginnende Umschrift : SCHWEIZERISCHE LANDES--AUSSTELLUNG 1883. Die Jahrzahl ist zwischen zwei Lorbeerblätter geklammert.

Revers. Die Stadt Zürich mit dem Münster und der neuen Brücke.

10.

Graveur : Barth. Jäckle-Schneider. — Millim. 33.

Avers. Die personnifizirte Wissenschaft im Costüm des XVI Jahrhunderts mit der Tafel und dem Griffel, zu ihren Füssen zahlreiche Geräthe der Industrie und Gewerbe. Umschrift von rechts nach links und mit einer Schnörkelverzierung beginnend :

SCHWEIZERISCHE LANDESAUSSTELLUNG. Am Abschnittstriche links das Monogramm des Graveurs : B. J. S. Im Abschnitte: ZURICH.

Revers. In einer ovalen Renaissance Umrahmung mit zwei geflügelten Drachenköpfen als Kariathiden zu den Seiten, die Jahrzahl 1883. Darüberhin ein Stern, darunter ebenfalls ein Stern nebst dem Monogramm des Graveurs B. J. SCH. Zu unterst gegen den Rand der Medaille abermals ein Stern und rechts von diesem die französisch lautende Inschrift: EXPOSITION NATIONALE SUISSE (Schweizerische Landesausstellung). Links dieselbe Inschrift in italienischer Sprache : ESPOSITIONE NAZIONALE SVIZZERA.

10 *a*.

Avers. Genau wie bei N° 10.

Revers. Die Stadt Zürich vom See aus mit der neuen Brücke. Im Abschnitte : ZURICH.

10 *b*.

Avers wie bei N° 10 und 10 *a*.

Revers. Wie bei N° 10 *a* mit der Ueberschrift : ZURICH. Im Abschnitte die Jahrzahl : 1883.

11.

Graveur : E. Homberg in Bern.

Avers. Die Stadt Zürich vom See aus. Auf dem Letztern ist ein grösseres Segelschiff nebst drei kleinen Schiffchen sichtbar. Oben in einem länglich viereckigen, leichtverzierten und blauschraffirten Schilde der Name der Stadt : ZÜRICH. Unten in einem ähnlichen Schilde die Jahrzahl 1883 und zu unterst der kaum sichtbare Name des Graveurs : F. HOMBERG. BERN.

Revers. Die Ansicht der Stadt Zürich wie dieselbe vor 200 Jahren aussah. Oben auf einem fliegenden Bande : TIGVRVM (Zürich). Unten in ovalem Schildchen die Jahrzahl 1683 und rechts daneben wieder der Name : HOMBERG.

12.

Graveur : Scheit in Wien. — Millim. 32.

Avers. Ansicht des Ausstellungsplatzes mit den dazu gehörigen

Gebäulichkeiten. Als Hintergrund erblickt man in nächster Perspective, mächtige himmelhohe Gebirge, so dass man leicht erkennen kann, dass der Graveur der Medaille kaum weder die Austellung noch die Stadt Zürich aus eigener Anschauung kennt. Ueberschrift auf zwei Zeilen: SCHWEIZERISCHE LANDESAUSSTELLUNG | ZURICH 1883.

Revers. Die alte Stadt Zürich mit der Ueberschrift: DOMINE CONSERVA NOS IN PACE (Gott erhalte uns im Frieden). Unten ein leeres vierecktes Schildchen zu'r Aufnahme der Jahrzahl. Mit einer kleinen Verzierung über dem Schildchen. Henkel mit Knoten. — Diese Reversseite ist augenscheinlich nach einem alten Zürchergulden nachgestochen, in deren Grösse die Medaille auch geprägt ist.

13.

Graveur: Wilhelm Meyer in Stuttgart. — Millim. 38.

Avers. Der von einem Eichenkranz umrahmte Zürcherschild. Umschrift auf etwas erhöhtem u. mattgehaltenem Grunde zwischen zwei Kreisen: SCHWEIZERISCHE LANDESAUSSTELLUNG ZURICH 1883. Ort und Jahrzahl sind durch zwei blattartige Verzierungen vom übrigen Theile der Umschrift abgeschlossen.

Revers. Die mit einer Mauerkrone gekrönte Industria. In der rechten Hand hällt sie einen Lorbeerkranz ausgestreckt, während sie sich mit der Linken auf einen Merkurstab stützt. Rings um sie her zahlreiche Geräthschaften der Industrie, Kunst und Wissenschaft. Im Hintergrunde deuten einige Schiffsmasten, sowie ein über einer gemauerten Brücke stehendes Lokomotiv den Handel und Verkehr an.

14.

Graveur: Wilhelm Meyer in Stuttgart, im Auftrage für Herrn Math. Jäggli in Zürich. — Millim. 33.

Avers. Die in einer Gebirgslandschaft stehende Helvetia die sich mit der linken Hand auf den eidgenössischen Schild stützt, während sie in der Rechten einen langen, ruthenähnlichen Palmzweig festhält. Ueberschrift auf fliegendem Bande: SCHWEIZERISCHE LANDESAUSSTELLUNG.

Revers. Die Stadt Zürich mit der Limmath vom Ausstellungsplatze aus gesehen. Im Hintergrunde der See mit dessen Geländen

und einer Gebirgskette in der Ferne. Im Abschnitte : ZÜRICH 1883 und darunter die Firma des Verlegers : M. JAGGLI. ZÜRICH — Mit angeprägten Henkel.

15.

Graveur : Wie bei der Vorstehenden. — Millim. 28.

Avers. Gleiche Darstellung wie bei der Vorhergehenden, doch ist der eidgenössische Schild hier von etwas vereinfachter Form. Das Ganze ist von einem Perlenkreis umrahmt.

Revers. Zwei unten zusammengebundene Lorbeerzweige bilden einen Halbkreis über welchem auf vier Zeilen die Inschrift : ERINNERUNG AN ZÜRICH 1883. Aussen herum ein Perlenkreis. — Gehenkelt.

16.

Graveur : Wie bei den zwei Vorstehenden. — Millim. 51.

Avers. Das fein ausgearbeitete und bei aller Kleinheit sehr deutliche Bild des Ausstellungsplatzes u. der Stadt Zürich, gleich wie in *Revers* der N° 14. Oben in einfacher Umrahmung die Ueberschrift : SCHWEIZERISCHE LANDESAUSSTELLUNG. Im Abschnitte : ZÜRICH 1883 und rechts in der Ecke die Firma des Verlegers : M. JAGGLI · ZÜRICH.

Revers. Die in diesem Jahre provisorisch eröffnete neue Quaibrücke in Zürich. Ueberschrift : ZUR ERÖFFNUNG DER QUAIBRÜCKE IN ZÜRICH. Im Abschnitte : ERBAUT 1882-1883. Am Abschnittstriche links die Firma des Verlegers : M. JAGGLI · CENTRALHOF · ZÜRICH.

17.

Graveur : Wie bei N° 14 und Nachfolgenden. — Millim. 51.

Avers. Genau wie bei der Vorhergehenden.

Revers. Der Gotthard mit dem Tunnell aus welchem ein Eisenbahnzug herausfährt. Ueber dem Berge die strahlende Sonne. Ueberschrift auf fliegendem Bande : St GOTTHARD DURCHBOHRT 29. FEBR. 1880. Am Abschnittstriche sehr klein das Monogramm des Graveurs W. M.

Die Idee der Zusammenstellung der schweizerischen Landesausstellung mit dem drei Jahre früher stattgefundenen Durchbruch des Gotthardtunnell's auf derselben Denkmünze ist dadurch er-

klärlich, weil unter dem Donner der Kanonen welche den glücklichen Erfolg des Gotthard-Riesenwerkes verkündeten auf die erste Idee zu'r Veranstaltung einer grossen schweizerischen Landesausstellung entstand.

18.

Graveur : Wie bei N° 14 und Nachfolgenden. — Millim. 16.

Avers. Der von einem Eichenkranz umrahmte eidgenössische Schild mit der rechts unten beginnenden und zwischen zwei Perlenkreisen sich hinziehenden Umschrift : SCHWEIZERISCHE LANDESAUSSTELLUNG. Anfang und Ende der Umschrift sind durch einen Stern getrennt.

Revers. Die Ausstellung mit der Stadt Zürich gleich wie im *Avers* der beiden hier Vorstehenden N°s 16 und 17, nur ist hier am Abschnittstrich. und blos mit Hilfe eines guten Vergrösserungsglases sichtbar, das Monogramm des Verlegers M. J.

19.

Avers. Graveur : Barth. Jäckle. — Millim. 42.

Es ist dieses eigentlich keine Medaille, sondern vielmehr der Stempel der auf die Ausstellungsdiplome geprägt worden ist.

Es stellt diese den Kopf der Helvetia der ähnlich wie im *Avers* von N° 5, doch mit einigen Abweichungen, so ist hier das Stirnband (Diadem) besser geformt und etwas höher. Auch das Gesicht und die Anordnung der Haare sind etwas weniges verschieden und über dem Stirnband hin zieht sich hier keine Haarflechte wie bei N° 5 Ueber dem Kopfe ist ein Stern der die Umschrift zwischen den Worten ET ARTIS trennt. Diese Umschrift lautet : CERTAMEN INDUSTRIÆ ET * ARTIS HELVETICÆ 1883 (Wettkampf schweizerischer Industrie und Kunst 1883). Unten der Name des Graveurs B. JACKLE-SCHNEIDER.

20.

Graveurs : Barth. Jäckle. — Millim. 17.

Avers. Zwischen zwei unten zusammengebundenen Eichenzweigen die Jahrzahl 1883 mit einem Stern darunter. Rechts unten beginnende Umschrift : SCHWEIZ. LANDESAUSSTELLUNG. — Perlenkreis-Umrahmung.

Revers. Das Ausstellungsgebäude mit der Ueberschrift : ZURICH. Unten, über zwei gekreuzten Lorbeerzweigen der Wappenschild von Zürich mit einer kleinen Verzierung darunter.

Warnung zu'r Vorsicht.

Ein *G. Bonariva in Osimo* (Italien) der sich als « *Représentant de l'Exposition Partenopia à Naples* » gerirt, richtet gegenwärtig an die Fabrikanten, welche sich an der Landesausstellung in Zürich betheiligt haben, die Anzeige dass denselben für ihre dort ausgestellten Fabrikate von der « *Exposition Partenopia* » eine Ehrenmedaille zuerkannt worden sei, welche man ihnen nebst Diplom gegen Einsendung der Gebühr von 50 Fr. übermitteln werde. Auch werden die Betreffenden zu Mustersendungen an fragliches Ausstellungsinstitut in Neapel eingeladen. Es liegt auf der Hand, dass es sich hier um Gold gegen werthloses Papier und Kupfer handelt.

—

Bemerkung. Ich lasse hier die, bei den gleichzeitig mit der IVten schweizerischen Landesausstellung abgehaltenen und als Spezialabtheilungen mit derselben vereinten schweizerisch-landwirthschaftlichen - Geflügel - Kleinvieh- und Hundeausstellungen zu'r Vertheilung gelangten Preismedaillen unbeachtet, um dieselben an dem ihnen zukommenden eigenen Platze einzureihen, indem diese Spezial-Ausstellungen ein für sich abgeschlossenes und periodisch wiederkehrendes Ganze bilden.

Die IVte schweizerische Landesausstellung abgehalten in Zürich vom 1 Mai bis 2 Oktober 1883.

Die diessjährige war die vierte in der Reihe schweizerischer Gesammtausstellungen. Aber welcher Unterschied zwischen derselben und der ersten schweizerischen Ausstellung, die vor 40 Jahren (1843) in St. Gallen stattfand. Während dort die Zahl der Aussteller blos 185 erreichte, waren es hier nahe gegen die fünftausend. — Von der zweiten schweizerischen Industrieausstellung in Bern vom Jahr 1848 lässt sich eben noch weniger sagen,

da dieselbe der zeitverhältnisse wegen nur wenig Beachtung fand. — Neun Jahre später (1857) kam abermals in Bern die dritte schweizerische Industrieausstellung zu stande wo zum erstenmale die ganze Schweiz am ehrenvollen Wettkampfe theilnahm. 2050 Aussteller lieferten über 20,000 Gegenstände, welche in 10 Gruppen mit besondern Anhängen für Kunst und Landwirtschaft abgetheilt waren.

Es war am 29 Februar 1880 als gegen die Mittagsstunde Kanonendonner von der Höhe des Politechnikums herab, den Zürchern verkündete, dass der durchstich des Gotthard vollzogen sei. In einem kleinen Kreise von Bekannten tauchte an jenem Abend der Gedanke auf, die um nicht mehr zu weit entfernte Eröffnung der Gotthardbahn durch eine schweizerische Landesausstellung zu feiern. Der Gedanke gefiel, und nach lebhafter Besprechung und nachdem die gefasste Idee in die Oeffentlichkeit gedrungen, war man so glücklich für dieselbe Männer zu gewinnen welche die Fähigkeit besassen und auch der Willen kundgaben, dieselbe der Verwirklichung entgegen zu führen, und so kam es dass mit dem 1 Mai 1883 die Gesamtschweiz die Eröffnung dieses schönen nationalen Werkes feierte, zu dessen Gelingen die besten Kräfte aus allen Gauen unseres Vaterlandes beigetragen haben.

Schwerlich liesse sich ein gelegenerer Flecken Erde denken als der ausgedehnte Raum am sog. Platzspitz und in unmittelbarer Nähe des imposanten Bahnhofes von Zürich, der als Ausstellungsplatz auserkoren wurde. Drei respektable Brücken verbanden die beiden grossen, von der Sihl getrennten Komplexe, auf welchen sich die mit bewundernswerther architektonischer Meisterschaft erstellten Ausstellungsbauten erhoben hatten.

Gleich beim Eintritt in die Platzpromenade wurde man von der imposanten Seitenansicht der stolzen Industriehalle überrascht, in deren weiten Räumen die Erzeugnisse der Seide, Baumwollen, Wollen und Leinenindustrie, Stickereien und Weisswaaren, Bekleidung, Papier, Stroh, Holzschnitzerei, Möbel und Hausgeräthe, die Meisterwerke der Bijouterie und Uhrenindustrie, die Ausstellungsgegenstände welche Erziehungs- und Bildungswesen, Vervielfältigungsverfahren, Karthographie, sowie Wohlthätigkeit und gemeinnützige Zwecke, gesellige Berufsvereine berühren, ausgestellt waren.

An der Ostseite neben dem Industriegebäude hatten sich die Centralbüreaux der Ausstellung etablirt. Der rechte Flügel der hufeisenförmigen Fasade der Industriehalle gehörte der Abtheilung Hotelwesen an, im linken Flügel war ein komfortables Restaurant installirt. Oestlich vom Haupteingang gelegen war das Administrationgebäude, wo sich das offizielle Verkaufs- das Post- und Telegraphenbüreau, sowie die Polizei und Wachtlokale befanden.

Der obere Theil des Ausstellungsplatzes war von einer reichen Zahl grösserer und kleinerer Ausstellungsbauten, Pavillons und Kiosks übersäet und bot mit diesen und den kunstvollen Anlagen ein äusserst lebensvolles und zugleich anmuthiges Bild. Einzig in seiner Art war der Jagd- und Fischerei-Pavillon. Die äussern Wände waren bis unter das Dach mit Tannenrinde bekleidet, während die innern Sääle in sinnreichstem Arrangement neben den Objekten der Fischerei und Jagd. diejenigen des Alpenklubs und Forstwesens beherbergten. — Sehenswerth war ebenfalls das Aquarium.

Im untersten Ende des Limathspitzes hatte der Verein schweizerischer Ziegelei-Besitzer sein im Styl der Basilika gehaltenes Keramikgebäude erstellt, woselbst die Erzeugnisse der Thonwaaren- und Cementindustrie. etc., zur Ausstellung gelangten, während neben dem Aquarium eine grosse, auf das luxuriöseste eingerichtete Konditorei eingerichtet war. — Doch können wir uns hier unmöglich in eine Detailbeschreibung der einzelnen Gruppen einlassen und begnügen uns desshalb damit ein flüchtiges Bild der Ausstellung im Allgemeinen zu geben desshalb wollen wir uns, nach diesen eiligen Wanderungen durch die Industriehalle und den Park, sogleich hinüber zum Industriequartier in die Maschinenhalle begeben.

Dieser Bautenkomplex zerfiel in drei grosse Abtheilungen von welchen die beiden ein rechtwinkliches Viereck bildenden imposanten Maschinenhallen den grössten Raum beherrschten. In den parallel laufenden Seitenhallen links befanden sich die Abtheilungen für Baumaterialien, Architektur. Ingenieurwesen, Verkehr, und für die Lederindustrie. Die Seitengallerien rechts gehörten den Rohprodukten und der Metallindustrie an. Ein Rechteck von 1600 Quadratmeter Flächenraum in welchem Nahrungs- und

Genussmittel, chemische Produckte, sowie die Objekte der Hygiene und des Rettungswesens installirt waren, verband die Machinenhalle mit der dritten grossen Abtheilung, der in Form eines länglichen Viereks erstellten, geräumigen Halle für die Landwirthschaft.

Wie der Platzpromenade-Park, so war auch das linke Sihlufer reich an Nebengebäuden und kleinen Ausstellungsbauten. Zu ihnen gehörte auch den von den Roll'schen Eisenwerken am Haupteingang zu'r Maschinenhalle erstellte grosse Porticus, ein Meisterwerk der Eisenindustrie, gleichsam eine sinnreiche Introduktion zu den dahinter aufgestellten und durch Motoren theilweise in Betrieb gesetzten, staunenswerthen Werken der Technik und Maschinenindustrie.

Als freistehende Bauten finden sich im Industriequartier sieben Pavillons und Kiosks, drei Gewächshäuser, zwei Zelte, eine Sodawasserhütte, ein Obelisk mit einer Statue der Helvetia und mehrere kleinere Bauwerke, Figuren und Brunnen.

Die beiden grossen Spezialgruppen für Kunst des Gegenwart und Historische Kunst hatten ihre Werke in der eigens hiefür erbauten und vom Ausstellungsplatz weit abgelegenen Kunsthalle etwas ausserhalb der Tonhalle aufgestellt.

Die Kunst der Gegenwart umfasste : I. Oelbilder ; II. Zeichnungen, Aquarelle und Emailmalerei ; III. Keramik und Glasmalerei : IV. Kupferstiche, Lithographien und Medaillen. Diese Letztern waren hier vertretten durch 8 Medaillen in einem Rahmen, ausgestellt von Herrn Professor Fritz Landry in Neuenburg und einer Portraitmedaille auf den Maler Hornung, ausgestellt durch Herrn *Charles Richard* in Genf. — Eine 5te Abtheilung dieser Spezialgruppe umfasste die Werke der *Sculptur ;* VI. Die Architektur und VII Werke von Künstlern, welche seit 1860 gestorben sind.

Hier hat wieder besonderes Interesse für uns, die von der Famillie des 1877 leider zu früh verstorbenen Künstlers *Antoine Bovy* ausgestellten Medaillen und *Medaillons*, welche in Jahr 1881 von dem Gründer und derzeitigen Sekretär der schweizerisch numismatischen Gesellschaft, Herrn *Antonin Henseler* in Freiburg in höchst gelungener Weise unter dem Titel : « *Antoine Bovy, artiste-graveur en médailles, sa vie et ses principales œuvres,* » publizirt und zum Theil abgebildet wurden.

Die Gruppe für historische, oder alte vaterländische Kunst hatte nebst dem wissenschaftlichen Zwecke die heimische Kunstentwiklung der Vergangenheit zu illustriren, zugleich die praktische Bestimmung dem Publikum und den Vertrettern des Kunst und der Kunstgewerbe mustergültige Vorbilder zu'r Anregung und Nacheiferung vorzulegen. Diese Ausstellung hatte das Streben der Gegenwart, auch der Dingen das täglichen Gebrauch's schöne Formen zu geben und unsere Häuslichkeit stylvoll zu gestalten, durch den Anblick der besten Muster der Vergangenheit praktisch zu fördern und umfasste demnach die Gegenstände der Kunst und des Kunstgewerbes vom frühern Mittelalter bis zum Schlusse des 18ten Jahrhunderts, deren schweizerischer Ursprung erweislich oder doch wahrscheinlich ist. Diese Objekte waren nach folgenden sechs Eintheilungen geordnet : I. Textil- und Lederarbeiten ; II. Schrift Druck und graphische Künste ; III. Thon-Arbeiten, Fayencen und Porzellan ; IV. Holzarbeiten und Verwandtes ; V. Metallarbeiten ; VI. Glasmalereien.

In der Abtheilung für Metallarbeiten lenkte die von Herrn Hans Conrad Bodmer zusammengestellte und in betreffenden offiziellen Ausstellungskatalog mit erläuternden Bemerkungen versehene, Medaillensammlung des Herrn Hans Wunderly- von Muralt eine besondere Aufmerksamkeit der schweizerischen Numismatiker auf sich. Es waren daselbst 621 Medaillen auf 35 Tafeln ausgestellt und enthielten :

1. Medaillen auf berühmte Schweizer und historische Ereignisse die Schweiz betreffend.
2. Medaillen überhaupt schweizerischen Ursprungs.
3. Medaillen auf fremde Ereignisse, von schweizerischen Stempelschneidern angefertigt.

Was ich ganz besonders bedaure, ist dass der beschränkte Raum unseres Bülletins es mir nicht erlaubt auf diese sehr schöne und mehrere Seltenheiten ersten Ranges enthaltende Sammlung mich eines nähern einzulassen, doch kann ich mit Befriedigung hier mittheilen dass für diejenigen Numismatiker welche genauer über diese Sammlung unterrichtet zu sein wünschen, ein vollständiges Verzeichniss derselben im ofiziellen Spezial-Katalog der Gruppe XXXVIII « Alte Kunst » findet.

Da eine Beschreibung der während der IVten schweizerischen Landesausstellung stattgehabten zahlreichen Festlichkeiten, Konzerte, des Besuches der Bundesbehörden und der damit verbundenen Festreden, etc., nicht in diesem schon allzusehr ausgedehnten Rahmen Platz finden kann, so sind wir nun hiermit am Schlusse unserer Rundschau angelangt und müssen bekennen dass die ausgestellten Gegenstände im allgemeinen sorgsam ausgewählt waren und desshalb auch einen um so grössern Erfolg erzielten. So kann man denn sagen dass das Karakteristische dieser Ausstellung in einer durchgängig feinen Ausführung sowie musterhaften Gediegenheit des Gebotenen liegt. Diese Stufe der Vollendung, besonders in der Textilindustrie, im Maschinenbau, in der Uhren- und Metallindustrie und im Ingenieurwesen war noch kaum auf irgend einer andern Ausstellung zu treffen wie hier. Solche Leistungen sind ihres Erfolges immer sicher und selbst das Ausland wird rückhaltlos das Streben der schweizerischen Industriellen anerkennen und von ihnen Belehrung und Anregung empfangen.

ADOLPH JNWYLER.

Réplique.

Du choc des opinions jaillit la lumière. La réfutation d'une petite phrase innocente de mon article sur l'atelier de Gex nous démontre la vérité de cet aphorisme. Nous pouvons donc dire maintenant : *Post tenebras lux*, puisque nous savons mieux qu'auparavant à quelle circonstance il faut attribuer la frappe des monnaies de nécessité de 1590.

Mais l'auteur de la réfutation tire de ma petite phrase des conclusions qui m'ont effrayé, car elles sont diamétralement opposées à ce que j'ai voulu dire sans arrière-pensée.

Je proteste en conséquence contre l'intention supposée d'avoir voulu dire quelque chose de blessant pour qui que ce soit.

En conclusion, je ne saurais accepter les éloges hyperboliques sur mon érudition que me donne l'auteur de la réfutation. Les modestes petits articles que je publie de temps en temps ne sont que des galets bigarrés recueillis sur la plage de l'immense océan

de la science, sur lequel je n'ose m'aventurer dans ma frêle nacelle sans voile ni boussole.

Lausanne, 22 décembre 1883.

C.-F. TRACHSEL Dr.

Nécrologie.

Nous avons le regret de faire part de la perte douloureuse que vient de faire notre Société, dans la personne de notre *membre actif :*

M. Jules Cuenod, banquier, à Vevey,

décédé le 29 janvier 1884, à l'âge de 67 ans.

La place nous faisant défaut, nous nous réservons de revenir, dans notre prochain fascicule, sur la belle existence de celui que nous ne pouvons plus que regretter, et dont le souvenir nous restera toujours cher.

Messieurs les membres actifs sont prévenus que Mr. Jos. Nabholz, notre caissier, mettra sous peu en circulation les mandats de remboursement pour les cotisations de 1884 ; ils sont priés d'y faire honneur.

Le montant des abonnements pour les non-sociétaires sera également perçu par remboursement avec le second fascicule du BULLETIN.

LE COMITÉ.

Imprimerie ANT. HENSELER, FRIBOURG (Suisse).

3 pl.

IIIme Année. 1884. No 2 et 3.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé **gratuitement** à tous les **membres actifs** de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à **six** francs; étranger, port en sus.
Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées, 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.
Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, M. **Antonin Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg** (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen **Activ-Mitgliedern gratis** zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf **sechs** Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.
Die Insertions-Gebühren für *Anfragen, Offerten* oder *Anzeigen* betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.
Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. **Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg** (Schweiz) zu adressiren.

Encore les nouvelles pièces de 20 francs suisses.

Nous avons, à plus d'une reprise déjà, parlé de la frappe que vient de faire la Confédération de nouvelles pièces de 20 francs.

Nous avons jusqu'ici laissé le libre-penser à nos correspondants, mais quoique notre *Bulletin* ne soit pas un journal de polémique, il est cependant un droit qui lui est réservé, c'est de pouvoir librement discuter des choses qui ont trait à la numismatique, en tout et partout où il en voit *une nécessité*.

Une nécessité de ce genre se présente aujourd'hui et plus que jamais nous croyons devoir prendre la parole.

Pourquoi la Suisse, qui est fière de ses artistes-graveurs en médailles, fait-elle, depuis un certain nombre d'années, graver les coins de ses monnaies à *l'étranger* ?

Nous ne sommes pas les premiers à poser cette question, qui ne devrait soulever, ni même susciter aucune discussion.

La Suisse n'a-t-elle pas ses *Bovy* et *Richard* à Genève, *Landry* à Neuchâtel, *Durussel* à Berne et tant d'autres artistes-graveurs, qui ont donné déjà maintes preuves de leurs talents, pour que nos monnaies ne soient pas l'œuvre de l'étranger ? ?

Un appel général, soit une mise au concours régulière, inséré dans la *Feuille fédérale,* ne devrait-il pas être le meilleur moyen de procéder ? La Société des *Peintres et Sculpteurs suisses*, il y a quelques années, s'émut à juste titre de l'indifférence avec laquelle les Autorités fédérales traitaient les artistes nationaux.

Considérant que, depuis longtemps déjà, les principaux travaux d'art commandés par la Confédération, étaient confiés à des artistes français ou allemands, cette honorable Société décida, sur la proposition de M. A. Bachelin, et dans sa réunion du 16 juin 1872, l'envoi d'une pétition à l'Assemblée fédérale. Cette pétition demandait la *mise au concours* de tous les travaux d'art qui pourraient être commandés par la Confédération, tels que monuments, sculptures, tableaux, *médailles et monnaies*, etc. Les seuls artistes *suisses* pourraient présenter des projets et l'appel d'artistes étrangers ne se ferait que lorsque les concours des nationaux auraient été reconnus *insuffisants.*

Les Conseils, par lettre du 27 décembre 1872, répondirent que la pétition avait été renvoyée au Conseil fédéral en invitant ce Corps à la prendre en considération *dans les limites du possible.*

Le Conseil fédéral décida de *recommander* cette pétition aux Départements de l'Intérieur et des Finances.

Cette réponse était favorable, mais on s'étonna cependant de la recommandation au Département des Finances pour le cas où la Confédération aurait à commander de nouveaux travaux de monnaies ou médailles, car la question de nouveaux coins était précisément à l'ordre du jour.

Notons qu'en 1871 déjà, l'Assemblée fédérale ayant décidé la frappe d'une pièce de 20 francs, une commission chargée de tout ce qui s'y rapportait avait été nommée ; elle se composait de *financiers* de plusieurs cantons, mais ne comptait aucun membre assez capable pour juger du côté artistique.

On demanda des projets à quelques artistes et celui présenté par notre collègue *Durussel* fut adopté.

Nos lecteurs le connaissent, le *Bulletin* en ayant donné la description.

Le coin exécuté ne trouva pas grâce auprès des Autorités ; la

tête de l'*Helvétia* était, disait-on, *trop petite* pour le champ qu'elle devait remplir ! !

Bref, la Direction des monnaies s'adressa à d'autres artistes pour obtenir de nouveaux projets. Alors plus que jamais un *concours général* eut été à sa place, au lieu de ces adresses *personnelles.*

C'est en ce moment donc que la question de *nouveaux coins* était à l'ordre du jour, et que la Société des *Peintres et Sculpteurs*, sur les promesses du Conseil fédéral, pouvait s'attendre à une mise au concours et espérer que quelque artiste suisse aurait l'occasion de prouver son talent. Dès les premiers jours de 1873, les journaux annoncèrent que les coins de la pièce de 20 fr. fédérale avaient été commandés à un *graveur belge.* De concours aucun !

Le public s'étonna à juste titre de ce fait ; nouvelle lettre des Peintres et Sculpteurs aux Autorités fédérales (29 août 1873) : nouvelles promesses de celles-ci (lettre du 13 septembre 1873). La Société des artistes suisses, par l'organe de son Président, protesta même dans la presse en 1874.

Les premières pièces de 20 francs suisses, dont il a été frappé un certain nombre (1000), sont l'œuvre de M. Wiener, *graveur de la monnaie de Bruxelles !*

Nous avons emprunté ces détails à l'intéressant travail de M. A. Bachelin : *A propos des monnaies fédérales*, daté de 1875 et publié à Bâle.

Jusqu'ici nous sommes trop de l'avis de M. Bachelin pour ne pas recommander fortement à nos lecteurs sa brochure contenant les lettres et détails sur cette question ; mais où nous ne pouvons tomber d'accord, c'est lorsqu'il parle des derniers coins des monnaies *divisionnaires d'argent* de 1874, qu'il dit *gravés à l'étranger.*

Ces coins, nous le savons, sont la dernière œuvre d'*Ant. Bovy*, qui les grava à *Genève* sur le modèle (dessin) que lui avait fourni le Conseil fédéral. Ces pièces portent, du reste, *toutes* la signature A. BOVY.

La suite ne démentit point les justes récriminations dont nous venons de parler.

Dès 1879, c'est l'Allemagne qui sert de modèle à nos Hautes Autorités, aussi bien pour le type de nos monnaies que pour

d'autres choses et les artistes et industriels nationaux peuvent encore répéter en chœur :

Nul n'est prophète dans son pays !

Les grands mots de *Chers Confédérés, soyons unis,* etc., etc., qui sont le refrain de tous les discours prononcés par nos hauts gouvernants dans nos fêtes nationales, me rappellent les paroles d'une mère savoyarde à son fils :

Que te sert mon amour, je ne possède rien ?
On vit heureux ailleurs....!
Pars, mon enfant, c'est pour ton bien.

La Confédération ne change, à notre avis, qu'*un mot* de cette citation, c'est : Je ne *possède* rien, qu'elle remplace par : *Je ne t'accorde rien !*

Dès 1879 donc, les nouvelles pièces de *nickel* sont l'œuvre d'un graveur *allemand*, quand le graveur de la Cour de Prusse a été choisi *en Suisse.* En 1880, nos nouvelles pièces de 20 centimes sont encore l'œuvre *du même graveur.*

Au mois de décembre 1883, une nouvelle surprise nous était réservée. La Suisse mettait en circulation de nouvelles pièces de *20 francs* et malgré toutes les belles promesses du Haut Conseil fédéral, signée de la *Chancellerie fédérale*, c'est encore le *même graveur allemand* qui fournit les coins !

Plusieurs journaux suisses protestent énergiquement contre ces préférences du Conseil fédéral pour les artistes *allemands,* au détriment des artistes *suisses.* Nous savons qu'en rendant *tout le Conseil fédéral* responsable de ces abus, on commet une erreur, car c'est uniquement sur la tête de M. *Hammer,* chef du Département des Finances, que repose cette responsabilité.

Il est bon néanmoins que le Conseil fédéral *tout entier* ne fasse pas la sourde oreille à ce reproche du peuple suisse et mettre un terme aux caprices de M. Hammer pour les étrangers.

Ce n'est pas à l'œuvre que nous nous attaquons, mais au *mode d'adjudication* seulement.

Quant à l'exécution, « elle ne dépasse pas, comme dit le *Bulletin financier suisse*, la limite de l'ordinaire ; bien qu'elle manque de relief, la tête de l'*Helvétia* n'est pas désagréable dans son

ensemble. En l'examinant en détail, on y trouve de nombreux défauts. »

Le revers de la pièce est beaucoup moins bon que le droit ; on est tellement occupé à tout *germaniser* que l'on a poussé l'audace jusqu'à changer notre croix fédérale, formée dès l'origine de cinq carrés parfaits *(croix alisée)*, pour en faire une croix dont les bras sont plus larges que le montant !

On pourrait signaler encore de nombreuses imperfections, que le *Bulletin financier suisse* critique en détail, mais nous ne poursuivrons pas la question sur ce point.

Tel n'a pas été notre but en commençant cet article.

Ce que nous voulons, et en cela nous nous joindrons avec plaisir à la *Société des Peintres et Sculpteurs*, c'est que :

1° chaque fois que les Autorités fédérales décideront la confection de *nouveaux coins*, ce travail soit annoncé dans la *Feuille fédérale* et qu'un concours soit ouvert ;

2° que les artistes suisses *seuls* soient admis à présenter leurs croquis et que l'étranger ne soit admis à concourir que lorsque les projets présentés par les artistes suisses auront été reconnus *inacceptables* ou *insuffisants ;*

3° que cette commission se compose d'*un membre au moins* de chacune des Sociétés pour lesquelles les *Arts* et la *Numismatique* ne sont pas des lettres mortes, et non pas seulement de financiers.

Ces desiderata ne sont certes pas hors *des limites du possible* dont veut parler la lettre de la Chancellerie fédérale à M. Alb. de Meuron, président de la Société des Peintres et Graveurs suisses, en date du 22 décembre 1872.

Aussi combattrons-nous toujours de toutes nos forces les abus à la façon de ceux de M. Hammer.

Nous voulons que l'artiste suisse puisse trouver sur le sol natal l'occasion et les moyens de déployer son talent au lieu d'aller le faire valoir dans d'autres pays comme Hedlinger, Brandt, Frenner et tant d'autres.

Chose qui n'est pas facile à comprendre, c'est que l'étranger trouve chez nos graveurs suisses le talent nécessaire pour le contenter, tandis que, pour nos propres monnaies, il nous faut un artiste étranger et de talent beaucoup plus médiocre !

Espérons ne plus avoir à revenir sur cette question, que nous discutons à regret ; mais il était de notre devoir de défendre nos artistes *nationaux*, dont M. Hammer, en particulier, fait si peu de cas.

Les Arts ne sont pas morts en Suisse, mais ils demandent à être encouragés comme dans tout autre pays, et il ne faut pas que les commissions chargées d'en juger soient composées de gens qui n'en connaissent pas l'*alpha*. *C'est ici* le cas de se rapprocher de l'Allemagne en citant son vieux proverbe : *Cuique suum.*

Ant. Henseler.

Supplément à mon travail intitulé :
Ant. Bovy, sa vie et ses principales œuvres.

Mon collègue, M. Ad. Jnwyler, dans son article publié dans le précédent fascicule, a bien voulu, à propos des médailles d'Ant. Bovy exposées par la famille Bovy à Zurich, rappeler ma publication de 1881 sur ce sujet.

J'aurais laissé là cette question, si le passage précité ne faisait ressortir *une lacune* de mon travail que j'ai *vivement regrettée* moi-même en visitant l'exposition, car, puisque la famille Bovy avait bien voulu me fournir une partie des documents qui m'étaient nécessaires, j'étais aussi autorisé à croire la liste des œuvres *aussi complète que possible,* vu le but auquel elle était destinée.

Quel ne fut donc pas mon étonnement en voyant, dans le bâtiment réservé aux Beaux-Arts, un cadre renfermant *trois* œuvres du graveur genevois, non seulement passées sous silence dans ma publication de 1881, mais dont les notes, reçues de la famille, ne faisaient *aucune mention.* J'étais bien décidé à publier un supplément à mon premier travail, afin que les souscripteurs puissent avoir une œuvre complète, mais j'attendais que d'autres communications me parviennent.

L'article de M. Jnwyler m'oblige donc à publier dans ce fascicule du *Bulletin* au moins ce qui était exposé à Zurich, me réser-

vant de publier un supplément conforme au texte de ma publication principale lorsque mes notes me paraîtront suffisantes.

Je serais reconnaissant à tous les lecteurs du *Bulletin* qui remarqueraient d'autres omissions dans la série des œuvres d'Ant. Bovy, de bien vouloir me les communiquer aussi exactement que possible.

Voici la description des trois médailles qui figuraient à l'exposition de Zurich :

1.

Grand médaillon du Baron Ch. Dupin.

Droit. En cercle et entourée d'un grènetis la légende : LE SÉNATEUR BARON — CHARLES DUPIN.

Dans le champ, tête du sénateur regardant à droite.

Sous le cou : A. BOVY.

Sans revers. Bronze.

Module 170 millimètres.

2.

Médaille du Baron Charles Dupin.

Droit. En cercle la légende : BARON CHARLES DUPIN — DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES. Dans le champ, tête regardant à droite ; au-dessous : A. BOVY.

Revers. Une couronne de chêne, à l'intérieur de laquelle en douze lignes horizontales :

NÉ A VARZY 1784 || DE L'ACAD^{E}. DES SC^{ES}. 1818 || DÉPUTÉ DU TARN 1827 || DE LA SEINE 1830 || ACAD^{N}. DES SC^{S}. MOR^{S}. ET POLIT^{S}. 1832 || MINIST^{E}. DE LA MARINE 1834 ; PAIR 1837 || INSP^{R}. G^{L}. DU GÉNIE MARITIME ET || G^{D}. C^{R}. DE LA LÉG^{N}. D'HONN^{R}. 1840 || REPR^{T}. DE LA SEINE INF^{E}. 1848 || PRÉS^{T}. DU JURY FRANÇAIS || LONDRES 1851 || SÉNATEUR 1852. ||

Bronze.

Module 50 millimètres.

3.

Médaillon du Prince Napoléon-Joseph Bonaparte.

Cette médaille, dont on ne voyait que l'une des faces, est celle frappée à l'occasion du mariage de ce prince avec la prin-

cesse Clotilde. Je possédais une *épreuve d'artiste* uniface que j'ai décrite sous le N° 114 et qui n'est autre que le revers de celle exposée à Zurich :

Droit. En cercle : NAPOLEO . IOS . CAR . PAVLVS . MARIA . CLOTILDIS DE . SABAVDIA . PRINCIPES :

Dans le champ, têtes accolées du prince et de la princesse regardant à droite. Sous le cou de Bonaparte : A. BOVY.

Bronze.

Module 68 millimètres.

Je dois aussi ajouter aux œuvres d'Ant. Bovy, publiées en 1881, la petite médaille frappée en 1840 à Genève, en souvenir du 12 décembre 1602, c'est-à-dire on souvenir de l'*Escalade.* Je le ferai pour grouper les œuvres de l'artiste, mais à vrai dire, je ne regrette en aucune façon de ne pas l'avoir comprise parmi les *œuvres principales,* car c'est plutôt *un jeton* qu'une médaille, sans aucun cachet artistique.

On en jugera par la description :

Droit. Entre deux cercles unis : SOUVENIR DU XII — DÉCEMBRE MDCII, puis en sens contraire * 1840 *. Dans le champ, coupant le cercle intérieur et la légende au point indiqué par le — l'écusson genevois sommé d'un soleil rayonnant, puis en sept lignes horizontales, dont les deux premières sont également coupées par l'écusson genevois : SI - LE || SEIG — NEUR || N'EUT . SON . PEUPLE || ASSISTÉ . C'EN . ÉTAIT || FAIT . SANS . ESPOIR || DE . RETOUR || — || puis en demi-cercle : PS. CXXIV. Vers la pointe de l'écusson, les lettres A B S presque imperceptibles.

Revers. Entre deux cercles unis dont celui de l'intérieur est coupé quatre fois par les ornements du cartouche qui orne le champ : *AUX* CITOYE*NS* MO—RT*S EN* DEFENDA*NT* LA PATRIE. Les lettres que nous reproduisons en *italique* sont en partie cachées derrière les ornements du cartouche. Celui-ci a la forme d'un écusson français et laisse voir en deux colonnes les noms :

J. CANAL.	A. BAPTISTA.
L. BANDIERE.	M. DEBOLO.
J. VANDEL.	D. HUMBERT.
L. GALLATIN.	M. MONARD.

P. CABRIOL. P. PORTIER.
M. CAMBIAGUE. F. BOUSZEL.
N. BOGUERET. J. GUIGNET.
J. MERCIER. J. PETIT.
C. MUZY.

Argent (poids 6,5 gr.) et bronze.
Module 25 millimètres.

ANT. HENSELER.

Chronique.

La médaille de Bonivard. — Monsieur Hugues Bovy, artiste-graveur à Genève, dont le *Bulletin* n'a pas encore pu entretenir ses lecteurs, malgré les belles œuvres publiées par lui jusqu'à ce jour, vient d'augmenter la collection des médailles représentant les hommes illustres de la Suisse.

En décembre dernier, nous avions le plaisir d'apprendre que M. H. Bovy avait publié une médaille de *Bonivard* et, peu de jours après, nous recevions un exemplaire de ce beau travail. Cette médaille est aussi simple que de bon goût et figure avec honneur à côté des chefs-d'œuvres d'Ant. Bovy. Point nous est besoin de faire ici plus d'éloges de ce travail ; beaucoup de nos lecteurs tiendront, nous le savons, à en posséder un exemplaire, quand ils auront connaissance de son apparition. En voici la description :

Droit. En demi-cercle et en deux lignes : F. BONIVARD — ANC^{N}. PRIEUR DE S^{T}. VICTOR || NÉ EN 1493 — MORT EN 1570. Dans le champ, buste de Bonivard regardant à droite, la tête couverte d'une calotte, et coupant les deux lignes la légende aux points indiqués par les —. Au dessous de l'épaule gauche : HUGUES BOVY. DEC. 1883.

Revers. Une couronne de chêne, au milieu de laquelle, en cinq lignes : PRISONNIER || A || CHILLON || DE || 1530 A 1536.

Bronze. Module, 50 millim.

Nos sincères remercîments à M. H. Bovy pour son envoi d'abord, qui vient enrichir la collection de notre Société, puis surtout pour le monument nouveau qu'il vient d'élever aux noms qui ont illustré notre histoire nationale.

En démolissant une petite baraque, construite a côté de l'Asile des pauvres de Zofingue, on a trouvé, soigneusement cachée sous une grosse pierre, toute une collection de monnaies argoviennes et bernoises datant de la fin du siècle passé et du commencement de celui-ci.

Abgenützte Fünffrankenstücke. — Die Bemerkungen der nationalräthlichen Büdgetkommission über die vielen in Cirkulation befindlichen abgenutzten Fünffrankenstücke haben ihre Wirkungen nicht verfehlt. Das eidgenössische Finanzdepartement macht nämmlich die Emissionsbanken aufmerksam dass das zulässige Minimalgewicht eines silbernen Fünffrankenstückes 24.675 gramm beträgt. Demgemäss seien wenigstens theilweise, im Sinne des internationalen Münzvertrages vom 5 November 1878 nicht mehr kursfähig die französischen Fünffrankenstücke von Napoleon I mit und ohne Lorbeer, von Louis XVIII, von Charles X, ohne Lorbeer ; von Louis-Philipp mit und ohne Lorbeer.

A. J.

Münzenfund. — Laut *Zoffinger-Tagblatt* sollen beim Abbruch einer Ziegelhütte beim Armenhaus in einer Oeffnung im Grundstein unter Schindeln sorgsam verwahrt eine ganze Sammlung von aargauischen und bernischen Silbermünzen aus dem Ende des vorigen und aus dem Anfange des gegenwärtigen Jahrhunderts gefunden worden sein. Ich vermuthe aber diese Münzen werden wohl alle eine « Ente » als Contremarke aufgestempelt tragen, denn erstens münzten am Ende des letzten und zu Anfang dieses Jahrhunderts weder Bern noch Aargau, sondern es war die helvetische Republik, welche zu dieser Zeit das Münzrecht in der ganzen damaligen Eidgenossenschaft allein ausübte. Ferner gibt es aus dem Kanton Aargau gar keine Münzen aus

dem letzten Jahrhundert, oder überhaupt keine vor 1805, in welchen Jahre letztgenannter Kanton, nachdem seine innern politischen Verhältnisse seit 1803 geordnet waren, zum erstenmale begann, als selbstständiger Kanton das allen Kantonen zuständige Münzrecht auszuüben.

AD. JNWYLER.

Münzenfund. — Müller Ludwig Gessler in Basel-Augst hat bei den sogen. Neunthürmen, einem Kastell, das in die Römerzeit zurückgeführt wird, einen grössern Kupfertopf, der mit einigen hundert silbernen und kupfernen römischen Münzen gefüllt war, ausgegraben.

Die Münzen wiegen zusammen über 12 Pfund ; es mögen 1600 bis 1700 Stück sein. So viel sich bei der Kürze der Zeit und dem Zustande der Sammlung feststellen liess, rühren die ältesten Stücke vom Kaiser Valerianus (253-263 n. Chr.) her. Seinem Sohne Gallienus (260-268) und dessen Gemahlin Salonina, von diesen sämmtlich aber nur vereinzelte Stücke. Den Hauptbestandtheil bilden Prägungen des gallischen Afterkaisers Postumus (258-267), dessen Herrschaft sich auch auf diese Gegend erstrekte und für dessen Münzgeschichte der Münzfund von Basel-Augst einen werthwollen Beitrag bilden wird.

Malgré le peu d'encouragements accordés à notre secrétaire pour la publication de son travail sur les Monnaies de Fribourg, celui-ci n'a pas moins poursuivi ses études et recherches et une liste de souscription, datée du mois de février passé, nous annonce l'apparition du volume pour la fin mars.

Essai sur les Monnaies d'or et d'argent de Fribourg (Suisse), tel est le titre que portera cette brochure ; elle comprendra environ 140 pages grand in-8 et sera imprimée en caractères elzéviriens sur beau papier. Outre différentes gravures dans le texte, elle sera suivie de *sept planches,* représentant 25 monnaies d'or et d'argent de Fribourg, dûes, dit la circulaire, au talent trop ignoré de M. *H. Schopfer,* lithographe, à Fribourg.

L'ouvrage sera divisé en deux parties distinctes ; l'une traitera du *blason de Fribourg* et de *son histoire monétaire, de la*

monnaie de Gruyère, des monnaies fictives (ideale Münzen), enfin *des deux écus des tirs fédéraux célébrés à Fribourg en 1829 et 1881.*

Nous savons que ce volume contiendra, en outre, des copies exactes de tous les *diplômes*, *brefs,* etc., relatifs à la monnaie de *Fribourg* et à celle de *Gruyère*, des descriptions d'un bon nombre de pièces *inédites,* et que les planches qui représentent une pièce au moins de chaque série de nos monnaies d'or et d'argent des XVe, XVIe et XVIIe siècles, sont de la plus belle exécution.

Le travail de notre secrétaire, que le Conseil d'Etat de Fribourg a honoré d'une souscription de *quinze exemplaires,* sera d'une grande utilité pour tous ceux qui s'occupent de notre numismatique suisse, et d'un intérêt tout particulier pour les personnes qui aiment à s'entretenir de ce qui se rapporte à l'histoire du pays.

Espérons aussi que la monographie des monnaies fribourgeoises sera bientôt complétée par la partie qui concerne les *monnaies de billon*, à laquelle nous croyons savoir que travaille également l'un de nos collègues.

L'auteur a accordé, comme pour sa brochure sur *Antoine Bovy*, un prix *de faveur* aux membres actifs de notre Société et à nos abonnés, aussi espérons-nous que tous auront tenu à profiter de cette attention, car nous savons qu'un grand nombre d'exemplaires sont souscrits. L'édition n'étant que de *300 exemplaires,* nous conseillons à nos lecteurs qui n'ont pas encore retourné à l'auteur leur bulletin de souscription, de le faire sans retard, car aussitôt l'impression achevée, le prix de vente sera élevé de 2 francs.

FRANCE.

Les ouvriers de l'entrepreneur qui procède à la démolition de la maison Peschaud, à l'angle de la République et de la Grand'rue à Alais, ont trouvé ces derniers jours une certaine quantité d'anciennes monnaies contenues dans une caisse. Ces monnaies consistent, en grande partie, en deniers dits Melgoriens que les évêques de Maguelonne faisaient frapper ; ils portent au revers

quatre croix à huit pointes et l'inscription Ramuno, synonyme de Raymond en langue Romane, et à la face opposée, quatre anneaux et Narbonna, pour inscription.

Ces deniers ont été frappés à partir de 1197, ce qui fait présumer qu'ils ont été cachés vers le treizième siècle.

La maison Peschaud et toutes celles qui forment l'île comprise entre la place de l'Abbaye, la rue de la République, la Grand'rue des Casernes, sont construites sur l'emplacement d'un établissement de templiers, que remplacèrent les jésuites.

Aux termes de la loi, les trésors trouvés sur une propriété, par le propriétaire, lui appartiennent, et sont dans les autres cas partagés entre celui qui les a découverts et le propriétaire du fonds. Les trésors sont inhérents au sol sur lequel ils ont été trouvés.

(Revue.)

— Des négociations viennent d'être ouvertes par le Quai d'Orsay (Paris), pour le renouvellement du traité monétaire conclu entre la France, l'Italie, la Belgique, la Suisse et la Grèce. Ces négociations n'en sont encore qu'à la période préliminaire ; mais on prévoit déjà que le traité actuellement en vigueur sera l'objet de profondes modifications.

Nécrologie.

JULES CUENOD.

Nous avons annoncé à la hâte, dans notre fascicule de Janvier, la nouvelle perte qui venait de frapper notre Société. Il nous était impossible de retarder l'impression ; la place, du reste, nous imposait de remettre à plus tard l'expression de nos regrets.

JULES CUENOD était né en 1817, à Vevey.

Depuis nombre d'années, il s'était fait, non seulement dans sa ville natale, mais dans tout le cercle de Vevey, une réputation des plus honorables soit comme chef d'une des maisons de banque les plus anciennes et les plus recommandées du canton de Vaud, soit comme citoyen dévoué et philanthrope éminent.

Jules Cuenod fut l'un des fondateurs de l'*Hospice du Samaritain* à Vevey, il en présidait le Conseil d'administration au moment où la mort vint l'enlever.

Comme homme politique, Jules Cuenod n'était pas moins apprécié de ses concitoyens. Il fut pendant plusieurs années syndic et Président du Conseil communal de Vevey et siégeait jusqu'au dernier jour comme membre de ce Conseil.

Le cercle de Vevey le nomma à plusieurs reprises député au Grand Conseil, où sa parole claire et conciliante était toujours écoutée avec attention.

Ses amis de Vevey lui offrirent une nouvelle candidature aux dernières élections à la Constituante, mais des raisons personnelles le déterminèrent à la refuser.

« Son dévouement à la chose publique, son abord plein d'urba-
» nité, l'empressement qu'il mettait à rendre service, sa grande
» charité, lui avaient créé une popularité sérieuse et durable. »

Tel est le magnifique témoignage que rend au défunt, un organe de son pays, la *Gazette de Lausanne.*

Après cet exposé de la belle existence du citoyen et du philanthrope que le canton de Vaud vient de perdre, après ces regrets unanimes de tous ces concitoyens, quelques mots de bon souvenir du *membre actif de notre Société.*

Jules Cuenod n'était pas le dernier arrivé parmi nous.

Lorsqu'en automne 1879, le projet de fonder une *Société suisse de Numismatique* se fut fait jour et que le premier appel eut été adressé aux personnes que l'on supposait pouvoir adhérer à cette idée, Jules Cuenod fut un des premiers à s'inscrire et à appuyer la fondation de cette Société.

Dans nos assemblées générales annuelles, nous n'eûmes jamais le plaisir de le voir au milieu de nous, mais jamais aussi il ne manqua de motiver son absence, le plus souvent pour raisons de santé.

Il assista à une réunion du Comité, en octobre 1882, tenue chez M. le Président de Palézieux, au Château de La-Doges, et certes les sociétaires qui étaient présents se rappelleront longtemps encore de l'aménité de son caractère et de la modestie avec laquelle il émettait ses opinions.

Depuis bien des années déjà, Jules Cuenod s'était adonné à l'étude de la numismatique suisse et y consacrait avec plaisir les quelques moments de repos que lui permettaient ses multiples occupations.

Sa collection contient quelques rares spécimens de nos anciennes monnaies, qui, espérons-le, resteront au pays.

Jules Cuenod s'est éteint le 29 Janvier, après quelques jours de maladie seulement, à l'âge de 67 ans.

La Société suisse de Numismatique s'associe au deuil de sa famille et prie celle-ci d'accepter l'expression de ses plus sympathiques regrets. H.

Bibliographie.

Le trésor de Saint-Cergues sur Nyon, brochure. Genève, H. Georg; 1884.

Tel est le titre d'une notice que notre savant numismate, M. Eugène Demole, vient de publier sur un enfouissement de monnaies d'or et d'argent, découvertes en juillet 1882, à quelques lieues de Genève, et dont quelques-unes, — celles qui concernent notre ville, — sont venues enrichir le Musée. Cette trouvaille, une des plus belles qui aient été faites depuis longtemps, est remarquable par le nombre et la variété des pièces. M. Demole, en homme qui connaît son sujet, en prend occasion de donner des détails inédits sur la numismatique genevoise au XVIme et au XVIIme siècle. La monnaie qui se frappait chez nous depuis la Réforme était encore bien imparfaite au point de vue de l'exécution, et les gouvernements, à Genève comme ailleurs, avaient à intervenir souvent pour prévenir les fraudes auxquelles donnaient lieu la circulation de pièces trop légères. L'histoire des Maîtres de la Monnaie est également intéressante à suivre, et M. Demole nous en donne quelques aperçus, chemin faisant, tout en décrivant avec soin les échantillons qu'il fait passer sous les yeux du lecteur. Le zèle que met notre conservateur du Musée numismatique à classer et à cataloguer, le porte aussi, on le voit, à augmenter peu à peu nos collections, et nous tenions à le remercier une fois de plus de son infatigable activité.

L. D.-V.

Subscription auf eine Beschreibung der auf das Lutherjübiläum geprägten Medaillen.

Der Unterzeichnete beabsichtigt eine Beschreibung sämmtlicher auf das *Luther Jubiläum* 1883 geprägten Medaillen und Jetons etc., herauszugeben. Zu dem Zwecke wird auf diese Publication eine Subscription eröffnet mit dem Bemerken, dass der Druckbogen von 16 Seiten in Oktavformat bei freier Zusendung sich bei 100 Abnehmern auf höchstens 50 pfennige (60 centimes) stellen wird. Der Umfang der Publication lässt sich noch nicht ganz übersehen, wird aber drei Druckbogen kaum übersteigen.

Wir bitten unsere Leser um Beförderung dieser Unternehmens durch Mittheilung von Beschreibungen solcher Medaillen, möglichst begleitet von einem Abdruck, und durch Verbreitung dieser Nachricht in ihren Bekanntenkreisen. Die Verfertiger, etc., derartiger Medaillen werden um Einsendung eines Exemplars jeder Sorte ersucht, das nach Gebrauch auf Wunsch wieder zur Verfügung gestellt wird.

Berlin, N. W. Hændelstrasse, 12 II.

M. Bahrfeldt.

A plusieurs abonnés.

Un exemplaire de : H. Meyer, Bracteaten der Schweiz (Zurich 1845) suivi de 3 planches, que plusieurs de nos abonnés ont demandé, est offert, au prix de 8 francs (avec couverture), par MM. Leseigle et Cie, libraires à Paris, 19, quai St-Michel.

Le secrétaire.

On demande

1 exemplaire de chacun des cahiers des **Mittheilungen** de Zurich suivants :
Vol. III, cah. 2, **Bracteaten der Schweiz.**
Vol. XII, cah. 2, **Denare und Brachteaten der Schweiz.**
Vol. IX, la première partie, cah. 1 à 5.
Vol. XIII, la première partie, cah. 1 à 6. (M 1-6)
Adresser les renseignements et offres à la Rédaction.

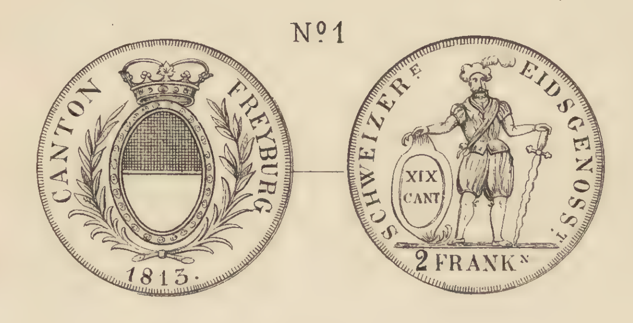
DEMANDE.

Les personnes ayant à vendre ou à échanger des **Jetons de tirs suisses**, fédéraux, cantonaux ou autres, sont priées d'adresser leurs offres à M. Perdonnet à Lausanne. (P-L 2)

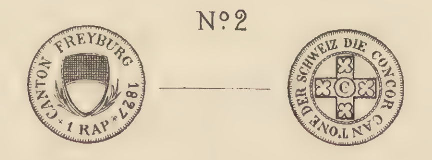
Imprimerie Ant. HENSELER, Fribourg (Suisse).

DEUX MONNAIES DE FRIBOURG

N° 1



N° 2



IIIme Année. 1884. No 4.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé **gratuitement** à tous les **membres actifs** de la Société ; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à **six** francs ; étranger, port en sus.
Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8) ; pour annonces répétées, 15 centimes la ligne ; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.
Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, M. **Antonin Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg** (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen **Activ-Mitgliedern gratis** zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf **sechs** Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.
Die Insertions-Gebühren für *Anfragen, Offerten* oder *Anzeigen* betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.
Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. **Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg** (Schweiz) zu adressiren.

Deux monnaies fribourgeoises.

En faisant les recherches nécessaires pour mon *Essai sur les monnaies d'or et d'argent* de Fribourg, je ne fus pas peu surpris des deux faits que voici.

Le premier avait pour moi un intérêt tout particulier, puisqu'il se rapportait à une pièce d'*argent* de Fribourg, et prouve combien peu on doit se fier à *un auteur* pour certifier l'existence d'une monnaie, même peu ancienne, si on ne l'a jamais vue.

M. *Alphonse Bonneville,* dans son *Encyclopédie monétaire* (Paris 1851), cite et même figure une pièce de *2 fr. de Fribourg de 1813.* Je dirai plus, il ajoute les données suivantes :

Poids, 14 gr. 500 ;
Titre, 895 mill. ;
Val. intr., fr. 2»85.

Quant à la figure, l'auteur s'est contenté de réduire celle de l'écu neuf de 1813 et de remplacer 4 FRANK^{N} par 2 FRANK^{N}. (Voir planche I, fig. 1.)

Or, cette pièce n'a jamais existé que dans l'Encyclopédie de M. Alphonse de Bonneville.

Je crois, ou que l'auteur a vu une pièce de 10 batzen (qu'il ne figure ni ne mentionne) et l'a prise, vu sa ressemblance avec l'écu, pour le demi-écu neuf et, dans ce cas, la valeur indiquée

de 2 FRANK^N serait la preuve d'un travail quelque peu superficiel, ou bien ce renseignement fourni à l'auteur est le fait d'une mauvaise plaisanterie.

Les comptes de la monnaie en 1813 ne font aucune mention de cette pièce de 2 francs et l'on sait que, dès 1803, la pièce de 20 batzen n'existait que comme monnaie *fictive* ou de compte et s'appelait *l'écu-petit-nouveau.*

Je renvoie avec plaisir les lecteurs du *Bulletin* au savant travail publié sur les monnaies de Fribourg, dans les *Etrennes fribourgeoises* de 1884, par le Père Nicolas Rædlé et ils se convaincront de la vérité de mon assertion.

Le second fait se rapporte à une petite pièce de billon, dont j'ai possédé *deux paires de coins,* et qui paraît-il n'a *jamais vu le jour* (que comme essai du graveur peut-être).

C'est une pièce d'*un rappe* de 1827, pièce concordataire, dont la fig. 2 de notre planche est la reproduction exacte.

Les quatre coins sont signés : KÜENZI.

Aucun auteur n'a mentionné cette monnaie de Fribourg et sans vouloir en nier complètement l'existence, je crois pouvoir assurer par la conservation des coins qu'ils n'ont pas été employés.

Le *Bulletin* serait heureux de pouvoir un jour donner un renseignement précis à ce sujet ; pour cela, je fais appel à tous ses lecteurs, bien persuadé que si l'un d'entre eux possédait un exemplaire de cette monnaie, il voudrait bien me le communiquer pendant quelques instants.

ANT. HENSELER.

Chronique.

Petites notices.

Au tir fédéral, qui eut lieu à Lucerne en *1832,* un Bernois de Sumiswald gagna un prix considérable pour cette époque où l'on n'avait pas encore eu l'idée de faire frapper des médailles commémoratives et des écus de tir *ad hoc.*

Ce prix consistait en une superbe médaille d'or de grand mo-

dule gravée par *J. Brupacher,* évaluée par le propriétaire à environ 400 francs de valeur intrinsèque.

Elle est décrite par *Haller* sous le numéro 1090. Cet auteur nous dit, vol. I, page 408, que l'or employé pour la frappe des monnaies de Lucerne provenait du territoire du canton et principalement du sable aurifère charrié par l'Emme.

* * *

Dans un catalogue de vente de monnaies suisses reçu il y a quelques jours, je trouvai à mon grand étonnement l'annonce d'une bractéate dite de Coire, qui me captiva au premier abord et me hanta jusqu'au moment où j'eus la solution de l'énigme. En voici la description :

« Tête imberbe à gauche CHVR. Manque dans Meyer. »

Cette pièce phénoménale me trottait par la tête et ne me laissait aucun repos. C'était un grand serpent marin qui surgissait à la face de l'Océan pour étonner les navigateurs. Le lendemain, en cherchant autre chose, je fus heureusement délivré de mon cauchemar par une circonstance inattendue.

En parcourant les bractéates suisses de ma collection, je fus frappé par une pièce qui, en supprimant deux lettres inobservées ou mal venues dans l'original en vente, correspondait parfaitement à la description du catalogue.

C'est une bractéate de *Zurich* portant la tête imberbe de *Saint Félix* et l'inscription ZVRICH ainsi disposée :

Z
H V
C R
I

Effacez les lettres Z et I, commencez à lire par la lettre C et vous aurez exactement CH—VR. Voilà le mystère dévoilé.

Lausanne, 1er juin 1884. C.-F. Trachsel Dr.

Collection formée par feu le baron de Graffenried-Burgistein. — Cette magnifique collection que nous croyons avoir appartenu à notre regretté collègue M. de Graffenried-Barco, sera vendue les 9, 10 et 11 juin à l'hôtel Drouot à Paris par les soins

de notre collègue M. Hoffmann. Nous remarquons dans le catalogue qui nous a été envoyé plusieurs pièces de valeur et qu'il est regrettable de voir vendre à l'étranger. Citons entr'autres trois ½ batzen de *Gruyère*, un dicken de *Fribourg*, de nombreux essais de monnaies bernoises *en or*, plusieurs pièces rares de l'*évêché de Sion,* de *Rottweil,* une rarissime *série* de monnaies de *Neuchâtel,* parmi lesquelles l'écu et la pièce de 2 francs de *Berthier,* ainsi que plusieurs essais de ces deux pièces.

Les médailles sont aussi en grand nombre et il s'en trouve également de fort recherchées. (Adresse de M. Hoffmann, 1 rue du Bac, Paris.)

FRANCE.

En creusant une tranchée pour l'installation du téléphone, on vient de faire une curieuse trouvaille dans les dépendances du château de Madrid (Bois de Boulogne, Paris).

Il s'agit de toute une série de pièces très belles qui ont été frappées sous les Valois, de 1337 à 1342. Elles sont presque toutes admirablement conservées.

Sur trente-deux pièces, on a reconnu des échantillons de la plupart des monnaies de l'époque. Nous pouvons citer entre autres : des deniers à l'écu, des deniers au lion, des pavillons, des couronnes, des anges, des demi-anges, des angelots, un denier blanc aux fleurs de lys, un double parisis noir, un bon gros tournois, un petit parisis et un petit tournois.

M. S... L...., à qui est échu ce petit trésor, a l'intention d'en doter le musée d'une des grandes villes du Nord.

(XIXe Siècle.)

Bibliographie.

Notre savant collègue et vice-président, M. le professeur J. Gremaud à Fribourg, vient de publier le *cinquième volume* de son très intéressant recueil intitulé : *Documents relatifs à l'histoire du Vallais.*

La presse suisse tout entière s'est fait un devoir de rendre à M. Gremaud le juste tribut de reconnaissance qui lui était dû pour ses patientes recherches et pour la manière distinguée avec laquelles il les a exposées à ses lecteurs.

Le volume que nous annonçons ne s'occupe de l'histoire valaisanne que jusqu'à 1375, mais l'auteur annonce déjà une nouvelle série qui s'étendra jusqu'à l'an 1600.

Voici en quels termes s'exprime la *Revue,* de Lausanne :

« C'est là, il faut le dire, une sérieuse entreprise à laquelle ce n'est pas trop que de promettre plusieurs années successives. Car elle comprendra tout l'ensemble de cette riche et laborieuse collection disséminée dans les archives de cantons, de communes, de monastères, de familles, qui restera un des plus solides monuments de cette régénération historique dont une 20e d'hommes d'élite en Suisse se sont montrés les infatigables promoteurs.

» L'entreprise de M. Gremaud est d'importance, je le répète. Elle remplit déjà 5 gros volumes, dont le dernier, celui d'aujourd'hui, a 665 pages. Dans ce grand travail, l'auteur, il faut le dire aussi, a été aidé, avec un rare et consciencieux courage, par quelques collaborateurs, M. le chanoine Grenat, à Sion, et M. Schmid, curé de Moérel, entr'autres.

» Cette histoire du Vallais, prise à sa source dans les chartes mêmes, neuve pour presque tous, offre certainement un des attraits les plus vifs qui se puissent adresser à une curiosité intelligente.

» Ne voulant et ne pouvant donner ici qu'une idée générale et sommaire de ce grand travail auquel M. Gremaud a consacré une dizaine d'années, je me contenterai de glaner dans l'introduction placée en tête du 5e volume et qui marque avec une netteté égale à sa modestie, l'intention de l'auteur quand il en a conçu la pensée et les résultats auxquels il est arrivé.

» M. Gremaud nous dit que son but a été de recueillir tout ce qui peut faire connaître les institutions du Vallais, son organisation, ses évêques et son clergé, ses familles féodales, son peuple, sa vie économique, ecclésiastique, morale et intellectuelle, ses relations commerciales et politiques. En effet, si l'on examine les documents publiés, on y trouve des détails qui se rapportent à l'un ou l'autre de ces objets.

» L'auteur passe rapidement sur les mérites de son ouvrage ; c'est à peine s'il en dit un mot. A l'en croire, il y a tout plaisir à faire ce travail de bénédictin, et il n'a eu qu'un chagrin ou regret, celui de n'avoir pas pu faire mieux : « Il a extrait les pierres de la carrière, dit-il ; il leur a donné un premier coup de ciseau, mais il abandonne à d'autres la construction du bâtiment. »

» Mais à qui fera-t-il croire que la copie, l'étude, le dépouillement et la coordination de cette longue série de textes, écrits la plupart en latin, quelques-uns dans le français plus ou moins barbare (ou qui nous paraît tel) de ces anciens âges de notre histoire, presque aussi anarchique dans sa confusion que l'époque même qu'elle représente ; — qui pourrait croire qu'un tel labeur n'est que matière à distraction, matière à un premier coup de ciseau, même pour le plus intrépide et le plus vigoureux esprit ? — Songez-y : M. Gremaud s'est imposé et s'imposera de parcourir, la plume à la main, et jusqu'au commencement du XVII[e] siècle, l'immense série des chartes et documents relatifs à l'histoire du Vallais, sans en oublier, sans en dédaigner aucune, sans s'effrayer de tant d'obscurités contenues dans tant de pièces ; actuellement il y en a *deux mille deux cents* de publiées, et cependant M. Gremaud a dû laisser de côté encore « un grand nombre de documents intéressants. » Espérons qu'à la fin de son travail, un volume supplémentaire lui permettra de tout publier.

» M. Gremaud n'a pas reculé et ne reculera pas, parce que ces monuments du passé sont les seuls et que leurs témoignages méritent d'être recueillis, ne fût-ce, bien souvent, que pour la quantité infinitésimale de vérité qu'ils renferment. Mais quelle œuvre ! et quel honneur pour un abbé d'en tirer l'instruction pour nous et le.... plaisir pour lui.

» L'abus qui est fait aujourd'hui des informations complémentaires et des notes accessoires au bas des pages des ouvrages d'érudition, aura probablement détourné M. Gremaud de suivre l'exemple de ces additions encombrantes. Il a résumé ces notes et ces informations dans une introduction, comme je l'ai dit, qui ne compte pas moins de 115 pages, introduction où il passe en revue les points suivants : Le Vallais jusqu'à la fin du XIV[e] siècle, — le diocèse de Sion, — l'évêché de Sion, — le chapitre de Sion, —

la ville de Sion, — les châteaux de Sion et des environs, — les églises de Sion, — les hôpitaux de Sion, — les officiers temporels de l'évêque, — les communes, — les familles féodales du Vallais épiscopal, — le Vallais savoyard, — les maisons religieuses. En 115 pages, il condense avec clarté et précision la matière des 5 volumes parus, deux à trois mille pages environ. »

Nous ne pouvons certes que nous associer aux hommages de la *Revue* et nous *serons* heureux de voir figurer les *Documents relatifs à l'histoire du Vallais* parmi les œuvres vraiment utiles dont s'enrichit petit à petit la bibliothèque de notre jeune Société.

A. H.

Trouvaille de Steckborn, illustrée de 5 planches. Lausanne 1884. B. Benda, éditeur. Prix, fr. 5.

Au mois d'août 1883, le *Bulletin* publiait un communiqué de M. le Dr C.-F. Trachsel, parlant d'une trouvaille faite au mois de juillet précédent à Steckborn et mentionnait *grosso modo* de quelles monnaies se composait le petit trésor.

Devenu depuis lors acquéreur de la plus grande partie de cette trouvaille et ayant eu l'occasion de pouvoir consulter les pièces qui avaient été détachées, M. Trachsel, voyant une description détaillée nécessaire, se mit courageusement à l'étude minutieuse de ces monnaies et vient de mettre en vente une jolie brochure de 46 pages, accompagnées de cinq planches dessinées par lui-même.

L'exactitude des dessins de M. Trachsel est trop connue de nos lecteurs pour que nous nous arrêtions sur ce point.

Après avoir donné les premiers détails sur le lieu où fut découvert le petit vase de terre rougeâtre qui contenait ce trésor *numismatique* plutôt que vénal, l'auteur nous fait connaître la série de difficultés qu'il rencontra pour préciser l'époque de l'enfouissement et localiser certaines de ces pièces ; puis il nous parle de l'*atelier monétaire de Rorschach* et des 7 autres concurrents qui travaillaient autour du lac de Constance. Les chapitres suivants contiennent des données inédites sur la circulation des monnaies de St-Gall (abbaye), l'atelier monétaire des comtes de Montfort, le château d'*Argen,* etc.

La seconde partie de la brochure est consacrée aux descriptions des principaux types, qui se répartissent comme suit :

Comtes de Montfort	2 types.
Abbés de St-Gall	nombreux types.
Evêché de Coire	2 »
Monastère de Zurich	2 »
France	1 »
Allemagne-Souabe ?	2 »
Italie	1 »
Evêché de Bâle	2 »
Indéterminés	2 »

Le travail de M. Trachsel est d'un genre tout nouveau et il importe d'autant plus de suivre attentivement cet intéressant opuscule, qu'il a complété certaines données encore incertaines ou hasardées hier, et qui aujourd'hui serviront de base pour les découvertes que l'on parviendrait à faire à l'avenir dans ces contrées.

Soyons heureux de voir surgir de semblables publications, car elles deviennent de plus en plus rares ; le zèle de nombreux collectionneurs se ranime en les lisant, les recherches, les travaux se poursuivent avec plus d'ardeur ; la science qui nous occupe fait un pas en avant ; le pays et nos descendants nous sauront gré de nos efforts.

Il est à regretter que M. Trachsel ne confie pas ses travaux à notre *Bulletin*, plutôt que de les publier immédiatement sous forme de brochures ; les ennuis seraient diminués pour lui, et pour nous ce serait un travail de fond au lieu d'un compte-rendu.

C'est dire que nous aurions préféré être critiqué nous-mêmes que de juger d'une publication aussi importante que nouvelle et que nous serons heureux d'étudier attentivement. R.

Aux sociétaires et abonnés.

Le travail de notre secrétaire : *Essai sur les monnaies d'or et d'argent de Fribourg* étant à peu près épuisé, nous rappelons aux sociétaires et abonnés qu'ils peuvent se procurer les derniers exemplaires chez l'auteur, 30, Grand'rue, Fribourg, au prix de fr. 8 le volume. Cet intéressant travail, avec les 7 magnifiques planches qui l'accompagnent, doit se trouver dans la bibliothèque de tout numismatiste suisse et surtout dans les bibliothèques publiques.

Imprimerie ANT. HENSELER, FRIBOURG (Suisse).

IIIme Année. 1884. No 5.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé **gratuitement** à tous les **membres actifs** de la Société; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à **six** francs; étranger, port en sus.
Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8); pour annonces répétées, 15 centimes la ligne; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.
Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, M. **Antonin Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg** (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen **Activ-Mitgliedern gratis** zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf **sechs** Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.
Die Insertions-Gebühren für *Anfragen*, *Offerten* oder *Anzeigen* betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.
Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. **Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg** (Schweiz) zu adressiren.

La médaille officielle de la Société suisse d'agriculture, Zurich 1883.

Une médaille, dont nous aurions dû depuis longtemps donner la description à nos lecteurs, est celle commandée par le Comité de la Société suisse d'agriculture, lors de l'Exposition nationale de Zurich 1883.

Malheureusement, il nous avait été impossible jusqu'à ce jour d'en obtenir un exemplaire pour faire notre description.

A notre avis, cette médaille est une des meilleures œuvres de notre collègue *Ed. Durussel.*

Le droit est simple et de bon goût; un cercle de grènetis suit le bord de la tranche; dans le champ, la tête de Cérès regardant à droite, couronnée d'épis, de fleurs, de branches de laurier et de chêne; à droite: AGRICULTURA, à gauche: HELVETICA. Au-dessus de la tête, une étoile à cinq rais (dite de Vénus), symbole de la divinité.

Au bas: E. DURUSSEL.

Le revers montre également un cercle extérieur de grènetis, puis dans le champ une couronne formée de rhododendrons, d'épis, de fleurs des champs et de pavots, de fruits, de chêne, de branches de vigne avec grappes, etc. Au-dessus, entre les deux extrémités de la couronne, une tête de cheval tournée vers la gauche;

au bas, un taureau passant sur la couronne et marchant vers la droite ; à gauche, une locomobile, à droite, un trophée d'instruments aratoires, brochant également sur la couronne.

Au milieu de la couronne, en deux lignes : ZURICH || 1883.

Diamètre, 51 millim.

Argent, 285 exemplaires (50 grammes) ; *vermeil,* 82 exemplaires ; *bronze,* 280 exemplaires.

Si la tête de Cérès nous rappelle quelque peu celle de l'*Helvétia* que semble particulièrement affectionner notre collègue Durussel, nous devons avouer que le relief de la médaille que nous venons de décrire est bien supérieur à celui des précédentes et nous nous faisons un plaisir de constater un bon et nouveau travail dans le coin du *revers.*

Espérons que M. Durussel tiendra à soumettre pour le Tir fédéral de Berne, en 1885, une belle composition, qui sorte également du genre admis de 1876 à ce jour et que le Comité, chargé de décider, n'ait pas à hésiter pour le choix. L'histoire cantonale de Berne, qui est assez riche en épisodes historiques mémorables, et son titre de Ville fédérale surtout, doivent nécessairement inspirer à M. Durussel une conception de premier choix, pour la réussite de laquelle chaque lecteur du *Bulletin* fera certainement les meilleurs vœux.

Les billets de banque et la pièce de vingt francs.

Nous lisons dans le *National* du 13 juillet :

« Par dépêche télégraphique.

« Berne, 6 juin.

« ..... M. *Kaiser* rapporte sur les finances, particulièrement sur nos relations avec l'union monétaire, les réserves de la caisse fédérale, les plaintes des artistes suisses contre les autorités fédérales coupables d'avoir commandé à l'étranger les dessins et la gravure des coins destinés à frapper les monnaies suisses. Le rapporteur propose à ce sujet de voter le postulat déposé par la commission : « Le Conseil fédéral est invité à adjuger à l'avenir par voie de mise au concours les dessins et travaux de gravure pour les monnaies et billets de banque. »

« Cette proposition soulève une longue discussion, à laquelle

prennent part MM. *Comtesse, Kaiser, Hammer* et *Carteret.* M. Hammer demande le rejet du postulat et éventuellement la radiation des mots *travaux de gravure.*

« A la votation, le postulat est adopté par 58 voix contre 36, avec la modification proposée par M. Hammer, puis la séance est levée à 1 h. 20. »

Nous avons cru tout d'abord à un malentendu, à une erreur de rédaction ; puis nous pensions que nos journaux donneraient quelques détails de cette discussion à laquelle un de nos députés avait pris part. Ce qui a lieu de surprendre dans cette affaire, c'est que 58 députés aient adopté la proposition de M. Hammer qui, paraît-il, a des raisons, à nous inconnues, pour demander l'exclusion de nos graveurs dans les travaux que la Confédération commanderait pour ses monnaies et billets de banque. — M. Hammer trouve-t-il peut-être que le talent de ces artistes spéciaux est insuffisant ? Nous lui répondrons que cette question peut être jugée par un jury seulement et non par un seul homme, fût-il conseiller fédéral. Préfère-t-il peut-être aux artistes nationaux les auteurs des billets de banque fédéraux et de la pièce de vingt francs ?

Qu'il consulte l'opinion publique à cet égard ; mais il la connaît et son obstination a lieu de surprendre les gens sensés. Quoi qu'on fasse, malgré tout l'optimisme possible, nous ne nous habituerons jamais à ces procédés d'exclusion systématique d'autant plus qu'ils ne sont pas justifiés.

Hâtons-nous de dire que cette proposition a été modifiée, sinon dans le fond, du moins dans la forme, par la Commission du Conseil national et adoptée comme il suit, le 19 juin dernier :

« Le Conseil fédéral est invité à adjuger à l'avenir les travaux de gravure et de dessin pour les coins de monnaies, et les billets de banque, ainsi que d'autres travaux de cette nature, après ouverture d'un concours, et à prendre en considération, autant que possible, l'industrie nationale. »

Ceci ne change pas beaucoup la votation du 6 juin, nous arrivons au même résultat, sous une autre forme. Cet « autant que possible » ouvre la porte aux combinaisons de palais.

Qui sera juge de ce « possible » ? Si c'est un jury, tout sera pour le mieux, mais si c'est M. Hammer seul, nous le déclarons,

à l'avance, absolument incompétent pour juger une question d'art. Suffira-t-il encore qu'il déclare que nous n'avons ni dessinateurs, ni graveurs en médailles pour que les choses qui se sont passées se renouvellent encore au profit de l'étranger ? Alors nous ferions appel à toutes les sociétés artistiques du pays et à tous les artistes que nous convierons à un grand concours, cette chose honnie au Palais fédéral, dussions-nous dépenser des sommes considérables. La lumière se ferait enfin et sur nos ressources artistiques et sur les procédés de ceux qui les nient et cherchent à les étouffer par des agissements inqualifiables.

Que conclure de tout cela ? Les peintres, statuaires, dessinateurs et graveurs doivent avoir l'œil ouvert sur ce qui se passe relativement aux travaux d'art de la Confédération, comme la sentinelle surveille un point dangereux par lequel l'ennemi peut pénétrer.

A. Bachelin.

Chronique.

Die schweizerische Münz und Medaillensammlung

des verstorbenen Herrn von Graffenried von Bürgenstein welche am 9, 10 Juni abhin, im Hotel Drouot in Paris zu'r Auktion kam.

Zu den mit * bezeichneten Numeros vergliche man die Bemerkungen am Schlusse des Verzeichnisses.

Die Verkaufspreise nach der Reihenfolge der Nummern des Auktionskatalog's. — Die 10 % Zuschlag welche der Käufer zu Handen des Experten zu bezahlen hatte, sind in dem nachfolgenden Preisverzeichnisse inbegriffen.

Wichtige Vorbermerkung. — Erst nachdem die Preisliste in der Druckerei schon gesetzt war, wurde ich gewahr dass der Preiszuschlag zum Auktionspreise nicht 10 % sondern nur 5 % betrug, und bitte ich die Herrn Collegen und Abonnenten dieses Versehen in vorliegender Preisliste gütigst entschuldigen und entsprechend corrigiren zu wollen. Es versteht sich natürlich, dass um Letzteres zu bewerkstelligen nicht etwa kurzweg 5 % von den ganzen Summe wegzuzählen sind, sondern am leichtesten geschieht dieses indem man erst 10 % von der ganzen Summe abzieht, um dann zu dem verbleibenden wieder 5 % hinzuzuzählen.

Nos	Fr. Ct.	Nos	Fr. Ct.	Nos	Fr. Ct.
1	18 70	56	18 70	117	78 10
2	13 20	57-58	5 50	118-120	3 30
3	55 —	59-60	11 —	121-122	77 —
4-6	9 90	61	6 60	123	60 50
7	17 60	62-66	22 —	124	73 70
8	22 —	67	22 —	125	88 —
9-10	11 —	68-73	13 20	126-133	22 —
11	3 30	74	28 60	134	148 50
12	2 20	75	14 30	135	116 60
13	4 95	76-78	1 10	136	35 20
14	14 30	79	15 40	137	38 50
15	7 70	80	23 10	138-143	16 50
16	1 65	81	880 —	144	16 50
17	6 60	82	192 50	145	55 —
18	5 50	83	88 —	146	23 10
19	6 60	84	79 20	147-148	26 40
20-21	6 60	85	45 10	149	18 70
22-23	8 25	86	330 —	150-156	30 80
24	2 75	87	121 —	157-158	28 60
25	7 70	88	99 —	159	297 —
26	5 50	89	85 80	160-168	35 20
27-29	7 70	90	88 —	169-174	71 50
30	17 60	91	27 50	175-183	44 —
31	18 70	92	74 80	184-194	23 10
32	16 50	93	39 60	195	2 20
33	53 90	94	7 70	196-200	137 50
34-35	39 60	95	198 —	201-205	19 80
36	85 80	96	209 —	206	53 90
37	3 30	97	198 —	207-209	22 —
38	37 40	98	55 —	210-211	22 —
39	40 70	99-100	33 —	212	11 —
40	41 80	101	45 10	213-214	33 —
41	41 80	102	15 40	215	41 80
42	49 50	103	55 —	216-217	63 80
43	176 —	109	100 10	218	56 10
44-47	7 70	110	33 —	219-221	42 90
48	3 30	111	57 20	223-223	42 90
49	20 90	112-113	143 —	224-227	28 60
50-55	4 40	114-116	248 50	228	13 20

Nos	Fr. Ct.	Nos	Fr. Ct.	Nos	Fr. Ct.
229-236	11 —	359	17 60	436-437	23 10
237-239	16 50	360	8 80	438-439	28 60
240	132 —	361	34 10	440-449	121 —
241-242	44 —	362-363	14 30	450	1 10
243-249	60 50	364-372	15 40	451	33 —
250-251	20 90	373	9 90	452-454	6 60
252	55 —	374	3 30	455	36 40
253-262	71 50	375-376	16 50	456	93 50
263-264	39 60	377-380	4 40	457	55 —
265	29 70	381-383	170 50	458	58 30
266-270	79 20	384-385	13 20	459	50 60
271-274	12 10	386	?	460	31 90
275	236 50	387	14 30	461-469	14 30
276	101 20	388	18 70	470-475	15 40
277-278	31 90	389-390	25 30	476	22 —
271-284	22 —	391-393	4 40	477	13 20
285	19 80	394	27 50	478*	19 80
286	17 60	395	17 60	479-483	28 60
287-288	9 90	396	44 —	484-485	39 60
289-294	11 —	397	5 50	486-487	44 —
295-296	44 —	398	4 40	488	29 70
297-303	55 —	399	?	489-490	8 80
304	8 80	400-408	14 30	491	14 30
305-306	71 50	409	7 70	492-491	36 30
307-311	22 —	410	33 —	498-501	17 60
312	166 10	411-414	9 90	502	115 50
313	88 —	415	11 —	503	33 —
314-323	20 90	416-417	20 90	504	11 —
324	2 20	418	12 10	505	66 —
325	104 50	419	2 20	506-507	12 10
326-341	33 —	420	13 20	508-516	39 60
342-346	7 70	421	331 10	517 1	88 —
347-348	1 10	422 1	231 —	517 2	101 10
349	88 90	422 2	137 50	518-519	39 60
350	46 20	423	89 10	520	74 80
351-354	17 60	424	33 —	521	550 —
355	55 —	425-431	56 10	522	72 60
356	82 50	432-434	2 20	523	770 —
357-358	14 30	435	111 10	524	16 50

Nos	Fr.	Ct.	Nos	Fr.	Ct.	Nos	Fr.	Ct.
525	44	—	636-638	60	50	719*	68	20
526	242	—	639	60	50	720	1	65
527	18	70	640-643	15	40	721-724	3	30
528-555	1045	—	644	57	20	725-728	33	—
556	533	50	645	154	—	729	9	90
557	71	50	646-655	19	80	731-735	9	90
558*	18	70	656	47	30	736	5	50
559*	23	10	657-661	33	—	737-741	33	—
560	89	10	662	214	50	742	57	20
561	7	70	663	6	05	743	60	50
562	4	40	664-668	83	60	744	30	80
563-575	77	—	669	12	10	745	15	40
576-580	40	70	670	7	15	746	13	20
581	1	10	671-672	5	50	747	83	60
582	13	20	673	38	50	748	7	70
583-585	66	—	674-675	4	40	749	42	90
586*	3	30	676-677	4	40	750	45	10
587-592	94	60	678-679	19	80	751	69	30
593 1	28	60	680	25	—	752	46	20
593 2	16	50	681	3	30	753	34	10
594	3	85	682	6	05	754-760	52	80
595	110	—	683	110	—	761-762	6	60
596	80	30	684	63	80	763-767	5	50
597	17	60	685	26	40	768	6	60
598-604	8	80	686	27	50	769	7	70
605-608	11	—	687-691	9	90	770-771	13	20
609	8	25	692	12	10	772-773	6	60
610-615	13	20	693-694	20	90	774	6	60
616	5	50	695	55	—	775	4	40
617-618	7	70	696	60	50	776-777	22	—
619	209	—	697-701	18	70	778-779	5	50
620	231	—	702	4	40	780-784	9	90
621	286	—	703 1	55	—	785-789	7	70
622	20	90	703 2	19	80	790	15	40
623	55	—	704	11	—	791-794	64	90
624	149	60	705-707	14	30	795-796	44	—
625	166	10	708	6	60	797	115	50
626-628	11	—	709-713	91	30	798	63	70
629-635	5	50	714-718	16	50	799-802	39	60

Nos	Fr.	Ct.	Nos	Fr.	Ct.	Nos	Fr.	Ct.
803	34	10	837	5	50	865	19	80
804	23	10	838-842	40	70	866	101	20
805-810	46	20	843	11	—	867-868	8	80
811	737	—	844	15	40	869_{1}	25	30
812	8	80	845	138	60	869_{2-8}	88	—
813-815	29	70	846	115	50	870	78	10
816	22	—	847	159	50	871	26	40
817	45	10	848	170	50	872-873	79	20
818-*819	2	75	849-850	50	60	874-875	29	70
820-821	11	—	851-854	46	20	876-878	11	—
822-824	22	—	855	60	50	879	19	80
825	9	90	856	28	60	880-883	15	40
826-829	17	60	857	8	80	884	50	60
830	24	20	858	55	—	885	48	40
831	33	—	859	86	90	886_{1}	29	70
832*	11	—	860	25	30	886_{2}	43	90?
833-835	17	60	861	66	—			
836	2	20	862-864	31	90			

Bemerkungen.

N° 419. Ist keine Luzerner-Schulprämie, sondern von Brugg (Kt. Aargau).

558. Ist ein blosser Bleiabguss.

559. » » »

586. » » »

719. Bleioriginal nicht Silber wie im Catalog steht.

818. Kupfer versilbert, nicht Silber wie im Catalog steht.

832. Vier galvanoplastische, vergoldete Nachahmungen, statt Silber vergoldet.

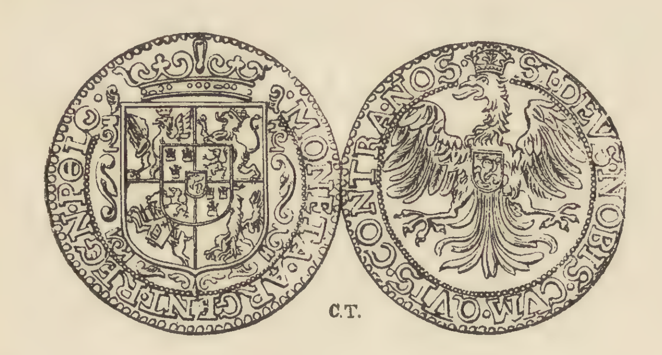
Adolph Jnwyler.

Une monnaie polonaise rarissime.

En 1869, le Prince G. Radziwill, ancien Président de la Société numismatique de Berlin, fit imprimer une nouvelle édition du catalogue de sa riche collection de monnaies polonaises, qui parut sous le titre suivant : « Catalogue des monnaies et médailles » composant le cabinet numismatique de Son Altesse le Prince

» Guillaume Radziwill. Nouvelle édition revue, corrigée et aug-
» mentée par les soins de C.-F. Trachsel, membre de la Société
» de numismatique de Berlin, etc., etc. »

La vignette qui orne le titre de ce volume et que nous imprimons d'après le cliché qui nous a été fourni, représente la monnaie la plus rare de la collection. C'est une de ces pièces que l'on nomme *uniques* parce qu'on n'en connaît pas une seconde ou que toutes les autres ont disparu.



Voici l'histoire de cette précieuse monnaie, telle qu'elle a été dictée à M. Trachsel par le prince G. Radziwill. Voyez page 46 du catalogue.

« Cette monnaie dont le titre et le poids indiquent qu'elle ap-
» partient au commencement du XVIIe siècle, provient d'une
» trouvaille faite il y a une vingtaine d'années en Lithuanie. La
» précipitation avec laquelle le coin semble avoir été gravé, le
» soin avec lequel l'artiste a omis le nom du Roi dans la légende
» et ses armes tant au droit qu'au revers, prouvent que cet écu
» doit être émané d'un parti révolutionnaire armé contre le pou-
» voir légitime du Roi et de son gouvernement. Ni le type ni la
» valeur de cette monnaie ne se rapportent à l'époque de la ré-
» volte de Zebrydowski et du Prince Janusz Radziwill, mais
» coïncident à l'époque de la confédération des armées polonaises
» et des condottieri de la même nation, qui, après avoir mis le
» faux *Démétrius* sur le trône de Russie, avaient séjourné long-
» temps à Moscou. Lorsque le faible *Sigismond III,* jaloux de
» l'élection de son fils *Vladislas* au trône de Russie, par les

» nombreux partisans de *Demetrius,* abandonnant, après la prise
» de *Smolensk,* le projet de le conduire à Moscou, se retira dans
» son pays avec toutes ses troupes polonaises et força les con-
» dottieri de le suivre, ces troupes indignées de sa faiblesse et
» habituées à l'indiscipline, suite des redevances accumulées de
» leur solde arriérée, se formèrent en trois confédérations, enva-
» hirent toute la Pologne et s'emparèrent des biens de la cou-
» ronne et des impôts, pour s'assurer du paiement de leurs pré-
» tentions exagérées. Privé de ses revenus, le Roi convoqua la
» Diète à Varsovie pour aviser au moyen d'étouffer cette rébellion.
» Les confédérés, craignant des résolutions énergiques contre
» leurs désordres, envoyèrent à Varsovie, en guise de députation,
» 7000 hommes de cavalerie d'élite, qui en imposèrent tellement
» à la Diète que, pour s'en débarrasser, on vida le trésor royal et
» on fut même obligé de sacrifier la vaisselle du Roi et celle des
» églises pour satisfaire à leurs demandes. C'est à cette triste
» époque que l'on présume que la monnaie en question doit appar-
» tenir, les confédérés ayant intérêt à transformer en numéraire
» la vaisselle qu'ils avaient obtenue par leur position menaçante,
» tandis que la rareté de cette pièce, jusqu'à présent inédite,
» s'explique aisément par le désir que le Roi devait avoir, après
» le rétablissement des affaires, de faire disparaître autant que
» possible les traces de l'avilissement qu'il avait subi par cette
» honteuse transaction. »

Le Prince Radziwill est mort, sa collection est restée dans sa famille, mais nous n'avons pas appris qu'un second exemplaire de la monnaie dont nous avons entretenu nos lecteurs ait été retrouvé depuis 1869.

Convention monétaire. — Le correspondant du *Journal des Débats,* à Berne, télégraphie en date du 6 juin que le gouvernement suisse a donné l'ordre à son représentant à Paris de dénoncer la convention monétaire, ce qui impliquerait non une renonciation à l'Union latine, mais la nécessité de convoquer avant le 31 décembre 1885 une Conférence qui devra résoudre la question.

Lors de la pose de la pierre d'angle du Bâtiment académique à Neuchâtel, le 10 Mai passé, on a enfermé, selon un antique usage, dans une boîte de plomb à sceller, de nombreux objets et documents, parmi lesquels une quantité de monnaies *suisses*, cantonales et fédérales, de monnaies de différents pays d'Europe, de médailles suisses, dont la plupart neuchâteloises, et enfin deux publications numismatiques de nos collègues Ernest Lehr et Antonin Henseler.

Bibliographie.

L'atelier monétaire des comtes de Genevois à Annecy (1356-1391), par Eugène Demole. Genève, 1883. In-8°. 108 p. et 2 planches.

Les monnaies des comtes de Genevois ont été *décrites* par plusieurs auteurs, entre autres Soret, Blavignac et en dernier lieu M. Albert Sattler ; sous ce rapport, elles étaient presque toutes suffisamment connues. Ce qui manquait, c'étaient des détails sur leur fabrication ; on ne possédait pas les documents nécessaires pour cette étude. M. Demole a eu la bonne fortune de trouver aux archives de Turin une vraie mine de documents tous inédits, qui « comprennent des diplômes impériaux, accordant le droit de monnaie aux comtes de Genevois, puis une série de pièces relatives aux luttes que, par suite de cette concession, Amédée III eut à soutenir, soit contre l'évêque de Genève, soit contre le comte de Savoie ; enfin des comptes de l'atelier d'Annecy et des priviléges accordés par Amédée III à ses monnayeurs. »

C'est au moyen de ces pièces que M. Demole a reconstitué dans tous ses détails l'histoire monétaire du comté de Genevois au XIVe siècle, seule époque où ces comtes ont usé du droit de battre monnaie.

L'ouvrage contient trois parties : la première est historique, la seconde descriptive et la troisième est consacrée à la reproduction intégrale des documents.

Le comte Amédée III obtint de l'empereur Charles IV, le 21 août 1355, un diplôme qui lui accordait, pour lui et ses héritiers, le droit de monnayer l'or et l'argent sur ses terres ; une

année plus tard l'atelier d'Amédée III fonctionnait à Annecy. Mais bientôt il vit son droit contesté par l'évêque de Genève, qui prétendait avoir seul le droit de monnaie dans toute l'étendue de son diocèse, et ensuite par Amédée VI, comte de Savoie, qui comme suzerain, prétendait également avoir le droit de monnaie dans le comté de Genevois. Cependant cette double contestation fut aplanie et Amédée III put user librement du privilége que l'empereur lui avait accordé. L'atelier d'Annecy fonctionna jusqu'en 1362 et fut de nouveau ouvert en 1374 sous le comte Pierre, pour se fermer définitivement en 1391.

M. Demole donne des détails nombreux et du plus grand intérêt sur les diverses frappes exécutées pendant cette période. Il établit les rapports entre la monnaie des comtes de Genevois et celle des évêques de Genève et des comtes de Savoie, en détermine le titre, le poids, la taille, le seigneuriage, etc., et résume toutes ces données dans deux tableaux des émissions faites par Amédée III et Pierre. Cette partie, rédigée avec un soin minutieux, est extraite des comptes des monnayeurs et contient un ensemble de détails inconnus jusqu'à présent, et d'autant plus précieux qu'ils se rencontrent plus rarement dans les archives numismatiques de notre pays.

L'auteur décrit ensuite les diverses pièces émises par les comtes de Genevois et il a le bonheur d'en enrichir la série d'une pièce unique et inédite. C'est un florin d'or, conservé au musée de Genève. Les autres pièces sont des sizains, des deniers et des oboles ; elles forment, avec le florin, 10 types principaux, sans compter un certain nombre de variétés moins importantes.

L'ouvrage est terminé par 14 documents et deux planches très bien exécutées, qui reproduisent les 10 types principaux.

J. G.

Numismatique gauloise.

Examen de quelques monnaies des *Arvernes* et d'autres peuplades, par M. Changarnier-Moissenet. *Beaune* (Côte d'Or), Antonin Devis, libraire, rue Maufoux, 4. 1884.

Sous ce titre, M. Changarnier vient de publier un fort intéressant et savant opuscule de 71 pages, in-8°, orné de deux plan-

ches supérieurement dessinées et lithographiées par G. Mercier, représentant 25 monnaies, plus une troisième authographiée par l'auteur contenant quelques monnaies et des légendes étrusques, etc., etc.

L'auteur passe en revue diverses monnaies des *Arvernes*, des *Eduens,* des *Carnutes,* des *Volces*, des *Helvètes,* des *Germains,* des Statères de *Vercingetorix* et un Quinaire inédit d'*Orgetorix*, il interprète la légende *Sequanoiotus,* il fait des recherches sur la valeur des mots *Arcantodan* et *Arkantidan* et attribue aux *Voconces* et à leurs alliés des quinaires *au cavalier,* dits à tort de la Ligue contre *Arioviste* et les Germains.

Bulletin de l'Académie d'Hippone.

Nous avons reçu le 18me volume de cette bien intéressante publication que l'Académie de Bône nous envoie chaque année pour notre bibliothèque. Nous avons suffisamment fait connaître à nos lecteurs toute la valeur de ce Bulletin pour n'avoir cette année qu'a renouveler à cette honorable institution nos plus chaleureux remercîments.

Le 18me volume, orné de 13 magnifiques planches et de gravures intercalées dans le texte, contient les travaux suivants :

Notes épigraphiques sur Mascula (Khenchela), par M. Abel Farges. — *Note sur une monnaie vénitienne,* par le R.-P. Delattre. — Marques de potier relevées sur les lampes trouvées à Carthage et dans les environs, par le R.-P. Delattre. — Marques de potier trouvées sur des lampes chrétiennes de Carthage, par le R.-P. Delattre. — Marques de fabrique recueillies à Carthage sur des vases de poterie romaine, grecque et punique, par le R.-P. Delattre. — Poids antiques de bronze trouvés à Carthage et conservés au musée de Saint-Louis, par le R.-P. Delattre. — Note sur le Ksar-Mezouar (Tunisie), par M. le capitaine Moinier. — Inscriptions latines relevées en Tunisie, par M. Danjean. — Notes sur divers objets de fabrication romaine découverts à Tébessa, Tifech, Souk-Ahras, etc., par M. Abel Farges. — Notice historique sur deux inscriptions romaines trouvées au Ksar-Mezouar (Tunisie) en 1881-1882, par M. Alexandre Papier. — Chronique.

— Matériaux pour servir à l'histoire des monuments mégalithiques des provinces de Constantine et d'Alger, par MM. V. Reboud, Jullien, etc. — Extrait des procès-verbaux des séances et de la correspondance.

Numismatisch-sphragitischer Anzeiger, herausg. von H. Walte und M. Bahrfeldt. 15. Jahrgang, Hannover 1884.

Nr. 4. Schratz, Mittheilungen aus Münzacten des 16. und 17. Jahrhunderts (Münzacten von Argen). — Weingärtner, Denar des Abtes Heinrich (1220-1221) von Helmershausen. — Necrologe (Friedlaender, Lenormant).

Nr. 5/6. M. Bahrfeldt, Bremervörde als Münzstätte der Erzbischöfe von Bremen (mit 1 Tfl. und 4 Holzschn.). — Neue Medaillen.

Blätter für Münzfreunde (C. G. Thieme). — 20. Jahrgang. Leipzig 1884, 4°.

Nr. 116. Müller, Die Münze zu Saalfeld und ihre Meister. Ein Beitrag zur Münzkunde des Ernestinischen Sachsens (Forts.) — Stenzel, Die Vereinsmedaille auf K. F. W. Erbstein und Biographisches über Letzteren. — Derselbe, Der Münzfund zu Cöthen. — Diestel, Bestrafung eines Falschmünzers in Sachsen 1564. — Münzfunde. — Neue Medaillen.

Nr. 117. H. Dannenberg, Dr. Julius Friedlaender. Necrolog. — Müller, Die Münze zu Saalfeld und ihre Meister (Forts.). — v. Lehmann. Zwei seltene Münzen von Anton Günther, Grafen von Oldenburg und Delmenhorst et., 1603 und 1667. — Kull. Der Stern auf den kaiserlich-münchner Geprägen von 1705-1714. — Münzfunde. Miscellen.

Berliner Münzblätter, herausg. von A. Weyl. V. Jahrgang. Berlin 1884, 4°.

Nr. 40-45. M. Bahrfeldt, Die Münzen der Stadt Lüneburg. III. Die Münzen von 1613-1637. IV. Die Münzen von 1643-1654. Nachträge und Berichtigungen 1606-1777. V. Vom Beginne der Münzprägung 1292 bis zum Jahre 1502. — Winkel, Inedita betreffend Holländisch Ost-Indien (mit 1 Tfl.). — Unedirte Münzen

(nicht im Cohen) der Sammlung Berthold Wilmer in Teplitz, Böhmen. — Vleuten, Raderalbus mit Gegenstempel. — Winkel, Chinesische Silbermünzen in Kaschar geprägt. — Baethgen, Münzfund von Osnabrück. — Literatur (darunter ausführlich besprochen Joh. Newald, Beiträge zur Geschichte des Münzwesens während der Zeit von 1622-1650, Wien 1882 und Frh. v. Löffelholz, Neuer Beitrag zur öttingischen Geschichte, insbesondere zur Geschichte des öttingischen Münzwesens 1883).

Essai sur les monnaies d'or et d'argent de Fribourg, par Ant. Henseler. Fribourg 1884. 1 vol. in-8°, 133 pages et 7 planches.

Jusqu'à présent nous n'avions sur les monnaies d'or et d'argent de Fribourg que la notice publiée par G.-E. de Haller dans son *Schweizerisches Münz-und Medaillenkabinet,* en 1781, notice intéressante, mais très incomplète, et les notices encore moins détaillées de M. Lehr (*Essai de numismatique suisse*, 1875) et d'Alb. Escher (*Schweiz. Münz-und Geldgeschichte,* 1881), sans parler de quelques travaux sur des points particuliers. L'*Essai* de M. Henseler est ainsi, en grande partie, un travail tout à fait neuf. L'auteur a recueilli toutes les données qui se trouvent dans les notices antérieures et les a considérablement développées et enrichies.

L'ouvrage est divisé en deux parties : l'histoire de la monnaie de Fribourg, et la description des monnaies d'or et d'argent.

Si la partie historique contient peu de faits nouveaux, elle a cependant le mérite de réunir et de grouper des détails et des documents épars dans diverses publications et de les présenter dans leur ensemble. On y trouve les concessions de l'empereur Sigismond (1422) et des papes Martin V (1422) et Jules II (1509), qui donnent à Fribourg le droit de battre monnaie, ainsi que des renseignements sur les diverses monnaies frappées successivement dans notre ville en vertu de ces concessions.

La partie descriptive a été faite avec le plus grand soin et la plus scrupuleuse exactitude. M. Henseler a dû, d'abord, se mettre à la recherche de nos monnaies d'or et d'argent dont un grand

nombre sont très rares et quelques-unes même ne sont plus représentées que par un ou deux exemplaires. Notre collection cantonale elle-même n'en possède qu'une partie et il a fallu explorer les collections publiques et privées pour réunir l'ensemble de ces diverses monnaies. Deux collections surtout sont riches en pièces fribourgeoises, celle de la ville de Berne (autrefois de G.-E. de Haller) et celle de la ville de Winterthour (formée par Ch. Lohner, de Thoune). M. Henseler a pu reconstituer ainsi la série à peu près complète, croyons-nous, de nos monnaies d'or et d'argent, série qui compte 146 pièces ou variétés différentes, dont 21 en or. Les premières monnaies d'argent, sans date, remontent à la fin du XVe siècle et celles en or au commencement du siècle suivant. La dernière frappe (pièces de 5 batzen) a eu lieu en 1830.

L'auteur fait une description minutieuse de toutes ces pièces, en caractérise les types divers et indique toutes les différences que présentent les variétés du même type. Cette partie de l'ouvrage est la plus intéressante et elle est en même temps une véritable révélation de l'importance du monnayage de Fribourg pendant longtemps. Sept planches et plusieurs dessins intercalés dans le texte donnent la représentation des principaux types de nos monnaies ; les planches ont été exécutées avec une grande fidélité par M. Schopfer, lithographe, et font honneur à son talent.

Le volume sort des presses de l'auteur lui-même et se fait remarquer par la beauté et l'élégance des caractères, ainsi que par la reproduction exacte des nombreux signes numismatiques qui accompagnent les légendes des monnaies.

Espérons que M. Henseler complètera son œuvre par un travail semblable sur les monnaies de billon, qui, quoique moins importantes que celles d'or et d'argent, ne méritent pas moins d'être connues.

(Bien public.) N. H. T. D.

Imprimerie ANT. HENSELER, FRIBOURG (Suisse).

IIIme Année. 1884. N° 6.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé **gratuitement** à tous les **membres actifs** de la Société ; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à **six** francs ; étranger, port en sus.
Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8) ; pour annonces répétées, 15 centimes la ligne ; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.
Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, M. **Antonin Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg** (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen **Activ-Mitgliedern gratis** zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf **sechs** Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.
Die Insertions-Gebühren für *Anfragen, Offerten* oder *Anzeigen* betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.
Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. **Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg** (Schweiz) zu adressiren.

Werdenberg-Heiligenberg.

Un prince de Fürstenberg ayant épousé une comtesse de Werdenberg-Heiligenberg enrichit son blason en posant les armes de la comtesse sur la poitrine de l'aigle aux ailes éployées qui décore son écu d'or.

Les *Werdenberg* étaient une noble famille suisse, dont l'antique château, habité encore de nos jours, est situé dans le canton de St-Gall, sur la rive gauche du Rhin.

On connaît le triste sort des *Werdenberg* qui s'affaiblirent dans les guerres faites contre leurs cousins, les comtes de *Montfort,* dont les possessions beaucoup plus considérables étaient situées sur l'autre rive du Rhin et, s'étendant le long du lac de Constance, allaient jusqu'à Tubingue. Tout le monde sait que le dernier rejeton de l'illustre famille des *Werdenberg* mourut en se battant aux rangs de ses voisins, les Appenzellois.

Les armes des *Werdenberg* et celles des *Montfort* étaient un étendard, bannière ou gonfanon d'église, (en allemand : Kirchenfahne), avec la différence que l'un était *rouge* et l'autre *noir.*

Dans les XVIIe et XVIIIe siècles les princes de *Furstenberg,* dont la résidence est à *Donaueschingen,* dans le grand duché de Bade, se mirent à frapper monnaie.

Je ne m'occuperai aujourd'hui que de quelques creutzers de

cuivre provenant de leur atelier à l'époque de la guerre de trente ans et je précise cette époque parce que c'est la seule où un prince ait osé produire des monnaies de cette nature. C'était la *mode* à cette époque !

Le baron de Berstett, qui a publié un ouvrage intéressant sur les monnaies du Grand Duché de Bade, décrit, page 125, nº 297, le creutzer suivant :

Droit : Dans une guirlande de feuilles, les armes écartelées de *Werdenberg-Heiligenberg,* surmontées des initiales H. B.

Revers : Dans une guirlande de feuilles, en trois lignes :

I || CREIT || ZER

Exemplaire du cabinet de Donaueschingen.

La collection de l'auteur de cette notice renferme deux variétés de cette petite pièce rarissime, toutes deux sans T au mot CREIZER, et dont voici la description :

DEUXIÈME COIN.

Droit : Armes écartelées de Werdenberg-Heiligenberg, dans le 1er quartier et le 4e le gonfanon de *Werdenberg,* dans le 2e et le 3e les gradins d'Heiligenberg, le tout dans un écu de forme espagnole surmonté des lettres · H · B · signifiant : *Heiligenberg* (*).

Revers : Dans une guirlande semblable à celle du droit l'indication du nom et de la valeur de la pièce

·
I .
CREI
· ZER ·
·

Métal : cuivre ; diamètre, 18 millimètres, poids légèrement plus fort que celui d'un centime, ou 1 gramme fort poids.

TROISIÈME COIN.

Droit : Armes comme les précédentes, l'écu est ici surmonté des initiales ☆ H ☆ B ☆ et accosté de ☆ — ☆ dans une ligne circulaire entourée d'un cercle de perles.

(*) Un savant numismate expliquait · H · B · par : *Herrschaft-Bregenz.*

Revers : L'indication du nom et de la valeur de la pièce comme à la précédente, mais avec des étoiles à cinq rais à la place de simples points et entourée d'une ligne circulaire et d'un grènetis, ou cercle de perles rondes.

✯ I ✯
CREI
✯ ZER ✯
✯

Métal : cuivre. Diam. 18 millim. Poids : environ 1 gramme.

On nous saura peut-être gré d'ajouter ici ce que dit le savant *de Vanotti* sur les armes des *Montfort, Werdenberg, Heiligenberg,* etc.

La couleur originale du gonfanon des *Montfort* paraît avoir été de *gueules* sur un champ d'*argent.*

De Vanotti pense que c'est en qualité de *bannerets héréditaires* des *ducs de la Réthie* que les *Montfort* portaient une enseigne.

Tout en adoptant cette explication, il faut cependant la modifier de cette manière :

Anciennement, comme *bannerets héréditaires* des *ducs de la Réthie,* l'étendard que portaient les *comtes de Montfort* devait avoir la forme adoptée dans les armes de la maison des *Palatins de Tubingue,* actuellement famille royale de Wurtemberg, alliée à la maison de *Montfort,* dont elle adopta l'étendard.

Mais plus tard nous trouvons, dans les armes de Montfort, un *gonfanon d'église* qui ne peut être dérivé, ainsi que la mître d'évêque qui surmonte les armes, que du *patronage héréditaire* que possédaient ces comtes sur l'évêché de Coire, auquel ils donnèrent plusieurs évêques.

Lorsque la maison des comtes de Montfort se divisa en deux branches, à savoir les *Montfort* et les *Werdenberg* sur les deux rives opposées du Rhin, l'ancienne branche conserva le *gonfanon rouge,* tandis que les *Werdenberg* adoptèrent un *gonfanon de sable* (noir) sur un écu d'argent.

Postérieurement encore une nouvelle division s'étant opérée dans la ligne des comtes de *Werdenberg,* ils se distinguèrent

alors en *Werdenberg de Werdenberg et Heiligenberg* et en *Werdenberg-Sargans,* ceux-là conservèrent le *gonfanon de sable, sur un écu d'argent,* tandis que les derniers au contraire prirent un *gonfanon d'argent sur un écu de sable.*

Le comté d'*Heiligenberg,* acquis par le comte de *Werdenberg* en 1277, portait pour armes des gradins allant de gauche à droite.

Lausanne, 1er août 1884. C.-F. TRACHSEL Dr.

Un projet de médaille de la reine Berthe.

Les récentes fêtes de Payerne et les quelques médailles frappées à cette occasion, que l'on trouvera décrites plus loin, nous ont fait faire quelques recherches historiques sur la cité de la reine Berthe.

Le hasard nous mit sous les yeux un passage d'un article des *Etrennes helvétiennes* de 1819 (*) que nous croyons devoir reproduire.

— Notre grand artiste, le chevalier Hedlinger de Schwytz, écrivait à un de ses amis :

« ..... De tous les monuments destinés à combattre l'oubli,
» les médailles sont les seuls qui bravent l'injure des siècles ; le
» temps qui dévore tout semble les respecter. Les manuscrits ont
» été souvent la proie des flammes allumées par la malice ou par
» l'ignorance ; les tableaux n'ont pas eu un sort plus heureux ; les
» les ouvrages même des sculpteurs, qui paraissent plus durables,
» le sont bien moins que les médailles.... ! Après une longue suite
» de siècles, lorsqu'ils ont répandu leurs ténèbres sur l'histoire
» des peuples, on voit tout à coup sortir du milieu des ruines des
» médailles, qui fixent les dates et ressuscitent des faits dont
» elles seules ont été les fidèles dépositaires. »

(*) Le 15 octobre 1817, on avait pratiqué une fouille sous la voûte de la tour de St-Michel, qui servait jadis de péristile à l'église de cet antique monastère. On découvrit alors un sarcophage de grès, renfermant des ossements reconnus pour être ceux d'une femme. Différentes circonstances ont porté au plus haut degré de vraisemblance l'opinion que c'étaient les restes de la reine Berthe, quoiqu'aucun monument ni inscription n'ait accompagné le sarcophage. Le Conseil d'Etat du canton de Vaud avait alors ordonné de le placer avec les ossements qu'il contenait dans l'église paroissiale et recouvert d'une table de marbre noir avec une inscription en lettres d'or rappelant cette restauration.

C'est à ce fait que se rapporte notre relevé des *Etrennes helvétiennes.*

Pourquoi donc ne consignerait-on pas aux générations futures la restauration du tombeau de Berthe par une médaille commémorative ? Certainement elle ne resterait point pour le compte de l'artiste jaloux de la gloire de la nation, qui en graverait le coin et la frapperait en argent ou en bronze.... Combien de Suisses en prendraient un exemplaire ! on la choisirait pour prix d'émulation dans nos écoles de jeunes filles ; les numismates, dont on compte en Europe les cabinets par milliers, s'empresseraient d'en enrichir leur collection.

En attendant mieux, voici l'idée de cette médaille.... D'un côté serait une femme couronnée, assise sur un socle et filant au fuseau, avec cette légende :

ADMOVIT COLO MANUM REGIA NETRIX.

Le revers porterait dans le champ ce simple mémorial chronologique

PIÆ BERTHÆ
TRANSIUR. REGINÆ
SEPULC. RESTAURAT
PATERN. HELVET.
MDCCCXVIII.

— Malheureusement, cette idée resta à l'état de projet, croyons-nous, et les amateurs, qui certes eussent été nombreux de tout temps, s'attendaient à trouver pour les dernières fêtes de Payerne une médaille, non pas officielle si l'on veut, mais du moins une médaille commémorative en argent ou en bronze, qui aurait rappelé et la bonne reine de la Bourgogne transjurane et les fêtes de 1884.

R.

Les médailles du tir cantonal de Payerne.

Si nous donnons dans le *Bulletin* les descriptions des médailles vendues pendant le tir de Payerne, c'est uniquement pour tenir nos lecteurs au courant de ces souvenirs commémoratifs, dont plusieurs sont d'intrépides collectionneurs.

Nous croyons qu'il n'y a eu que les trois médailles suivantes, toutes en métal blanc et à bélière, n'offrant d'autre intérêt que celui du souvenir.

N° 1.

(Graveur E. Durussel.) Module, 36 millim.

Droit. En cercle : TIR CANTONAL DE PAYERNE puis en sens contraire, au bas ❁ AOÛT 1884 ❁ Dans le champ, une cible sommée de la croix fédérale rayonnante. Derrière elle quatre drapeaux (dont la partie inférieure est *sous-entendue*) ; au-dessous, deux branches de laurier croisées. Sur le tout brochent deux carabines en sautoir. Le tout est entouré d'un cercle de grènetis.

Revers. Cercle intérieur de grènetis, puis la légende : NOS BRAS ET NOS COEURS A LA PATRIE. Dans le champ, appuyés contre un faisceau de licteur et adossés, les écussons de Payerne *(parti d'argent et de gueules)* à droite, du canton de Vaud à gauche, le tout entouré d'une branche de tabac (?) fleurie à droite, et d'une branche de vigne avec grappes à gauche.

N° 2.

(Graveur S. Mognetti.) Module, 31 millim.

Droit. Entre un cercle uni et un cercle de grènetis : TIR CANTONAL VAUDOIS puis, en sens contraire ✯ PAYERNE 10-17 AOUT 1884 ✯ Dans le champ, une couronne formée d'une branche de chêne à droite et d'une branche de laurier à gauche, reliées dans le bas par un nœud de ruban. Sur la couronne et placées en sautoir deux carabines, sur lesquelles brochent les écussons du canton de Vaud à droite et de Payerne à gauche. Au-dessus la croix fédérale rayonnante.

Revers. La reine Berthe au costume de l'époque, à cheval, donnant l'aumône à une paysanne qui tient une quenouille et un fuseau. Elle-même a sa quenouille légendaire fixée à sa selle. A droite un écuyer conduisant le cheval. A gauche, en arrière plan, l'abbaye royale de Payerne. A l'exergue : *S. Mognetti.*

N° 3.

Sans signature. Module, 33 millim.

Droit. Entre un cercle uni et un cercle de grènetis : **TIR CANTONAL VAUDOIS** puis en sens contraire * DU 10. AU 17.

AOUT 1884, A PAYERNE * Dans le champ, entouré d'une couronne formée de deux branches de laurier, l'écusson vaudois.

Revers. Trophée de chasse. Une cible *entre* deux carabines posées en sautoir, un coutelas, une cornette, une gibecière. Au-dessus de la cible, un chapeau tyrolien avec des feuilles de chêne. Le tout repose sur deux branches de chêne reliées sous la gibecière.

On nous assure que cette médaille a été faite à Genève.

R.

Chronique.

Une petite trouvaille de monnaies. Vers la fin du mois de juillet dernier, un ouvrier de M. H. à Fribourg, occupé à ranger du bois dans la cave, fut tout à coup assez surpris de mettre la main sur un petit sac de toile grise dont l'ouverture n'était pas liée, mais fortement tordue. Ce sac contenait 30 pièces d'argent de France, des règnes de Louis XIII et Louis XIV, dont 6 écus (dits écus blancs) et 24 demi-écus.

			NOMBRE.
Louis XIII.	Demi-écu de	1642	1
Louis XIV.	»	1644	1
»	»	1646	1
»	»	1649 (2 variétés) .	2
»	»	1650	1
»	»	1651	1
»	»	1652 (4 variétés) .	4
»	»	1653 (2 variétés) .	2
»	»	1654 et 1655 . .	2
»	»	1656 (2 variétés) .	2
»	»	1658	1
»	»	1659 (2 variétés) .	2
»	»	1662 (2 variétés) .	2
»	»	1667	1
»	»	1682	1
»	Ecus	1651, 1652 (2 variétés), 1667, 1677, 1679 .	6

Chose à remarquer, ces 30 pièces *diffèrent toutes l'une de l'autre* et laissent par conséquent supposer qu'elles appartenaient à un collectionneur. La pièce la plus récente est de 1682, mais, à en juger du moins par l'état de conservation du sac, il est à présumer que ces pièces ont été cachées beaucoup plus tard. Les pièces mêmes, à part un ou deux exemplaires, sont assez bien conservées. On désire les vendre, et la rédaction du *Bulletin* est chargée de recevoir les offres.

— Quelques jours auparavant, on avait trouvé au même endroit un sceau de fer représentant accolés les écussons de la famille *Bourgeois, seigneurs de Bonvilars* (Neuchâtel), et de la famille *Bourgeois* dit *Francey* (de Neuchâtel), timbrés de la couronne comtale.

Le Département fédéral des finances publie l'avis suivant :

« Par suite de la frappe d'une importante quantité de nouvelles pièces de 5, 10 et 20 centimes, la caisse d'Etat fédérale se trouve en mesure de continuer le retrait des anciennes pièces correspondantes, qui seront prochainement mises hors de cours.

En publiant cette information, le Département invite les porteurs de monnaies en question, à les présenter à l'échange au bureau de péage, de poste ou de télégraphe le plus rapproché de leur domicile. »

Le Conseil fédéral a autorisé la frappe de 25,000 écus pour le Tir fédéral de Berne 1885. Nous voyons avec plaisir cette première réduction de 5,000 exemplaires sur la frappe d'écus de tir, et espérons que peu à peu notre vœu de l'année dernière se réalisera.

Le *Journal des Débats,* en annonçant la conférence monétaire qui doit avoir lieu à Paris le 25 novembre, dit qu'il croit savoir que les Etats de l'union latine sont disposés à continuer la convention, à condition que la circulation des pièces d'argent ne soit pas augmentée et qu'après la cessation de l'union chaque pays soit obligé de reprendre les pièces d'argent qu'il aura émises.

Imprimerie Ant. HENSELER, Fribourg (Suisse).

IIIme Année. 1884. No 7.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé **gratuitement** à tous les **membres actifs** de la Société ; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à **six francs** ; étranger, port en sus.
Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8) ; pour annonces répétées, 15 centimes la ligne ; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.
Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, M. **Antonin Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg** (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen **Activ-Mitgliedern gratis** zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf **sechs** Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.
Die Insertions-Gebühren für *Anfragen, Offerten* oder *Anzeigen* betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.
Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. **Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg** (Schweiz) zu adressiren.

Cinquième assemblée générale
de la Société suisse de Numismatique à Fribourg
le 9 Octobre 1884.

La cinquième réunion de la Société suisse de Numismatique, qui devait avoir lieu à Lausanne au mois d'avril passé, avait dû, pour différents motifs, être renvoyée à l'automne. La démission de M. le président Mce de Palézieux, de ses fonctions, pour raisons de famille, laissait la direction de la Société à M. le professeur Gremaud, vice-président. L'assemblée générale du 9 courant fut convoquée à Fribourg, mais, malheureusement, elle ne fut pas très nombreuse.

Les tractanda n'en étaient pas moins nombreux et intéressants.

A 2 heures, M. le vice-président Gremaud ouvrit la séance, en rappelant la circulaire du 13 mai 1884, par laquelle il avait annoncé aux sociétaires la démission de M. de Palézieux et le renvoi au mois d'octobre de la réunion qui aurait dû avoir lieu en avril.

Il s'agissait donc en premier lieu de choisir un nouveau président ; la majorité des voix appela à ces fonctions M. le professeur

Gremaud, vice-président depuis la fondation de la Société et qui avait déjà décliné la présidence en 1881. La vice-présidence, laissée vacante par cette nomination, fut confiée à M. Alb. Sattler, antiquaire à Bâle.

M. Gremaud émit un programme pour l'avenir de la Société et du *Bulletin* qu'elle publie ; il exprima le vœu que, sans négliger les frappes modernes, les sociétaires s'appliquent surtout à la numismatique ancienne et à tout ce qui s'y rapporte, documents inédits, bibliographie numismatique, publication des principaux types de monnaies suisses, de *billon* surtout.

Il fait remarquer, avec raison, que plusieurs espèces suisses anciennes ne peuvent être dénommées avec certitude. Le dessin des types principaux des différentes espèces de monnaies émises par chaque canton en particulier faciliterait la détermination des pièces souvent peu connues et servirait de préparation à un travail d'ensemble.

Pour ce qui concerne la bibliographie numismatique, plusieurs sociétaires ont déjà pris de nombreuses notes, et MM. Sandmeier et Stræhlin, de Genève, ont bien voulu se charger de les réunir et de les compléter.

Le rapport du secrétaire sur la marche du *Bulletin* constate une sensible amélioration au point de vue des abonnements ; puisse-t-il en 1885 en constater une *très* sensible.

Les comptes du caissier (M. Nabholz à Fribourg) sont approuvés avec remercîments. La cotisation annuelle est fixée pour l'année 1885 à six francs (contre lesquels les sociétaires reçoivent le *Bulletin*.)

Le comité de rédaction est complété par la nomination de M. Albert Sattler vice-président.

L'assemblée reçoit 8 nouveaux membres, MM. Samuel de Perregaux et Louis Reutter (Neuchâtel), S. Mognetti, Georges Bovy, Burkhard Reber (Genève), H. Schopfer (Fribourg), F. Roth-Rosat (Berne), puis, après la réunion et en vertu des pouvoirs confiés au Comité par l'assemblée générale de 1883, M. Demole de Joffrey (Genève), dont la demande est parvenue après l'assemblée. M. C.-F. Trachsel à Lausanne, démissionnaire, rentre comme membre actif. La société compte ainsi 97 membres actifs.

MONNAIES ANTIQUES,

découvertes à la station lacustre de La Tène

(Lac de Neuchatel)





études du *Bulletin,* ainsi que des monnaies antiques romaines de l'époque de l'empereur Auguste et beaucoup de monnaies gauloises dont un grand nombre sont des imitations plus ou moins barbares de types grecs et romains. C'est de quelques-unes de ces monnaies que nous désirons entretenir les amateurs de numismatique, en faisant en même temps remarquer que l'existence de monnaies dans les stations lacustres est un fait très-rare et, en second lieu, que dans le cas présent elle indique deux choses importantes, à savoir, que les habitants de cette station étaient en rapports commerciaux avec leurs voisins de l'autre côté du Jura et enfin que la station en question est une des dernières abandonnées par les Helvétiens, lors de leur folle entreprise pour envahir la Gaule. Nous croyons pouvoir ajouter que la monnaie d'Auguste nous permet de conclure que cette station fut une de celles que les habitants reconstruisirent après leur retour dans leur patrie.

M. Dardel-Thorrens, négociant de St-Blaise, possède une nombreuse collection de monnaies trouvées dans cette station et M. E. Vouga, instituteur à Marin, grand connaisseur et infatigable explorateur, a eu le bonheur de découvrir des pièces précieuses d'or de différents modules.

MM. H. Messikommer et R. Forrer, rédacteurs et éditeurs de l'*Antiqua,* journal mensuel publié à Zurich et consacré spécialement aux antiquités lacustres, m'ont envoyé à plusieurs reprises les monnaies de cette provenance, en me priant de les décrire.

Ce petit travail vient de paraître dans le numéro 9 de l'*Antiqua.* Je me bornerai dans la présente courte notice à signaler quelques pièces inédites remarquables. (Voir pl. 2.)

N° 1.

Monnaie gauloise cylindrique dans sa section transversale et elliptique dans la section longitudinale. Longueur 14 $^{3}/_{10}$ mm., diamètre transversal 4 $^{1}/_{2}$ mm. Cette singulière monnaie d'or du poids de 2,558 mgr. est parfaitement unie, comme faite au tour et d'une régularité admirable. Sa forme rappelle celle d'un noyau de cornouille, c'est donc un sphéroïde allongé.

N° 2.

Variété qui ne diffère de la précédente que par quatre traits tracés à égale distance sur la circonférence transversale. Le poids de cette monnaie, également d'or, est de 2,496 mgr.

N° 3.

Monnaie de bronze oxydé de la même forme que les précédentes, mais un peu plus grosse. Poids, 2,296 mgr.

C'est la première fois que j'ai vu des monnaies gauloises de cette forme.

N° 4.

Je terminerai en mentionnant une imitation gauloise de la monnaie romaine au type du crocodile frappée pour la colonie de Nîmes : COLONIA NEMAVSVS.

Le crocodile représenté sur cette imitation a cela de particulier que les dents de la mâchoire supérieure de l'animal ne correspondent pas à celles de la mâchoire inférieure, ce qui produit un effet des plus comiques. Je donne un dessin du numéro 1 avec les deux sections et du numéro 4 au type du crocodile.

Lausanne, le 2 octobre 1884. C.-F. Trachsel, Dr.

Les pièces frappées à l'occasion des Tirs fédéraux.

On lit dans le *National :*

« Les journaux ont annoncé récemment que le Comité d'organisation du Tir fédéral de 1885 à Berne ferait frapper à la Monnaie fédérale 25,000 écus de tir de cinq francs.

» C'est une petite amélioration sur ce qui s'était fait pour les Tirs fédéraux de Fribourg 1881, et Lugano 1883, pour chacun desquels il avait été frappé à la Monnaie fédérale 30,000 écus de tir de cinq francs.

» On se souvient que ces frappes considérables avaient été beaucoup critiquées, surtout celle pour la fête de Lugano, parce que l'écu de 1883, médiocrement réussi, ne rachetait pas, par un beau fini, cet excès de production.

» En calculant à fr. 169 environ, la valeur actuelle du kilo

d'argent à 900 millièmes, titre de nos pièces de cinq francs suisses, on trouve que l'écu, de 25 grammes, renferme pour 4 fr. 22 ½ centimes d'argent, ce qui donne un bénéfice de 77 ½ centimes par pièce, pour l'entrepreneur.

» Une frappe de 25,000 pièces laissera donc un gain approximatif de 19,375 francs ; joli denier, au moyen duquel il sera sans doute possible de consacrer au dessin et à la frappe de l'écu de Berne une somme un peu plus élevée qu'autrefois.

» Il faut en prendre son parti ; dès l'instant où le prix de l'argent brut permet de réaliser d'aussi beaux bénéfices, la tentation pour les comités en quête de ressources est trop grande pour qu'ils renoncent entièrement aux frappes exagérées. Seulement, nous estimons que les preneurs sont en droit d'en vouloir pour leur argent, c'est-à-dire de réclamer des pièces parfaitement réussies. Nous signalons la chose au Comité de Berne ; il est mieux placé qu'aucun autre pour réagir utilement dans le sens indiqué. En le faisant, il travaillera dans son propre intérêt et dans celui des Comités futurs.

» Quoiqu'il en soit, nous voilà bien loin des procédés antérieurs :

» Pour le Tir fédéral de Coire 1842, on frappa 6000 *écus neufs* et seulement 3200 pour celui de Glaris 1847.

» La première frappe d'écus de tir de cinq francs exécutée par la Monnaie fédérale est celle pour Soleure 1855 ; elle ne fut que de 3000 pièces ; on remonta à 5000 pièces pour Berne 1857, puis à 6000 pour Zurich 1859.

» Pour le Tir fédéral de Stanz 1861, la Monnaie fédérale a également frappé 6000 écus de cinq francs, qui ont occasionné à la caisse de la fête une dépense de fr. 2844-90 pour coin, frais de frappe et *agio sur l'argent.*

» On a aussi frappé, mais pas à la Monnaie fédérale, 34,500 jetons pour le tir de Stanz, moyennant une dépense de fr. 348, et d'après un seul modèle ; une partie de ces jetons étaient en zinc, les autres étaient en carton recouvert de papier jaune, pour simuler le laiton.

» Les dons d'honneur se sont élevés à fr. 89,557.

» Pour le Tir fédéral de la Chaux-de-Fonds 1863, qui eut à tous égards la réussite la plus complète, et en faveur duquel les

dons d'honneur atteignirent le chiffre énorme de fr. 180,732»85, on ne frappa non plus que 6000 écus, moyennant une dépense de fr. 1878»29.

» Ecus et jetons furent frappés à la Monnaie fédérale, ces derniers en laiton, au nombre de 70,000 à fr. 22 le mille. Frappe et métal, fr. 1540, coin fr. 40, total de la dépense pour les jetons, fr. 1580.

» Il est à remarquer d'ailleurs que dès 1855 toutes les frappes d'écus furent exécutées à la Monnaie fédérale ; nous trouvons donc en suivant, — Schaffhouse 1865, qui en eut 10,000, — Schwyz 1867, 8000, — Zoug 1869, 6000 — et Zurich 1872, 10,000.

» L'écu du Tir fédéral de St-Gall est un des moins beaux de la collection ; on en frappa 15,000. On alla jusqu'à 20,000 pour Lausanne 1876.

» C'est Bâle qui atteignit en premier lieu le maximum, en 1879, avec 30,000 pièces : mais comme l'écu de cette belle fête était réussi (*), les plaintes ne se produisirent pas trop vivement ; on avait été un peu surpris, et, comme nous l'avons dit en commençant, les réclamations ne devinrent plus énergiques qu'en 1881 et 1883, lorsqu'on vit maintenir le maximum de 30,000, dont on avait eu le temps de reconnaître l'abus.

» En résumé, on peut dire que toutes les frappes au-dessous de 10,000 ont été trop faibles, eu égard au grand nombre d'amateurs de ces souvenirs patriotiques, et d'autre part il paraît certain, au moins c'est notre avis, que tout ce qui dépasse 20,000 est de trop, car nul n'est tenu d'accepter un écu de tir en paiement.

» Les jetons des Tirs fédéraux sont devenus rares ; ils ont été remplacés dès 1874 par des bandes en papier ; on aurait plus de peine aujourd'hui de réunir une collection complète des jetons des Tirs fédéraux que de compléter une collection des écus de tir, et cependant, ces jetons forment bien le complément obligatoire d'une collection des souvenirs numismatiques officiels des Tirs fédéraux.

(*) Les Bâlois avaient bien fait les choses ; la gravure de l'écu de 1879 avait été mise au concours avec une prime de fr. 400, qui a été adjugée à M. Durussel : on a payé en outre fr. 3000 pour gravure du coin ; débours divers fr. 43 ; par contre, au prix qu'avait alors l'argent, le boni sur les 30,000 écus a été de fr. 10,158, frais de frappe déduits.
Le bénéfice net de toute l'opération se réduisait donc modestement à fr. 6,715.

» La Monnaie fédérale frappa 40,000 jetons en laiton pour le Tir fédéral de Zurich 1859, 70,000 en laiton pour Schaffhouse 1865, 70,000 en laiton pour Schwyz 1867, 70,000 en laiton pour Zoug 1869, et 70,000 en cuivre rouge pour Zurich 1872.

» Nous connaissons en outre le beau jeton de Soleure 1840, celui de Coire 1842, en laiton, celui de Bâle 1844, en laiton, au revers duquel on voit l'ancien monument de St-Jacques, entouré de l'inscription : Freiheit, Vaterland, 1444, celui de Genève 1851, en laiton et en zinc, d'après un seul modèle, et celui de Soleure 1855, en zinc ; aucun de ceux-ci ne sort de la Monnaie fédérale.

» On nous informe que le jeton de Berne 1857 n'a pas non plus été frappé à la Monnaie fédérale, et quant à ceux de Glaris 1847 et Lucerne 1853, qui doivent exister, nous ne les avons pas encore vus...... »

Jeton de la corporation des tailleurs de Bâle au XVIe siècle.

Les anciens jetons suisses sont d'autant plus intéressants qu'ils n'ont pas été frappés, comme cela se pratique de nos jours, dans toutes les circonstances imaginables les plus triviales et les plus futiles.

Nous en communiquons un qui ne manquera pas de piquer la curiosité de beaucoup d'amateurs.

Il est entièrement inédit et, si notre explication est erronée, nous prions les connaisseurs de vouloir bien la rectifier, ce dont nous leur serons très-reconnaissant. Nous en donnons une description et une vignette.

Droit. En trois lignes horizontales

· ✣ ·
SCHNID
STV̇BEN
15 ✣ 93

dans un grènetis.

(*) Malgré le grand choix de caractères que nous possédons spécialement pour notre *Bulletin*, il nous est souvent impossible, en décrivant une pièce, de reproduire *exactement* les caractères de ses légendes et ses signes monétaires, c'est pourquoi nos lecteurs ne doivent pas voir, dans notre figure, une répétition de notre description. *(Réd.)*

Revers. Armes, cinq collines surmontées de deux grandes cornes de bouquetin. En travers, dans le champ, I N — S E L dans un grènetis. Diamètre, 27 millimètres. Cuivre.

C'est donc le jeton d'une association de tailleurs qui travaillaient ou se réunissaient pour se délasser dans une auberge d'une petite île située dans le lit du Rhin près de Bâle et qui porte aujourd'hui le nom de *Schneiderinsel,* c'est-à-dire l'île des tailleurs.



Les armes de cette corporation sont fort curieuses. Nous croyons que ce sont les cornes de bouquetin qui ont fait donner en allemand aux tailleurs le sobriquet de *Schneiderbock,* ou que, le sobriquet existant déjà à cette époque, les membres de cette association l'adoptèrent bravement, comme pour en émousser la pointe, ainsi que tel individu se dit *parvenu,* afin qu'on ne lui en fasse pas un reproche.

Le sobriquet français donné aux tailleurs est *pique-prune,* mot qui n'a aucun rapport avec la signification de *Schneiderbock,* auquel les gamins allemands ajoutent : Mek, mek, mek !

Lausanne, 16 septembre 1884. C.-F. Trachsel Dr.

Chronique.

Das nächstkommende Jahr 1885 scheint für die schweizerischen Numismatiker ein wahres Glücksjahr werden zu wollen. So vernehme ich aus sicherster Quelle dass unser Collega Herr Georg Bovy in Genf die glückliche Idee hat, eine Serie von Medaillen auf hervorragende Momente der Schweizergeschichte anzufertigen und herauszugeben. Hoffen wir dass dieses Vorhaben zur

Wirklichkeit werde. Dass nur etwas Gediegenes aus seinen Künstlerhänden hervorgehen kann, dafür bürgt uns sein Name sowohl als auch mehrere seiner Werke. Wohl jeder schweizerische Münz- und- Medaillensammler wird es sich einigermassen zur Pflicht anrechnen, dieses Unternehmen durch Ankauf der Medaillen zu unterstützen. Schon der grosse Hedlinger hatte ein ähnliches Vorhaben, Schade dass er es nicht zu'r Verwirklichung brachte, allein er hätte sich in der Schweiz schwerlich die Anerkennung erworben, die ihm Schweden, Russland, Preussen, Frankreich und die übrigen Länder zallten.

Möchte wohl ein anderer Schweizer-Medailleur sich ebenfalls entschliessen können, eine Serie von Medaillen auf berühmte und hervorragende Schweizer, die noch nicht durch Medaillen verewigt sind, herauszugeben, diess würde anerkennenswerther und gewiss auch lohnender sein, als die vielen Camelotte-Festschwindel-Medaillen. An tüchtigen Kräften mit künstlerisch begabtem Talente fehlt es uns glücklicherweise in unserer, wenn auch kleinen, Schweiz noch nicht. Man betrachte zum Beispiel nur die wundervoll ausgeführte grosse Medaille auf den Naturforscher L[s] Agazziz von Landry in Neuenburg, ferner die noch viel grössere (101 Millim.) auf den Naturforscher François-Jules Pictet von Genf, von Richard in Genf. Die Medaille zum 90 jährigen Jubiläum von Professor B. Studer in Bern (1884), von Durussel in Bern und die Medaille auf Merle d'Aubigné, von Hugues Bovy in Genf, und man wird bald zu'r Ueberzeugung kommen dass von den mit uns lebenden schweizerischen Medailleuren, ebenso künstlerische Werke können geschaffen werden, wie von den besten ihrer Fachgenossen im Auslande, wenn sie dabei die nöthige finanzielle Unterstützung, d. h. genügenden und hinreichend bezahlten Absatz für ihre Mühen und Arbeiten von den Kunstfreunden und aber auch ganz besonders von den Behörden ihres engern sowohl als weitern Vaterlandes finden würden. Es ist eben eine traurige Thatsache dass die Schweizerkünstler zum weitaus grössten Theile darauf angewiesen sind sich im Auslande die erste Anerkennung ihrer Kunstleistungen sowohl als Verdienst und Ruhm zu erwerben, und erst wenn ihr Name sich dann bereits europäischen Ruf erworben hat, so kommt die Schweiz und sagt : Ja ! der ist unser

Landsmann, denn das ist ein Schweizer. In der Schweiz aber können sie hungers sterben, falls sie nicht das Glück haben einiges Vermögen zu besitzen.

Adolph Jnwyler.

Le Conseil fédéral a désigné pour le représenter à la prochaine conférence monétaire MM. Lardy, notre ministre à Paris, et Burckhardt-Bischof, à Bâle.

Les monnaies suisses anciennes ne sont certes pas dédaignées dans les ventes publiques qui ont lieu à l'étranger.

Après avoir lu les prix fabuleux qu'avaient atteint au mois de juin dernier, à la rue Drouot, certaines pièces appartenant à la collection de feu M. de Graffenried de Burgenstein, voici quelques chiffres nouveaux signalés par le *Numismatisch-sphragistischer Anzeiger*. Vente *Garthe, à Cologne,* le 10 septembre 1884 :

N° 8027.	Basel, thaler 1552,	vendu	pour	240 Marks.
8060.	Genève, dicken 1561,	»	»	200 »
8077.	Schaffhouse, kleiner dickthaler, 1529	»		580 »
8108.	Zoug, écu de 1565	vendu	»	200 »

C'est ce qu'on peut appeler des chiffres fort respectables.

La *Monatblatt der Numismatischen Gesellschaft in Wien* (n° 13, août 1884), doune quelques détails sur la trouvaille de *Eggendorf* (Autriche).

Le petit trésor se composait de 550 pièces argent et billon, dont elle donne le détail (la fin dans le n° 14).

Je remarque entr'autres :

1	groschen	de Soleure	1562.
16	»	de Lucerne,	1598 à 1606.
18	»	de Schaffhouse	1597 et 1611.
33	»	de Zoug	1595 à 1608
1	»	de l'Evêché de Bâle,	1596.

Bibliographie.

Aus dem Gebiete der schweizerich-numismatischen Literatur haben wir in neuester Zeit eine mit grosser Sorgfalt ausgearbeitete Biographie auf den berühmten Medailleur Joh.-Carl Hedlinger, verfasst von Herrn Pfarrer Johannes Amberg, zu verzeichnen. — Obwohl auf diesen grossen schweizerischen Künstler und seine Medaillen schon bereits mehrere Arbeiten vorhanden sind, bietet die Vorliegende doch wieder soviel des neuen und bis dahin Unbekannten über diesen Medaillenstecher, dass wir diesen neuen Beitrag wohl nur auf's beste begrüssen dürfen.

Der erste Theil dieser Arbeit, enthaltend: « Hedlinger's Jugendzeit- Lehr- und Wanderjahre bis zu seiner Anstellung in Schweden » wurde dann auch bereits von unserm Vereinsmitgliede Herrn J. Sandmeier in Genf, auf Seite 95-96 des I. Jahrganges (1882) des « *Bulletin* de la Société suisse de numismatique » besprochen. Als Fortsetzung erschien nun vor Kurzem im diessjährigen XXXIX. Band des Geschichtsfreund der zweite Theil und von demselben Verfasser bearbeitet, enthaltend « Hedlingers Thätigkeit als kgl. schwedischer Medailleur — Seine Romreise — Sein Aufenthalt in Kopenhagen und in Petersburg — Seine Reise in die Schweiz, sein Aufenthalt dort und in Berlin — Sein Rücktritt.

Als ich den Herrn Verfasser vor einigen Tagen besuchte, machte er mich selbst auf einen im 2ten Theil seiner Biographie auf den Medailleur J.-C. Hedlinger eingeschlichenen Irrthum aufmerksam. Bei der Anmerkung 1 zu Seite 175 des Geschichtsfreund Bd. XXXIV vermuthet Herr Amberg in der Fortsetzung obiger Anmerkung auf Seite 176 das in der achtzeiligen Inschrift des Revers der Medaille auf Bruder Klaus von J.-C. Hedlinger enthaltene Chronogramm, welches die Jahrzahl 1732 ergibt, sei das Jahr der Seligsprechung des frommen Eremiten. In Wirklichkeit aber zeigt dieses (wie übrigens schon Haller unter N° 124 angibt) das Jahr an, dass die Gebeine des Seligen aus dem Grabe enthoben und über dem Altar der Kirche zu Sachseln erhoben

worden. — Was das Jahr der Seligsprechung betrifft, so scheint man darüber nicht mehr genau im Klaren zu sein. v. Haller gibt das Jahr 1669 an, bei andern Autoren finde ich 1671 oder 1672 verzeichnet, Herr Pfarrer Amberg hällt das Letztere für das Richtige mit welcher Begründung ist mir nicht bekannt.

Wie zum ersten Theil als Titelbild das in Holzschnitt fein ausgeführte u. wohlgelungene Portrait des Medailleurs Hedlinger, so ist auch diesem 2ten Theil eine von Gebr. C. u. N. Benziger in Lichtdruck verfertigte Kupfertafel, enthaltend die Abbildungen von 7 von J.-C. Hedlinger gestochenen Medaillen beigegeben; doch könnte ich mich keinesfalls für Münz- oder- Medaillen-Abbildungen in Lichtdruck befreunden.

Der bereits in Arbeit begriffene 3te Theil der hier besprochenen Arbeit, enthaltend : « Hedlinger's Wirksamkeit nach seinem Austritte aus schwedischen Diensten in seinem Heimathland, » wird dann zugleich den Schlussabschnitt bilden und gedenkt Herr Pfarrer J. Amberg denselben im nächsten Band (XLter) des « Geschichtsfreund » erscheinen zu lassen.

Wünschen wir dem verehrten Herrn Verfasser beharrliche Ausdauer und Glück zu diese Unternehmen, sowie zu seinen fernern Arbeiten auf dem Gebiete der Numismatik.

Bemerkung. Wenn ich hier auf fernere Arbeiten des Herrn Pfarrer Joh. Amberg, auf dem Gebiete der Numismatik zu hoffen wage, glaube ich von Ihm selbst in dieser Hoffnung einigermassen bestärkt worden zu sein. — In der am 9ten Oktober abhin, in Freiburg stattgehabten Jahresversammlung des schweizerisch-numismatischen Vereins machte ich den amwesenden Herrn Collegen die Mittheilung dass ich ein grosses Material zu'r Bearbeitung einer Münzgeschichte des Kantons Luzern beisammenliegend habe, welches ich gerne jemanden zu'r Benutzung überlassen wollte, der eine solche Münzgeschichte unternehmen würde. Nachdem sich aber Niemand von den anwesenden Herrn angemeldet, sprach ich seither Herrn Pfarrer Amberg auch hiervon, und wagte es, ihn zu diesem Unternehmen, nach Schluss seiner Biographie auf J.-C.

Hedlinger aufzumuntern, was er mir, wenn auch nicht direkt zu — doch auch nicht absagte. Hoffen wir daher das Beste.

Adolph Jnwyler.

Nous avons reçu différentes publications pour notre bibliothèque. Nous en accusons réception avec remercîments ; ce sont :

— *Das Kaiserlich Russiche Reichs-Wappen. Reiter und Doppel-Adler,* avec deux planches fort soignées, par M. le baron *de Köhne* à St-Pétersbourg.

— *Drachens of Aristarchos dynast of Colchis,* avec figure dans le texte, par le même auteur.

— *Médaille satirique de l'empereur Frédéric Barberousse et de l'impératrice Béatrix,* avec une planche lithographiée, extrait de la *Revue belge de numismatique* 1882, par le même auteur.

— *Studien zur Geschichte der Münzen und Medaillen der Churfürsten von Bayern im XVIII Jahrhundert.* Fortsetzung, Separatabdruck aus der Mittheilungen der *Bayer. Numismatischen* Gesellschaft, III Jahrgang 1884.

ÉCHANGES.

— *Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie,* 1884, les trois premiers trimestres. Cette société-sœur a bien voulu, malgré la différence du prix de l'abonnement, nous accorder l'échange avec notre *Bulletin* dès 1882 déjà. Nous avons donc échangé trois volumes cette année.

Nos meilleurs remercîments ; il serait à désirer que nous puissions également obtenir un échange avec la Belgique et l'Angleterre.

— *Numismatisch-sphragistischer Anzeiger, N° 8.* Die Crocodilmünzen von Nemausus. — Ein Marien-Groschen des Bisthums Münster von 1714. — Necrolog. — Münz-Sammlung. — Garthe in Köln. — Münz-Verkehr.

N° 9. Unedirter Denar der Herren von Büren. — Münzfund. — Zwei Preussische inedita. Verschieden. — Münz-Auktionen. Papiergeld. — Münz-Verkehr.

N° 10. Archæologen Congress. — Luthermedaillen. — Auction Garthe. — Münzenverkehr.

— *Bulletino di Numismatica e sfragistica per la storia d'Italia* (publié à Camérino). Volume II. N°s 1 et 2.

Sommario. — Le monete di Roma e dei Papi da circa il 1280 al 1394. V. C. — L'Aquilino di Como restituito a Frederico II°. G. Amati. — Di alcune monete inedite e non ancora segnalate. O. Vitalini. — La Medaglia per la riedificazione della Loggia municipale di Udine. V. Ostermann. — Sigillo di Rodolfo Varano da Camerino. M. Santoni. — Bibliografia e Notizie. — Due tavole litografiche. — Supplemento dei monete e libri vendibili.

Volume II. N°s 3 e 4. *Sommario.* — Della zecca et delle monete Spoletine, in relazione alla storia delle epoche umbra, romana, ducale et pontificia. L. Pila Carocci. — Sigillo di Mercenario da Monteverde. F. Raffælli. — Bibliografia e Notizie. — Sei tavole litografiche. — Supplemento di monete e libri vendibili.

Avis.

Nos lecteurs qui ont reçu le catalogue de la vente de Graffenried de Burgenstein, sont informés qu'ils peuvent se procurer, à la Rédaction du BULLETIN, des tirés à part des prix de vente, au prix de 50 centimes. Ces tirés à part peuvent facilement être reliés avec le catalogue.

On désire se procurer

les **Etrennes helvétiennes et patriotiques** antérieures à 1804, comme celles de 1805, 1807 à 1810, 1811 à 1814, 1815 à 1819, 1821 à 1829. Les personnes qui pourraient disposer de l'un ou l'autre de ces volumes, sont priées d'adresser leurs offres au secrétaire de la Société suisse de Numismatique, M. Antonin Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg.

DEMANDE.

Les personnes ayant à vendre ou à échanger des **Jetons de tirs suisses**, fédéraux, cantonaux ou autres, sont priées d'adresser leurs offres à M. PERDONNET à LAUSANNE. (P-L 5)

En vente au Bureau du Journal :

Notice sur quelques monnaies inédites de l'évêché de Sion

par M. A. BLANCHET, Lausanne 1864, in-4°, 1 planche.
Prix, 50 centimes.

Quelques mots sur la pièce de 42 cr. de Sarine et Broye
par HACHEL.
2me édition, avec figure. Prix, 50 centimes.

Les médailles frappées pour le Tir fédéral de Fribourg 1881
Les projets de l'écu du Tir fédéral de 1881.
Prix de chaque brochure, 30 centimes.

Ant. Bovy, sa Vie et ses Oeuvres,
par ANT. HENSELER.
Ouvrage de luxe, grand in-8°, avec portrait et fac-simile de la signature d'Ant. Bovy et six planches (phototypie) laissant voir 18 médailles.
Prix broché : 8 francs.

ÉCUS DE FRIBOURG (Suisse) DU XVIe SIÈCLE
AU TYPE DE St-NICOLAS
par Ant. HENSELER.
Prix, 50 centimes.

MONNAIES ET MÉDAILLE
DE SOGREN & DE BARGEN
(Ancienne Principauté-Evêché de Bâle)
par Ls LE ROY.
Prix, 50 centimes.

Imprimerie HENSELER, ANT. FRIBOURG (Suisse).

IIIme Année. 1884. No 8 et 9.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé **gratuitement** à tous les **membres actifs** de la Société ; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à **six** francs ; étranger, port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8) ; pour annonces répétées, 15 centimes la ligne ; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ, M. **Antonin Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg** (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen **Activ-Mitgliedern gratis** zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf **sechs** Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühren für *Anfragen, Offerten* oder *Anzeigen* betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. **Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg** (Schweiz) zu adressiren.

Une nouvelle médaille genevoise.

Le 8 août 1883, le Conseil administratif de Genève recevait en don une collection importante de monnaies et de médailles.

Cette collection, formée au siècle passé par Michel-Christ Beurlin, grand-père maternel du donateur, fut léguée à Abraham Beurlin, juge à la Cour, lequel, en 1866, la laissa à ses neveux, Messieurs Michel et Marc Chauvet. Devenu par le décès de son frère seul possesseur de ce médaillier de famille, M. l'ancien conseiller d'Etat Michel Chauvet eut la généreuse pensée d'en faire don à la ville de Genève.

La collection Beurlin-Chauvet, c'est ainsi qu'elle se nomme aujourd'hui, comprend à peu près 6000 pièces, qui peuvent être classées de la façon suivante :

Antiques.	OR.	ARG^t ET BILL.	BRONZE ET PLOMB.
Gaule	1	28	31
Grèce	—	63	235
Familles romaines	—	229	60
Empereurs romains	6	926	938
Moyen-âge	14	13	58
Modernes	—	—	—
A transporter :	21	1259	1322

Transport :	21	1259	1322
Espagne et Portugal	3	31	16
France	8	192	327
Angleterre	5	82	57
Italie	6	341	202
Suisse	20	311	28
Autr., Hong. Boh.	8	279	70
Etats allemands	9	747	73
Pays-Bas	2	43	10
Danemark et Suède	1	93	38
Russie et Pologne	4	94	26
Orient et Amérique	1	95	11
Sommes :	88	3567	2180

La mention, même abrégée, des pièces de choix de cette collection nous mènerait trop loin; nous devons nous borner à dire que c'est la numismatique allemande qui s'y trouve le plus richement représentée. Ajoutons aussi que, parmi les pièces suisses, on peut citer la médaille d'Ambroise Blaurer, en argent (Haller, nº 147), et celle dite des Représentants, en or (Haller, nº 1925), quelques testons de Schwyz et de Fribourg et une série de frappes en or et en argent des monnaies de billon genevoises.

En présence d'un don aussi important, le Conseil municipal de Genève arrêta, le 2 octobre 1883, qu'une médaille serait offerte à M. Chauvet, en souvenir de sa libéralité.

Après avoir consulté une commission, le Conseil administratif prit les décisions suivantes, que nous reproduisons in extenso, car elles forment une sorte de dossier officiel qui accompagne la médaille.

Extrait des Registres du Conseil administratif de la ville de Genève du 28 novembre 1883

A la suite de l'arrêté pris par le Conseil municipal, de faire frapper une médaille destinée à être offerte à M. Michel Chauvet, ancien conseiller d'Etat, en témoignage de reconnaissance pour le don qu'il a fait à la ville de sa collection de médailles, le Conseil administratif décide :

1º Cette médaille sera en or et aura $0^{m},068$ de diamètre; l'avers portera la dédicace encadrée par un cercle d'ornements; le revers représentera la ville de Genève, vue du lac.

2° L'exécution en sera confiée à M. Hugues Bovy.

3° Il en sera frappé six exemplaires en argent, dont un pour le médaillier et les cinq autres pour autant de souscripteurs. Le Conseil administratif prend l'engagement de n'en pas tirer davantage.

4° Un extrait du procès-verbal de la présente séance sera délivré à chacun des cinq souscripteurs de la médaille en argent.

Certifié conforme :

Le Secrétaire du Conseil administratif,

L. Auberson.

La médaille, achevée en septembre 1884, fut offerte à M. Chauvet le 24 octobre suivant ; en voici la description :

Droit. — Dans un cartouche très orné et en quatre lignes : A | MICHEL CHAUVET | LA VILLE DE GENÈVE | MDCCCLXXXIII.

Revers. — Vue de la ville de Genève, prise du lac ; à l'arrière plan, la chaîne du Salève ; en chef, les armes et la légende genevoises.

Ex : GENEVA CIVITAS ; au-dessous hugues bovy (voir notre planche). Module 0^{m},068. Poids de l'exemplaire en or 173 gram. 50. Poids moyen des exemplaires en argent 131 gram.

Indépendamment du souvenir qu'elle est destinée à perpétuer, cette médaille a un intérêt plus général encore, elle rapelle les œuvres de Jean Dassier, que le Conseil de Genève offrait au siècle passé, soit à des Résidents français, tels que de Champeaux, ou de la Closure, soit à des Représentants genevois à l'étranger, comme Isaac Thélusson. C'est la restauration d'un excellent style, mais c'est aussi un chef-d'œuvre d'exécution. Car, disons-le en terminant, s'il est parfois aisé de faire une copie, il est bien autrement difficile de s'inspirer de l'œuvre d'un maître, de la traduire, dans un style plus moderne, tout en respectant ses caractères fondamentaux ; c'est là ce qu'a su faire M. Hugues Bovy et nous l'en félicitons sincèrement.

X.

Notiz.

Erlaube mir die Mittheilung, im Berichte über die diesjährige in Freiburg stattgehabte Generalversammlung der Schweiz. Numismatischen Gesellschaft, speziell was mein Verfahren von Abdrücken der Münzen u. Medaillen betrifft, noch mit folgendem zu ergänzen :

Man nimmt am besten ein Stück Cautchouc in der Dicke von cà 1 Centimeter. Auf dieses ein entsprechendes Stück Staniol, legt die Münze darauf u. schliesslich auf diese ein dickes Stück Carton in der Grösse der Münze. Dadurch erleidet die Münze keinen Schaden u. kann um so kräftiger resp. tiefer in den Cautchouc hinein gepresst werden. — Man bringt nun dies Alles unter eine Presse, die nun starck forcirt wird.

Hat man keine hiezu eingerichtete Presse, so genügt auch eine starke Copierpresse, um die schönsten Abdrücke herzustellen.

Man öffnet nun die Presse, nimmt den Abdrück hervor und schneidet den unnützen Theil mit einer Scheere am Rande der Münze entlang ab und der Abklatsch genügt um in die Sammlung einverleibt zu werden.

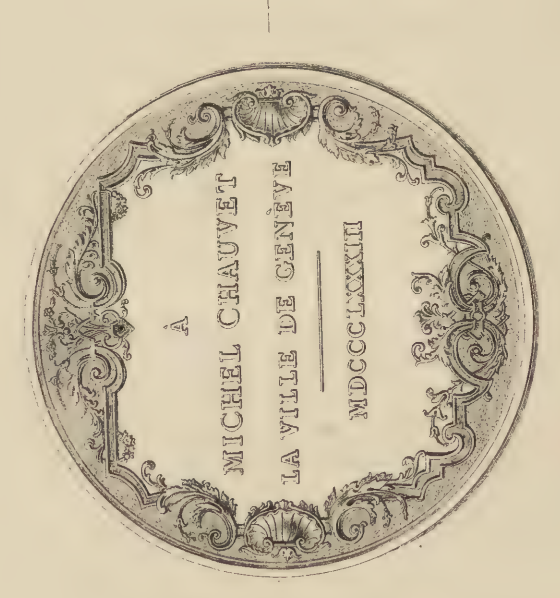
Meine Proben, die ich an der Versammlung in Freiburg vorzeigte, hatte ich mit einer Lösung von Gummi-Arabicum und mit etwas Zuzatz von weissem Zucker auf hiezu bearbeitete Carton ohne Weiteres aufgeklebt. Endlich kann man aber auch Avers und Revers auf einander kleben. Durch fernere Bemühungen ist es mir möglich geworden, noch weit schönere und vortheilhaftere Abdrücke zu erziehlen und wird im Gummi der fernere Zusatz von Bleiweiss, der für Medaillen rathsam war, ganz entbehrlich.

Gold und Silberstaniol kan von nun an in bestens geeigneter Waare von mir billigst und in beliebigen Quantitäten von ½ Kilo an bezogen werden.

Zug, den 28 Dezember 1884.

Robert Weber


GENEVA CIVITAS


À
MICHEL CHAUVET
LA VILLE DE GENÈVE
MDCCCLXXXIII

Der angebl. Jeton der Schneiderzunft in Basel.

In nº 7 des *Bulletin* veröffentlicht Herr Dr C.-F. Trachsel einen Jeton von 1593. Durch wircklich scharfsinnige Combinationen gelangt der geleehrte Herr Verfasser dazu, den Jeton der Schneider Innung in Basel, welche auf der « *Schneiderinsel* » daselbst ihre Herberge gehabt hätte, zuzutheilen.

Es hat aber in Basel eine « *Schneiderinsel* » nie gegeben, wohl aber giebt es eine « *Schusterinsel,* » welche Benennung hingegen aus unserm Jahrhundert stammt, früher würde sie Kälberinsel genannt. Dieselbe kommt also hier ausser Betracht.

Der Jeton ist entschieden nicht baslerisch, scheint mir auch nicht schweizerisch, sondern eher, soviel man nach der Abbildung urtheilen kann, deutschen Ursprunges zu sein.

Könnte die Inschrift des Jeton nicht auch « *Schnid Stuben in Sel.* (letzteres als abgekürzten Ortsnamen, gelesen werden?)

Basel. ALB. SATTLER.

Collectionneurs, garde à vous !

FAUSSAIRES !

La Gazette numismatique de Côme, habilement gérée par le Dr Solon Ambrosoli, vient de publier un petit article fort intéressant intitulé : *Raccoglitori all'erta!* et signé *Otho.* Nous le traduisons comme avertissement aux amateurs.

« A mesure que les monnaies rares augmentent de prix, l'art » des falsificateurs va toujours en augmentant et en se raffinant. » Il y a quelques mois je vis un denier de *Busca* et un d'*Atri,* » tous deux faux. Dernièrement parurent à Milan trois exemplaires » d'une monnaie qui serait en effet inédite et de la plus haute » importance pour la série numismatique du moyen-âge.

» Il ne s'agit de rien moins que d'un denier de *Pepin,* fils de » Charlemagne, frappé à Milan.

» En voici la description :

» Droit : + PIPINVS RX Croix dans le champ.

» Revers : MEDIOL dans le champ.

» J'en ai vu trois exemplaires parfaitement identiques, mais

» qui, quant au type, aux caractères et à la patine, sont évidem-
» ment *faux*. Il faut cependant avouer qu'ils sont exécutés avec
» une grande habileté et qu'ils induiraient facilement en erreur
» un collectionneur novice.

» Il me serait facile de divulguer les noms et prénoms des
» auteurs de ces pièces, mais après avoir découvert le *péché*, je
» couvrirai du manteau de la charité chrétienne les noms des
» *pécheurs*. Si toutefois je rencontrais d'autres pièces fausses, je
» ne pourrais résister à la tentation de dévoiler les noms des
» auteurs des deniers de Busca, d'Atri et de Pepin qui ne méritent
» aucun ménagement. Notons cependant que l'apparition de ces
» monnaies fausses à Milan coïncide avec l'arrivée de certains
» individus connus pour l'exercice du noble métier de fabriquer et
» de répandre des monnaies fausses.

» Que les amateurs soient donc sur leur garde, si on leur offre
» des monnaies de ce genre. « *Otho*. »

Un de nos grands orateurs disait l'autre jour : *Si nous tombons dans ce panneau, nous sommes flambés. Que chacun veille au grain !*

Ne croyons pas que la neutralité de notre chère patrie nous mette à l'abri des faussaires. Il y en a partout et il y en a eu de tout temps, même dans l'antiquité la plus reculée. Il serait facile d'en donner des exemples chez nous. On connaît d'ailleurs les imitateurs et leurs repaires que je m'abstiendrai de nommer. Tout récemment on m'offrit, à la tombée de la nuit, une médaille qui m'inspira des doutes au premier coup d'œil, malgré l'obscurité ambiante. Je me hâtai de la rendre, comme si elle m'eût brûlé les doigts. Mon marchand étranger, un peu piqué, s'écria : Elle est bien suisse, je l'ai achetée dans la Suisse orientale.

Les journaux racontent qu'à Lausanne le tribunal vient de condamner les nommés Sermier et Bournay à 3 $^1/_2$ ans de réclusion, à 10 ans de privation de leurs droits civiques et solidairement aux frais. Ils avaient entrepris, avec un jeune graveur de la Chaux-de-Fonds, la frappe de pièces de 10 francs françaises.

Les pièces fausses et les coins ayant servi à la frappe seront détruits ; les deux presses à balancier seront confisquées. En outre Sermier et Bournay devront indemniser les quatre personnes auxquelles ils avaient donné des pièces fausses en paiement.

Le graveur a passé entre les gouttes, il a été libéré par sept voix contre cinq. Espérons qu'il profitera de la leçon.

Il y a quelques semaines j'ai vu à Lausanne une falsification assez bien faite du rarissime plappart de la ville de St-Gall portant en chiffres *arabes* le millésime de 1424 et provenant, me disait-on, directement d'un bijoutier de St-Gall.

L'année passée je reçus de Zurich une monnaie de Bâle *admirablement* bien gravée. Le batz de 1724. La seule différence que je pus découvrir entre un original et cette imitation était la forme moderne des caractères de cette dernière.

Je pourrais sans difficulté multiplier ces exemples, en ayant fait une collection particulière.

Lausanne, le 9 novembre 1884.

LUDOLPH ROCHAT.

Chronique.

On lit dans le *Journal de Genève* du 23 novembre 1884 :

Mme Tronchin de la Rive vient d'offrir à la ville de Genève deux plâtres dorés qui ont un véritable intérêt; ils figurent, sans doute, le projet d'une médaille donnée, dit-on, par le duc de Parme, en 1764, à Théod. Tronchin, le célèbre médecin genevois.

On sait que Théod. Tronchin fut appelé cette année-là à Parme pour y vacciner la famille ducale et qu'il pratiqua cette opération sur un grand nombre d'autres personnes.

D'après G. E. de Haller (*Schweiz. Münz-und Medaillenkabinet*), n° 283, le duc de Parme aurait offert, entre autres choses, comme récompense, au grand médecin, une médaille d'argent d'un diamètre de $0^{m},145$ et du poids d'environ 400 grammes. Cette médaille, que Haller décrivait d'après une gravure sur cuivre, est aujourd'hui introuvable. Un savant allemand, M. C. Ruland, directeur du musée de Weimar, a employé plusieurs années à la chercher; il a fouillé tous les principaux musées d'Europe, y compris celui de Parme, à peu près complet pour l'histoire numismatique du duché, ainsi que la collection du prince de Montenuovo, créée

par le fils de Marie-Louise, duchesse de Parme, mais nulle part cette médaille n'a été retrouvée. Enfin M. Ruland eut l'idée de chercher à Genève, et c'est par là qu'il aurait dû commencer. Car, à défaut de la médaille elle-même, les descendants de Théod. Tronchin, possédaient, à Lavigny, deux plâtres dorés se rapportant trait pour trait à la description de Haller; la photographie en fut prise et envoyée à M. Ruland, qui prépare un ouvrage sur les vaccinateurs du 18me siècle. Ce savant écrivait dernièrement à l'un de ses collègues de la Suisse :

Je commence à me demander si les plâtres dorés, en possession de la famille Tronchin, ne sont pas la seule et unique chose qui ait jamais existé de cette médaille. Ces plâtres me paraissant être une copie de la cire originale d'après laquelle le coin devait être gravé. Comment admettre que, si la médaille a été frappée, elle ne soit pas conservée dans la famille Tronchin ou au musée de Parme, alors que, dans ce musée, toutes les monnaies et médailles faites sous le règne de don Philippe (1748-1765) s'y trouvent ? Mais don Philippe mourut en 1765, c'est-à-dire fort peu de temps après l'inoculation faite par Tronchin; il me paraît tout à fait vraisemblable que son successeur, enfant de 9 ans, ait abandonné l'idée de faire frapper une médaille aussi coûteuse.

Cette question ne manque pas d'intérêt, et les papiers de la famille Tronchin fourniraient-ils quelque éclaircissement; mais, quoi qu'il en soit, que la médaille ait été gravée ou non, les plâtres qui viennent d'être donnés à la ville ont pour elle une réelle valeur, puisqu'ils sont aujourd'hui le seul vestige qui reste de cette médaille.

Ces plâtres, dont la description nous mènerait trop loin, sont exposés au cabinet de numismatique (Bibliothèque des Bastions).

Une médaille d'argent a été frappée à Genève et distribuée aux membres du Comité du monument Dufour. Elle porte au droit la reproduction de la statue du général; au revers, une inscription entourée des écussons suisse et genevois et de branches de chêne et de laurier; en exergue on lit ces mots : « COMITÉ DUFOUR, NOMMÉ EN ASSEMBLÉE POPULAIRE. »

Cette médaille n'a été frappée qu'à un très petit nombre d'exemplaires; la Ville, pour nos collections, les membres du comité et quelques personnes qui à des titres divers ont contribué à la réussite de la fête d'inauguration. — M. M. H. de Senger, Louis Tognetti, Camoletti et Henneberg — en posséderont seuls un exemplaire. Les coins seront remis à la garde de la Ville ou détruits.

Le journal *La Gymnastique* nous apprend que le Nélo-Club de Genève a décidé de faire frapper des médailles spéciales pour les prix qu'il délivre aux courses. M. Bovy est chargé de l'exécution des coins ; il a présenté divers modèles, sur un desquels l'assemblée a fixé son choix. Le module est de 50 millim., porte un beau monogramme avee l'inscription : NÉLO-CLUB DE GENÈVE, FONDÉ EN 1869 ; le revers, une couronne de chêne et laurier.

Trouvaille de Thorn (Allemagne). — A la fin du mois d'octobre dernier on fit une curieuse découverte en démolissant une maison de la ville de Thorn. Cette découverte comprend une grande quantité de *fausses monnaies* et quelques pièces authentiques seulement. On suppose que vers l'année 1622, la fabrication de fausses monnaies devait se pratiquer sur une large échelle dans cette maison et la quantité de pièces fausses que l'on a découvert, comparé au petit nombre *de modèles authentiques* qui leur tenaient encore compagnie, en est une preuve irréfutable.

La presse et les autres outils nécessaires à la frappe n'ont pas été retrouvés et peuvent avoir été détruits par la rouille.

Parmi les pièces authentiques, les *Berliner-Münz-Blätter,* auxquelles nous empruntons ces faits, mentionnent *une pièce de 3 kreuzer de Zurich 1613* dont voici la description :

Droit. Entourée d'un grènetis la légende : MONETA : CIVI : TLCENIS· , puis dans le champ entourées d'un cercle uni, les armes de Zurich, sommées du millésime 1613.

Revers. DOMINE · CONSE · NOS IN P. Dans le champ, un cercle uni, au milieu duquel l'aigle (d'Autriche) double et couronnée.

Cette pièce paraît avoir été dans le feu.

C'est la seule monnaie suisse de cette trouvaille.

TABLE DES MATIÈRES.

Imprimerie ANT. HENSELER, FRIBOURG (Suisse).

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE

DE

NUMISMATIQUE

QUATRIÈME ANNÉE



BUREAUX DE LA RÉDACTION :

30, Grand'rue, FRIBOURG (Suisse).

1885.

IVme Année. 1885. N° 1.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé **gratuitement** à tous les **membres actifs** de la Société ; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à **six** francs ; étranger, port en sus.
Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8) ; pour annonces répétées, 15 centimes la ligne ; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.
Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, M. **Antonin Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg** (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen **Activ-Mitgliedern gratis** zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf **sechs** Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.
Die Insertions-Gebühren für *Anfragen, Offerten* oder *Anzeigen* betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.
Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. **Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg** (Schweiz) zu adressiren.

A nos collègues.

Le *Bulletin* entre dans la quatrième année de son existence, bien modeste, il est vrai, mais cependant non sans utilité. Organe d'une société naissante, qui, dans un pays d'une étendue restreinte, ne peut compter qu'un petit nombre de membres réellement actifs, il ne pouvait débuter que timidement et ce n'est que peu à peu qu'il arrivera à suivre, même de loin, ses aînés dans la carrière. La fondation d'une société suisse de numismatique et la création d'un organe pour cette société ne seront pas sans influence pour le développement de cette science dans notre patrie, science qui y a trouvé et y trouve encore de zélés amateurs. Mais pendant longtemps ils ont été sans lien entre eux et ils devaient publier leurs travaux dans des revues étrangères, peu répandues parmi nous et ces travaux restaient ainsi presque inconnus à ceux qu'ils auraient intéressés le plus. Nous espérons que notre *Bulletin* deviendra l'organe préféré des numismatistes suisses, qui tiendront à faire profiter le pays, avant tout, des résultats de leurs recherches et de leur science. Nous osons compter sur leur patriotisme. Leur exemple exercera une influence efficace sur la jeune génération, qui a besoin de leur encouragement et de leur direction.

En parcourant les trois premières années du *Bulletin,* on

verra que la société est restée fidèle à son titre et qu'elle s'est occupée presque exclusivement de la Suisse. Sans vouloir donner à notre recueil plus de valeur qu'il n'en présente, nous croyons cependant pouvoir dire qu'il contient bien des travaux et des détails intéressants, que, plus tard, on sera heureux de retrouver. Quel profit pour la science numismatique si un recueil de ce genre eut été commencé plus tôt !

Mais, reconnaissons-le, nous ne sommes qu'au début et notre champ d'activité offre encore bien des parties à explorer. L'histoire monétaire de quelques cantons et seigneuries seulement a été étudiée dans des monographies spéciales ; celles-ci même ne sont pas toujours complètes et on pourra y ajouter bien des détails nouveaux. Pour un grand nombre de cantons nous n'avons que l'ouvrage de Haller, très précieux et très important sans doute, mais qui est loin d'avoir épuisé la matière et se borne aux espèces d'or et d'argent. Si les amateurs recherchent surtout ces dernières, le numismatiste ne peut pas négliger le vulgaire billon aux types si divers, aux transformations si nombreuses. C'était la monnaie populaire et il est d'autant plus nécessaire de l'étudier que pendant longtemps elle a été presque complètement dédaignée.

Pour arriver à faire une histoire monétaire proprement dite, ce sont les archives qui, avant tout, doivent être explorées. Elles recèlent encore de nombreux documents qui pourront servir à mieux connaître nos monnaies, leur fabrication, leur titre, leur valeur, leurs variations, etc. Il ne suffit pas de décrire les différentes espèces ; c'est là, sans doute, une partie importante de la numismatique ; mais ce qui se rapporte à l'organisation des ateliers monétaires et aux ordonnances qui règlent les frappes, ne l'est pas moins. Nous savons que beaucoup de documents de ce genre n'ont pas été conservés ; aussi ceux qui subsistent encore sont-ils d'autant plus précieux. A ce défaut, on recueillera avec le plus grand soin tous les détails qui, dans les manuaux des conseils, les récès des diètes, les correspondances ou autres pièces d'archives peuvent apporter quelque lumière sur cette matière. Il ne faut négliger aucune indication. Celles qui, au premier abord, paraissent insignifiantes, peuvent avoir leur utilité et servir à en compléter d'autres. C'est là un travail long et fastidieux

même, qui demande des recherches persévérantes, mais qui donnera des résultats d'autant plus importants.

Nous appelons aussi l'attention sur les nombreux placarts et livrets qui ont été publiés en vertu de conventions intercantonales ou par des Etats particuliers pour faire connaître les pièces coursables ou interdites et taxer les premières. Ces feuilles volantes ont disparu en grande partie et c'est à peine si quelques exemplaires ont été épargnés par le temps.

Nous l'avons dit dans une autre occasion, si la plupart de nos monnaies ont été déterminées, il en est encore plusieurs dont la vraie dénomination est inconnue, en particulier parmi les pièces de billon, soit parce qu'elles n'ont été en usage que pendant peu de temps, soit parce que les types de certaines espèces ont varié plus d'une fois.

Les recherches devront porter encore sur la valeur tant intrinsèque que relative des monnaies. La première sera déterminée par des essais aussi exacts que possible, lorsque les ordonnances monétaires manquent. La seconde se présente sous plusieurs rapports : quelle était sa valeur nominale dans le pays d'émission ? Quelle était sa puissance ou valeur commerciale aux différentes époques, ou, en d'autres termes, quels étaient les rapports entre la monnaie et les denrées et les autres objets de commerce ? Enfin quels rapports existaient entre les monnaies des différents pays et à quel taux étaient-elles évaluées dans chaque pays ? Il importe de préciser aussi cette valeur relativement aux monnaies de compte des divers Etats et à certaines monnaies que nous pourrions appeler normales, comme le florin du Rhin, ou plus tard l'écu d'or de France et la pistole d'Espagne.

Enfin rappelons l'élaboration d'une bibliographie numismatique suisse, dont il a été question dans la dernière réunion de la société. Deux membres ont bien voulu se charger de ce travail, mais pour arriver à une bibliographie complète, il ne sera pas trop du concours d'un grand nombre de membres, surtout pour noter les mentions accidentelles de monnaies et de médailles suisses qui se rencontrent dans beaucoup d'ouvrages et que souvent un heureux hasard peut seul faire découvrir.

Comme on le voit, ce ne sont pas les objets d'investigations

et d'études qui manquent. Tous nous pouvons nous associer à ce travail ; les contributions les plus petites auront leur utilité. Que chacun apporte sa pierre et peu à peu l'édifice se construira.

J. Gremaud.

Zu'r schweizerischen Medaillenkunde.

Zwei unedirte Unica's auf hervorragende Berner.

1.

Jubiläums-Medaille auf Prof. Dr Bernard Studer in Bern.

Graveur : E. Durussel. — Millim. 108. — Gewicht 607 grm.

Avers. Das sehr gelungene Brustbild von der linken Seite, mit dem vertieft eingravirten Namen des Graveurs E. Durussel am Abschnitte. Hinter dem Brustbilde zur linken Seite der Medaille, ebenfalls vertieft, das eidgenössische Kreuz hinter dem sich zwei Hämmer kreuzen und darunter der Titel seines im Jahr 1851 erschienenen Hauptwerkes : Geologie der Schweiz 1851. Umschrift : SEINEM HOCHVERDIENTEN MITBÜRGER PROF. B. STUDER Z. 90EN GEBURTSTAGE AUG. 1884·

Revers. Der bernische Wappenschild mit der Mauerkrone darüber. Zu beiden Seiten je ein Lorbeerzweig. Umschrift : BÜRGERRATH DER STADT BERN ⁂ 1884 ⁂

Die Medaille ist in feinem Silber gegossen, nachciselirt und oxidirt, welch letztere Eigenschaft das an sich schon sehr erhabene Relief noch um so deutlicher hervorhebt und gereicht diese wirklich sehr schöne Kunstmedaille wie dem Empfänger so auch den Bestellern und dem Künstler zu gleicher Ehre.

Die nachfolgende Biographie, zum Theil entnommen aus :

« Die Hochschule zu Bern in den Jahren 1834-1884, Festschrift zu'r fünfzigjährigen Jahresfeier ihrer Stiftung, von Dr Eduard Müller, Prof. d. Theologie » verdanke ich zum grösten Theil der Liebenswürdigkeit eines unserer Vereinsgenossen in Bern. Das Übrige ist aus dem Berner Intelligenzblatt vom 22. VIII. 84 entnommen.

Zur schweizerische

SEINEM HOCHVERDIENTEN MITBÜRGER PROF. B. STUDER · Z. 90.EN GEBURTSTAGE AUG. 1884 ·

GEOLOGIE
DER SCHWEIZ
1851

E. DURUSSEL.



Zwei unedirte Unikas auf


BURGERRATH DER STADT BERN
1884
EIN EDLE GAB.VND WIRD EIN TVGENTSAM WEIBIST
DEM GEGEBEN DER GOTT FÖRCHTET

Dr Bernard Studer in Bern

wurde den 21. August 1794 in Büren (Ct. Bern) geboren. Er erhielt seine Schul- und academische Bildung in Bern, wohin sein Vater als Professor der Theologie und Pfarrer am Münster berufen worden war. Vorerst studirte er Theologie, damals der einzige Weg zu allgemeiner wissenschaftlicher Bildung. Unter der Anregung seines auch als Naturforscher und Zoologe hervorragenden Vaters widmete er sich matematischen und naturwissenchaftlichen Studien, hörte 1816 in Göttingen, bei Gauss Astronomie; bei Strohmeier, Chemie; bei Hausmann, Mineralogie und Geologie. 1818 kehrte er nach Bern zurück in die bereits 1814 von ihm bekleidete Stelle als Lehrer der Mathematik am Gymnasium. 1825 wurde er Professor extraordinaire der Mathematik und der Mineralogie an der Akademie, war 1832 Mitglied der spezialcommission für Organisation der Hochschule, sodann bei Gründung derselben Professor, 1845 ordentlicher Professor der Mathematik und Naturwissenschaften. Bei der Errichtung des schweizerischen Politechnikums wurde er zum Mitgliede des eidgenössischen Schulrathes gewählt und erhielt einen Ruf an das Politechnikum, den er aber ausschlug. 1873 trat er nach 60 jähriger Lehrthätigkeit in Ruhestand und erfreut sich noch jetzt als neunzigjähriger Nestor unserer Veteranen geistiger und physischer Rüstigkeit, und es scheint die Muse der Geologie, zum Dank für die ihrem Kultus geleisteten Dienste ihm die Festigkeit des Gesteins verliehen zu haben. Bernard Studer war ein ausgezeichneter Pädagog und Lehrer der Physik und mathematischer Geographie am obern Gymnasium und hat durch seine Vorträge, Exkursionen und Forschungen die Liebe zum Studium der Naturwissenschaften in erfolgreichster Weise befördert.

Die Anerkennung welche er im In- und Auslande gefunden, erhellt aus folgenden wichtigern Ehrenbezeugungen : 1829, Korrespondirendes Mitglied der naturforschenden Gesellschaft in Strassburg, Heidelberg, Basel, Frankfurt a/M. 1838, Membre de la société géologique à Paris. 1840, Membre corresp. des académies de Turin, Milan, Berlin, Washington und 1850 : Harlem, München, Dresden, Philadelphia, etc., etc. 1858 : Ehrenmitglied der R. Society of Edinburgh. 1854 : Mitglied des eidgen. Schul-

rathes in Zürich. 1860 : Präsident der geologischen Commission der Schweiz. 1874, Membre corresp. de l'acad. de France à Paris. 1876, Membre honor. of the R. geol. Soc. in Cornwall. 1879, Wollaston-medal of the geol. Soc. of London. 1830, Prix Cuvier par l'Institut de France. 1811, Ehrenmitglied der geographischen Gesellschaft in Wien. 1882, Mitglied des Ordens pour le mérite in Berlin.

Neunzig Jahre ist wirklich eine lange Spanne Zeit, die zu durchlaufen nur wenigen Sterblichen vergönnt ist und wer sie erreicht, den fesseln häufig die Gebrechen des Alters an das Zimmer. Nicht so unser Jubilar — der « alte Studer, » wie ihn der Volksmund zum Unterschiede von seinen ebenfalls bekannten und tüchtigen Famillienmitgliedern nennt. — Geistig frisch und physisch rüstig macht der Gefeierte noch täglich seinen 2-3 stündigen Spaziergang und kann, wenn die Müdigkeit ihn beschleicht, zurückgekehrt an den häuslichen Herd, nunmehr auf eine 90 jährige ehrenvolle, nützliche Laufbahn zurückschauen, was ebenfalls nicht allen vergönnt ist.

Diesen neunzigsten Geburtstag Prof. Studers konnte die Burgerschaft Bern's, deren Hervorragendsten einer er ist, nicht unbemerkt vorüber gehen lassen, denn schon lange vorher war er im Kalender des Burgerrathes als ein Ehrentag, ein Festtag, roth angestrichen worden.

Um 11 Uhr Vormittags begab sich der Burgerrathspräsident Hr Oberst von Sinner, der eigens seinen Landaufenthalt darum abgekürzt hatte, nebst einer Delegation des Burgerrathes bestehend aus den Herren Gemeinderath B. Studer, Vicepräsident ; A. v. Tavel, Burgerathsschreiber ; Kommandant Hebler und Dr v. Fellenberg- v. Bonstetten zum Herrn Prof. Dr Bernhard Studer, um ihm Namens der Burgerschaft zu seinen Jubelfeste Gratulations- und Hochachtungsbegrüssungen darzubringen und bei dieser Gelegenheit die in einem mit schwarzem Sammet ausgeschlagenen Etui ruhende, vorstehend beschriebene weit über ein Pfund schwere Kunstmedaille nebst einer herzlichen auf Pergament geschriebenen Gratulationsadresse zu überreichen. Ehre dem Ehre gebührt, wodurch der Verehrer sich selbsten ehrt.

2.

Goldener Ehepfennig für Abraham von Werdt und Barbara Lyot (Loyot).

Graveur Unbekannt. Millim. 43. Gewicht 33 grm. Feingold.

Avers. Umschrift in schwarzen Emailbuchstaben auf etwas erhabenem Umkreis : ABRAHAM VON WERDT ✢ BARBARA LYOT ✢ ANNO 16-26 DEN 13 IVN ✢

Die zwischen die Umschrift gestellten Kreuzchen sind in blauem Email. Die neben einander gestellten Wappenschilde der beiden Eheleute. Rechts das von Werdt'sche, eine weisse Pfeilspitze im blauen Felde. Links dasjenige der nun längst ausgestorbenen Famillie Loyot. Ein auf drei grünen Bergen schreitender hoch aufgerichteter goldener Löwe im rothen Felde. Die unten etwas umgerollten Kehrseiten der Schilde erscheinen weiss. Darüberhin halten zwei weisse Hände ein carminrothes Herz das mit goldener von zwei blauen Emailstreifen durchzogener Krone bekrönt ist. Ein rother Strauss mit zu beiden Seiten herausragenden Vergissmeinnicht überragt dieselbe. Hübsche Schildverzierungen zu beiden Seiten sind grün, blau, weiss und schwarz emaillirt.

Revers. Doppelte Umschrift in schwarzem Email. Ausserer Kreis : EIN TUGENTSAM WEIB IST EIN EDLE GAB ✢ VND WIRD (als Fortsetzung im innern Kreis) DEM GEGEBEN DER GOTT FÖRCHTET. Diese Umschrift ist abgeschlossen durch eine weisse Emailrosette. In der Mitte und umrahmt von einem unten mit schwarzer Schleife zusammengehaltener Lorbeerkranze, schnäbeln sich zwei weisse Tauben mit schwarzen Schnäbeln, Augen und Füssen und je drei goldenen Federn an jedem Flügel. Zwischen ihnen ragen 3 Blätter in die Höhe und über denselben ist ein blauer Punkt und eine blattförmige rothe Verzierung mit einer palmblattförmigen blauen zu jeder Seite. Ein starkerhabener Rand umgibt diesen Ehepfennig der oben mit Henkel und breitem Ring versehen ist. Auch unten ist ein Ring aufgelöthet, an dem sich unzweifelhaft früher ein kleines, vielleicht Eichel- oder Kugelförmiges Anhängsel befand.

Diese gegossene und nachciselirte Medaille ist saubere Goldschmiedearbeit. Sämmtliche Emailfarben sind noch sehr gut erhalten. Sie befindet sich im Besitze des Herrn Regierungsstatthalter von Werdt in Bern, dessen Güte ich auch die nachfolgenden Mittheilungen zu verdanken habe.

Verlobungsmedaille des Abraham von Werdt und der Barbara Loyot.

Die Heirath des ersten Besitzers der vorstehenden Medaille fand am 22 Januar 1627 statt, so dass der 13 Juni 1626, welches Datum sich auf der Medaille befindet, vermuthlich der Verlobungstag war. Barbara Loyot war die Tochter des Venners von Burgdorf und der Barbara Wild von Wynigen. Abraham von Werdt schenkte der Stadt Burgdorf in Folge dieser Verehelichung einen werthvollen Pokal, so dass die Vermuthung nahe liegt, dass seine Medaille von der Stadt Burgdorf gegeben worden sei, obgleich das Stadtwappen fehlt. — In der Theilung über die Verlassenschaft des Herrn Samuel von Werdt, gest. im Jahr 1792, welcher der Urgrossvater des jetzigen Besitzers ist, fiel die Medaille auf dessen Grossvater Ludwig-Rudolf von Werdt, unter der Bezeichnung « Ehepfand. » Sie war auf 9 Dukaten oder 24 Kronen 20 Batzen geschätzt.

Abraham von Werdt, ein Sohn Lienhardts v. Werdt, des Landvogts zu Thorburg und der Lucretia Tillier war geb. 1594, des grossen Raths 1621, Landvogt zu Aarwangen 1630-1636, des täglichen Raths 1637, Schultheiss zu Thun 1644. Venner zu Gerwern 1644 und 1659, Deutschseckelmeister 1648 und 1664. Er concurrirte mit dem Venner Anton von Graffenried in der Schultheissenwahl vom 2 Mai 1651 unterlag aber mit 58 gegen 66 Stimmen (Tillier. Geschichte Berns IV. 142, 143).

Abraham von Werdt war ein kluger und mannhafter Mann von hellem Verstande und grossen Kenntnissen, wesshalb er von der Obrigkeit zu verschiedenen Missionen gebraucht wurde, so 1641 in's Oberland um Unruhen zu dämpfen und 1655/1656 nach Baden zu einer Conferenz mit den katholischen Orten.

Er hatte nach einander vier Ehefrauen. Barbara Loyot war

die zweite. Diese Ehe war kinderlos. Er starb als Deutsch-Seckelmeister den 17 Febr. 1671, 77 Jahre alt und hinterliess ein glänzendes Vermögen.

Adolph Jnwyler.

Chronique.

Les médailles des fêtes Dufour à Genève 1884. — Le petit entrefilet de notre dernière Chronique, relatif à la médaille distribuée aux membres du Comité du monument Dufour, n'a pas été approuvé par un de nos lecteurs, qui nous envoie *aujourd'hui,* pour les consulter et en donner une description *plus exacte,* les deux médailles officielles du *tir national* et du *Comité du Monument.*

Nous le faisons avec d'autant plus de plaisir que nous y retrouvons le travail d'un de nos collègues auquel nous demandons excuse de ce retard, mais n'ayant pu nous même assister aux fêtes de Genève, nous attendions ces descriptions d'*un de nos sociétaires genevois.* Ne voyant rien venir et lisant cet entrefilet dans les *Berliner Münzblätter,* nous avions cru devoir l'en découper pour notre Chronique.

Ceci dit en passant. Voici la description aussi exacte que possible de ces deux belles médailles, dont le revers est le même.

1) Médaille officielle du tir national.

Droit. En demi-cercle, dans le haut du flanc : ✠ GRAND TIR NATIONAL ✠ ; au bas, également en demi-cercle mais les caractères dans le sens de la tranche, LES 29, 30, 31 MAI ET 1ER JUIN. Dans le champ, trophée formé de quatre carabines et de trois drapeaux, sur lesquels brochent l'écusson fédéral et l'écusson genevois. A droite se montre une branche de chêne, à gauche une autre de laurier ; derrière les écussons s'élève également une branche de rhododendrons.

Sur les drapeaux de ce trophée se lisent les noms des Sociétés de tir genevoises.

Sur celui de droite, en 4 lignes : S.É Mᴱ | DES | CARABINIERS | GENEVOIS ·

Sur celui du milieu, en 5 lignes : EXERCICES | DE | L'ARQUEBUSE | ET DE LA | NAVIGATION ·

Sur celui de gauche enfin, en 4 lignes : TIR | DE CAMPAGNE | S.S OF.S | GENÈVE

Au-dessous du trophée, entre les crosses des carabines, les initiales du graveur, C. R.

Diam., 47 millim.

La médaille d'*or* (fin) était gagnée par *le plus grand nombre de cartons* à la *Cible nationale ;* celles d'*argent* pour 12 à la même cible. Les médailles de *bronze* étaient des primes pour *7 cartons* (18 centim.) aux cibles libres.

Aucune de ces médailles n'a été mise en vente, mais toutes ont été distribuées comme *prix* pendant le tir.

2) Médaille offerte aux membres du Comité du monument Dufour.

Droit. En demi-cercle, dans le haut du flanc ✢ COMITÉ DU MONUMENT ✢ puis, dans le bas (mais les lettres dans le sens de la tranche), également en demi-cercle : NOMMÉ LE 2 JUIN 1876 PAR ASSEMBLÉE POPULAIRE.

Dans le champ, les écussons de la Confédération et du canton de Genève adossés, reposant sur deux branches croisées de chêne et de laurier, reliées par un nœud de ruban, au-dessous duquel les ininiales du graveur, C. R.

Au-dessous des écussons et entre les extrémités des deux branches de chêne et de laurier, en 4 lignes : G. H. DVFOVR | HELVET. DVX | MDCCLXXXVII | MDCCCLXXV

Diam., 47 millim.

Revers commun aux deux médailles.

En cercle : G. H. DUFOUR. GÉNÉRAL — GENÈVE 2 JUIN 1884. Dans le champ, la statue équestre du général ou, pour mieux dire, le nouveau monument. A droite, RICHARD, à gauche FEC. Sur le socle, en creux : A. LANZ.

Il a été frappé de cette médaille 32 exemplaires seulement,

qui ont été offerts aux membres des Comités et au Musée de la ville ; ils étaient tous en *argent* fin.

— Nous félicitons notre collègue *C. Richard* de ces deux belles productions qui lui font grand honneur et qui sont la preuve d'un rapide perfectionnement. Les mots G. H. DUFOUR GÉNÉRAL de la légende du *revers* nous paraissent en *trop petits caractères ;* ceci soit dit sans aucune forme de reproche à l'artiste qui, nous le savons fort bien, n'est pas toujours libre, dans ces occasions, de travailler d'après son goût.

A par cela, nos félicitations bien sincères à M. C. Richard ; ses deux médailles auront une place *réservée* dans toutes les collections.

H.

Bibliographie.

Le médailleur Jean-Charles Hedlinger par Jean Amberg (1).

La vie et les œuvres du chevalier Jean-Charles d'Hedlinger, connues déjà par les publications de Mechel (2), de Fuessli (3) et par d'autres encore (4), viennent de faire l'objet d'une étude étendue et documentaire de M. Jean Amberg. L'intérêt que présente cette étude pour la numismatique suisse nous a engagé à en donner un extrait dans le *Bulletin*.

Les sources auxquelles M. Amberg a puisé consistent essentiellement dans la correspondance étendue et inédite d'Hedlinger avec son frère, correspondance qui est entre les mains de M. le capitaine K. D. d'Hettlingen, propriétaire du médaillier d'Hedlinger. M. Amberg a fait usage aussi des auteurs qui ont écrit sur le grand artiste schwytzois (5), mais en se plaçant toujours à un point de vue critique, qui assure à son étude une réelle valeur.

---

(1) Der Geschichtsfreund, t. 37, p. 3, t. 39, p. 45.

(2) Chrétien de Mechel, *Œuvres du Chevalier Hedlinger*, etc. Bâle, 1776.

(3) Kaspar Füessli und Johan Elias Haid, *Des Ritters Joh. Karl. Hedlinger's Medaillen-Werke*, etc. Augsburg, 1781.

(4) *Numismatische Zeitung, Blätter für Münz, Wappen und Siegelkunde*, n. 18, 19 und 20 vom 39. Jahrgang 1872.

(5) Loc. cit.

Cette étude est divisée en trois parties. La première nous conduit jusqu'à l'établissement d'Hedlinger en Suède ; la seconde comprend son activité pendant son séjour dans le Nord ; la troisième [1] est consacrée à l'œuvre d'Hedlinger de retour dans son pays.

Eug. Demole.

I.

Jeunesse d'Hedlinger. Années d'apprentissage et de voyage. Etablissement en Suède.

La famille de Hedlinger ou Hettlinger descend des de Hettlingen, de vieille noblesse, dont la résidence se trouvait à Hettlingen, village zuricois au nord de Winterthour. L'un de ses membres, Wernher, vint s'établir à Schwytz en 1575. Son petit-fils Jean Wernher y possédait trois maisons, qui furent détruites avec beaucoup d'autres de ce bourg, par l'incendie de 1642. Jean Wernher, marié trois fois, eut vingt enfants, dont l'un, Jean-Baptiste, montra du goût pour la peinture, visita Rome en vue des beaux-arts, puis revint dans sa patrie en 1685, où il épousa Anne-Elisabeth Betschart, d'Immenfeld. Il en eut quatre enfants, deux fils [2] et deux filles ; le troisième, Jean-Charles, qui fait l'objet de cette notice, naquit le 28 Mars 1691.

Les premières années de son enfance se passèrent à la maison paternelle, sous une influence chrétienne et artistique. En 1700, Jean-Baptiste de Hedlinger ayant accepté la direction des mines du Bollenz [3], toute la famille se transporta dans cette localité, où elle séjourna durant huit ans. Ce fut une époque importante dans la vie d'Hedlinger, qui fréquenta, comme il le rapporte lui-

---

(1) Cette troisième partie n'a pas encore paru.

(2) Joseph-Antoine de Hedlinger, frère aîné de Jean-Charles, fut entrepreneur de monnaies. Il entra d'abord en apprentissage chez Guillaume Krauer, à Sion, en 1709 ou 1710 et suivit cet entrepreneur à Lucerne, vers la fin de 1710, pour aller de là à Paris, en 1715. L'année suivante, nous le trouvons de nouveau au service de Krauer, d'abord à Montbelliard, puis à Porrentruy, où il séjourna plus de quatre ans. Il se rendit ensuite à Vienne, chez l'orfèvre de la Cour, Sigg, où il resta six mois. Dans l'été de 1721, il fit un voyage à Rome, puis rentra à la Monnaie de Lucerne vers la fin de cette année et y séjourna jusqu'en 1725. Il fut alors appelé à Porrentruy, comme maître de Monnaie, jusqu'à ce que son canton d'origine lui eut confié la direction de sa Monnaie. Il mourut le 23 mars 1755.

(3) En italien Valle di blegno,

même, les écoles italiennes. L'étude des langues anciennes assura à sa culture une base solide et contribua à lui donner une grande indépendanee dans l'invention, le choix et le jugement des sujets et des légendes. A côté de ces travaux classiques, Hedlinger s'adonnait au dessin avec persévérance ; il consacrait à cet art tous ses moments disponibles et parfois même une portion de ses nuits.

L'année 1708 ramena Hedlinger dans sa patrie et, en 1709, il suivit ses parents qui, pour des motifs que nous ignorons, fixèrent à cette époque leur domicile à Sion. C'est dans cette ville qu'il fit la connaissance de Guillaume Krauer, orfèvre, de Lucerne, amodiateur de la Monnaie épiscopale du Valais, au service duquel il entra le 10 Février 1710, comme apprenti graveur en médailles. Ce fut là qu'il fit ses premières armes, mais nous ne savons pas exactement si les coins de cette époque peuvent lui être attribués [1].

A cette époque, Hedlinger ne paraît pas avoir été fixé sur le choix de sa profession ; il semblerait cependant que son désir fût de devenir maître de Monnaie et, soit qu'il voulût suivre encore les leçons de Krauer, soit qu'il fût lié avec lui pour un certain temps encore, il l'accompagna à Lucerne, vers la fin de 1710, et devint apprenti orfèvre. Les deux années qu'il consacra à manier le burin pour un autre but que la gravure des coins ne furent pas perdues pour lui ; son talent se forma, s'affermit et, au bout de ces deux ans, les travaux les plus difficiles lui furent confiés. Il perdit son père et sa mère dans le courant de l'année 1711.

Pendant l'année 1712, qui amena la guerre civile du Toggenburg, Hedlinger prit part avec bravoure aux combats de Bremgarten et de Villmergen, mais il reprit ensuite le burin que dès lors il ne quitta plus. Lié pour trois ans encore avec Guillaume Krauer par un traité d'apprentissage, il le seconda dans la direction de la Monnaie de Lucerne, que cet entrepreneur avait amodiée le 31 Mars 1713.

Ce fut Hedlinger qui grava tous les coins des monnaies lucernoises de cette époque, en s'occupant aussi des travaux qui incom-

---

[1] La pièce valaisanne de 20 kreuzers de 1710 est certainement mieux exécutée que les monnaies épiscopales des années précédentes ; il se pourrait qu'Hedlinger en ait gravé les coins.

bent à un maître de Monnaie. Il est également l'auteur de cette belle médaille décrite dans Haller [1], dont les qualités témoignent de son talent à cette époque. Sans doute que cette œuvre n'est pas exempte de défauts, mais elle possède en partie les qualités du maître. Le corps des Nemrods en est vigoureusement modelé et leur posture toute naturelle ; la vue de Lucerne est comme environnée d'une vapeur légère qui témoigne d'une grande habileté de main. Malgré les éloges que ces travaux rapportaient au jeune homme, personne mieux que lui n'en connaissait les imperfections.

Un vif désir de voyager à l'étranger pour s'y perfectionner s'empare de lui à cette époque et, comme à la suite d'une querelle entre G. Krauer et le gouvernement lucernois, la Monnaie venait d'être fermée, il suivit Krauer à Montbéliard au Nouvel-An de 1716 et il remplit à la Monnaie de cette ville les mêmes fonctions qu'à celle de Lucerne. Il est probable qu'il travailla concurremment pour la Monnaie de l'Evêque de Bâle, dont le siége était à Porrentruy. Mais, quelque fût alors son activité, elle ne pouvait le satisfaire ; il sentait qu'il lui manquait un maître habile dont les directions l'auraient mené sûrement et promptement au but qu'il poursuivait.

Il y avait alors au service du duc de Lorraine un homme ayant la réputation d'être entendu dans l'art en général et spécialement dans la gravure, c'était Ferdinand de St. Urbain. Hedlinger résolut de se rapprocher de lui et il partit pour Nancy le 29 Juillet 1716. Les démarches qu'il fit pour entrer au service du maître furent d'abord infructueuses ; tout au moins paraît-il n'avoir été employé par St. Urbain que pour les opérations du monnayage et, comme sa situation n'était guère fortunée et qu'il ne recevait aucun traitement, force lui fut de se mettre à un travail plus rémunérateur. Il entra donc chez l'horloger ducal Boislandon, où il grava des boîtes de montres et autres objets ; dans ses moments de loisir il apprit l'escrime, la danse, l'orthographe française et le calcul. Il est probable qu'il resta en relations avec St. Urbain, sans que celui-ci toutefois reconnût et apprécia le talent

---

(1) G. E. von Haller, *Schweizerisches Münz und Medaillenkabinet*, 2 vol. 8°. Bern, 1780-1781, n° 1088.

du jeune Suisse. Mais un jour, St. Urbain vint surprendre Hedlinger alors qu'il travaillait à un modelage en cire et il fut si charmé de ce travail, qu'il offrit immédiatement au jeune homme « maison et service. » Pendant les deux mois que Hedlinger travailla chez son nouveau maître, il gagna complètement sa confiance, aussi reçut-il de lui l'offre de l'accompagner à Paris, où il devait faire diverses médailles pour le duc d'Orléans, et à Rome, où il désirait achever la série des effigies pontificales dont une vingtaine se trouvaient déjà terminées.

Hedlinger refusa et nous trouvons dans sa correspondance les motifs de ce refus. Il croyait s'être suffisamment approprié ce qu'il y avait d'important à apprendre à l'école de St. Urbain et, de plus, son intention était de s'exercer vigoureusement à Paris au dessin et à la ronde bosse d'après des modèles vivants et par conséquent de ne se laisser lier par aucun engagement antérieur. Hedlinger partit pour Paris le 7 Mai 1717 ; il fit tout d'abord la connaissance de de Lancre, graveur en cachet et professeur d'académie renommé. Celui-ci ne tarda pas à le présenter à de Launay, directeur de la Monnaie des Médailles royales, qui se l'attacha en vue de divers travaux, sans qu'il soit possible aujourd'hui de savoir quels furent les coins qu'Hedlinger grava alors, attendu que notre artiste ne signait pas toujours ses œuvres à cette époque. Le séjour d'un peu plus d'un an qu'il fit à Paris affermit encore son talent, soit grâce aux œuvres artistiques de tous genres qu'il put y étudier, soit à cause de ses relations avec les premiers artistes de l'époque ; mais, deux maladies vinrent successivement épuiser ses ressources et, bien que soutenu par son frère, il songeait déjà à quitter Paris et à passer en Angleterre, lorsque quelques jours avant son départ il reçut l'offre d'aller occuper la place de médailleur du roi de Suède, place laissée vacante par la mort de Karlsteen. Ce fut de Launay qui s'entremit dans cette négociation et recommanda Hedlinger au baron de Görg, ministre suédois. Hedlinger posa ses conditions ; il désirait un traitement annuel qui assurât son sort ; il voulait également donner une preuve de son talent avant que sa nomination devint définitive. Ces conditions furent acceptées et il partit en Juillet 1718 pour Stockholm, sans avoir pu prendre congé de son frère. Arrivé

le 25 Août 1718 dans la capitale de la Suède, il se mit à graver un coin dont le travail plut hautement au roi, si bien que, le 25 octobre 1718, Hedlinger écrivait à son frère : « Mes affaires sont maintenant en règle ; je suis médailleur du roi et graveur de la Monnaie, fonctions pour lesquelles on m'a accordé un traitement annuel de 750 thl. et le logement à la Monnaie. » Hedlinger recevait en outre une certaine somme pour chaque coin de médaille qu'il gravait.

Nous examinerons dans la seconde partie quelle fut son activité pendant son séjour à Stockholm.

Faux monnayage.

Plusieurs journaux signalent l'apparition de *fausses pièces de 20 centimes suisses,* au millésime de 1884. Le métal en est grossier et s'entame facilement au couteau. Les empreintes sont empâtées et manquent totalement de netteté.

Que diront ceux qui assuraient en 1879, lors de la première frappe des monnaies de nickel, que ce nouveau métal défiait toute concurrence ? ?

Messieurs les membres actifs sont prévenus que M. Jos. Nabholz, notre caissier, mettra sous peu en circulation les mandats de remboursement pour les cotisations de 1885 ; ils sont priés d'y faire honneur.

Le montant des abonnements pour les non-sociétaires sera également perçu par remboursement avec le second fascicule du BULLETIN.

LE COMITÉ.

Imprimerie Ant. HENSELER, Fribourg (Suisse).

IVme Année. 1885. No 2.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé **gratuitement** à tous les **membres actifs** de la Société ; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à **six** francs ; étranger, port en sus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au Secrétaire de la Société, M. **Antonin Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg** (Suisse).

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen **Activ-Mitgliedern gratis** zugesandt; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf **sechs** Fr. jährlich festgesetzt; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. **Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg** (Schweiz) zu adressiren.

Les Maîtres, les Graveurs et les Essayeurs de la Monnaie de Genève (1535-1792).

Ces pages forment un des chapitres de l'histoire monétaire de Genève, que nous espérons prochainement publier. Nous avons pensé intéresser les amis de la numismatique suisse en détachant aujourd'hui ce chapitre, où l'on trouvera des renseignements détaillés sur un sujet peu connu. Ces renseignements sont tirés des Archives de Genève [1], qui abondent en détails de tous genres sur les monnaies de cette ville.

Le personnel de la Monnaie, lorsqu'il est au complet, se compose du général, du garde, du maître, du graveur, de l'essayeur, du prévôt, des monnayeurs et des ouvriers. Nous ne parlerons ici que des maîtres, des graveurs et des essayeurs.

I. Maîtres.

La maîtrise de la Monnaie de Genève a subi plusieurs transformations. A l'origine, le maître a une grande liberté d'action et

(1) Voici les abréviations des Registres auxquels nous serons souvent appelés à renvoyer :

R. C. Registres du Conseil.
R. C. C. Registres de la Chambre des Comptes.
R. M. Registres de la Monnaie.
R. T. Registres de la Trésorerie.

Les rôles des officiers et employés de la Monnaie sont tirés des Registres du Conseil.

il reçoit des priviléges, tels que l'hérédité de la maîtrise dans sa famille (1). Mais, peu à peu, cette fonction se régularise et les priviléges diminuent ; on impose un garde et un essayeur au maître et on lui dicte les conditions auxquelles devra se battre la monnaie. Ces conditions, pour le XVIe siècle, sont généralement les suivantes :

Le maître paie chaque année une somme qui varie de 200 à 300 ff. Il est redevable du seigneuriage et des remèdes, au moins dans leur presque totalité. Il paie aux officiers et ouvriers une certaine somme sur chaque marc de monnaie frappée. Il paie les essais de la Monnaie. En revanche, il perçoit un brassage qui varie, non seulement suivant les époques, mais aussi suivant les monnaies (2). Il doit se procurer les outils et instruments qui lui sont nécessaires ; son successeur devra les lui racheter.

Il doit être cautionné et si la Monnaie n'a pas suffisamment rapporté durant sa maîtrise, lui ou ses cautions paient des amendes souvent considérables. Il peut battre toutes sortes de monnaies, en s'en tenant aux ordonnances de poids et de titre, mais sous le bon plaisir de la Seigneurie, qui en limite fréquemment les quantités. Il est exempté des *gardes* (3).

Au commencement du XVIIIe siècle, ces conditions se modifient. La ferme de la Monnaie, à laquelle vient se joindre celle du Change (4), puis celle du Raffinage (5), est misée aux enchères et

---

(1) R. C. 1535, t. 28, fol. 169.

(2) Nous ne pouvons entrer ici dans les détails qui concernent le seigneuriage, le brassage et les remèdes ; on trouvera dans la seconde partie de notre ouvrage, à l'histoire de chaque monnaie, des renseignements précis à cet égard.

(3) Les *gardes* de la ville étaient un service de faction ou de patrouille auquel étaient astreints tous les citoyens, mais pour lequel ils pouvaient se faire remplacer.

(4) Le 27 février 1568, la Seigneurie avait créé un change public, qu'elle faisait exploiter par un changeur assermenté (R. C. 1568, t. 63, fol. 10) et le 29 mars de la même année, elle avait supprimé les changeurs particuliers, en conservant ce privilége au maître de Monnaie (Ibid, fol. 28). Le 11 janvier 1612, la ferme du Change fut réunie à celle de la Monnaie (R. C. 1612, t. 109, f. 11).

(5) A la ferme de la Monnaie et du Change, on ajouta, par décision du Conseil des CC, du 7 décembre 1646, une troisième ferme, celle du Raffinage (R. C. 1646, t. 145, p. 360). Le maître de Monnaie percevait un impôt de 2 ff., par marc, sur le fin raffiné à Genève et destiné à l'étranger et de 6 sols sur le fin qui restait à Genève, après y avoir été raffiné. Le 23 décembre 1667, cette ferme du Raffinage fut détachée des deux autres et la Seigneurie l'exploita désormais pour son compte (R. C. 1667, t. 167, p. 326).

adjugée au plus offrant, lequel, en outre, doit payer annuellement une somme fixée d'avance à la Seigneurie [1]. Celle-ci abandonne, en revanche, la plus grande partie de son droit de seigneuriage, ou, parfois même la totalité, mais presque tous les remèdes lui appartiennent. Les grosses espèces peuvent être battues en quantités illimitées par le maître ; quant aux petites monnaies, il ne peut en frapper sans autorisation. Les autres conditions restent les mêmes que précédemment.

Enfin, depuis 1677, il n'y a plus à proprement parler de maître de Monnaie à poste fixe, mais des entrepreneurs temporaires, avec lesquels la Seigneurie signe des contrats ou traités pour la fabrication des monnaies dont le Conseil des CC a décidé l'émission.

Les contrats signés avec les entrepreneurs comprennent en général les clauses suivantes :

La fabrication se fera dans un temps limité, à un titre et à une taille spécifiés. Le seigneuriage et la plus grande partie des remèdes demeurent à la Seigneurie. L'entrepreneur payera les officiers et les employés de la Monnaie.

Les maîtres et les entrepreneurs de la Monnaie de Genève sont choisis parmi les citoyens et font en général partie du CC. Les conditions qui leur sont imposées les empêchent de réaliser des bénéfices un peu sérieux ; souvent même, ils sortent de charge en étant débiteurs de la Seigneurie.

Voici la liste des maîtres et des entrepreneurs de la Monnaie de Genève, de 1535 à 1792 ; nous avons placé en regard de leurs noms les lettres, monogrammes, ou objets dont ils signaient leurs monnaies.

Claude Savoie [2], du 5 décembre 1535 au 24 janvier 1539.

---

(1) En 1625, la somme à payer annuellement est de 500 ff. et le prix de l'amodiation de 136 écus par an (R. T., t. 100) ; en 1643, 800 ff. et 399 écus (R. T., t. 108) ; en 1646, 800 ff. et 263 écus (Ibid) ; en 1656, 800 ff. et 420 écus (R. T., t. 117, fol. 221).

(2) Claude Savoie, syndic de Genève en 1532 et 1536, avait été maître de Monnaie à l'atelier de Cornavin en 1525 (D. Promis, *Monete dei Reali di Savoia*, t. I, p. 33). En l'appelant à la direction du nouvel atelier genevois, le Conseil lui conféra des priviléges importants. Il fut nommé pour 10 ans ; la maîtrise devenait héréditaire dans sa descendance masculine et légitime (R. C. loc. cit., p. 18, n. 1). Nous ne savons précisément quelles furent ses charges comme maître de Monnaie et tout porte à croire qu'on s'en remit avant tout à son expérience et à sa probité. Malheureusement, Savoie avait trop de choses à faire pour apporter

Henri Goulaz ([1]), du 24 janvier 1539 au 6 décembre 1546. G

François-Daniel et Philibert Berthelier ([2]), du 6 décembre 1546 au 16 janvier 1548. B

Fs-Dl Berthelier, Philibert Berthelier et Henri Goulaz ([3]),

---

beaucoup de régularité et de soins à sa nouvelle maîtrise. Ses fonctions de magistrat devaient absorber son temps ; nous le voyons ambassadeur à Berne (R. C. 1537, t. 30, f. 228) et en France (R. C. 1538, t. 31, f. 194) ; en outre, il dirigeait une manufacture de papier (R. C. 1538, t. 32, f. 38). Aussi, des plaintes ne tardèrent pas à s'élever contre lui et contre les monnaies qu'il battait. Ne rendant aucun compte, il avait également réussi à se passer de garde et d'essayeur (R. C. 1538, t. 32, f. 88), si bien qu'il faisait à peu près ce qu'il voulait et, comme on avait contre lui d'autres motifs de mécontentement, il fut démis de son office de maître de Monnaie et remplacé par Henri Goulaz, pour l'année 1539.

La *marque* de Claude Savoie n'est pas connue et il se pourrait qu'il s'en fût passé. Les rares monnaies qui, sans contestations, sont de Savoie, portent tantôt une molette après la légende, tantôt des points entre les mots.

D'après une communication de mon savant collègue, M. V. Promis, directeur du Cabinet des médailles, de Turin, la marque de Claude Savoie, maître à Cornavin, n'est pas connue.

([1]) Henri Goulaz avait été maître à l'atelier de Cornavin, en 1528 (D. Promis, loc. cit., p. 33). Sa nomination à l'atelier de Genève, en 1539, imprima à la fabrication une grande activité et plus de régularité que sous son prédécesseur, mais il ne reçut point les mêmes priviléges que lui. En 1546, on découvrit qu'il gardait chez lui les outils et la *boîte* de la Monnaie de Cornavin, sans en avoir averti le Conseil (R. C. 1546, t. 41, f. 259) ; ce fut une des raisons qui motivèrent son remplacement par les frères Berthelier.

Un sol de 1540 et d'autres à peu près de même époque, mais sans millésime, ne portent pas la marque G ; on y voit une quintefeuille entre les mots de la légende.

([2]) Cette association de deux maîtres de Monnaie fut fréquente à Genève, aux XVIe et XVIIe siècles ; elle se faisait d'habitude entre des personnes qui n'avaient pas les ressources suffisantes pour parfaire isolément la somme à payer chaque année à la Seigneurie, mais elle ne les dispensait pas de se faire cautionner.

([3]) Pour se venger d'avoir été remplacé à la Monnaie, Henri Goulaz accapara peu à peu le billon qui se trouvait dans la ville et le vendit à Chambéry, à un prix que les Berthelier ne voulaient payer et qui, du reste, était supérieur à celui prescrit dans leur constitution (R. C. 1547, t. 42, f. 185) ; aussi, le Conseil, pour mettre fin à un état de choses qui empêchait la Monnaie de fonctionner, ne pensa-t-il pouvoir mieux faire que d'associer à compte à demi Henri Goulaz avec les deux frères Berthelier (R. C. 1548, t. 42, f. 411). Cette association n'alla pas trop mal durant trois ans, mais, au bout de ce terme, Henri Goulaz déclara n'en plus vouloir et demanda de rester seul. Les frères Berthelier, de leur côté, supplièrent le Conseil de ne pas les éconduire, s'offrant vis-à-vis de Goulaz à toutes sortes de concessions s'il voulait continuer avec eux. Le Conseil alors décida, le 23 février 1551, que chacune des parties serait à tour de rôle maître de Monnaie en des termes distincts de neuf mois chacun (R. C. 1551, t. 45, f. 204). Le 29 novembre 1554, Henri Goulaz qui a fini son troisième terme, reste pendant trois mois encore à la Monnaie, à la place de Fs-Dl Berthelier qui a dû s'absenter (R. C. 1554, t. 48, f. 155). A son retour, celui-ci demande au Conseil de battre durant trois mois (R. C. 1555, t. 49, f. 22). Malheureusement, des délits politiques d'une nature grave le font arrêter dans le courant de 1555 et condamner à mort le 11 septembre de cette même année (Ibid., f. 181). Le 18 juillet 1555, Henri Goulaz fut chargé de la maîtrise et il est probable qu'il la conserva jusqu'à la nomination de André Emblerd, car nous possédons des sols de 1556, signés G.

du 16 janvier 1548 au 18 juillet 1555. B ou G (1)

Henri Goulaz, du 18 juillet 1555 au 29 juin 1556 (2). G

André Emblerd, du 29 juin 1556 au 29 juillet 1557. ✱ E ✱

Charles Goulaz (3) et André Emblerd, du 29 juillet 1557 au 18 août 1558. G

Charles Goulaz (4), du 23 août 1558 au 19 octobre 1559. G

Guillaume Prieur et Philippe Charbonneau (5), du 19 octobre 1559 au 28 janvier 1564. P

Charles Goulaz, du 28 janvier 1564 au 9 juillet 1573. G

Charles Goulaz et Jean Rosset (6), du 9 juillet 1573 au 24 février 1581. G

Domaine Maillet (7), du 24 février 1581 au 26 janv. 1585. M

Pierre Corajod (8), du 26 janvier 1585 au 26 sept. 1588. C

Jean Chenu (9) et Jean Gringalet, du 26 septembre 1588 à 1592 (10). C, G ou G

---

(1) Quelques monnaies de cette époque n'ont pas de G ou de B, comme marque, mais une étoile de 6 pointes, à la même place, entre autres le sol et le 1/2 teston de 1550. Cette étoile pourrait donc être la marque des Berthelier et de Goulaz, lorsqu'ils étaient associés, puis elle aurait fait place aux lettres B et G dès février 1551.

(2) Cf. la n. 3 de la page 20.

(3) Charles Goulaz, fils de Henri Goulaz, fut adjoint à André Emblerd, parce que celui-ci n'avait pas les ressources suffisantes pour faire rapporter la Monnaie (R. C. 1557, t. 53, f. 255). Ce n'était pas une association ; on tolérait Emblerd à la Monnaie, lui laissant ainsi le temps de payer ce qu'il devait, mais, il ne paraît pas avoir battu monnaie, ni avoir payé ses dettes ; aussi, fut-il remplacé par Charles Goulaz.

(4) Charles Goulaz sortit de charge sur le refus de la Seigneurie de lui augmenter son brassage (R. C. 1559, t. 55, f. 125).

(5) Ces deux maîtres se retirèrent insolvables (R. C. 1564, t. 58, f. 147).

(6) Ce fut Charles Goulaz qui demanda de s'associer avec Jean Rosset, pour mieux faire rapporter la Monnaie (R. C. 1573, t. 68, f. 147), ce qui ne l'empêcha pas de sortir de charge insolvable. Le 7 janvier 1584, Charles Goulaz est retranché du CC, pour être entré au service du duc de Savoie, comme lieutenant-essayeur, à l'atelier de Gex (R. C. 1584, t. 79, f. 17).

(7) Il sortit de charge de son plein gré. Il avait été garde et le fut de nouveau.

(8) Il sortit de charge insolvable (R. C. 1588, t. 83, f. 182).

(9) Jean Chenu paraît avoir renoncé à sa charge de maître de Monnaie dès la fin de 1592. En effet, à partir de cette époque, il n'est plus fait mention dans les Registres du Conseil que *du* maître et non plus, comme précédemment, *des* maîtres de Monnaie ; en outre, depuis 1593, la marque qui figure sur les monnaies devient monopersonnelle ; enfin, Jean Chenu fut nommé auditeur pour 1593, fonction qui ne paraît guère avoir été cumulée, à cette époque du moins, avec celle de maître de Monnaie.

(10) A 1592 est mis pour : jusqu'à la fin de 1592.

Jn Gringalet, de 1593 (1) au 25 septembre 1601. G ou G ou .★.

Gédéon Morlot, du 25 sept. 1601 à avant le 6 février 1602 (2). M

Jean Gringalet, probablement (3) depuis février 1602 au 1er mars 1610. .✖.

Jacques Dansse, du 1er mars 1610 au 25 février 1612. D

Pierre Caille, du 25 février 1612 au 15 avril 1617. C ou C (4)

Nicolas et Pierre Girard dit Guerre, du 15 avril 1617 au 4 mai 1621. NP. G

Jean Gringalet, du 4 mai au 6 novembre 1621 (décès). G

Joseph Gringalet (5), du 10 novembre 1621 au 4 mars 1622. G ou G (6)

Jean Richard et François Grenus, du 4 mars 1622 au 4 avril 1625. R G ou G R séparées tantôt par un point ou par la couronne de l'aigle éployé, tantôt par des points ou des quartefeuilles et la même couronne.

Jérôme (Hiéronymus) Capitel, du 20 avril 1625 au 14 janvier 1633. HC

Pierre du Meurier, du 14 janvier 1633 à 1637. PM

David Guainier et Augustin Baccuet, de 1638 à 1640. GB ou BG séparées tantôt par une quintefeuille, tantôt par la couronne de l'aigle éployé, avec ou sans points.

---

(1) De 1593 est mis pour : du commencement de 1593.

(2) On parle du décès de Gédéon Morlot à cette date (R. C. 1602, t. 97, f. 25), mais, une lacune dans les Registres mortuaires, de 1600 à 1608, ne permet pas d'indiquer le jour de ce décès.

(3) Nous disons probablement, car sa nomination est du 15 février 1604, sans qu'on puisse savoir s'il fonctionna à la Monnaie depuis la mort de Morlot. Ce qui porterait à le croire, c'est qu'il y eut en 1602 et en 1603 de grosses émissions de monnaies, qui devaient nécessiter un maître et que, sur les pièces de ces émissions, nous trouvons la même marque que sur les pièces de 1604 et 1607, frappées par Gringalet.

(4) La pièce de neuf-deniers, de 1617, n'a pas de marque.

(5) Le 6 juin 1623, Joseph Gringalet, fils de Jean Gringalet, obtient du Conseil l'autorisation de faire graver à Genève les coins destinés à l'atelier de Sion, dont il a été nommé maître, en compagnie de André Patron (R. C. 1623, t. 122, f. 84).

(6) Cette lettre G ne se voit que sur un sol de 1622 ; elle peut dès lors aussi être attribuée à Jean Gringalet, qui frappait des sols peu de jours avant sa mort et qui pouvait, vu l'avancement de l'année, inscrire le millésime de l'année suivante.

Ami Dénéria et Daniel Sardes, de 1641 à 1643. DS ou SD, ÆD et ÐD ou ÐÐ et ÆD, séparées tantôt par la couronne de l'aigle éployé, avec ou sans points.

Augustin Baccuet, de 1644 au 25 décembre 1646. B

Joseph Gringalet, du 25 décembre 1646 au 25 décembre 1649. G ou G

Jean Mussard, du 25 décembre 1649 au 21 janvier 1651 (décès). M

Augustin Baccuet, du 28 janvier 1651 au 22 déc. 1652. M [1]

Augustin Hurtebinet [2], du 22 décembre 1652 au 10 janvier 1655. ÆB

Jacques Mallet, du 10 janvier au 29 décembre 1655 [3].

André Capitel, de 1656 à 1664. AC

André Émery, de 1665 à 1667. Æ

» » de 1671 [4] à 1674. Æ

Jean Émery [5], 1675.

André Émery, 1676 [6].

Paul Marcet, traité passé avec lui le 25 juin 1677, Jean et André Émery battant pour lui. IE ou I.E ou I*E ou Æ

Jean Émery, traité [7] passé avec lui le 7 septembre 1687. I.E

Jean Émery, » » » le 18 mai 1689. $S^{GR.}$ ou S^{RIE} ou RG S [8]

---

(1) Le 29 janvier 1651, le Conseil décide qu'Augustin Baccuet se servira de la marque de feu son gendre, Jean Mussard, de façon à éviter de nouvelles difficultés avec le maître de Monnaie de Zurich, qui avait eu à se plaindre d'Augustin Baccuet lors de sa première maîtrise (R. C. 1651, t. 150, p. 23).

(2) Pour une fabrication de pièces de six-deniers, entreprise en 1654, Augustin Baccuet fut entrepreneur (R. C. 1654, t. 154, p. 20).

(3 et 6) Nous n'avons pas encore vu de monnaies genevoises de ces années-là.

(4) Il n'y a pas de maîtres indiqués dans les Registres du Conseil, de 1668 à 1670.

(5) Jean Émery figure dans le Registre du Conseil comme maître de Monnaie pour 1675, mais nous n'avons pas vu de pièces portant ce millésime. D'autre part, le 28 août 1675, le Conseil autorise un particulier à faire frapper des ducats « avec le nom du maître et sans millésime » (R. C. 1675, t. 175, p. 332). On connaît effectivement un double ducat, sans millésime ,mais, au lieu de porter la marque de Jean Émery, il porte celle de André Émery, Æ.

(7) Les traités signés avec les entrepreneurs sont tous contenus dans les Registres de la Chambre des Comptes.

(8) Il est dit à propos de ce traité que la fabrication se fera « au nom de Messieurs ; » — de là, la marque Seigneurie, ou Seigneurie de la République de Genève (R. M. 1689, note).

Robert Rilliet, nommé maître pour une fabrication de ducats, le 5 août 1692 (1). (2)

David Camp et Jean-Antoine Lullin, pour une fabrication de ducats, le 24 septembre 1692. C L

Jean Émery,	traité passé avec lui		le 17 décembre 1701.	I. E
Jacques Marcet,	»	»	le 10 décembre 1707.	I. M
J^{n}-P^{e} Duroveray,	»	»	le 28 août 1709.	I. P. D
»	»	»	le 8 août 1714.	I. P. D
»	»	»	le 27 septembre 1715.	I. P. D

Louis Marcombes, secrétaire de la Chambre des Comptes. Il eut la direction de la Monnaie pour le compte de la Seigneurie, de 1720 à 1726 (3).

Jean Patry et fils,	traité passé avec eux		le 8 juillet 1726.	I. P
Jean-Fr^{s} Patry,	traité passé avec lui		le 1er février 1729.	(4)
P^{e}-Ant^{e} Collavin,	»	»	le 11 mars 1730.	C ou P. A. C
»	»	»	le 6 nov. 1730.	
»	»	»	le 9 déc. 1730.	
J^{n}-J^{s} Girod (5),	»	»	le 19 mai 1750.	G
»	»	»	le 3 oct. 1750 (6).	
Jean Gresset,	»	»	le 28 août 1762.	G^{r} ou I. G ou pas de marques
»	»	»	le 22 avril 1763.	
»	»	»	le 1er oct. 1764.	
Et^{e} Terroux et fils,	»	»	le 28 juin 1765.	(7)
»	»	»	le 16 juin 1769.	(8)
Jacques Gresset,	»	»	le 27 déc. 1774.	I. G ou pas de marques

---

(1) D^{d} Camp et J^{n}-A^{e} Lullin ayant demandé l'autorisation de faire battre des ducats, la Seigneurie commit à cet effet Robert Rilliet, secrétaire de la Chambre des Comptes, comme maître *ad actum* (R. C. 1692, t. 192, p. 232) ; mais, une difficulté étant survenue entre celui-ci et David Camp, la Seigneurie déchargea Robert Rilliet de ses fonctions momentanées de maître et les confia aux entrepreneurs eux-mêmes (Ibid., p. 272).

(2) Nous n'avons pas encore vu de ducats portant la marque de Robert Rilliet ; cependant celui-ci en battit 10 marcs, 1°, 14^{d} (R. M. 1692).

(3) Les monnaies de cette période n'ont pas de marques.

(4, 7 et 8). Pas de marques.

(5) Cf. la note 5 de la page 28.

(6) La Seigneurie dirigea la fabrication des pistoles de 1752 à 1772. Il manque les traités pour la fabrication des pièces de six-deniers frappées en 1754, 1755 et 1759.

Jacques Gresset,	on le choisit comme entrepreneur	le 25 août 1775 (1)	I. G ou pas de marques
»	traité passé avec lui	le 9 avril 1776 (2)	
Paul Binet,	»	» le 15 oct. 1787.	P. B ou B
»	»	» le 1er oct. 1790.	

II. Graveurs.

Le graveur ou tailleur de la Monnaie peut être nommé par le général (3), mais on voit souvent sa nomination se faire par le Conseil. Il grave les coins des monnaies dont le garde a la surveillance. C'est à ses frais qu'il fournit ces coins, mais en retour, il perçoit un droit sur la monnaie frappée ; en outre, il jouit d'un traitement annuel. Nous sommes imparfaitement renseignés sur l'importance de ce traitement pour le XVIe et le XVIIe siècle ; en 1720, il est de 300 ff (4).

Quant au droit sur la monnaie frappée, il a varié suivant les époques. Voici, par ordre de dates, les rares indications que nous avons relevées à ce sujet dans les Registres publics. En 1539, le graveur perçoit 6 deniers sur chaque marc de monnaie battue (5) ; en 1573, il perçoit sur la frappe des trois-sols, des sols et des quarts un denier de plus que ce qu'il a accoutumé de percevoir (6); en 1586, il perçoit 9 deniers par marc pour le monnayage des trois-sols et des sols (7) ; en 1593, un sol sur chaque marc de trois-sols et de sols (8) ; en 1707, 3 sols (9) et, en 1715, 4 sols par marc (10); en 1722, pour avoir fait les coins des écus d'argent, on donne au graveur 2 sols par marc de monnaie battue ; en outre, les coins lui sont payés (11).

Le graveur ne paraît pas avoir jamais été exempté des *gardes* (12). Voici les noms de ceux qui se sont succédé à la Monnaie, de 1539 à 1792.

(1) Le Conseil décréta, ce jour-là, une émission de monnaies dont l'entrepreneur fut Jacques Gresset, mais le traité manque.

(2) Il manque les traités pour la fabrication des sols de 1785 et 1786.

(3) R. C. 1685, t. 185, p. 11. — (4) R. C. 1720, t. 219, p. 154. — (5) R. C. 1539, t. 33, f. 223. — (6) R. M., 7 août 1573. — (7) R. M., 27 avril 1586.— (8) R. M., 6 novembre 1593. — (9) R. C. C. 1707, t. 11, p. 125. — (10) R. C. C. 1715, t. 12, p. 93. — (11) R. C. C. 1722, t. 13, p. 75 — (12) Cf. la note 3 de la page 18 et R. C. 1617, t. 116, f. 95.

Louis Guillard, du 2 au 29 août 1539 ([1]).

Jean Droz ([2]), avant le 17 septembre 1540 au 16 nov. 1556.

Aimé Des Arts, du 16 novembre 1556 à 1570 ([3]).

Henri Barthélémy, de 1571 à 1578.

André Dénéria, de 1579 au 24 juillet 1583 (décès).

Ami Dénéria, du 26 juillet 1583 au 29 août 1587.

Henri Barthélémy, du 17 janvier au 29 février 1588.

Pierre I Royaume ([4]), du 11 mars 1588 à novembre 1605.

Pierre II Royaume, probablement depuis le décès de Pierre I et peut-être avant, jusqu'au 5 juin 1646 (décès).

Pierre IV Royaume ([5]), nommé graveur en survivance le 18 décembre 1640, succéda à Pierre II le 5 juin 1646 et fonctionna jusqu'en 1669.

Pierre IV et Pierre V Royaume, de 1670 au 8 septembre 1676 (décès de Pierre IV).

Domaine Dassier, du courant de 1677 au 11 décembre 1719 (décès).

([1]) Il est probable que, de 1535 à 1539, la fonction de graveur de la Monnaie fut confiée à l'essayeur Claude de Châteauneuf, orfèvre. Le cumul de ces deux fonctions se rencontre assez fréquemment à la Monnaie de Genève, jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

([2]) Du 8 mars 1546 au 8 mars 1547, il fut à la fois essayeur et graveur. Il est probable qu'il succéda à Louis Guillard en 1539, car, avant le 11 septembre 1540, il avait déjà gravé des coins de testons (R. C. 1540, t. 34, f. 446).

([3]) Cf. la note 10 de la page 21 et la note 1 de la page 22.

([4]) Voici la filiation des graveurs et des essayeurs du nom de Royaume ; nous l'empruntons aux travaux de M. Louis Dufour-Vernes (Louis Dufour, *La Mère Royaume et sa Marmite*, br. 8°, Genève 1880, et *Descendance genevoise de la Mère Royaume*, br. 8°, Genève 1881).

Pierre I († 1605).

Isaac (1563 † 1648).	Pierre II (1573 † 1646).
Pierre III (1595 † ?).	Pierre IV (1605 † 1676).
	Pierre V (1635 † 1678).

([5]) Le 30 juin 1651, Pierre III Royaume, essayeur, voulant aller travailler à la Monnaie de Lyon, où on l'appelle, obtient du Conseil de conserver sa place d'essayeur à Genève, moyennant que son cousin Pierre IV Royaume, graveur, le remplace à cette fonction (R. C. 1651, t. 150, p. 129). Ce remplacement paraît avoir duré jusqu'à la fin de 1667. En 1668, la fonction d'essayeur est de nouveau dévolue à Pierre III Royaume, mais, pour l'année 1669, on lui adjoint Pierre IV Royaume, attendu qu'on se plaint de ses essais (R. C. 1669, t. 169, p. 3). Enfin, de 1670 à 1676, Pierre IV et Pierre V Royaume remplissent les fonctions d'essayeur et de graveur, sans que l'on sache lequel est essayeur et lequel est graveur.

Jean Dassier, nommé graveur en survivance le 23 juin 1711, fonctionna jusqu'au 12 novembre 1763 (décès).

Antoine Dassier, 1764 à 1780.

Philippe Robin, 1781 à 1792.

III. Essayeurs.

L'essayeur de la Monnaie est nommé par les Conseils. Il est au service du maître pour les essais de la Monnaie, mais celui-ci les paie (1) ; en outre, il peut travailler ponr le public (2). Il perçoit, comme les autres employés et comme les officiers, une certaine somme sur chaque marc de monnaie frappée, en sus de ses gages annuels. En 1564, l'essayeur perçoit 1 den. 1 maille 1/2, sur l'argent et le billon frappés, par marc (3) ; en 1586, il perçoit 3 1/4 deniers (4) ; en 1610, il a 6 deniers par marc (5) ; en 1707, 3 sols par marc (6) et probablement aussi durant le cours du XVIIIe siècle.

Quant à ses gages, il n'en est fait mention qu'en 1539, année où ils montent à 20 ff. (7) et en 1546 et 1547, où ils sont de 40 ff. l'an (8). Depuis 1729, les gages annuels de l'essayeur sont supprimés et il est payé sur le pied de 20 sols courants par essai (9).

Cet employé fut de bonne heure exempté des *gardes* de la ville (10).

Voici la suite des essayeurs de la Monnaie, de 1535 à 1792.

Claude de Châteauneuf (11), du 24 décembre 1535 au 18 février 1539.

Jules Girbel, mentionné comme essayeur le 18 février et confirmé comme tel le 25 avril 1539.

Claude de Châteauneuf, prête serment le 26 novembre 1543 et meurt avant le 5 mai 1545 (12).

(1, 2 et 3) R. C. 1564, t. 59. f. 22. — (4) R. C. 1586, t. 81, f. 91. — (5) R. M. 1610, note. — (6) R. C. C. 1707, t. 11, p. 125. — (7) R. C. 1539, t. 33, f. 104. — (8) R. C. loc. cit. p. 7, n. 6 et 1547, t. 42, f. 49. — (9) R. C. 1729, t. 228, p. 36. — (10) Cf. p. 18, n. 3. — (11) Cf. p. 26, n. 1.

(12) Claude de Châteauneuf était orfèvre ; de là le nom de Claude *le dorier* qui lui est parfois donné.

Jean Droz, du 8 mars 1546 au 8 mars 1547 (1).

Jean de Châteauneuf, du 8 mars 1547 au 4 mai 1551.

Louis Guillard, du 4 mai 1551 au 13 mai 1552.

Louis Guillard et André Maillard, du 13 mai 1552 à septembre 1557.

Louis Guillard, du 10 septembre 1557 à 1566 (2).

Louis Mercier, 1567.

Louis Guillard, 1568.

Claude Julien, de 1569 au 24 décembre 1571.

André Déréria, du 24 décembre 1571 au 24 juillet 1583.

Ami Déréria, du 26 juillet 1583 au 29 août 1587.

Antoine Degaillon, élu le 29 août 1587, encore essayeur en 1589, meurt en 1591.

Jacques Dumolard, de 1591 au 23 octobre 1597 (décès).

Isaac Royaume (3), de 1598 à 1644.

Pierre III Royaume, probablement associé à son père dès 1640, lui succède de 1645 au 30 juin 1651.

Pierre IV Royaume, du 30 juin 1651 à 1657.

Pierre III Royaume, 1658.

Pierre III et Pierre IV Royaume, 1659.

Pierre IV et Pierre V Royaume, de 1670 à 1676.

Pierre V Royaume, de 1677 au 1er janvier 1678 (décès).

Isaac Mussard, du 11 mars 1678 à la fin de l'année.

Pierre Mussard, 1679 (4).

Jacques Pellet, de 1687 au 26 janvier 1692.

André Capitel, du 5 août 1692 au 6 novembre 1700 (décès).

Jacob Chevrier, de 1707 (5) au 24 avril 1725.

Jacob et Jean Chevrier, du 24 avril 1725 à 1734.

Jean Chevrier, de 1735 à 1736.

---

(1) Cf. p. 26, n. 2.

(2) Cf. la note 10 de la page 21 et la note 1 de la page 22.

(3) Cf. les notes 4 et 5 de la page 26.
Le 17 juin 1625, le maître de Monnaie, Jérôme Capitel, s'étant plaint de ce que Isaac Royaume, essayeur, demeure en Vallais, au service du maître de Monnaie dudit lieu, le Conseil arrête que Royaume ait à revenir promptement, s'il ne veut perdre sa place (R. C. 1625, t. 124, f. 124).

(4 et 5) Ces lacunes existent dans les Registres du Conseil.

Jean-Jacques Girod ([1]), de 1737 à 1773.
Jean-Gabriel Girod, de 1774 à 1775.
Jacques Roux, de 1776 à 1778.
Philippe Roux, de 1779 à 1792.

EUG. DEMOLE.

Bibliographie.

Numismatique dans les palafittes.

Dans les vestiges des habitations lacustres préhistoriques les plus anciennes des Helvètes établies sur les rivages de nos lacs, où nos ancêtres vivaient principalement de chasse et de pêche, sans cependant négliger la culture des champs, on n'a retrouvé aucune trace d'argent monnayé frappé ou coulé en or, en argent ou en bronze.

Mais, par exception, les importantes stations de la Thielle et celle de la Tène, au lac de Neuchâtel, près de St-Blaise, qui est une des plus récemment explorées et dont l'exploration n'est pas même encore terminée, ont fourni un grand nombre de monnaies antiques romaines, gauloises ou celtiques, des trois métaux, tant frappées que coulées, outre des pièces d'or de forme *ovoïde* jusqu'ici inédites, qui ne peuvent absolument pas être autre chose que des monnaies. Nous avons déjà parlé de ces pièces que nous avons figurées ([2]) et si nous sommes obligé de répéter ici nos conclusions en y insistant avec encore plus de force, c'est pour deux raisons, premièrement parce que nous sommes forcé d'y revenir à propos du bel ouvrage de M. *E. Vouga* et, secondement, parce qu'un numismate éminent nous a objecté que la *frappe* des monnaies n'avait commencé qu'à telle ou telle époque. Mais, comme les pièces en question ne sont pas *frappées* et ne portent aucune empreinte, il est évident que cette objection ne saurait ébranler notre conviction qu'il s'agit bien ici de monnaies. Puis-

---

([1]) Jn-Js Girod fut entrepreneur de Monnaie pour les deux émissions de l'année 1750 (Cf. p. 24) ; nous ne savons qui fut essayeur pendant ce temps.

([2]) Bulletin de la Société suisse de numismatique, 1884, page 67.

qu'il n'y a pas d'empreinte, ne parlons donc pas de l'époque du commencement de la *frappe,* à moins que l'on ne veuille prouver que nous avions parfaitement raison en considérant ces *ovoïdes* d'or comme des monnaies et en donnant au mot de *monnaies* la vraie signification générale de *pièces de métal* ou *lingots, anneaux,* etc., etc., de n'importe quelle autre forme frappées ou non, mais ayant un *certain poids* ([1]), servant à faire des achats ou des échanges et représentant des valeurs plus faciles à transporter que des denrées ou des troupeaux d'animaux.

Jusqu'à présent, les stations lacustres n'avaient offert que des anneaux de bronze réunis par une grande boucle à ressort, que tous les antiquaires s'accordent à considérer comme monnaies ou objets servant à l'échange. Remarquons bien ici que ces anneaux ressemblant à nos boucles de rideaux modernes n'ont absolument aucune empreinte.

L'ouvrage que vient de publier M. *E. Vouga,* instituteur, à Marin, près de St-Blaise, zélé, infatigable et heureux explorateur, ainsi que connaisseur éclairé et plein d'expérience, est intitulé : *Les Helvètes à la Tène. Notice historique par E. Vouga, avec un plan et 20 planches autographiées par A. Vouga et O. Huguenin.* Neuchâtel 1885. Impr. de J. Attinger. C'est un beau volume grand in-4°, imprimé sur beau papier, contenant 40 pages de texte. Les 20 planches étant doubles équivalent par conséquent à 40 planches. Elles représentent 265 objets provenant de la Tène et d'une station du même âge au-dessous de Nidau, aussi le long de la Thielle. Les dessins à la plume sont faits de main de maître et donnent une idée exacte des formes gracieuses et excessivement variées des armes, ornements et instruments de tout genre. Le grand nombre des outils, épées et couteaux de fer, ainsi que leur ornementation, démontrent que c'est ici une des dernières habitations sur terre ferme, au bord de l'eau, abandonnées par les Helvètes pour entreprendre leur fatale campagne en Gaule, où Jules César les défit et les renvoya dans leurs villages incendiés, après les avoir décimés. La présence des monnaies, tant gauloises que romaines, indique du reste suffisam-

([1]) Dans de nombreuses trouvailles de monnaies on a rencontré des colliers d'or et d'argent qui s'y mêlaient comme objets de valeur d'après leur poids.

ment l'époque à laquelle doit remonter la fin de cet important village sur terre ferme qui, avec une station lacustre contiguë, devait être un *emporium* ou entrepôt du commerce des habitants avec les Gaulois de l'autre côté du Jura et peut-être aussi en même temps un lieu de refuge accessible par voie d'eau pour une foule de peuplades voisines et formant un point de réunion. Nous renvoyons pour de plus amples détails sur ces monnaies à notre article cité plus haut ainsi qu'à l'ouvrage de M. E. Vouga qui en représente encore un plus grand nombre.

Les amateurs d'antiquités nationales lacustres qui ont été enchantés du grand ouvrage de M. le docteur Gross sur les Protohelvètes, accueilleront, nous n'en doutons pas, le volume de M. E. Vouga, qui a cela de particulier qu'il contient non-seulement des objets inédits, mais qu'il se restreint principalement à une des habitations les plus riches qui aient été fouillées.

C'est un double mérite de M. E. Vouga d'avoir travaillé avec zèle à la recherche de ces antiquités, d'avoir guidé la pioche de ses ouvriers et d'avoir ensuite savamment rédigé la description de sa pénible tâche et le résultat de ses heureuses trouvailles, car c'est lui surtout qui a déterré les belles monnaies d'or figurées dans ses planches. Ces deux monnaies d'or proviennent de la couche de la Tène, tandis que les romaines et les gauloises viennent du lac plus haut sur l'ancienne Thielle. D'après une récente communication, M. Vouga croit que les établissements découverts qui ont livrés tant d'objets étaient détruits avant l'émigration des Helvètes qui n'auraient pas laissé tant de belles armes avant de partir.

En enrichissant la littérature des palafittes et des habitations voisines de terre ferme d'un nouvel ouvrage important, l'auteur s'est mis ainsi par son premier essai dans ce genre au premier rang des archéologues des âges préhistoriques à côté des *Keller*, des *Desor* et des *Gross* et s'est acquis un droit incontestable à notre reconnaissance [1].

Lausanne, le 18 mars 1885. C.-F. Trachsel Dr.

---

[1] Quelques exemplaires de l'ouvrage de M. Vouga sont en vente à la librairie *B. Benda* à Lausanne.

Variétés.

Les Louis Vareins.

On rencontre parfois dans nos documents du XVIIe siècle, et plus particulièrement dans ceux des contrées neuchâteloises, certaines stipulations en *Louis* et *Doubles Louis Vareins.*

Ainsi, et pour n'en citer qu'un exemple, Montmollin *(Mémoires,* Tom. 1, page 161) dit :

« Le seul village du Locle envoya 60 doubles *Louis Vareins* (ann. 1653). »

On m'a demandé, tout récemment encore, ce que pouvait être cette monnaie ; permettez-moi de recourir à la publicité du *Bulletin* et de lui confier ma réponse.

Le Louis Varein, ou pour mieux dire Varin, était une monnaie de France ; elle fut frappée pour la première fois en vertu d'une ordonnance de Louis XIII, en 1640.

Le célèbre Jean Varin, graveur général de la Monnaie royale, en fit les coins et son nom est resté attaché, dans l'approbation publique, à cette remarquable émission et à celles qui suivirent sous sa direction.

Quant à l'importance de la contribution fournie en 1653, par le Locle, il n'est pas facile de la préciser ; l'expression « double Louis » prête à l'équivoque.

En effet, l'ordonnance de 1640 mentionne le Louis simple, le double et le quadruple, mais dès l'origine de cette circulation, le public méconnut ces dénominations officielles et appela le Louis d'or demi Louis, Louis d'or le double et enfin double Louis le quadruple de l'ordonnance.

Je suis tenté de croire que le Locle, en se servant de la monnaie française, lui attribuait aussi son nom populaire et que de la sorte les 60 doubles Louis de sa contribution représentaient autant de quadruples de l'ordonnance royale, c'est-à-dire 1200 livres.

Indépendamment du Louis d'or et de ses multiples, J. Varin a fabriqué une belle série de Louis d'argent, le Louis de 60 sols et ceux de 30, 15 et 5 sols. Mais aucune de ces monnaies ne sauraient s'appliquer au passage cité par Montmollin, aucun de ces multiples ou divisions n'a porté le nom de double Louis.

A. Morel-Fatio.

IVme Année. 1885. No 3 et 4.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé **gratuitement** à tous les **membres actifs** de la Société : pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à **sept** francs ; étranger, port en sus.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction du Bulletin à M. le professeur **J. Gremaud**, Président de la S. S. N., **Fribourg** (Suisse), et les réclamations au Secrétaire, M. **Ant. Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg.**

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen **Activ-Mitgliedern gratis** zugesandt ; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf **sieben** Fr. jährlich festgesetzt ; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Alle Arbeiten und Anzeigen sind an den Präsident der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. **J. Gremaud,** Professor in **Freiburg** (Schweiz), die Reclamationen an Hrn. **Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg** zu adressiren.

Médailles ou distinctions honorifiques

accordées en Suisse, pour services militaires,

par les autorités fédérales ou cantonales, pendant le cours du XIXe siècle.

(Lu à la séance du 18 septembre 1884, à Martigny, de la Société d'histoire de la Suisse romande.)

Bien que les médailles et les monnaies soient au nombre des documents historiques les plus importants, et dont l'étude cotoie de fort près celle des sciences héraldique et sphragistique, nous sommes cependant trop novice en numismatique pour ne pas sentir le besoin de réclamer l'indulgence de nos collègues numismates et médaillistes pour cette intrusion dans leur domaine, à laquelle nous avons été poussé par une circonstance toute fortuite : un fonctionnaire supérieur étranger (1) a eu l'idée de former une sorte de musée ou de collection de « toutes les distinctions honorifiques » accordées officiellement, par des Gouvernements réguliers, pour » service militaire, dans le cours du XIXe siècle. » Pour la Suisse, il s'est adressé à nous, ou plutôt, par notre intermédiaire, au Département militaire fédéral et à la Monnaie fédérale, en vue

(1) M. le chevalier Viggo Schmidt, commissaire des guerres en chef, à Copenhague.

d'obtenir au moins une liste des pièces qui pourraient rentrer dans cette catégorie. Mais ces autorités ne s'en étaient jamais occupées : à l'exception de deux ou trois vieilles médailles, ces objets sont précisément ceux qui manquent aux collections fédérales. Même dans les cabinets publics ou particuliers, chez les marchands d'antiquités, voire dans les ouvrages imprimés, la série n'est jamais complète ; on y découvre toujours des omissions et souvent des malentendus. Evidemment, personne ne s'était jamais occupé du sujet dans le sens indiqué par notre correspondant. A ce titre, cette communication pourra peut-être offrir quelque intérêt (1). Quelques-unes de ces médailles n'ont d'ailleurs pas encore été décrites.

Avec nos principes républicains et démocratiques, on pourrait croire qu'au moins dans notre siècle, ces distinctions doivent se borner en Suisse à deux ou trois faits exceptionnels : ces exceptions sont cependant plus nombreuses que les concessions régulières des états monarchiques les plus belliqueux, et cela se conçoit. A défaut d'ordres de chevalerie ou de décorations proprement dites, applicables à tous les genres de mérite, la Confédération et les Gouvernements cantonaux n'ont accordé que des médailles d'occasion, frappées chaque fois pour commémorer une date, un fait unique. Mais c'est précisément ce qui en fait des monuments historiques, liés à autant d'événements importants de l'histoire suisse, les uns glorieux pour toute la nation, d'autres rappelant ses troubles intérieurs.

Nous allons donc passer la revue de ces médailles militaires, dans l'ordre chronologique des événements auxquels elles se rapportent, et dont le millésime ne concorde pas toujours avec celui de la frappe ou de l'émission. Pour la première, par exemple, il y a un intervalle de vingt-cinq ans, mais qui s'explique suffisam-

---

(1) Nous devons des remercîments à M. le conseiller fédéral Hertenstein, président le Département militaire fédéral, — ainsi qu'aux savants spécialistes qui ont bien voulu nous aider de leurs bons conseils et des pièces de leurs propres collections : MM. le Docteur Trachsel, ancien secrétaire de légation, Roumieux, membre honoraire de l'Institut national genevois, A. Henseler, secrétaire à la Société suisse de numismatique. Que ces collègues veuillent cependant bien nous excuser si, çà et là et à cause de notre point de vue, nous avons paru donner plus d'importance à la question historique qu'aux exigences techniques du métier. De là aussi notre *numérotation,* se rapportant plutôt aux événements qu'au nombre des pièces.

ment par les circonstances intermédiaires. — Tout naturellement, nous commencerons par les médailles décrétées et frappées par les autorités *fédérales,* ou par ce qui en tenait lieu. Les numéros répétés se rapportent, selon le cas, aux variantes des mêmes pièces ou à celles frappées pour un même événement. Il va sans dire qu'en fait de variantes, nous ne mentionnerons pas les imitations en petit destinées à la toilette civile, et qui sont entreprise de bijoutier. Nous ne nous occuperons pas davantage des médailles, officielles ou officieuses, fédérales ou cantonales, consacrées à des tirs ou autres fêtes militaires.

1. La première médaille, par date de l'événement, est celle qui fut décrétée, le 7 août 1817, en faveur des Suisses survivants qui avaient pris part à l'héroïque défense des Tuileries, le 10 août 1792 ; le même fait d'armes qui a été commémoré officieusement, en 1821, par le fameux Lion de Lucerne, taillé dans le roc sur les modèles du sculpteur danois Thorwaldsen.

Droit, légende : TREUE UND EHRE (Fidélité et Honneur) — l'écu fédéral, triangulaire (écu ancien).

Revers : Dans le champ, en trois lignes, entourées d'une couronne formée par deux rameaux de laurier : X — AUGUST — MDCCXCII. Métal, fer fondu ; module, 26 millimètres, — 28 avec le cercle uni d'argent et à bélière qui l'entourait, et sur la tranche duquel était gravé au burin le nom du destinataire. Cette médaille se portait à un ruban aux couleurs de la Confédération, rouge liseré de blanc, une petite croix blanche fédérale sur la première. Sauf erreur, on y avait joint une pension (1). (Médaillier de Genève, — collections Trachsel, Roumieux, etc.)

---

(1) 1 *bis.* Cette pièce a sa contrepartie dans une médaille française de Duvivier :
Droit : EXEMPLE AUX PEUPLES. La Liberté, ailée, foulant aux pieds les insignes de la Royauté (sceptre, couronne, main de justice, etc.) ; la main droite armée de la foudre, la gauche tenant une pique surmontée du bonnet phrygien. Ex. en deux lignes : LE X AOUST — MDCCXCII ; signé DUV.
Revers : dans le champ, en cinq lignes, et surmontée d'une couronne de laurier ornée de deux bandelettes, A LA MEMOIRE — DU GLORIEUX COMBAT — DU PEUPLE FRANÇAIS — CONTRE LA TYRANNIE — AUX TUILERIES. Ex. : en deux lignes : LA COMMUNE DE PARIS. Mét. bronze ; mod. 42 m. (Médaillier de Genève ; collection Trachsel ; v. H. Hennin, *Histoire numismatique de la Révolution française,* p. 250 et pl. 35, N° 364.)

2. La seconde médaille, mais la première du siècle comme émission, est celle qui fut instituée en 1800 par la République helvétique « une et indivisible. » Comme on l'a qualifiée de *Tapferkeit'smedaille,* elle devait bien servir à récompenser la valeur militaire.

Droit : PRO DEO ET PATRIA (pour Dieu et Patrie) ; un Suisse dans l'ancien costume traditionnel, tenant de la main droite une épée abaissée, la gauche posée sur le cœur. Exergue : MDCCC.

Revers : lég. VIRTUTI (à la valeur). Sur un autel cubique recouvert d'un tapis frangé, une épée nue et une couronne de laurier ; évidemment copié, pour le sujet comme pour le style, de quelque médaille du fameux graveur schwytzois Hedlinger. — Mét. or et argent ; mod. 40 millim. (Méd. de Genève.)

Cette médaille était à bélière, par conséquent destinée à être portée, — sans doute à un ruban aux trois couleurs de la République helvétique, — vert, jaune et rouge, soit sinople, or et gueules, — que l'historien A. Daguet *(Histoire de la Confédération suisse)* et Zschokke *(Histoire de la lutte et de la destruction des cantons forestiers)* supposent avoir été empruntées à d'anciens tableaux où Guillaume Tell est représenté avec un pourpoint à ces couleurs. On les voit d'ailleurs sur le drapeau porté par un « vieux Suisse » qui orne l'avers des monnaies frappées en 1798, 1799, 1800 et 1801 par la dite République helvétique *(Münzbuch* de Xavier Frey, continué par C. Blaser, Berne 1856). Enfin, ces couleurs sont restées celles des corporations suisses de l'*Helvetia* dans les universités allemandes.

2 *bis.* Observons toutefois, pour éviter tout malentendu, que le même *Revers,* emprunté à Hedlinger, a été appliqué à d'autres médailles, d'un module légèrement plus petit, probablement antérieures à 1800. L'une d'elle représente, sous la légende BERNA, une femme assise, coiffée d'une couronne murale, tendant de la main droite un bouquet composé d'une palme, etc., le bras gauche soutenant un faisceau de licteur et appuyé sur un écu aux armes de Berne, accosté d'une cuirasse. — Signé H. BOLTSCHAUSER, F.

(Collection Trachsel.) — Cette médaille, telle que nous l'avons vue, était en argent et ne portait ni date ni bélière.

3. Médaille décrétée le 20 avril 1815, pour être remise, sans distinction de grade, aux officiers, sous-officiers et soldats des quatre bataillons, formés des ci-devant régiments suisses, revenus de France pendant les Cent-Jours (de Rosselet, de Riaz, Buecher et Bleuler), après avoir derechef affirmé l'antique valeur et fidélité helvétiques.

Droit : lég. SCHWEIZERISCHE EIDGENOSSENSCHAFT. MDCCCXV (Confédération suisse 1815) ; l'écu de la Confédération, triangulaire [1].

Revers : dans le champ, en trois lignes, TREUE — UND — EHRE (Fidélité et Honneur) dans une couronne de laurier ou d'olivier ; la tranche est formée (moulée) du même feuillage ;

3 *bis.* Ornement que nous avons vu cependant remplacé par un double grènetis, au droit et au revers, sur quelques échantillons, peut-être copies ; mét. argent ; mod. 28 à 29 millim. (Méd. de Genève, coll. Roumieux, Trachsel, Henseler, etc.)

Cette médaille, à bélière, se portait à un ruban aux couleurs de la Confédération, rouge et blanc. Elle fut distribuée aux soldats des dits quatre bataillons, avec un drapeau fédéral pour chaque bataillon, et accompagnée d'un petit cadeau en argent, « sur la place de la promenade près Yverdon, » le 12 octobre 1815. — (*Circulaire du Directoire fédéral* du 11 octobre 1815 ; *Rapport du commissaire de guerre* en chef, Heer, au commandant en chef des troupes de la Confédération, Finsler, du 14 octobre 1815 ; *Registre du Conseil d'Etat de Genève,* séances des 20 et 25 octobre 1815.)

Soit dit en passant, la légende allemande de cette décoration

---

[1] Tout naturellement, sur cette médaille (1815), comme sur la première (1817), les branches de la croix fédérale, tout en étant alésées et de même longueur, sont encore grêles, comme autrefois, — la forme actuelle, composée de points équipollés, soit de cinq carrés égaux, ne datant officiellement que de 1841 et 1852 (V. Adolphe Gautier, *Les armoiries et les couleurs de la Confédération et des cantons suisses,* 2e édition, Genève et Bâle 1879).

(Schweizerische Eidgenossenschaft), l'a fait prendre par quelques-uns pour une médaille commémorative du premier Pacte fédéral, signé à cette même époque (Blavignac, *Armorial genevois ;* Mémoires de la Société d'hist. et d'arch. de Genève, t. VII, p. 118.)

Ne connaissant pas d'autre médaille *fédérale* qui appartienne à cette catégorie, nous passons aux médailles *cantonales.* Ici la bélière fait exception ; il s'agit le plus souvent de simples souvenirs, à mettre en poche, ou à conserver avec les bibelots de famille.

4. La première médaille cantonale est celle frappée, en 1804, par le Gouvernement zurichois, après répression de la révolte des paysans riverains du Lac, qualifiés de *Seebuben* (gamins lacustres). Il s'agissait du rachat des dîmes, fixé, disaient-ils, à un taux trop élevé.

Droit : Une figure de femme allégorique, debout, brûlant un serpent dans un feu allumé sur l'autel de la patrie, la main gauche appuyée sur un faisceau de licteur. Lég. : KENNT BRÜDER EURE MACHT SIE LIEGT IN UNSRER TREU (Frères, apprenez à connaître votre pouvoir, il est dans notre fidélité). Exergue : MDCCCIIII ; Signé I. ABERLI F., graveur distingué de Winterthour.

Revers : Une couronne de chêne, dont le champ est libre. Lég. : DER CANTON ZÜRICH DEN BESCHÜTZEREN DES VATERLANDES ✡ (Le canton de Zurich aux défenseurs de la Patrie). Mét. argent, étain, et aussi or, dit-on ; mod. 35 à 36 millim. (Coll. Trachsel, Henseler, etc., méd. de Genève.) Cette médaille, destinée sans doute aussi aux troupes qui avaient aidé celles de Zurich à réprimer la révolte, était à bélière, et se portait probablement à un ruban aux couleurs zurichoises, bleu et blanc.

4 *bis.* Notre collègue, M. le Dr Trachsel, nous a présenté une autre variante, absolument semblable, de cette médaille, mais plus mince, du module de 33 millim. seulement et portant le nom du même graveur au revers. — Cette variante est sans bélière. Du reste, pour le dire en passant, l'absence ou la présence de la

bélière n'est pas toujours une preuve. Car il y a eu grand nombre de petits actes isolés de contrebande dans cette matière, surtout à l'étranger, même au profit des décorations ou tout au moins des rubans de nos Sociétés indigènes de tir, de navigation, de musique, etc.

5. L'ordre chronologique nous conduit de Zurich à Genève. Lorsqu'à l'approche de l'armée autrichienne, fin décembre 1813, la garnison française dut évacuer le chef-lieu du ci-devant Département français du Léman, elle fut aussitôt remplacée par la garde nationale indigène, sous le nom de *Garde genevoise,* augmentée, il est vrai, de nombre de volontaires de tout âge. C'est ce fait que le gouvernement provisoire de la République restaurée voulut commémorer par une médaille, à distribuer aux citoyens qui avaient fait partie de cette garde.

Pour le *Droit,* on s'était servi, faute de temps, de la matrice qui, depuis 1782, servait à frapper les médailles du collége; ainsi donc, le blason genevois avec l'exergue SEN· GEN· PRÆM· SCHO· D·

Revers, dans le champ, en 6 lignes : LA PATRIE — RESTAURÉE — A — LA GARDE — GENEVOISE — 1814. Mét. argent ; mod. 35 millim. (Méd. de Genève, coll. Roumieux ; Blavignac, *Armorial genevois,* Mém. de la Soc. d'hist. et d'arch., t. VI, p. 284, VII, p. 123.)

6. En quittant Genève à son tour, l'armée autrichienne avait emmené, jusqu'à Vienne, toute l'artillerie de la République, comme faisant partie du matériel de guerre de l'armée française. Un officier de la milice genevoise, le lieut.-colonel Joseph Pinon, suivit ces canons jusqu'à Vienne, réussit à expliquer le malentendu à l'empereur François, obtint la restitution des canons, et les ramena lui-même à Genève. Ce fait méritait bien la médaille et le sabre d'honneur que le Gouvernement lui consacra.

Droit : l'écusson genevois avec le cimier et la devise, accosté de rameaux de chêne et de laurier. En exergue : RESPUBLICA GENEVENSIS·

Revers, inscription : DECERNÉE A M[R] JOSEPH PINON le 8 août 1814 PAR ARRÊT DU CONSEIL AU NOM

DE LA REPUBLIQUE RECONNAISSANTE ; en exergue, un trophée d'armes, signé D. D. F. (soit D. Detalla fecit) ; Mét. or ; mod. 47 millim. (Blavignac, *Armorial genevois;* Mém. de la Soc. d'hist. et d'arch., t. VII, p. 132.) (1)

7. Médaille neuchâteloise, frappée à Berlin, où les coins sont conservés à la Monnaie de cette ville ; pour récompenser le zèle et la fidélité royalistes des troupes neuchâteloises qui réprimèrent la révolte suscitée en 1831 par Bourquin, l'un des chefs du parti suisse et républicain.

Droit : Les anciennes armes de Neuchâtel, soit écartelé de Châlons et de Neuchâtel, avec l'écu de Prusse couronné en cœur, le tout sommé de la couronne royale de Prusse, et entouré d'une couronne de chêne et de laurier.

Revers : le monogramme F. G. III (Frédéric-Guillaume III), sommé encore de la couronne royale. Lég. FIDÉLITÉ AU DEVOIR ET A LA PATRIE ❋ 1831 ❋. Mét. argent ; mod. 25 millim. (Méd. de Genève, coll. Roumieux, Trachsel, Henseler, etc.)

Cette médaille était à bélière et se portait à un ruban aux couleurs de Prusse (noir et blanc) selon les uns, selon les autres aux couleurs de Neuchâtel (rouge et jaune) liseré de Prusse. Les échantillons que nous avons vus étaient dans ce dernier cas. — Le contingent de Neuchâtel ayant paru, ainsi décoré, au rassemblement de troupes fédérales de la même année, le port de cette médaille fut aussitôt interdit par la Diète, pour tout soldat au service de la Confédération.

---

(1) Citons à sa date, 1818, l'écu de Berne dit aussi « Médaille du Jura, » frappé à propos du serment d'hommage prêté le 24 juin 1818, à Delémont, en mains de la Députation du Gouvernement bernois, par tous les fonctionnaires administratifs, municipaux, ecclésiastiques et judiciaires de l'ancien Evêché de Bâle, annexé au canton de Berne depuis 1815. La médaille fut distribuée à tous ces fonctionnaires et, sauf erreur, aussi aux officiers et soldats du pays.

Droit : l'écu de Berne couronné ; lég. circulaire, RESPUBLICA BERNENSIS.

Revers : lég. circ. FIDES UTRIMQUE FALLERE NESCIA ; dans le champ, entouré d'une couronne de chêne, en neuf lignes, CIVIB. JURAN. — IN — COMMUNEM PATRIAM — RECEPTIS. — Un trait horizontal — HOMAG. PRÆSTIT. — DELEMONTII — XXIV. JUN. — MDCCCXVIII. Métal argent, bronze (?) ; mod. 39 millim. ; sans bélière. (Méd. de Genève, coll. Roumieux, Henseler, etc. *Etrennes helvétiennes et patriotiques,* 1819, n° XL, etc.)



Lith H. Schopfer Fribourg

8. Médaille frappée à Zurich en 1838, en l'honneur de MM. Monnard et Rigaud, premiers magistrats des cantons de Vaud et de Genève et leurs représentants en Diète, en reconnaissance de leur attitude énergique et des armements de leurs cantons respectifs, qui décidèrent la Suisse à opposer un refus catégorique à la demande d'expulsion, par le gouvernement de Louis-Philippe, du prince Louis Bonaparte, ensuite Napoléon III :

Droit : l'Histoire gravant sur un rocher qu'elle a couronné, les noms des deux cantons, WAADT UND GENF ; au pied du rocher, l'écu de la Confédération, surmonté d'un casque et accosté d'une épée à deux mains ; à l'arrière-plan, les Alpes. Lég. : DEN HÜTERN DER NAZIONALEHRE (Aux Gardiens de l'honneur national). Signé F. ABERLI, sauf erreur FREDERIC, le fils de celui qui a gravé la médaille de Zurich de 1804.

Revers, inscription (très épigraphique), en dix lignes horizontales : DEN BIEDERN — SCHWEIZEN — C. MONNARD UND J.-J. RIGAUD — VERDANKEN — DAS DER AHNEN — WÜRDIGE WORT — LUZERN XXXI AUGUST — MDCCCXXXVIII — DIE GLEICHGESINNTEN— ZÜRCHER· c'est-à-dire « Aux braves Suisses C. Monnard et J.-J. Rigaud, les Zurichois de même opinion, reconnaissent être redevables du mot digne des aïeux, Lucerne 31 août 1838.» — Mét. or et bronze ; mod. 50 millim. (Méd. de Genève ; BLAVIGNAC, *Arm. gen. ;* Mém. de la Soc. d'hist. et d'arch., t. VII, p. 123-124.)

Cette dernière date se rapporte à la séance décisive de la Diète, alors assemblée à Lucerne. — Des épées et des sabres d'honneur furent en outre donnés à quelques chefs d'armes pour le zèle patriotique qu'ils avaient déployé dans cette occasion. Enfin, grand nombre de citoyens de la Suisse allemande se réunirent encore pour offrir des drapeaux d'honneur aux milices vaudoises et genevoises. On peut bien dire que jamais les deux cantons romands, Vaud et Genève, ne furent plus unis, au moins dans l'opinion de leurs Confédérés, que pendant ces événements de 1838.

8 *bis.* Ces mêmes événements avaient vivement préoccupé les

Suisses établis à l'étranger. Ceux de nos concitoyens qui étaient domiciliés dans la capitale du Brésil voulurent aussi honorer par une médaille la conduite des députés de Genève et de Vaud.

Droit : L'Amérique méridionale (en Indienne nue ornée de plumes) tenant de la main gauche un globe posé sur une colonne et foulant aux pieds un alligator ; à l'arrière-plan, une montagne et la mer ; lég. : LES SUISSES A RIO DE JANEIRO.

Revers : dans une couronne de laurier, A MESSIEURS RIGAUD ET MONNARD DÉPUTÉS A LA DIÈTE DE 1838. — Mét. or, argent, bronze ; Mod. 45 millim. (Méd. de Genève ; BLAVIGNAC, *Arm. gen.,* ibid.)

Les quatre médailles qui suivent se rapportent aux guerres civiles qui ont précédé, en Suisse, l'avénement du régime démocratique actuel. Il s'agit donc des malheureuses expéditions dirigées en 1845 contre les cantons catholiques de la Suisse primitive par les *corps francs (Freischärler)* des cantons voisins.

9. Commençons par la médaille de Lucerne.

Droit : les armes de Lucerne dans un cartouche sommé d'une couronne de marquis ouverte [1], et accosté de branches de chêne et de laurier. Lég. : DER TREUE UND DEM MUTHE FÜR DAS VATERLAND (à la fidélité et au courage pour la Patrie). Au bas : FRENER.

Revers : un trophée composé de drapeaux, canons, fusils, un morgenstern, un casque, une palme et une branche de laurier ; au centre, dans un cartouche et en 3 lignes : EMMENBRÜCKE MALTERS GUTSCH, noms des localités où les corps francs venaient d'être battus ; légende : 31 MÆRZ U. 1 APRIL 1845, dates de ces combats. Signé FRENER. Mét. argent, bronze ou cuivre pur ; mod. 36 millim. (Coll. Henseler.)

---

[1] On peut s'assurer, par de nombreux exemples, que la prétendue couronne de marquis, ouverte ou fermée, n'était en Suisse qu'un emblème conventionnel de souveraineté, cantonale ou municipale. On la trouve déjà, dans ce sens, sculptée sur l'une des façades du collége de Genève, fondé en 1559.

10. Médaille d'Uri.

Droit : Une couronne de chêne fermée dans le bas par l'écu d'Uri. Dans le champ, en trois lignes : AM — 1. APRIL — 1845.

Revers, en cinq lignes, dans le champ : SEINEN — TAPFEREN — SŒHNEN — DAS DANKBARE — VATERLAND (à ses valeureux fils, la Patrie reconnaissante). — Mét. argent, bronze, cuivre ; mod. 30 millim. — Très jolie médaille. (Coll. Trachsel, Roumieux, etc.)

11. Médaille du demi-canton du Bas-Unterwald.

Droit : UNTERWALDEN · NID · DEM · WALD. Dans le champ, l'écu de cet Etat, supporté à droite par un lion contourné, à gauche par un lion couché ; l'écu sommé d'une couronne de laurier, accostée d'une palme et d'un rameau d'olivier. Signé GRUNER. F., graveur bernois. Mét. bronze ou cuivre ; mod. 44 millim. (Coll. Trachsel, Henseler, etc.)

Revers : Dans une couronne formée de deux branches de laurier, en trois lignes, dans le champ : ZEICHEN — DER — ERKENTLICHKEIT (témoignage de reconnaissance). Le dernier mot est si à l'étroit, entre les rameaux de laurier, que le graveur n'a pu mettre qu'une seule N à *Erkenntlichkeit.*

12. Médaille du demi-canton du Haut-Unterwalden.

Droit : l'écu de cet Etat, surmonté d'une couronne de laurier, supportée à droite par Nicolas de Flue debout et tenant de la main gauche un bâton et un rosaire ; au fond les Alpes ; à gauche de l'écu, drapeaux, fusils, tambours et autres attributs guerriers modernes.

Revers : lég. séparée dans le bas par deux rameaux, chêne et laurier, entre lesquels les initiales I. B., BEI LUZERN D. 31. MÄRZ U. 1. APRIL 1845. Dans le champ, en 4 lignes, FÜR — GOTT — UND — VATERLAND (pour Dieu et Patrie). Grènetis au droit et au revers. Mét. bronze, mod. 33 millim. (Méd. de Genève, coll. Henseler.)

13. Médaille frappée à Genève en l'honneur de la campagne dite du *Sonderbund* et du général en chef de l'armée fédérale, après la dissolution de l'alliance des sept cantons séparatistes.

Droit : buste du général, tête nue et en tenue militaire, tourné à gauche ; lég. : LE GÉNÉRAL DUFOUR COMMAND^{T} EN CHEF L'ARMÉE FÉDÉRALE. Signé A. BOVY (fameux graveur genevois).

Revers : lég. LE PEUPLE SUISSE A L'ARMÉE FÉDÉRALE. Exergue ✥ NOV. 1847 ✥ Dans le champ, en quatre lignes, surmontées de la croix fédérale, dans une couronne de laurier et d'olivier, L'ARMÉE — A BIEN MÉRITÉ — DE LA — PATRIE. Mét. argent et bronze, mod. 37 millim. (Méd. de Genève ; BLAVIGNAC, *Arm. gen. ;* Mém. de la Soc. d'hist. et d'arch., t. VII, p. 125. Coll. Henseler.)

13 *bis.* Version allemande de la même médaille.

Droit : même buste du général ; lég. : GENERAL DUFOUR BEFEHLSHABER DER VERBÜNDETEN ARMEE. Signé A. BOVY.

Revers : lég. DAS SCHWEIZER VOLK DER VERBÜNDETEN ARMEE ; exergue : NOV^{BER} 1847. Dans le champ, en quatre lignes, sommées des mêmes pièces que ci-dessus : DIE ARMEE — HAT UM DAS — VATERLAND — VERDIENT. Mét. et mod. comme ci-dessus (ibid).

Ces traductions allemandes, tant du Droit que du Revers, sont à peu près littérales ; mais elles auraient pu être rendues en meilleurs termes. Sur les premiers échantillons de cette médaille, on lisait BESCHLSHABER au lieu de BEFEHLSHABER. Cette pièce, décrétée et frappée à Genève, fut remise, accompagnée d'une lettre-certificat, par les autorités genevoises, à tous les militaires genevois qui avaient fait la campagne de 1847 contre le Sonderbund. Les miliciens des autres cantons purent sans doute l'acquérir. Elle ne devait pas être portée.

13 *ter.* La dissolution du Sonderbund et la révision du Pacte fédéral qui s'ensuivit provoquèrent d'autres médailles, françaises ou allemandes, parmi lesquelles nous citerons la suivante, la plus complète du genre.

Droit : lég. LA SUISSE LIBERALE VICTORIEUSE. Ex., en deux lignes : PAIX — UNION FRATERNITÉ. Dans le champ, une figure de femme allégorique, casquée, foulant aux pieds le démon de la discorde, ailé, corné, les jambes terminées en queue de dragon, la main droite encore armée d'un poignard, la gauche d'une torche fumante ; la dite femme donnant, par dessus l'écusson fédéral, la main droite à un amour nu et ailé, — et tenant de la gauche un rameau d'olivier ; dans le fond, sept drapeaux en panne, évidemment ceux des sept cantons nommés au revers.

Revers : lég. DIÈTE HELVÉTIQUE ☆ puis en sens opposé : ARMÉE FÉDÉRALE. DUFOUR GÉN$^{\underline{L}}$ EN CHEF ☆ — légende intérieure : ARRÊTÉS DU 20 JUIL: DU 11 AOUT DU 24 OCT: ET DU 4 NOV: Signé J. SIBER F.·.[1]. — Dans le champ, en 9 lignes : 1847 — NOVEMBRE — FRIBOURG 14 — ZUG 21 — LUCERNE 24 — UNTERWALD 25 — SCHWITZ 27 — URI 27 — VALAIS 29. Mét. l'exemplaire mis à notre disposition était de bronze doré. Mod. 35 millim. (Méd. de Genève, coll. Trachsel, Henseler, etc.)

A propos de la campagne du Sonderbund, le général Dufour reçut de la Haute Diète un sabre d'honneur et une dotation de 60,000 francs, dont il voulut consacrer le dixième à secourir les blessés des deux armées. Une partie de la campagne qu'il habitait aux Contamines près Genève, est le don national de son canton d'origine. Il fut gratifié en outre de la citoyenneté des cantons de Berne et du Tessin et de la Bourgeoisie des villes de Thoune, Bienne et Berne.

14. En juin 1866, les officiers de l'Etat-major fédéral remirent au général Dufour une médaille qu'ils avaient fait frapper en commémoration de l'heureux achèvement de la carte topographique et militaire de la Suisse, la plus belle et la plus parfaite du genre; le Conseil fédéral lui offrit encore, à cette occasion, un magnifique surtout de table en argent. On a aussi donné le nom de *Pic*

---

[1] A ce signe .·. et à quelques autres emblèmes de cette médaille, on reconnaît que le graveur était Franc-maçon. Il paraît que l'attitude conciliatrice des Loges maçonniques pendant ces événements rendit de précieux services.

Dufour à l'une de nos sommités alpestres les plus élevées. Enfin, depuis le printemps 1884, la statue équestre du général, œuvre du sculpteur suisse Lanz, orne la place dite de Neuve, dans Genève.

15. Peut-être qu'aux médailles relatives à la dissolution du Sonderbund, il convient d'ajouter encore la suivante, de Soleure :

Droit : L'écu de Soleure, timbré de la couronne, fermée, dite de marquis, et accosté de rameaux de laurier et d'olivier; lég. circulaire : STADT U. REPUBLIK SOLOTHURN.

Revers : dans le champ, l'inscription en quatre lignes: DANK- — DER — BRÜDER — TREUE, entourée d'une couronne de chêne, nouée dans le bas de l'écu par un nœud de ruban. Mét. argent, bronze et plomb. Mod. 28 millim. L'exemplaire du médaillier de Genève est à bélière ; les couleurs soleuroises sont rouge et blanc. — Pas de millésime.

16. Citons encore, comme suite des événements précédents et de ceux plus généraux de 1848, la médaille dite des Républicains neuchâtelois, consacrée aux manifestations antiprussiennes ou antiroyalistes qui ont préparé et amené la complète émancipation de l'ancienne principauté.

Droit : Une figure de femme allégorique, brisant et foulant au pied un arc, brandissant de la main droite le nouveau drapeau neuchâtelois et la bannière fédérale réunis, et éteignant à terre de la gauche une torche fumante. Lég. circulaire : LES RÉPUBLICAINS NEUCHATELOIS ONT BIEN MÉRITÉ DE LA PATRIE. Signé à l'ex. S. MOGNETTI, graveur genevois.

Revers en lég. circulaire : RÉPUBLIQUE NEUCHATELOISE FONDÉE LE 1 MARS 1848: ; dans le champ, inscription en dix lignes : CONSOLIDÉE — PAR LA — MANIFESTATION — POPULAIRE — DU 6 JUILLET 1852 — ET CONSACRÉE LES 3 & 4 — SEPTEMBRE 1856 — PAR LA BRAVOURE — DES SOLDATS CITOYENS. Mét. bronze ; mod. 40 millim.

NB. Une médaille à peu près semblable a été frappée en 1876. Elle diffère au *droit* par l'adjonction à la lég. : VINGTIÈME ANNIVERSAIRE. A l'exergue: 1876.

Revers. Après 1848, au lieu de : il y a ☆.

17. Enfin, parmi les médailles frappées pour commémorer l'occupation des frontières suisses et l'internement des soldats français de l'armée de l'Est, pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871, citons encore la médaille suivante :

Droit, lég. circulaire : ☆ NEUTRALITÉ SUISSE ☆ SOUVENIR DU SERVICE FAIT PAR L'ARMÉE FÉDÉRALE DU 16 JUILLET 1870 AU 25 MARS 1871. Dans le champ, la Suisse couronnée de chêne, tournée vers la gauche, la poitrine couverte d'une cotte de mailles, la main gauche appuyée sur l'écu fédéral, la droite tenant un glaive avec lequel elle semble protéger sa frontière, indiquée par une borne sur laquelle, sous une croix fédérale, sont tracés, en écriture courante, les mots : Freiheit, *Liberté, Libertà ;* dans le fond, du même côté, de la fumée ; du côté droit, un fond alpestre.

Revers : Buste tourné à gauche du général Herzog, tête nue, en uniforme; lég. cir., HANS HERZOG GÉNÉRAL. Signé C. RICHARD. F. Mét. bronze, argent (?) ; mod. 50 mil. (Coll. Henseler, *Première description,* etc., de Roumieux, p. 41, nº 89.)

17 *bis.* On nous signale une autre médaille relative aux mêmes événements, gravée par Ul. Landry, de Neuchâtel, et qui est décrite par Roumieux *(Description d'une seconde série de cent médailles genevoises,* p. 47, nº 200. — Méd. de Genève).

Voici donc, avec les variantes, plus de vingt médailles, dont seize au moins remplissent toutes les conditions imposées à ce petit travail. Nous doutons cependant que la série soit complète. En tous cas, serons-nous reconnaissant pour les omissions et les erreurs qu'on voudra bien nous signaler.

GALIFFE.

Teston de Sébastien de Montfalcon.

SANCTVS MAVRICIVS

SEB. EPS. ET PRINCEPS. Ł




En publiant, il y a quelques années, les diverses émissions monétaires de Sébastien de Montfalcon, j'ai mentionné, sans pouvoir en donner le dessin, une monnaie de cet évêque, qui jusque là n'était connue que par une ordonnance de Charles II de Savoie.

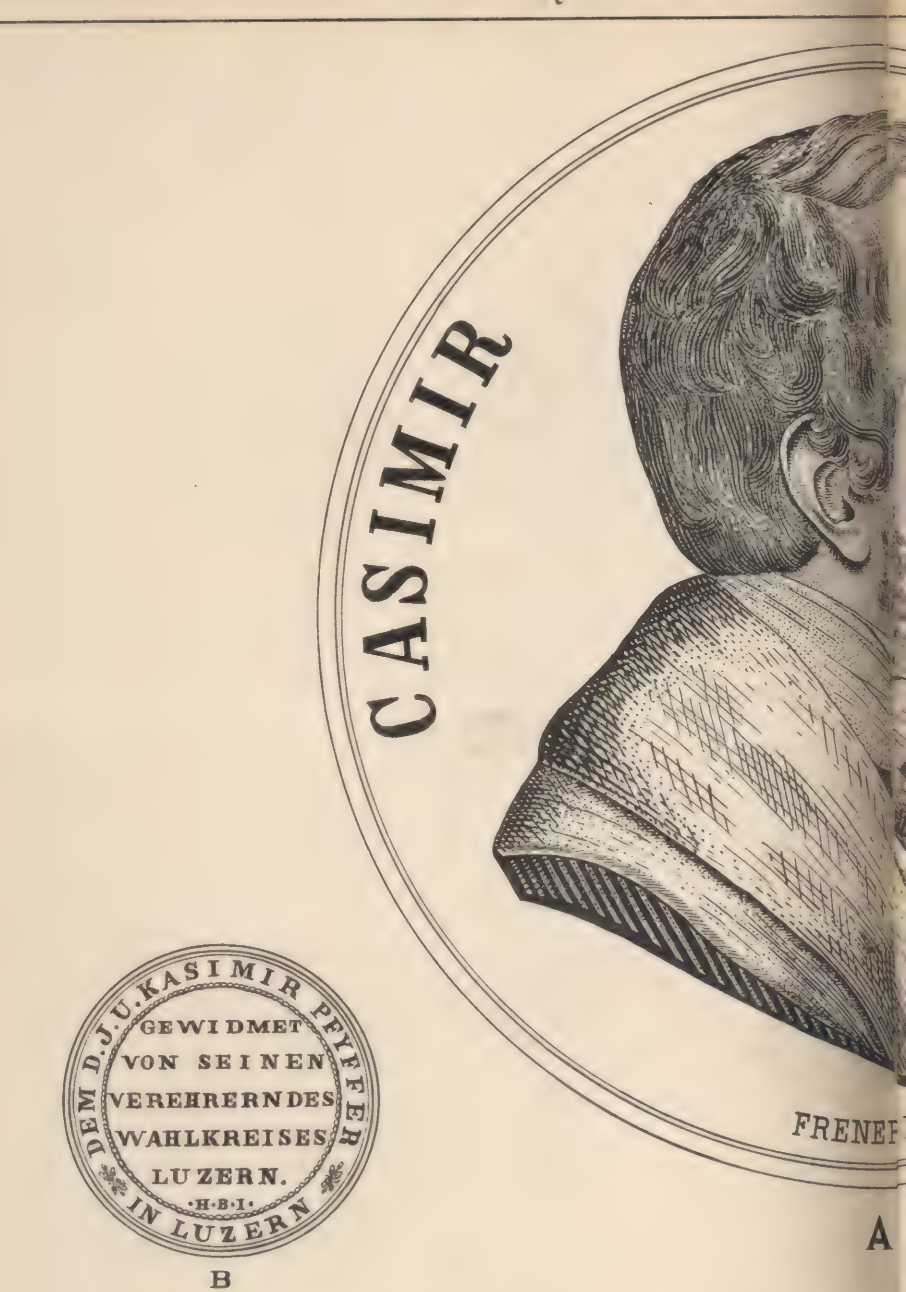
Dès lors, plusieurs exemplaires de cette pièce m'ont été communiqués, tous de conservation convenable et présentant néanmoins une singulière variété de poids.

L'un d'eux, le meilleur, accusait 6 grammes 85 (collection H. Morin-Pons, à Lyon), un autre, le plus faible, descendait jusqu'à 5 gram. 50.

En présence de pesées aussi médiocres, sans tenir compte du type de la monnaie et surtout oubliant que l'ordonnance de 1529, tout en la décriant, lui attribuait cependant une valeur intrinsèque de 7 ½ gros, on a cru avoir sous les yeux une division monétaire inférieure au teston, une pièce de 6 gros par exemple.

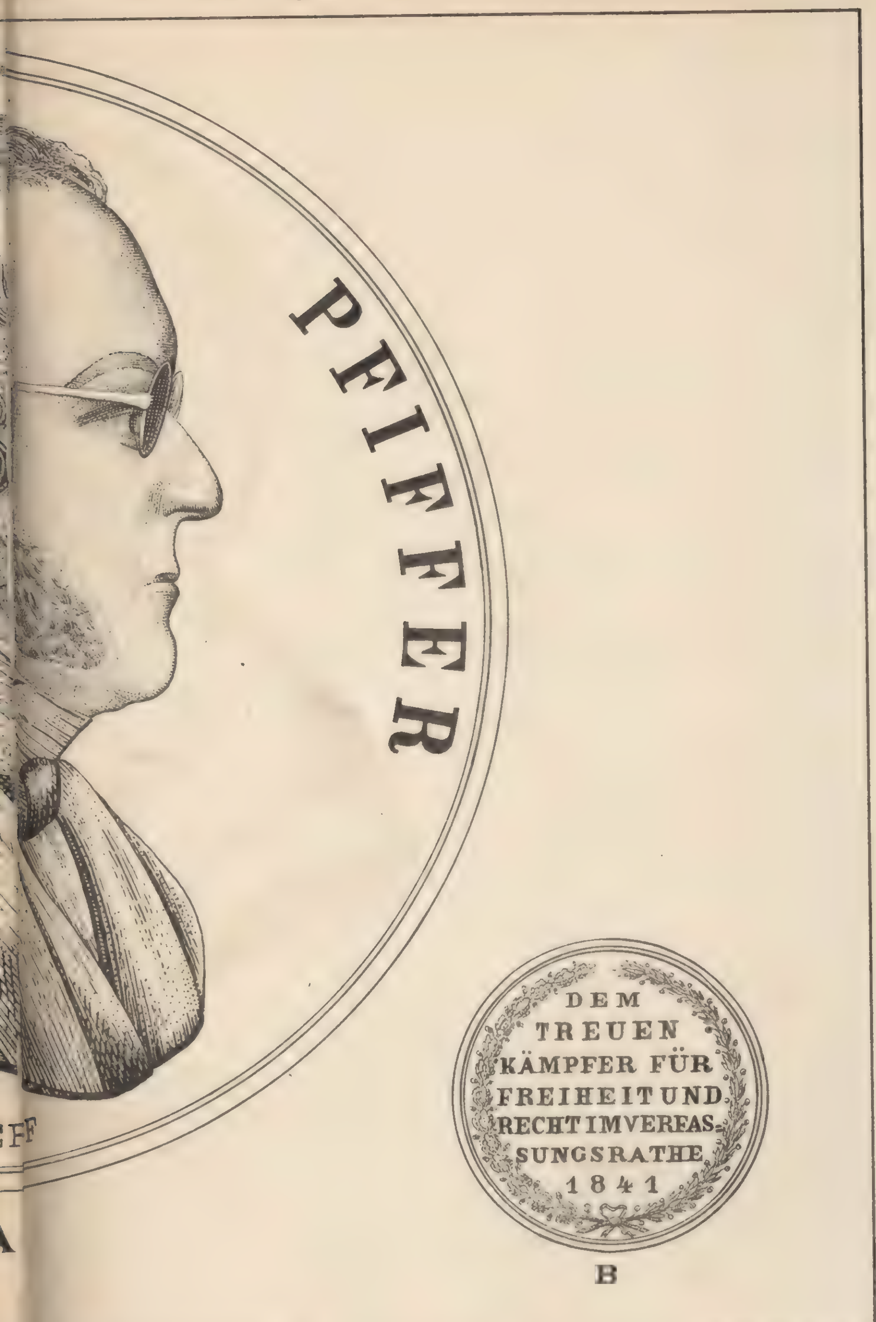
Le doute à cet égard n'est plus admissible aujourd'hui, car un amateur distingué de Genève, Monsieur Arnold Meyer, me fait tenir un nouvel exemplaire tiré de sa collection, cette fois bien conservé et du poids à peu près normal de 9 gram. 20.

Le teston de M. A. Meyer a été trouvé à Chieri en Piémont. Cela est assez naturel ; l'émission de cette monnaie de faible aloi, imitant un type familier dans cette contrée, a dû s'y opérer de



Kasimir Pfyffer, Doctor d

W. von Ad. Imwyler.



d. Rechte, in Luzern.

préférence à Lausanne, où elle n'aurait sûrement pas rencontré un débit aussi facile.

Le nom de Chieri, il ne faut pas l'oublier, rappelle que le maître de la monnaie épiscopale, Virgile Forgerio, était originaire de ce lieu.

On peut supposer, avec une certaine vraisemblance, que ce monnayeur peu scrupuleux ne se borna pas à fabriquer ces testons contrefaits et qu'il prit aussi une part active à leur écoulement dans le nord de l'Italie.

Cette opération fut sûrement de quelque importance si l'on constate que tous les exemplaires qui m'ont été soumis présentent des variétés de coin très appréciables.

A. Morel-Fatio.

Zu'r schweizerischen Medaillenkunde.

Zwei unedirte Medaillen auf Kasimir Pfyffer D. J. U. von Luzern
1794-1875.

A.

Graveur : Joh. Bapt. Frener. — Millim. 152.

Einseitig. Das Brustbild Dr K. Pfyffers im besten Mannesalter dargestellt, mit der Brille. Umschrift : CASIMIR PFIFFER. Unten der Name des Graveurs : FRENER · F.

B.

Graveur : Henri Brupacher, jünger. — Millim. 42.

Avers. Als Umschrift : DEM D. J. U. (Doctor Juris Utriusque — Doctor beider Rechte) KASIMIR PFYFFER ❧ IN LUZERN ❧ Im Felde von einem seilartig gedrehten Kreise umrahmt, auf sechs Zeilen : GEWIDMET | VON SEINEN | VEREHRERN DES | WAHLKREISES | LUZERN. | · H· B· I·

Revers. Auf sieben Zeilen die Inschrift : DEM | TREUEN | KÄMPFER FÜR | FREIHEIT UND | RECHT IM VERFAS- | SVNGSRATHE | 1841.

Diese Widmung ist umrahmt von einem ziemlich handwerksmässig gearbeiteten Kranze, gebildet rechts durch einen Eichen- und links durch einen Lorbeerzweig, welch beide unten durch eine Schleife zusammengehalten werden. Auf dieser Letztern steht ganz klein das Monogramm B.

Kasimir Pfyffer, Doctor beider Rechte war der Sprössling einer altpatrizischen Famillie und geboren in Rom wo sein Vater Hauptmann der päpstlichen Schweizergarde war. Die Mutter war eine Tochter des schwyzerischen Obersten Reding in Spanien. Im Jahr 1798 kam er mit den Eltern in seine Heimathstadt Luzern. Im Alter von sechs Jahren musste er bereits im Herbste 1800 die Stadtschulen besuchen, auch wurde ihm nebenbei ein Hauslehrer gehalten. Mit Anfang des Schuljahres $18\frac{05}{06}$ tratt er in das Gymnasium wo er sich mit Ernst und Fleiss auf's Studiren verlegte, so dass ihm gleich am Ende des Jahres alle Preise (Prämien) der Klasse, sechs an der Zahl, sammt und sonders zu Theil wurden. Auch die spätern Jahre gieng er nie leer aus. In seinen Musestunden las Kasimir und dichtete selbst Romane und Schauspiele. Nach dem Tode seines Vaters zeigte er auf kurze Zeit einige Neigung zum Leichtsinn, erkannte jedoch bald dass er sich auf Irrwegen befand und wendete sich zum Bessern. Er las nun Johannes von Müllers Werke und Plutarchs Biographien sowie die meisten deutschen Dichter, in Folge dessen er sich bald besonders in deutschen Aufsätzen auszeichnete. Ebenso in der Mathematik und Geschichte. Lateinisch und Griechisch, sowie fremde Sprachen überhaupt wollten ihm weniger behagen.

Mit dem Schuljahr 1810 hatte Kasimir das Gymnasium absolvirt, frequentirte dann 1811 und 1812 das Lyzeum und studirte während dieser zwei Jahre Philosophie, beschäftigte sich auch nebenbei mit der römischen-griechischen- sowie der Schweizer-Geschichte. Als an eine Berufswahl gedacht werden sollte, entschloss er sich an der Universität Tübingen Jurisprudenz zu studiren um sich alsdann dem Advokatenstand zu widmen. Ende März 1813 begab er sich nach dorten, wo er sich mit allem Fleiss auf's Studium des Recht's verlegte, auch die Philosophie welche

er schon in Luzern betrieben hatte, setzte er dort fort. Nach kaum einem Jahr sah er sich unversehens und wider seinen Willen zu'r Heimkehr gezwungen. Er langte um die Mitte Oktober 1814 wieder in Luzern an wo er auch bald eine Anstellung als Vizeverhörrichter und Regierungssekretär erhielt.

Kasimir Pfyffer war der Erste im Kanton Luzern der die Rechtswissenschaft auf einer Universität studirt hatte, es war daher begreiflich dass er nach Erlangung des Patent's als Fürsprech schnell eine grosse Kundschaft erhielt, so dass er mit Geschäften bald derart überhäuft wurde dass er dieselben beinahe nicht mehr bewältigen konnte und desshalb sein Amt als Regierungssekretär niederlegen musste.

Im Oktober 1819 verehlichte er sich mit Fräulein Theresia Studer und wurde noch im gleichen Jahr vor der Regierung von Luzern als Professor des Rechts u. der vaterländischen Geschichte berufen, wobei ihm bewilligt wurde vor dem Antritt dieser Stelle noch ein Jahr die Universität Heidelberg besuchen zu dürfen um sich die Rechtswissenschaft vollkommen anzueignen. Am 5 Mai 1820 reiste er nach schmerzlichem Abschied von seiner jungen Frau nach dorthin ab, wo er das ihn beschleichende Heimweh durch angestrengtes Studium zu bekämpfen suchte. Nach Beendigung seiner Studien wendete er sich im Mai 1821 nach Tübingen um sich dort deu Doktorhut zu erwerben. Im Juli gleichen Jahres nach Luzern zurückgekehrt tratt er seine Anstellung als Professor der Rechtswissenschaft am Lyzeum an, zugleich hatte er wöchentlich eine Vorlesung über Schweizergeschichte zu halten. Nebenbei besorgte er noch Prozesse vor dem Obergericht, damals Appellationsrath geheissen und während der Ferien auch vor den untern Gerichten. Auf Weihnachten 1826 wurde D[r] Pfyffer in den grossen Rath gewählt. Auf die Tagsatzung des Jahres 1828 zu Zürich wurde er neben dem Schultheissen Amrhyn als zweiter Gesandter ernannt. Ebenso die beiden darauffolgenden Jahre 1229 und 1830 nach Bern.

Nach Annahme der neuen luzerner'schen Verfassungsrevision am 30 Januar 1831 konstituirte sich am 28 Februar daraufhin der neugewählte grosse Rath und ernannte den kleinen- oder Regierungsrath und das Appellationsgericht, zu dessen Präsident

Dr K. Pfyffer beruffen ward und bis 1841 ununterbrochen dieses Amt bekleidete. So fand er sich denn auf einmal ganz in die Bahn eines Staatsmannes hineingeworfen um fortan in dieser Richtung eine ganz hervorragende Rolle zu spielen. Bei der gleichzeitig stattgehabten Reorganisation der städtischen Behörden wurde er von der politischen Gemeinde zum Präsidenten des Stadtrathes und von der Ortsbürgergemeinde zum Mitgliede des Armen- und Waisen-Rathes (jetzt Ortsbürgerrath geheissen) gewählt. Eine Zeit lang war er auch Mitglied der Schuldirektion des Gymnasiums in Luzern. Als im Jahr 1833 die Tagsatzung die Revision des eidgenössischen Militärstrafgesetzbuches beschlossen hatte wurde er in die für diesen Gegenstand niedergesetzte Comission beruffen und nach Annahme des Gesetzbuches von der Tagsatzung als eidgenössischer Oberst im Justizstabe ernannt. In dem Jahren 1837 und 1848 war er Präsident des Verwaltungsrathes der eidgenössischen Kriegsgelder.

In einer Volksabstimmung vom 31 Januar 1841 wurde mit grosser Mehrheit die Revision der Staatsverfassung beschlossen und daraufhin ein Verfassungsrath gewählt welcher im Monat März zusammentratt. Eine aus sieben Mitgliedern bestehende Minderheit dieses Rathes mit Dr K. Pfyffer an ihrer Spitze kämpfte auf's Äusserste, wenn auch ohne Aussicht auf Erfolg, gegen die in die neue Verfassung aufzunehmenden Bestimmungen die theils kirchlicher, theils politischer Natur waren und sprach sich für eine repräsentatif-demokratische Konstitution aus. Bei der Volksabstimmung vom 1 Mai erfolgte die Annahme der Verfassung.

Für seine, obwohl erfolglosen Bestrebungen im Verfassungsrathe erhielt Dr Kas. Pfyffer von einer Anzahl seiner politischen Gesinnungsgenossen des Kreises Luzern, eine zirka 200 Fr. an Metallwerth betragende goldene Medaille (vorstehende Beschreibung B.) nebst Begleitschreiben folgenden Inhalts :

Lucern, den 12 September 1841.

Hochgeehrter Herr !

In Folge der eingetrettenen Verfassungsrevision musste im Laufe dieses Jahres ein neues Grundgesetz berathen werden. Da

wurden Prinzipien angestrebt, durchgeführt und aufgestellt die bei einer längern Andauer dem freien Staatsleben Gefahr, vielleicht den Untergang drohen. Da tratten Sie und mit Ihnen eine ehrenvolle Minderheit in den Kampf gegen die vorgefassten Meinungen einer kompakten Phalanx des Verfassungs-Rathes und führten denselben bis zum Ende der Berathung mit Kraft, Ausdauer und Beharrlichkeit.

Ihre Bemühungen waren edel doch vergeblich. Durch die Aufstellung und Annahme der neuen Verfassung sind leider in unserm Kanton grosse Rückschritte gethan worden. Man hat der Geistlichkeit, welcher wir alle Wirksamkeit in rein geistlichen Dingen gerne gönnen, einen bei uns bis jetzt unerhörten Einfluss auf die Regierungsgewalt eingeräumt. Das Erziehungswesen, die Entwicklung der intellektuellen Kräfte der Jugend, worauf mit Recht jeder Hausvater, der Patriot, der Menschenfreund den grösten Werth setzt, ist der Obsorge der Klerisei für die Zukunft beinahe ausschliesslich übergeben, die (ehrenvolle Ausnahmen anerkennen und schätzen wir) sich für das Erziehungswesen oft gleichgültig noch öfter feindselig gezeigt hat. Das Plazetum — ein in allen katholischen Ländern bestehendes Atribut der Staatsgewalt, die einzige Schutzwehr gegen unbefugte Uebergriffe ward weggeworfen und mit dem unzureichenden Visum vertauscht. Die Art einer künftigen Verfassungsrevision dem Anschein nach erleichtert — ist in der That erschwert. Den Jesuiten ist Thür und Thor geöffnet und wenn künftig der Kanton nicht zu'r leibeigenen knechtischen Provinz der römischen Kurie heruntersinkt, so verdanken wir dieses Glück nicht der neuen Verfassung, die dagegen keine schützende Bestimmung, wohl aber alle Mittel zu unserer Unterwerfung enthällt, sondern einem gütigen Genius, der sichtbar bis jetzt über unser engeres Vaterland gewacht hat.

Wenn Sie gegen alle diese unsere Freiheiten und die Rechte des Staates gefährdenden Neuerungen muthig doch vergeblich in den Kampf getretten sind; so wollen wir nicht säumen Ihnen hochgeehrter Herr einen Beweis unserer Anerkennung für das was Sie angestrebt und geleistet haben durch Ueberreichung einer zu diesem Zwecke eigens geprägten goldenen Medaille an den Tag zu legen. Nicht die Gabe, sondern die Treue, Liebe, Aufrichtigkeit und Dankbarkeit der Geber möge deren Werth

bestimmen. Sie fragen vielleicht wer diese seien? Erlassen Sie uns die Anführung der Namen. Ihnen genüge zu wissen dass die Geber weder Angestellte noch Beamtete waren, noch je sein wollen. Sie gehören alle der Klasse von Geschäftsleuten und Arbeitern an. Diese unglückliche Verfassung ist angenommen, und die Regierungsbehörden sind gewählt. Als Bürger des Staates sind wir schuldig den festausgesprochenen Willen der Majorität zu ehren. Wir wollen weder als Schmeichler der Minorität und noch viel weniger als Widersacher der bestehenden Regierung beurtheilt werden. Wir hangen an Grundsätzen die wir als Recht und ewig wahr kennen lernten, und diesen wollen wir treu bleiben so lange Kraft und Leben in uns ist. Die Zeit zu'r Geltendmachung derselben wird auch wieder kommen und dann sollen Sie uns kennen.

Bis dahin verbleiben wir mit Hochachtung und Ergebenheit.

Ihre und der gesetzlichen Freiheit Freunde.

In den 1841 neugewählten grossen Rath wurde auch Dr Pfyffer wieder gewählt. Da von den abgetrettenen Regierungsräthen und Oberrichtern ausser Jak. Kopp keiner wieder gewählt worden, wendete Dr K. Pfyffer nach kurzer Erholung sich nun wieder zu'r Besorgung von Prozessgeschäften. Mit allen Kräften stemmte er sich gegen die am 24 Oktober 1844 beschlossene Wiederberufung der Jesuiten in den Kanton Luzern. Gleichwohl betheiligte er sich nicht an den darauffolgenden Freischaarenzügen. Unter den gefangenen Freischaaren befand sich wie bekannt auch Jakob Robert Steiger welchen Dr K. Pfyffer als gerichtlicher Vertheidiger vor standesrechtlicher Verurtheilung zum Tode errettete. Nach der Ermordung des Rathsherrn Jos. Leu von Ebersol im Juli 1845 fiel der Verdacht der Mitwissenschaft am vorgeplanten Morde auch auf Dr Pfyffer. Er sass drei Wochen in Untersuchungshaft, musste aber als makellos entlassen werden.

Nach der Bewältigung des Sonderbundes waltete er als Grossrichter des eidgenössischen Kriegsgerichtes in Zürich. Wie von jeher so auch jetzt, beschäftigte er sich in seiner freien Zeit mit litterarischen Arbeiten. Bei den am 11 Dezember stattgehabten Grossrathswahlen wurde er wieder in diese höchste kantonale Behörde berufen, sowie auch zum Präsidenten des Obergerichts

gewählt, welch letztere Beamtung er jedoch ablehnte, hingegen die Stelle eines Mitgliedes des Bezirksgerichtes, sowie der Korporations-Verwaltung, welche er auch während der Sonderbundsperiode bekleidet hatte, behielt er bei. Nach Annahme der neuen Bundesverfassung von 1848 wurde er auch in den schweizerischen Nationalrath gewählt. 1854 ward er Präsident dieser Behörde und verharrte in derselben bis 1863, da er sein siebenzigstes Altersjahr erreicht hatte und desshalb eine Neuwahl ablehnte. Auch die Bundesversammlung wählte ihn gleich von Anfang zum Mitglied des Bundesgerichts dessen Präsidentensitz er in den Jahren 1851, 1853, 1856, 1859 und 1861 inne hatte. Von diesem Gerichtshofe tratt er ebenfalls nach erreichtem 70ten Altersjahre zurück. Eine Wahl in den Bundesrath hatte er beharrlich abgelehnt.

Vier und ein halbes Jahrzehnt hat Pfyffer seinem Vaterlande in öffentlicher Stellung gedient. Er schuf eine gute kantonale Civilgesetzgebung und schrieb nebst vielem Andern mehr eine einlässliche Geschichte des Kantons Luzern. Bis zu seinem Tode zeichnete er sich stets in nobler Gesinnung und ehrenhafter Handlungsweise aus. Reiche Bildung und strenge Rechtschaffenheit waren die glänzenden Eigenschaften welche ihn bis an's Ende begleiteten, wesshalb er auch von allen die ihn kannten, selbst von seinen politischen Gegnern geachtet und geehrt im hohen Alter von über 81 Jahren den 11 November 1875 an Altersschwäche starb.

Adolph Jnwyler.

Chronique.

Donations. — M. Eugène Demole a donné à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève quelques détails sur la collection de monnaies russes que M. Duval-Plantamour vient d'offrir à la Ville de Genève.

Cette collection a été faite en Russie par la famille du donateur, et principalement par M. François Seguin, son oncle. Con-

seillé par le baron de Kœhne et par le savant Reichel, deux numismatistes distingués, M. Seguin réussit à amasser cet important médaillier, qui place aujourd'hui le cabinet de numismatique de Genève, pour les monnaies russes, immédiatement après quatre ou cinq des grandes collections d'Europe. Mais, avant d'en dire plus long sur ces belles séries, qu'on nous permette quelques mots à propos du monnayage russe.

Il semble aujourd'hui prouvé que ce monnayage n'a commencé d'une façon régulière qu'à partir de la domination tartare. Précédemment les fourrures et les coupons de cuivre servaient de monnaies et ne perdirent cette qualité qu'à la suite d'un ukase de Pierre Ier, en 1700. Les anciennes monnaies russes, le plus souvent de forme oblongue, représentent le prince à cheval, tenant un faucon sur le poing, parfois accompagné d'un chien, ou le prince assis sur un trône, ou encore Samson domptant un lion.

Les légendes étaient russes, arabes ou tartares et elles montrent bien, par leur sens, la dépendance dans laquelle se trouvaient les grands-ducs relativement au Khan de Tartarie. Parfois, cependant, les légendes n'ont aucun sens ; elles forment ainsi le pendant de celles sorties de tant d'ateliers de l'Europe occidentale, où le sens était subordonné au type, dans un but évident d'imitation.

Ce monnayage primitif, qui reposait sans doute sur la métrologie tartare, substita jusqu'à la fin du règne de Jean Alexiévitch, en 1689.

A partir de Pierre-le-Grand, une révolution s'accomplit dans le système monétaire, comme aussi dans les procédés de fabrication et dans les espèces émises.

Les monnaies, désormais frappées au balancier, devinrent circulaires et furent pourvues d'une tranche. On appela de l'étranger des graveurs habiles, qui surent donner aux espèces russes un air de civilisation qui leur avait manqué jusqu'alors. Le monnayage de l'or commença ; auparavant, il était spécialement réservé aux médailles. L'activité monétaire devint alors considérable et, à partir de Pierre et de Catherine, les ateliers russes sont d'entre les plus féconds en Europe.

La collection Duval-Plantamour comprend environ 3400 pièces

dont 37 en or, 3 en platine, 2098 en argent et à peu près 1270 en cuivre, sans compter 13 coupons en cuir de l'ancien monnayage.

La première partie de la collection est formée de 286 pièces, toutes antérieures à Pierre Ier ; pièces oblongues, irrégulières, parmi lesquelles se trouvent de précieux spécimens de la numismatique des grands-ducs et des czars. Au point de vue des types, il est instructif de comparer ces produits informes du 15e et du 16e siècle avec les médailles de la renaissance italienne.

On comprend alors la distance qui séparait les deux civilisations, dont l'une était à peine naissante, tandis que l'autre retrouvait dans son glorieux passé les éléments d'une vie nouvelle !

Mais la série la plus riche est assurément celle des empereurs, qui commence à Pierre Ier et qui, pour chacun d'eux, compte des centaines de roubles, demi-roubles et autres pièces d'argent et de cuivre. Ainsi, pour la seule année 1725, pendant laquelle régnèrent successivement Pierre Ier et Catherine, on compte, dans la collection Duval, jusqu'à 62 variétés de roubles, ce qui dénote une prodigieuse activité monétaire.

En effet, le changement de coins n'est pas toujours dû au caprice du souverain ou du graveur ; il est la plupart du temps nécessité par l'usure que subissent les coins lors d'une émission importante, après un trop grand nombre de coups de balancier.

Il y aurait encore long à dire, soit sur les petites pièces d'argent, les portiny, les grivny, soit sur les copecks et leurs subdivisions, qui abondent dans cette riche collection, mais nous réservons ces détails pour une notice plus exclusivement numismatique.

La collection Duval-Plantamour est belle et précieuse ; elle a été faite par un homme entendu et bien dirigé, qui ne reculait pas devant les sacrifices ; elle donnera du relief au Musée de Genève, car, désormais, tous ceux qui s'occuperont de numismatique slave devront la consulter.

Nous ne pouvons que remercier et féliciter M. Duval-Plantamour d'avoir donné cette collection de famille à la Ville de Genève, dont le cabinet de numismatique devient d'année en année plus important.

Frappes nouvelles.

Dans notre fascicule n° 7 de l'année 1884, nous annoncions, page 73, que notre collègue M. Georges Bovy, artiste graveur à Genève, se proposait de perpétuer par une série de médailles les faits et les personnages les plus marquants de notre histoire nationale.

Nous avons sous les yeux la première médaille de cette intéressante série.

Elle rappelle les traits de *Robert Estienne,* ancien imprimeur genevois, d'origine française, qui embrassa la réforme sous Calvin.

Droit. En cercle : ROBERT-ESTIENNE. Dans le champ, son buste, de trois quarts à droite, la tête couverte du béret de l'époque. Au bas, à gauche : G. BOVY-GUGGISBERG.

Revers. En neuf lignes : NÉ | A PARIS EN 1499 | MORT | A GENEVE EN 1559 | ——— | GALERIE GENEVOISE | DES HOMMES ILLUSTRES | ——— | 1885.

Bronze, mod. 40 millim.

Cette série nouvelle, qui complètera désormais la belle collection de nos compatriotes éminents commencée déjà par Antoine et Hugues Bovy, F. Aberli, T. Bonneton, les Landry, les Dassier, Boltshauser, Dumarest, O. Brukmann, Durussel, Jäckeli-Schneider et tant d'autres que nous oublions peut-être involontairement, promet d'être des plus intéressantes.

L'exécution de cette médaille est bonne ; elle rappelle beaucoup celles qui ont été exécutées en 1830 à Neuchâtel pour le IIIme anniversaire de la Réforme et représentent G. Farel ; ces médailles étaient signées A. J. J. LANDRY, F.

Nous félicitons notre collègue d'avoir donné suite à son projet et de perpétuer ainsi le souvenir des hommes célèbres de la Suisse ; nul doute que cette série n'enrichisse désormais nos collections publiques et particulières et que l'auteur ne soit ainsi justement récompensé de son beau travail.

Nous nous ferons un plaisir de signaler l'apparition de chaque nouvelle médaille.

Der Warmisrieder Fund.

Sous ce titre, nous trouvons dans les *Mittheilungen der bayerischen numismatischen Gesellschaft* (IIIme année, 1884) un fort intéressant article, dû à M. le Dr *L. Fikentscher.*

La trouvaille de Warmisried (district de Mindelheim, Bavière) n'est pas récente ; elle date de 1829 déjà. Cette trouvaille, qui comprenait près de 800 pièces en argent, était en la possession du Dr D.-E. Beyschlag, qui mourut âgé de 76 ans, en 1835.

Son âge seul est une excuse au retard apporté à la publication de ces différentes monnaies, qui jusqu'à ce jour sont restées parmi les pièces indéterminées du musée d'Augsbourg.

Nous nous contentons de reproduire mot à mot deux passages qui se rapportent à la Suisse.

Chur Bistum.

1. Ausser dem von Beyschlag S. 87 beschriebenen und auf Tab. VII unter N° 4 abgebildeten einseitigen Silberpfennig, der in einer Perleneinfassung einen ganzen springenden Steinbock von linker Seite zeigt mit dem Buchstaben O über den Hörnern des Steinbocks, welche Münze Trachsel unter N° 25 beschreibt und ebenfalls abbildet und sie dem Bischof Ortlieb von Brandis von Chur (1458-91) zuteilt, fanden sich in dem Fundreste noch folgende Churer Silberpfennige vor :

2. Einseitiger Silberpfennig mit dem ganzen springenden Steinbock v. l. S. mit herausgestreckter Zunge in einem Kreise von grossen Perlen. Ueber dem Kopf des Steinbocks der Buchstabe V, über dem Rücken ein starker Punkt. Dm. 13 mm. w. 0,17 grm. Nicht bei Trachsel.

Vorausgesetzt, dass mit den Buchstaben auf diesen Pfennigen die Namen der Bischöfe bezeichnet sind, so finden wir, dass in der Reihenfolge der Bischöfe von Chur des 14. und 15. Jahrhunderts — dahin gehört dem Gepräge nach diese niedliche Münze — nur zwei sind, denen dieser Silberpfennig zugeteilt werden kann : a) Ulrich V. Schultheiss von Lenzburg (1331-1355) und Friedrich II. von Menzingen (1368-1376). Da der Buchstabe V gleichmässig auch für F gebräuchlich war, so muss vorläufig

dahin gestellt bleiben, welcher von diesen beiden Bischöfen die Münze prägen liess.

3. Einseitiger Silberpfennig wie N° 2, jedoch die Steinbockhörner kürzer, nicht so lang gestreckt. Unter den Hinterfüssen des Steinbocks der Buchstabe h. — Trachsel, Bergmann und Meyer II teilen diese Pfennige dem Bischof Heinrich VI. von Höwen (1491-1503) zu ; allein dem Gepräge und der Zusammensetzung des Warmisrieder Fundes nach und insbesondere auch wegen seiner Aehnlichkeit mit N° 2 dürfte das vorliegende Exemplar einer früheren Periode, wahrscheinlich dem Bischof Hartmann II. Grafen von Werbenberg-Sargans (1390-1416) oder Heinrich V. von Höven (1441-1452) angehören.

Endlich fand sich im Fundrest noch ein einseitiger Silberpfennig mit dem ganzen springenden Steinbock im Perlenkreise, oben ein fünfstrahliger Stern. Trachsel S. 26, N° 30. Wenn nicht urkundlich feststeht oder durch andere Funde unumstösslich dargethan werden kann, dass diese Churer Pfennige mit dem Stern oder h dem Bischof Heinrich VI. von Höwen (1491-1503) angehören, so müssen dieselben aus bereits vorher angeführtem Grunde früheren Münzherren zugeteilt werden. — Die bei weitem grösste Anzahl der Münzen des Warmisrieder Fundes entstammt dem 14. Jahrhundert. — Eine der jüngsten Münzen ist ein Schwarzpfennig des Grafen Ulrich von Oettingen (1423-1477). — Nehmen wir auf Grund der eingehenden Untersuchungen von Löffelholz an, dass die Schwarzpfennige Grafen Ulrichs von Oettingen nur bis zum Jahre 1458-1459 geprägt wurden und dass der Warmisrieder Fund beiläufig 1470 vergraben wurde, so können jene Churer Pfennige mit h und Stern nicht dem Bischof Heinrich VI, von Höwen angehören. — Auffallend ist es, dass von sämmtlichen vorbeschriebenen Churer Münzen nur je ein Exemplar sich im Fundreste vorfand.

St. Gallen, die Stadt.

Der Fundrest enthielt einen Silberpfennig, wie solchen Beyschlag a. a. O. S. 104 beschreibt und auf Tab. VII unter N° 14 abbildet. Der im Perlenringe aufrechtshende Bär von l. S. trägt

ebenfalls das Halsband, weshalb er nach Beyschlags Begründung erst nach 1475 geprägt sein würde.

Bibliographie.

Genève et les projets monétaires du gouvernement de Neuchâtel en 1722, par Eugène Demole. Neuchâtel, 1885. (Tirage à part du Musée neuchâtelois.)

Nous croyons utile de donner dans le *Bulletin numismatique* un résumé de ce travail intéressant dû à la plume de notre excellent collaborateur. Nous nous servirons, autant que possible, des termes mêmes de l'auteur.

Lorsque, en 1707, la principauté de Neuchâtel passa à la maison de Brandebourg, le roi Frédéric Ier voulut y faire battre monnaie.

La difficulté de trouver un entrepreneur pour cette fabrication retarda de plusieurs années le moment où elle put commencer, et l'on allait enfin se mettre à la besogne lorsque le roi mourut, le 25 février 1713. Son successeur, Frédéric-Guillaume Ier, en ratifiant ce qu'avait décrété son père à cet égard, ordonna qu'un certain nombre de pièces fussent aussi marquées à son effigie ; l'émission comprit donc des monnaies frappées aux coins des deux princes.

Le titre élevé de la plupart de ces monnaies frappées en 1713 et 1714 leur assurait un prompt écoulement. Aussi, dès l'année 1716 et dans les années suivantes, voyons-nous le gouvernement de Neuchâtel solliciter du roi l'autorisation de procéder à une nouvelle émission.

Neuchâtel se trouvait alors dans une situation monétaire assez fâcheuse. Berne et Genève avaient décrié, en 1714, le billon de Fribourg, et, en 1717, celui de Lucerne et des évêchés de Bâle et de Sion. Comme Neuchâtel ne s'était pas associé à cette prohibition, il en résultait que cette principauté servait d'asile aux plus mauvaises monnaies de la Suisse, ce qui provoquait l'exhaussement abusif des bonnes espèces d'or et d'argent.

Le Conseil d'Etat espérait remédier à cette situation en émettant de petites monnaies d'un titre convenable, mais le roi n'était pas de cet avis, parce que, disait-il, la petite monnaie n'enrichit pas un pays. Avant d'accepter aucune proposition, il demandait qu'on fût assuré que les pièces battues auraient cours à Berne et à Genève. Il renouvela plusieurs fois cette recommandation. Mais le Conseil d'Etat était si persuadé de l'efficacité d'une nouvelle émission, qu'il finit par persuader au roi d'y donner les mains, sans du reste suivre les instructions du prince touchant le cours de ces monnaies dans les villes de la Suisse. Le 24 juin 1722, le roi ratifia un traité conclu à cette occasion entre le gouvernement de Neuchâtel et MM. Patry, père et fils, de Genève, le 23 mai précédent. La frappe devait consister en pièces de cinq batz ou 10 sols tournois, en batz et en demi-batz.

Au commencement de juin tout était prêt pour l'exécution de ce traité et MM. Patry se disposaient à partir pour Neuchâtel, lorsque, le 9 juin, le Conseil de Genève eut connaissance pour la première fois du traité Patry et de la fabrication projetée. Cette affaire lui parut si grave qu'il s'en occupa constamment du 9 juin au 3 juillet et qu'il assembla quatre fois, à ce sujet, le Conseil des Deux-Cents.

Genève craignait la concurrence que la monnaie neuchâteloise ferait à la sienne. En 1710, cette ville avait inauguré une nouvelle monnaie, la pièce de 21 sols, équivalant à 10 sols tournois, ou à 5 batz de Berne, et de 1710 à 1721, il avait été émis chaque année, pour une petite somme de cette monnaie, faisant jusqu'alors un total d'environ 100,000 écus. Or, l'émission neuchâteloise, à teneur du traité, allait produire, en une fois, pour environ 70,000 écus de pièces de 21 sols, soit plus des $^2/_3$ de ce que l'atelier de Genève avait émis en douze ans. En outre, cette pièce de 21 sols de Neuchâtel, qui devait avoir un titre semblable à celui de la pièce de 21 sols de Genève, devait être, en revanche, sensiblement plus pesante et ne pouvait que lui être préférée. De plus un des articles du traité Patry stipulait que l'entrepreneur se chargeait de débiter toute l'émission neuchâteloise ; il est clair, dès lors, que ce serait à Genève surtout que se ferait cette opération et que la fabrication monétaire de cette ville se trouverait pendant

longtemps comme paralysée. Enfin, le Conseil ne pouvait voir sans déplaisir qu'un citoyen eût signé, sans son autorisation, un traité avec un souverain étranger.

Mais la difficulté n'était pas de toucher le mal, elle était dans le choix d'un remède à y apporter sans offenser le roi de Prusse, qu'il fallait extrêmement ménager. Différents moyens furent successivement proposés et rejetés ; enfin on s'arrêta à une mesure générale, qui, s'appliquant à toutes les monnaies de billon étrangères, ne pouvait offenser personne en particulier et en même temps empêcherait l'exécution du traité Patry. En conséquence, le 3 juillet 1722, le Conseil des Deux-Cents de Genève rendit l'arrêté suivant :

Il est interdit d'introduire dans cette ville les nouvelles pièces de 21 sols (5 batz) et au-dessous, qui se fabriquent et se fabriqueront dans les Monnaies étrangères.

On comprit à Neuchâtel la portée du décri général prononcé à Genève, décri qui, en empêchant dans cette dernière ville la circulation de la monnaie projetée, en rendait l'émission impossible. Le procureur-général de Neuchâtel rendit compte au roi de ce qui venait de se passer et se plaignit vivement de la conduite de Genève, « peu convenable au profond respect deû au Roy et à la bonne intelligence qui devrait règner ; aussy on espère que Sa Majesté trouvera par sa haute sagesse les moyens de faire redresser cette affaire qui la regarde comme Souverain de ce païs, mais qui intéresse aussi l'honneur de cet Estat ; et si de la part de Genève on ne voulait pas faire ce qu'il convient, Sa Majesté a mille moyens de l'y contraindre. »

Le roi qui, dès l'origine, avait désapprouvé les projets monétaires de son Conseil, ne partagea pas l'irritation du procureur-général de Neuchâtel, comme on le voit par la lettre qu'il écrivit à ce sujet le 14 novembre à son gouverneur de la principauté : « Comme je ne puis, dit-il, retirer les revenus de ma Souveraineté de Neufchâtel que par la ville de Genève, je suis absolument du sentiment qu'il ne faut pas songer à une nouvelle fabrication avant que laditte ville se déclare de donner un cours libre à ces nouvelles espèces sur le pied de sa propre monnoye de 5 batz et dessous. Il est vray que le procédé de la ville de Genève à cet

égard est un peu extraordinaire.... Au reste, je vous avoue que je crois que la ville de Genève n'a pas tout à fait tort, qu'elle prend ses précautions afin que leur ville ne soit pas trop remplie de monnoyes étrangères et, comme dans la patente publiée (par Genève), on n'a pas nommé spécialement les monnoyes de Neufchâtel, je ne vois pas qu'on puisse se donner quelque mouvement pour cela. »

Ainsi se termina cet épisode monétaire et, malgré les sollicitations répétées du Conseil d'Etat de Neuchâtel au roi pour qu'il fut procédé à une fabrication de monnaies, celle-ci n'eut lieu qu'en 1789, sous le règne de Frédéric-Guillaume II.

Avis.

Le Comité de Rédaction, dans son assemblée du 4 mars passé, a décidé qu'à l'avenir le BULLETIN paraîtrait par double fascicule, ce afin surtout de ne pas diviser les intéressants articles qu'il a reçus. Nos lecteurs ne s'étonneront donc pas de ce changement dans l'expédition et comprendront que cette décision a été prise dans l'intérêt de la publication. Nous prions tous nos lecteurs qui ne recevraient pas régulièrement le BULLETIN de réclamer immédiatement les numéros manquants et de ne plus attendre, pour compléter leur volume, jusqu'à la fin de l'année.

La Rédaction recevra toujours avec plaisir toutes les communications.

Errata de la notice *Les maîtres, les graveurs et les essayeurs de la Monnaie de Genève,* parue dans le nº 2 du *Bulletin :*

Page 18, 3e alinéa, au lieu de XVIIIe siècle, *lisez* XVIIe siècle.
» 24, note 5, *lisez :* Cf. la note 1 de la page 29.
» 28, ligne 18e, *lisez :* Pierre IV Royaume, du 30 juin 1651 à 1667.
» 28, » 19e, *lisez :* Pierre III Royaume, 1668.
» 28, » 20e, *lisez :* Pierre III et Pierre IV Royaume, 1669.

Imprimerie ANT. HENSELER, FRIBOURG (Suisse).

IVme Année. 1885. Nos 5 et 6.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé **gratuitement** à tous les **membres actifs** de la Société : pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à **sept** francs ; étranger, port en sus.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction du Bulletin à M. le professeur **J. Gremaud**, Président de la S. S. N., **Fribourg** (Suisse), et les réclamations au Secrétaire, M. **Ant. Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg.**

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen **Activ-Mitgliedern gratis** zugesandt ; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf **sieben** Fr. jährlich festgesetzt ; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Alle Arbeiten und Anzeigen sind an den Präsident der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. **J. Gremaud,** Professor in **Freiburg** (Schweiz), die Reclamationen an Hrn. **Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg** zu adressiren.

Die Guldenthaler von Basel.

Nachstehende Beschreibung der Basler Guldenthaler macht absolut keinen Anspruch auf Vollständigkeit, im Gegentheil bin ich fest überzeugt, dass sich da und dort in Sammlungen noch eine Menge Varietäten finden werden. Besitzer von hier nicht beschriebenen Exemplaren möchte ich ersuchen eine Beschreibung der Stücke in diesen Blättern zu veröffentlichen, oder dem Unterzeichneten zu diesem Zwecke Abdrücke derselben zu übermitteln.

Ich habe nur solche Stücke beschrieben welche mir im Original oder genauen Abdrücken vorliegen, und ganz davon abgesehen, andere frühere, manchmal ungenaue oder fehlerhafte Beschreibungen zu copieren.

Basel, Mai 1885. Alb. Sattler.

a) Guldenthaler.

1.

1564 *Av.* ✠ MONETA + NOVA + VRBIS + BASILIENSIS Das Wappen im Vierpass, in dessen vier Ecken dreiblättrige Blümchen. Zu beiden Seiten des Wappens die Jahrzahl 15 — 64. Das S von BASILIENSIS ist näher bei dem Kreuz am Anfang der Umschrift, als das M von MONETA.

Rev. ✠ DOMINE + CONSERVA + NOS + IN + PACE + Der Doppeladler mit Kopfscheinen, auf dessen Brust der Reichsapfel mit der Zahl 60. Die Schwanzspitze des Adlers steht genau gegen die Mitte des V im Worte CONSERVA Abgebildet N° 1.
Münzkabinet Basel.

2.

1564 *Av.* wie bei N° 1 nur ist hier das M von MONETA näher bei dem Kreuz als das S von BASILIENSIS.
Rev. ✠ DOMINE + CONSERVA + NOS + IN + PACE Sonst wie N° 1, die Schwanzspitze des Adlers steht gegen die zweite Hälfte des R in CONSERVA.
Münzkabinet Winterthur.

3.

1565 *Av.* ✠ MONETA + NOVA + VRBIS + BASILIENSIS + 1565 + Wappen im verzierten Vierpass.
Rev. wie N° 2.
Winterthur.

4.

1565 *Av.* ✠ MONETA + NOVA + VRBIS + BASILIENSIS 1565 Wappen wie oben.
Rev. ✠ DOMINE + CONSERVA + NOS + IN + PACE Doppeladler mit Kopfscheinen, auf der Brust der Reichsapfel mit der Zahl 60. Das Kreuz auf dem Reichsapfel ist ganz klein. Die Schwanzspitze des Adlers steht gegen die Mitte des R in CONSERVA.
Basel.

5.

1565 *Av.* ✠ MONETA + NOVA + VRBIS + BASILIENSIS + 1565 Wappen wie oben.
Rev. ?
Stempel in Basel.



Lith H Schopfer, Fribourg

6.

1565 *Av.* Umschrift wie N° 4, hingegen die Verzierungen des Vierpasses wie bei der Abbildung N° 2.
Rev. ?
Stempel in Basel.

7.

1565 *Av.* Umschrift wie bei N° 5, Wappen und Vierpass wie Abbild. 2.
Rev. ?
Stempel in Basel.

8.

1566 *Av.* ✠ MONETA + NOVA + VRBIS + BASILIENSIS + 1566 Wappen wie oben. Das eine Blümchen in der Ecke des Vierpasses steht genau gegen das A in NOVA.
Rev. wie N° 4.
Basel.

9.

1566 *Av.* wie N° 8 nur steht das Blümchen in der einen Ecke des Vierpasses gegen das Kreuzchen hinter NOVA.
Rev. ?
Stempel in Basel.

10.

1566 *Av.* ✠ MONETA * NOVA * VRBIS * BASILIENSIS * 1566 Wappen wie oben.
Rev. wie N° 4.
Schulthess Catalog 6185, Stempel in Basel.

11.

1567 *Av.* ✠ MONETA + NOVA + VRBIS + BASILIENSIS + 67 In den Rundungen des Vierpasses sind Rosetten. Das Kreuz am Anfang der Umschrift ist genau über einer der 4 Rosetten. Die Jahrzahl ist von dem Kreuze am Anfang der Umschrift etwas entfernt. Der Baselstab berührt den obern und untern Schildrand.
Rev. ✠ DOMINE ❀ CONSERVA ❦ NOS ❀ IN ❀ PACE

Die Schwanzspitze des Adlers steht gegen den zweiten Theil des R in CONSERVA, das E in PACE berührt das Kreuz am Anfang der Umschrift bei weitem nicht.
Basel, Brüderlin.

12.

1567 *Av.* Wie N° 11, nur berührt der Baselstab den obern Schildrand nicht.
Rev. ?
Stempel in Basel.

13.

1567 *Av.* wie N° 11, die Zahl 7 berührt das Kreuz, welches sich etwas mehr rechts über der Rosette befindet.
Rev. wie N° 11 doch nicht vom gleichen Stempel, das E von PACE berührt das Kreuz.
Winterthur.

14.

1567 *Av.* ✠ MONETA + NOVA + VRBIS + BASILIENSIS 67 sonst wie oben.
Rev. ?
Stempel in Basel.

15.

1567 *Av.* ✠ MONETA + NO + VRBIS + BASILIENSIS + 1567 Wappen wie oben, in den Rundungen des Vierpasses Rosetten.
Rev. gleich wie N° 13.
Winterthur.

16.

1567 *Av.* ✠ MONETA + NO + VRBIS + BASILIENSIS · 1567 Wie oben nur Ringe statt Rosetten. Die Ringe sind ziemlich gross.
Rev. wie N° 13.
Basel.

17.

1567 *Av.* wie N° 15 nur ist die 7 viel kleiner als die übrigen

Zahlen und in den Rundungen des Vierpasses Ringe statt Rosetten.
Rev. wie N° 13.
Basel.

18.

1567 *Av.* wie N° 16, die 7 und das Kreuz sind verbunden, und die Ringe in den Rundungen viel kleiner.
Rev. wie N° 11.
W. Bachofen.

19.

1567 *Av.* ✠ MONETA + NOVA + VRBIS + BASILIENSIS 1567. Die Zahlen sind kleiner als bei obigen Stücken.
Rev. wie N° 11.
Dr A Geigy.

20.

1568 *Av.* ✠ MONETA + NO + VRBIS + BASILIENSIS 1568 Die 8 ist viel kleiner als die andern Zahlen. In den Rundungen des Vierpasses Kreuzchen. Der Baselstab berührt den oberen Schildrand, den unteren hingegen nicht.
Rev. wie N° 11.
Basel.

21.

1568 *Av.* wie N° 20, hingegen berührt der Baselstab den oberen Schildrand nicht, hingegen den unteren.
Rev. wie N° 4 nur weist die Schwanzspitze des Adlers zwischen die Buchstaben R und V in CONSERVA.
Basel, in doppelter Dicke geprägt.

22.

1569 *Av.* ✠ MONETA + NOVA + VRBIS + BASILIENSIS 69 In den Rundungen des Vierpasses Kreuzchen.
Rev. wie N° 21.
Dr Geigy.

23.

1570 *Av.* ✠ MONETA + NO + VRBIS + BASILIENSIS 70 Wappen wie oben.

Rev. ✠ DOMINE + CONSERVA + NOS + PACE ‡ (IN fehlt) Adler wie oben.
Winterthur.

24.

1570 *Av.* ✠ MONETA + NO + VRBIS + BASILIENSIS + 70 Wappen wie oben, der Baselstab berührt den oberen und unteren Rand des Schildes.
Rev. wie N° 21.
Basel.

25.

1570 *Av.* wie N° 24.
Rev. wie N° 23.
Bachofen.

26.

1570 *Av.* wie N° 24 nur berührt der Baselstab den oberen Schildrand nicht.
Rev. ?
Stempel in Basel.

27.

1570 *Av.* ✠ MONETA + NOVA + VRBIS + BASILIENSIS + 70 Wappen wie bisher. Die Null ist ganz klein und weiter unten als die andern Zahlen, ein Blümchen in der Ecke des Vierpasses steht genau gegen das zweite S in BASILIENSIS.
Rev. wie N° 21.
Bern.

28.

1570 *Av.* wie oben, nur weist das Blümchen zwischen S und I in BASILIENSIS.
Rev. ?
Stempel in Basel.

29.

1570 *Av.* ✠ MONETA + NOVA + VRBIS + BASILIENSIS 70 Die Null ist klein und steht in der Höhe.

Rev. wie N° 4, der Adler ist ohne Kopfscheine, das E in PACE berührt das Kreuz, die Schwanzspitze des Adlers steht gegen das E in CONSERVA.
Basel.

30.

1570 *Av.* wie N° 29, die Null der Jahrzahl war ursprünglich vergessen, und ist nachträglich ganz klein oben beigefügt worden.
Rev. wie N° 13.
Basel.

31.

1571 *Av.* ✠ MONETA + NOVA + VRBIS + BASILIENSIS + 71 Der Baselstab berührt den oberen Schildrand nicht. Die Zahl 1 ist höher als die Zahl 7.
Rev. ✠ DOMINE ‡ CONSERVA ‡ NOS ‡ IN ‡ PACE Das E in PACE ist grösser als das C. Die Schwanzspitze des Adlers weist gegen die Mitte zwischen R und V in CONSERVA.
Winterthur.

32.

1571 *Av.* wie N° 31.
Rev. ✤ DOMINE ‡ CONSERVA ‡ NOS ‡ IN ‡ PACE ‡ Doppeladler.
Winterthur.

33.

1571 *Av.* wie N° 31 nur sind die beiden Zahlen gleich hoch. Das eine Blümchen in der Ecke des Vierpasses steht gegen die Mitte des A in BASIL. Der Baselstab berührt den oberen Schildrand.
Rev. wie N° 31.
Basel, Dr A. Geigy.

34.

1571 *Av.* wie N° 33.
Rev. wie N° 31 ist das E in PACE kleiner als das C, die

Schwanzspitze des Adlers steht gegen den 2ten Theil des R in CONSERVA.
W. Bachofen.

35.

1571 *Av.* wie N° 33, nur steht das Blümchen gegen das S in BASIL. Die Jahrzahl ist weiter aus einander.
Rev. wie N° 32.
Basel, Bern.

36.

1571 *Av.* wie N° 35.
Rev. wie N° 23.
Dr A. Geigy.

37.

1571 *Av.* ✠ MONETA ‡ NOVA ‡ VRBIS ‡ BASILIENSIS 71 Wappen wie bisher.
Rev. wie N° 31.
R. Brüderlin.

38.

1571 *Av.* ✠ MONETA ‡ NOVA ‡ VRBIS ‡ BASILIENSIS · 71 Wappen wie oben.
Rev. wie N° 31.

39.

1572 *Av.* ✠ MONETA + NOVA + VRBIS + BASILIENSIS · 72 Wappen wie oben.
Rev. ?
Stempel in Basel.

40.

1573 *Av.* ✠ MONETA ‡ NOVA ‡ VRBIS ‡ BASILIENSIS ‡ 73 Die Zahl 3 berührt mit ihrem unteren Theil das Kreuz.
Rev. wie N° 31, die Schwanzspitze des Adlers steht gegen den ersten Strich des R — CONSERVA.
Winterthur.

41.

1573 *Av.* wie N° 40 nur berührt die Zahl 3 das Kreuz mit ihrem oberen Theil.
Rev. ✠ DOMINE ‡ CONSERVA ‡ NOS ‡ IN ‡ PACE ·
Doppeladler ohne Kopfscheine.
W. Bachofen, Dr A. Geigy.

42.

1573 *Av.* ✠ MONETA ‡ NOVA ‡ VRBIS ‡ BASILIENSIS 73
Wappen, wie oben.
Rev. wie N° 34.
Bern, R. Brüderlin.

43.

1573 *Av.* ✠ MONETA ‡ NOVA ‡ VRBIS ‡ BASILIENSIS + 73
Wappen das eine Blümchen des Vierpasses steht gegen die 1te Hälfte des A in NOVA.
Rev. ✠ DOMINE + CONSERVA + NOS + IN + PACE +
Doppeladler.
Basel, W. Bachofen.

44.

1573 *Av.* wie N° 43 nur steht das Blümchen gegen die Mitte des A in NOVA.
Rev. wie N° 42.
W. Bachofen.

45.

1573 *Av.* wie N° 43.
Rev. wie N° 40.
Dr A. Geigy.

46.

1573 *Av.* wie N° 43.
Rev. wie N° 40 nur berührt das E von PACE das Kreuz.
Dr A. Geigy.

47.

1574 *Av.* ✠ MONETA ‡ NOVA ‡ VRBIS ‡ BASILIENSIS 1574
Wappen wie bisher.

Rev. wie N° 40.
Basel.

48.

1574 *Av.* ✠ MONETA ‡ NOVA ‡ VRBIS ‡ BASILIENSIS · 74
Wappen wie oben.
Rev. wie N° 43.
Dr A. Geigy.

49.

1574 *Av.* ✠ MONETA ‡ NOVA ‡ VRBIS ‡ BASILIENSIS 74
Das S und die 7 hängen zusammen.
Rev. wie N° 31, aber der Adler ohne Kopfscheine.
Basel.

50.

1575 *Av.* ✠ MONETA + NOVA + VRBIS + BASILIENSIS 75
Wappen wie gewohnt.
Rev. wie N° 21, doch nicht vom gleichen Stempel.
Bern.

51.

1575 *Av.* wie N° 50.
Rev. ✤ + DOMINE ‡ CONSERVA ‡ NOS ‡ IN ‡ PACE ‡ +
Doppeladler.
Schulthess Cat. N° 6189.

52.

1575 *Av.* ✠ MONETA + NOVA + VRBIS + BASILIENSIS +
75 Wappen wie gewohnt.
Rev. wie N° 41.
Basel.

53.

1575 *Av.* ✠ MONETA ‡ NOVA ‡ VRBIS ‡ BASILIENS 1575
Rev. wie N° 41.
Schulthess Cat. 6190, Stempel in Basel.

54.

1576 *Av.* ✠ MONETA + NOVA + VRBIS + BASILIENSIS +
76 Der Baselstab berührt den oberen Schildrand nicht, das Blümchen in der einen Ecke des Vierpasses steht gegen den

letzten Strich des N in MONETA, ein anderes gegen den zweiten Theil des A in BASIL.
Rev. wie N° 51.
Winterthur, R. Brüderlin.

55.

1576 *Av.* wie N° 54, nur berührt der Baselstab den oberen Schildrand und das eine Blümchen steht gegen die Mitte des N in MONETA.
Rev. wie N° 51.
Bern, Basel, Dr A. Geigy.

56.

1576 *Av.* wie N° 55.
Rev. wie N° 41.
Winterthur.

57.

1576 *Av.* wie N° 54.
Rev. ✤ DOMINE + CONSERVA + NOS + IN + PACE ‡
Doppeladler mit Kopfscheinen.
Basel.

58.

1576 *Av.* ✠ MONETA + NOVA + VRBIS + BASILIENSIS ‡ 76
Wappen wie gewohnt.
Rev. wie N° 54.
Basel.

59.

1576 *Av.* wie N° 54, nur steht das eine Blümchen gegen die Mitte des N in MONETA und das andere gegen das S in BASIL.
Rev. wie N° 43.
W. Bachofen.

60.

1577 *Av.* ✠ MONETA + NOVA + VRBIS + BASILIENSIS + 77 Das eine Blümchen in der Ecke des Vierpasses steht genau gegen die Mitte des V in VRBIS.

Rev. ✤ DOMINE + CONSERVA + NOS + IN + PACE
Doppeladler, die Schwanzspitze steht gegen das V in CONSERVA.
Winterthur, Bern.

61.

1577 *Av.* wie N° 60, das Blümchen steht gegen das A in NOVA, die zweite 7 ist höher als die erste.
Rev. ✤ DOMINE ‡ CONSERVA ‡ NOS ‡ IN ‡ PACE +
Doppeladler.
Winterthur, R. Brüderlin.

62.

1577 *Av.* wie N° 61 doch sind die Zahlen gleich hoch.
Rev. wie N° 57.
Basel, W. Bachofen.

63.

1577 *Av.* ✠ MONETA + NOVA ‡ VRBIS + BASILIENSIS ‡ 77
Wappen wie gewohnt.
Rev. wie N° 57.
W. Bachofen.

64.

1577 *Av.* wie N° 62.
Rev. wie N° 60.
Dr A. Geigy.

65.

1577 ✤ MONETA ‡ NOVA + VRBIS ‡ BASILIENSIS + 77
Wappen.
Rev. wie N° 31.
Basel.

66.

1577 ✤ MONETA + NOVA + VRBIS + BASILIENSIS + 77
Wappen wie gewohnt.
Rev. ?
Stempel in Basel.

67.

1577 *Av.* ✤ MONETA + NOVA + VRBIS + BASILIENSIS · 77
Wappen.
Rev. ?
Stempel in Basel.

68.

1578 *Av.* ✠ MONETA + NOVA + VRBIS + BASILIENSIS +78
Das Blümchen in einer Ecke des Vierpasses steht gegen das letzte S in BASILIENSIS. Die Jahrzahl ist breit und vom Kreuz etwas entfernt.
Rev. wie N° 57.
W. Bachofen, R. Brüderlin.

69.

1578 *Av.* wie N° 68 nur steht das Blümchen gegen das zweite S in BASILIENSIS. Die Jahrzahl ist eng zusammen gepresst.
Rev. ?
Stempel in Basel.

70.

1578 *Av.* ✠ MONETA + NOVA + VRBIS + BASILIENSIS 78
Wappen wie gewohnt.
Rev. wie N° 60 nur steht die Schwanzspitze des Adlers gegen den zweiten Theil des R in CONSERVA.
Winterthur, Bern.

71.

1578 *Av.* wie N° 68.
Rev. wie N° 70.
R. Brüderlin.

72.

1580 *Av.* ✠ MONETA + NOVA + VRBIS + BASILIENSIS + 80
Die Jahrzahl berührt das Kreuz am Anfang der Schrift, das Blümchen in einer Ecke des Vierpasses steht gegen den zweiten Schenkel des A in BASILIENSIS.
Rev. wie N° 70.
Bern.

73.

1580 *Av.* wie N° 72 nur steht das Blümchen gegen den ersten Schenkel des A.
Rev. ✠ DOMINE + CONSERVA + NOS + IN + PACE ⁞
Doppeladler.
Basel.

74.

1580 *Av.* wie N° 72, die Jahrzahl berührt das Kreuz bei weitem nicht, das Blümchen steht gegen das S in BASIL.
Rev. wie N° 72.

75.

1580 *Av.* wie N° 72, die Jahrzahl ist nur halb so hoch wie die Buchstaben.
Rev. ?
Stempel in Basel.

76.

1580 *Av.* ✠ MONETA ‡ NOVA ‡ VRBIS ‡ BASILIENSIS ‡ 80
Wappen wie bisher.
Rev. wie N° 31.
Basel.

77.

1580 *Av.* ✤ MONETA + NOVA + VRBIS + BASILIENSIS + 80 Die Jahrzahl ist kaum halb so hoch wie die Buchstaben.
Rev. ?
Stempel in Basel.

78.

1580 *Av.* ✤ MONETA + NOVA + VRBIS + BASILIENSIS 80
Die Zahlen sind nur halb so gross wie die Buchstaben u. die Null ist mitten auf dem Blümchen am Anfang der Schrift.
Rev. ?
Stempel in Basel.

79.

1581 *Av.* ✠ MONETA ‡ NOVA ‡ VRBIS ‡ BASILIENSIS + 81
Wappen wie gewohnt,

Rev. ✠ DOMINE + CONSERVA + NOS + IN + PACE + ‡ Die 2 letzten Kreuzchen sind verbunden Doppeladler.
Winterthur.

80.

1581 *Av.* ✠ MONETA + NOVA + VRBIS + BASILIENSIS 81
Wappen.
Rev. wie N° 79.
Bern.

81.

1581 *Av.* ✠ MONETA + NOVA ‡ VRBIS ‡ BASILIENSIS 81
Die Zahl 1 und das Kreuz sind verbunden.
Rev. wie N° 79.
Basel.

82.

1581 *Av.* ✠ MONETA ‡ NOVA ‡ VRBIS ‡ BASILIENSIS 81
Rev. wie N° 79.
R. Brüderlin.

83.

1581 *Av.* ✠ MONETA + NOVA ‡ VRBIS + BASILIENSIS ‡ 8 + 1 ‡
Rev. wie N° 79.
Basel, Abgebildet N° 2.

84.

1581 *Av.* ✠ MONETA + NOVA + VRBIS + BASILIENSIS + 81
Die Jahrzahl ist eng beisammen.
Rev. wie N° 73.
Basel.

85.

1581 *Av.* wie N° 84 nur steht die Jahrzahl breit auseinander.
Rev. ?
Stempel in Basel.

86.

1581 *Av.* ✠ MONETA + NOVA ‡ VRBIS ‡ BASILIENSIS + 8 + 1

Wappen.
Rev. ?
Stempel in Basel.

87.

1581 *Av.* ✤ MONETA + NOVA + VRBIS + BASILIENSIS + 81 Wappen.
Rev. ?
Stempel in Basel.

88.

1582 *Av.* ✻ MONETA + NOVA + VRBIS + BASILIENSIS 82 Wappen, die Jahrzahl ist eng zusammengepresst.
Rev. ✤ DOMINE ‡ CONSERVA + NOS + IN + PACE Reichsadler.
Bern.

89.

1582 *Av.* ✻ MONETA + NOVA + VRBIS + BASILIENSIS + 82 Wappen.
Rev. wie N° 79.
Dr A. Geigy.

90.

1582 *Av.* MONETA + NOVA + VRBIS + BASILIENSIS + ‡ 82 Wappen.
Rev. wie N° 79.
Basel.

91.

1582 *Av.* MONETA + NOVA + VRBIS + BASILIENSIS + 8 + 2 Wappen.
Rev. wie N° 88.
Basel.

92.

1583 *Av.* ✻ MONETA ‡ NOVA ‡ VRBIS ‡ BASILIENSIS + 83 Wappen.
Rev. ✤ DOMINE ‡ CONSERVA + NOS ‡ IN ‡ PACE Reichsadler.
Winterthur.

93.

1583 *Av.* ✠ MONETA + NOVA ‡ VRBIS + BASILIENSIS + 83 Wappen.
Rev. ✱ DOMINE + CONSERVA + NOS ‡ IN ‡ PACE Doppeladler.
Bern, Basel, W. Bachofen.

94.

1583 *Av.* ✠ MONETA ‡ NOVA + VRBIS + BASILIENSIS + 83 Wappen.
Rev. ?
Stempel in Basel.

95.

1584 *Av.* ✠ MONETA + NOVA + VRBIS + BASILIENSIS · 84 Wappen.
Rev. wie N° 4, auf dem Reichsapfel ist ein grosses Kreuz, die Schwanzspitze des Adlers steht gegen den zweiten Theil des R in CONSERVA.
Winterthur, W. Bachofen, R. Brüderlin.

96.

1584 *Av.* ✠ MONETA + NOVA VRBIS + BASILIENSIS + 84 Wappen.
Rev. wie N° 93.
Basel.

97.

1584 *Av.* wie N° 96.
Rev. wie N° 95 nur steht die Schwanzspitze des Adlers genau gegen die Mitte des R. Beim Worte IN stehen die Buchstaben weit auseinander.
Basel.

98.

1588 *Av.* ✤ MONETA + NOVA + VRBIS + BASILIENSIS + 88 Die Jahrzahl ist wie wenn sie aus 22 abgeändert wäre.
Rev. wie N° 92.

99.

1616 *Av.* ✠ MONETA · NOVA · VRBIS · BASILIENSIS
Im Vierpass das Basler Wappen, neben demselben getheilt 16—16.
Rev. ✻ DOMINE · CONSERVA · NOS · IN · PACE
Der Doppeladler.
Dieses Stück unter N° 3 abgebildet, ist bedeutend grösser als die übrigen Guldenthaler.
Basel.

b) Halbe Guldenthaler.

100.

1564 *Av.* ✠ MONETA + NOVA + VRBIS + BASILIENSIS
Das Basler Wappen in Vierpass, zu beiden Seiten getheilt 15—64, wie der unter N° 1 abgebildete Guldenthaler, nur kleiner.
Rev. ✻ DOMINE + CONSERVA + NOS + IN + PACE
Der Reichsadler mit Kopfscheinen, auf der Brust der Reichsapfel mit der Zahl 30. Die Zeichnung des Adlers ist wie bei dem unter N° 1 abgebildeten Guldenthaler.
Stempel in Basel.

101.

1565 *Av.* ✠ MON + NO + VRBIS + BASILIENSIS + 1565
Wappen in verziertem Vierpass, das Blümchen in der einen Ecke des Vierpasses weist zwischen die 1 und 5 der Jahrzahl.
Rev. wie N° 100.
Basel.

102.

1565 *Av.* wie N° 101, nur weist das Blümschen auf die 5 der Jahrzahl.
Rev. wie N° 100.
W. Bachofen.

103.

1568 *Av.* ✠ MONETA + NO + VRBIS + BASILIENSIS 68
Wappen im Vierpass, wie der ganze Guldenthaler Abbildung N° 2.
Rev. ✱ DOMINE + CONSERVA + NOS + IN + PACE +
Doppeladler wie Abbild. N° 2 mit der Zahl 30.
Bern.

104.

1571 *Av.* ✠ MONETA + NO + VRBIS + BASILIENSIS + 71
Wappen wie oben, das Kreuzchen hinter BASILIENSIS berührt die Zahl 7.
Rev. wie N° 103.
Bern.

105.

1571 *Av.* wie N° 104 nur ist das Kreuzchen hinter BASILIENSIS von der 7 entfernt.
Rev. wie N° 103.

106.

1572 *Av.* ✠ MON ‡ NO ‡ VRBIS ‡ BASILIENSIS ‡ 72
Wappen im Vierpass.
Rev. ✱ DOMINE + CONSERVA + NOS + IN + PACE
Reichsadler.
Bern.

107.

1572 *Av.* wie N° 106.
Rev. wie N° 100.
Basel, Winterthur.

108.

1576 *Av.* ✠ MON + NO + VRBIS + BASILIENSIS + 1576
Wappen.
Rev. wie N° 106.
Bern, Basel.

109.

1578 *Av.* ✠ MON + NO + VRBIS + BASILIENSIS + 78
Wappen.

Rev. wie N° 106.
Basel.

110.

1580 *Av.* ✠ MONETA + NOVA + VRBIS + BASILIENSIS 80 Wappen.
Rev. wie N° 106.
Basel.

111.

1582 *Av.* ✠ MONETA + NOVA + VRBIS + BASILIENSIS + 82 Wappen.
Rev. wie N° 106.
Basel, Bern.

112.

1583 *Av.* ✠ MONETA + NOVA + VRBIS + BASILIENSIS + 83 Wappen.
Rev. wie N° 106.
Basel, Bern.

113.

1584 *Av.* ✠ MONETA + NOVA + VRBIS + BASILIENSIS 84 Wappen.
Rev. wie N° 106.
Winterthur.

114.

O. J. *Av.* ✠ MONETA + NO + VRBIS + BASILIENSIS Wappen wie gewohnt.
Rev. wie N° 103.
H. Holz.

Haller erwähnt einen halben Guldenthaler von 1561 was aber unrichtig ist, da die ersten anno 1564 geprägt wurden, ferners erwähnt er solche von 1566, 1575 und 1581 welche er aber nur aus Büchern beschreibt die nicht immer zuverlässig sind. Immerhin ist est anzunehmen dass diese Jahrgänge existieren. Im Verkaufskatalog von J. Hahlo ist ein Halber Guldenthaler von 1577 erwähnt, leider ist aber keine genaue Beschreibung dabei.

Quelques renseignements intéressants
sur certaines médailles suisses.

Il existe, pour notre numismatique suisse comme pour notre histoire, certains détails fort intéressants, publiés à une époque plus ou moins reculée et dans des ouvrages devenus rares aujourd'hui.

C'est un résumé de ces publications dispersées que nous nous proposons de commencer maintenant, bien persuadé qu'un grand nombre de nos lecteurs seront contents de trouver réunis, dans un ou deux volumes de nos Bulletins, ce qu'il faut chercher dans huit ou dix ouvrages différents, souvent même rares ou trop coûteux.

Par là même, nous offrons, à quelques-uns de nos sociétaires qui n'aiment pas à écrire personnellement sur la numismatique, une bonne occasion de nous prouver leurs sympathies pour notre publication, en nous communiquant ce qui pourrait ainsi leur tomber sous la main et mériterait d'être rappelé dans notre *Bulletin.*

Afin que ces renseignements puissent être utilisés plus facilement, nous nous réservons d'en donner, à la fin de chaque année, une table spéciale.

I.

Médailles de la peste de Bâle 1348.

Cette terrible épidémie avait coûté la vie à plus de 14,000 personnes.

Comme naturellement la consternation était à son comble, que tout rapport était évité et que cependant on tenait à se rappeler au souvenir de ceux qui étaient atteints par le terrible fléau, on frappa de petites médailles dont voici la description. C'étaient de vrais *memento mori* qu'on s'envoyait en présent.

Droit. HODIE MIHI, CRAS TIBI *(Aujourd'hui mon tour, demain le vôtre).* Dans le champ, une tête de mort de laquelle sort un épi, symbole de la résurrection.

Revers. Trois roses : l'une en bouton, l'autre épanouie et la troisième flétrie, symboles assez justes des trois principales phases de la vie.

Au milieu du XVIe siècle, un médailleur bâlois, nommé Fechter, *enchanté de cette image* (sic), la reproduisit avec quelques *accessoires avantageux* (textuel), et en fit de nouveaux souvenirs funéraires. G.-E. Haller, dans son *Schweizerisches Münz- und Medaillenkabinet* (II, Nos 1362 à 1369), ne nous en cite pas moins de *sept* variétés et peut-être bien qu'avec le peu de scrupule avec lequel on donnait des descriptions de numismatique à cette époque, ce nombre n'est pas exactement celui de toutes les variétés.

Les *accessoires avantageux* de cette dernière frappe consistent en ce que la tête de mort repose sur des ossements, accompagnés d'un ver de terre. A l'exergue, un clepsydre renversé accosté des lettres F—F *(Fechter fecit)*.

La légende est un jeu de mot allemand : HEuT RODT MORN DODT *(Heute roth, Morgen todt)*, qui revient à ceci : *Aujourd'hui écarlate, demain disparu, anéanti.* Les revers varient ; Haller nous cite le basilic, le *Baselstab* dans une couronne, une vue de la ville avec le pont du Rhin, le roi David devant un autel, puis une dernière variété portant le millésime 1630 et montrant un enfant tenant un chien.

Nous n'avons sous les yeux que deux de ces médailles, celles mentionnées par Haller, Nos 1365 et 1366, mais elles nous suffisent pour affirmer que les modules sont différents aussi. Quant au métal, il paraît qu'on en frappait en or et en argent.

II.

Alliance franco-suisse de 1777.

Quelques-uns de nos lecteurs connaissent la belle médaille de Du Vivier, frappée en commémoration du renouvellement de l'alliance de la France (Louis XVI) avec la Suisse. Pour ceux qui ne la connaissent point, en voici la description :

Droit. Légende circulaire : LUDOVICUS XVI FRANC. ET NAV. REX. Dans le champ, buste du roi regardant à gauche,

tête nue ; ses cheveux retombent en longues boucles sur le dos. Au bas, DU VIVIER F.

Revers. Une couronne formée de deux branches d'olivier, reliées dans la partie inférieure par un ruban. Dans le champ, en cinq lignes horizontales : FŒDUS || CUM HELVETIIS || RESTAURATUM || ET STABILITUM || MDCCLXXVII.

Argent ; module 75 millim., poids 180 grammes.

L'exemplaire de notre collection, qui provient d'une ancienne famille fribourgeoise, est accompagné d'une pièce écrite dont voici le texte :

Traité d'alliance avec la France.

Séances des 25. et 26. Aoust 1777. de la Diète Fédérale à Soleure pour la Ratification du Traité d'alliance entre la FRANCE soit Louis 16e représenté par son Ambassadeur son Excellence Jean Gravier, seigneur de Vergennes, Ormes, Saugy, Vanoix Baron de Tenarre, Conseiller Royal, etc. etc. — et la CONFÉDÉRATION composée des cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Ury, Schwitz, Unterwalden, Zoug, Glaris, Basle, Fribourg, Soleure, Schaffhouse, Appenzell, l'Abbé de St-Gall, la Ville de St-Gall, le Vallais, et les Villes de Mulhouse et de Bienne. Fribourg était représenté par l'Avoyer Frantz-Romain Werro et le Conseiller Claudius d'Odet d'Orsonnens.

Le 25. la lecture du Traité et l'échange des ratifications se font dans la salle de Louis à huit clos. De là on se rend en cortége à l'Eglise, aux détonations de l'artillerie. Après la Grand'messe les Députés prétent le serment, ensuite Mr de Vergennes « pour et au nom de Louis 16e, ses héritiers et ses succèsseurs. » Diner chez l'Ambassadeur ; ensuite société de Dames Nobles ; jeux et conversation. Mardi 26. Cérémonies analogues pour la visite de l'Ambassadeur à la Diète. Après cette séance de l'Hôtel de Ville, Mr de Vergennes envoya aux représentants de la Confédération, à leur domicile, des Chaines d'or, quintuples pour les premiers députés, quadruples pour les seconds, doubles pour ceux des alliés, toutes avec le médaillon du Roi, en or, de trois pouces de

diamètre. Les chaines des Députés de Berne avaient huit tours. De plus ces députés de Berne apportèrent encore à Berne par faveur particulière cinq petites médailles en or de la grossseur d'un Federthaler Français, une chaine d'argent quadruple avec une médaille de la grosse frappe, et huit **autres médailles d'argent dont deux de la grosse frappe** *et les six autres de la petite. Le Grand Conseil Bernois autorisa l'acceptation de ces Cadeaux et laissa à ses députés le soin de répartir les dernières médailles. La Députation de Zurich prévint la veille l'ambassadeur qu'une loi constitutionnelle adoptée en 1713, lui interdisait de recevoir des présents ; l'Ambassadeur étonné ne fit aucune tentative inutile ; le secrétaire de Légation refusa le présent qui lui fut offert. Une tabatière avec le portrait du Roi, estimée à 15000 Livres, était destinée à Mr Escher de Zurich, en qualité de Chef des Conférences et des Commissions. Les Députés des autres furent surpris et piqués de ce refus : ils se radoucirent quand ils comprirent que la position politique actuelle de Zurich exigeait cette conduite prudente. Elle a cela de bon que Messieurs de Berne furent d'autant moins jaloux de la tabatière. De la part de la France plus de moralité dans les rapports politiques était justice rendue à des magistrats plus intègres et plus délicats que leurs prédécesseurs.*

La médaille en question est une des huit indiquées plus haut et données aux Députés Bernois, c'est-à-dire une des des deux grandes dans les huit. Elle doit peser six onces. Elle est très rare.

— Notre médaille, que nous savons authentique, soit *une des deux* de grand module mentionné dans l'acte précédent, est, on le comprendra, fort rare. On en a fait des frappes modernes très faciles à distinguer des pièces originales. Ces exemplaires modernes portent tous sur la tranche le contrôle de la monnaie et ARGENT ou BRONZE, car on en a fait aussi dans ce dernier métal.

Les exemplaires modernes en argent ont un poids supérieur à celui des anciens ; nous en possédons un qui pèse *220 grammes.*

Quant à la médaille petit module dont il y a également des frappes modernes, mais que l'on ne reconnaît pas au contrôle toutefois, elle ne diffère qu'au droit par la légende circulaire : LUD · XVI · REX CHRISTIANISS · , puis la signature B. DU VIVIER F.

III.

Escher de la Linth.

Nous lisons les détails suivants au sujet de cette belle médaille [1] :

« Le burin du célèbre Brukmann de Heilbronn vient de graver » une médaille chère aux amis de l'humanité et de ceux qui passèrent leur vie à faire du bien ; elle consacre noblement les » traits du Philantrope de la Linth, dont les salutaires travaux, » trop connus pour devoir être rappelés, resteront comme un » monument plus honorable à son souvenir et plus durable que le » gain d'une bataille, la prise d'une ville, ou la conquête d'une » province. Une mort prématurée l'a enlevé à sa patrie, qui le » pleurera longtemps ; mais il nous a légué sa gloire.... non une » gloire militaire qui verse sa sinistre lueur sur les destructions » du genre humain, mais une gloire civique, qui pare d'un immortel éclat les bienfaiteurs des nations. Cette médaille porte » d'un côté la tête très-ressemblante du Sénateur Zuricois, avec » cette légende : I. C. ESCHERUS LIMAGIANUS TURICENSIS » (puis en sens contraire) N. 24 AUG. 1767. O. 9 MART 1823. » Au revers une couronne de chêne encadre ces mots de la plus » exacte vérité (en cinq lignes horizontales surmontées d'une » étoile à six rais) : INGENIO || CANDORE || VIRTUTE || » CIVIS || OPTIMUS. On peut se la procurer à Zurich, en or, en » argent ou en bronze, et tout bon citoyen aimera à placer parmi » ce qu'il a de plus précieux l'image d'Escher de la Linth, et à » la montrer à ses enfans, en leur disant : voilà un de ces hommes » vraiment grands, parce qu'ils ont été vraiment utiles, dont la » Suisse s'honorera dans tous les siècles. »

(A suivre.)

---

[1] *Conservateur suisse*, XXII, page 433.

Chronique.

Sépultures burgondes. — Les travaux de construction du chemin de fer qui reliera la ligne de Bellegarde-Evian au railway valaisan, au Bouveret, ont amené une intéressante découverte, qui permet de préciser assez exactement l'antiquité des sépultures burgondes que l'on trouve dans le bassin du Léman.

En creusant une tranchée derrière l'église de Saint-Gingolph, les ouvriers de l'entreprise Bastin ont mis au jour deux tombeaux, dans lesquels on a trouvé deux petites monnaies d'argent.

Ces monnaies ont été reconnues par M. le conservateur du Musée des Médailles, à l'Hôtel des monnaies de Paris, pour être des oboles de Louis Ier, dit le Débonnaire ou le Pieux, roi des Francs et empereur d'Occident.

Ce monarque, né en 778, succéda à son père Charlemagne en 814 et mourut en 840.

Les oboles de Saint-Gingolph portent d'un côté une croix et ces mots : LUDOVICUS IMP. *(Imperator)* et de l'autre un autel entouré de ces mots : XRICTIANA RELIGIO *(christiana religio)*.

Les tombes qui les renfermaient ne sont donc pas antérieures au neuvième siècle.

L'écu du Tir fédéral de Berne 1885.

Nous attendions, pour parler de cette nouvelle œuvre de notre collègue Ed. Durussel à Berne, qu'il nous fût possible d'en donner la gravure dans le texte ; mais, puisque jusqu'à ce jour nous n'avons pu l'obtenir et que, depuis le journal de fête jusqu'au plus petit journal politique, chacun en donne la description et dit son mot, le *Bulletin* de la Société suisse de Numismatique ne doit pas être le dernier à le faire connaître à ses lecteurs.

En voici la description :

Droit. Entourée d'un cercle de grènetis, la légende circulaire : DEM BUND ZUM SCHUTZ — DEM FEIND ZUM TRUTZ

Dans le champ, l'*Helvétia* debout et de face, la tête couronnée de laurier, la poitrine couverte d'une cotte de maille sur laquelle se montre la croix fédérale et un léger manteau noué à son cou. De la main droite elle tient, la pointe en terre, une épée flamboyante, à laquelle est suspendue un bouclier triangulaire représentant l'écusson fédéral. La main gauche caresse un ours passant à son côté. Le tout repose sur un socle ; au-dessous : E. DURUSSEL.

Revers. Dans un cercle de grènetis, la légende circulaire : EIDGENÖSSISCHES SCHÜTZENFEST IN BERN · 1885 puis au bas, en sens contraire : 5 Fr. Dans le champ, reposant sur deux carabines en sautoir enlacées dans une couronne de chêne et de rhododendrons, l'écusson cantonal bernois (dont la partie supérieure est ornée de deux feuilles d'acanthe), sommé de la croix fédérale rayonnante. Au bas, à gauche : CHR. BÜHLER INV.

Nous pouvons certainement féliciter notre collègue de son travail.

L'écu de Berne est une des belles pièces de la collection ; le relief est beaucoup plus fort que celui des précédents et la frappe surtout a été très soignée.

— Dans notre prochain fascicule, nous décrirons les différentes médailles frappées pour cette fête. A. H.

Réminiscence et pacotille. — Dimanche 14 juin 1885 avait lieu à Romont (canton de Fribourg) la 2me fête cantonale des musiques.

Nous ne nous attendions pas pour une fête de famille à trouver une médaille commémorative. Nous nous trompions, il en existe une qui, bien que non signée, n'est pas difficile à reconnaître comme étant l'œuvre de M. *Wilh. Mayer à Stuttgart.*

Si nous la mentionnons, c'est pour tenir quelques collectionneurs spéciaux au courant de ce genre de souvenirs, mais, à vrai dire, celle-ci n'en vaut pas la peine !

Ecoutez plutôt la description :

Droit (coin déjà employé lors du tir fédéral de Fribourg 1881). En cercle : EINER FÜR ALLE — ALLE FÜR EINEN. Dans le champ, Tell debout, légèrement tourné vers la droite. Il est coiffé d'un chapeau à plumes, relevé du côté droit ; il porte son arbalète sur

l'épaule et regarde vers la gauche. Son pied gauche repose sur une pierre plate *(Tellsplatte ? ?)*. Fonds de montagnes et de verdure.

Revers. Entre deux cercles de grènetis : FÊTE CANTONALE DE MUSIQUE A ROMONT CANT. FRYBOURG * Dans le champ, l'écusson *soleurois ! !* (parti de gueules et d'argent), puis au-dessous, en demi-cercle : 14. JUNI 1885.

Plomb, à bélière.

Diamètre, 33 millim.

Bibliographie.

Les Beaux-Arts en Suisse, année 1884, par B. de Tscharner de Burier, président de la Société cantonale des Beaux-Arts de Berne. — Publication de la Société. — Berne 1885.

Nous avons reçu avec un vrai plaisir cette charmante brochure de 71 pages in-8°.

Après avoir jeté un coup-d'œil rapide sur l'art en général pendant l'année 1884, parlé de quelques-unes des pétitions adressées aux Chambres fédérales, rendu compte des expositions et des ventes, l'auteur termine son premier chapitre en regrettant de voir enlever à notre pays certains monuments d'art. A ces derniers, il ajoute la belle collection de monnaies suisses de notre regretté collègue M. *E. de Graffenried- de Burgistein,* vendue à Paris au mois de juin dernier. Le second chapitre est consacré aux différentes expositions de la Société suisse des Beaux-Arts. Concernant la numismatique, il ne renferme que ces renseignements :

« Le quatrième centenaire du jour de naissance du réformateur » Zwingle a donné lieu, à Zurich, à une exposition de ses nombreux manuscrits et imprimés, 19 portraits de lui et de sa » famille, 31 gravures représentant des épisodes de sa vie et de » son œuvre, *29 médailles,* des armes, etc. »

Un portrait de l'époque de la réformation attirait tous les regards, car il ne correspondait ni avec avec celui de Hans Oser, ni *avec la médaille de Stampfer.*

Le chapitre III nous fait connaître les dons et les acquisitions

des différents musées suisses. Pour la numismatique, nous trouvons un don de notre collègue M. E. Demole à Genève à la *collection numismatique de la ville de Berne,* comprenant 70 monnaies genevoises, puis un second don de notre collègue M. Ad. Jnwyler à Lucerne, se composant de 20 médailles.

Le *Cabinet de numismatique de la ville de Genève* a reçu différentes monnaies, parmi lesquelles : un florin d'or de Berne 1535 ; un thaler de Berne du XVIIme siècle ; un demi-thaler de la même ville de 1540 ; *un double ducat de Fribourg de 1625* (?) [1], etc.

Le *Musée cantonal à Sion* s'est enrichi de monnaies des empereurs Constance et Constant provenant des fouilles de Martigny (Octodurum).

Le *Musée de Vevey* a reçu un don de 334 monnaies romaines impériales, italiennes du moyen âge et féodales françaises.

Diverses monnaies non spécifiées ont été offertes au *Musée d'Yverdon.*

La *Collection de la Société des antiquaires de Zurich* s'est augmentée de monnaies anciennes : *bractéates* du duc Othon-l'Enfant de Brunswick, de monnaies romaines, de schellings de l'Ordre teutonique, d'un florin d'or du Rhin du XIVme siècle, etc.

Le chapitre IV mentionne plusieurs médailles nouvelles frappées en 1883 et 1884. Toutes ayant été décrites dans le *Bulletin,* nous jugeons inutile d'y revenir.

Sous le titre d'*Œuvres d'art anciennes* que porte le chapitre suivant, M. de Tscharner nous parle également d'anciennes monnaies trouvées dernièrement. Deux monnaies d'or celtiques, du genre des *Regenbogenschüsselchen,* provenant des tourbières de Wauwyl ; près de 1600 pièces romaines en cuivre (Basel-Augst) ; des monnaies de bronze près de Waldenbourg ; des monnaies d'or et d'argent d'origine française, espagnole et savoyarde, dans une sablière à Troistorrents (Valais), des monnaies du même genre dans le lit du Rhône à Genève ; une monnaie d'argent de Galeazzo

---

[1] Ce millésime nous est complètement inconnu jusqu'à ce jour : nous n'avons trouvé de *doubles ducats de Fribourg* que de 1529, 1623 (3 variétés) et 1635. — Ne devons-nous pas attribuer ce nouveau millésime à une faute d'impression ? ? Pour le cas contraire, nous serons heureux de faire connaître à nos lecteurs cette pièce *inédite.*

Visconti, trouvée dans une tombe près de Sion ; des monnaies suisses anciennes provenant de St-Gingolph, d'autres de date plus récente de Zofingue, etc.

Sous la rubrique *Bibliographie,* nous trouvons avec plaisir notre *Bulletin* et quelques-unes des œuvres de nos sociétaires et imitateurs.

La brochure se termine par le rapport de la section cantonale des Beaux-Arts de Berne. H.

Es geht uns die Mittheilung zu, dass demnächst eine neue numismatische Zeitschrift : *Archiv für Bracteatenkunde unter der Redaction des Herrn R. v. Höfken in Wien* ins Leben treten wird.

Wir stehen diesem Unternehmen, das sich vorzugsweise mit der Brakteatenkunde befassen wird, sympathisch gegenüber und sind nicht im Zweifel, dass dasselbe nicht nur bei denjenigen Numismatikern, die sich speciell mit dem Studium der Brakteaten beschäftigen, sondern auch allgemein eine gute Aufnahme finden wird.

Ausführliche Prospekte sollen in nächster Zeit versandt werden.

L'étude numismatique d'un pays, d'une province ou d'une ville n'acquiert toute son importance que lorsqu'elle est rapprochée de celle des pays voisins. Pour la Suisse, ceci est particulièrement vrai. Ecrira-t-on l'histoire monétaire de Bâle sans parler aussi de celle des villes du Sud de l'Allemagne avec lesquelles elle entretenait de si fréquentes relations monétaires et commerciales ? Sera-t-il possible, à propos de la numismatique de Genève, d'oublier que, si cette ville est l'alliée des cantons suisses depuis le XVIe siècle, toute son histoire antérieure est profondément unie à celle de la Savoie ? Evidemment non, et ce que nous disons pour les deux cités extrêmes de la Suisse, on peut le dire à des titres divers pour les autres ateliers qui ont frappé monnaie.

Il en résulte que les lecteurs du *Bulletin* ne sauraient se désintéresser de la numismatique générale ni même de celle de

l'antiquité, ce qui nous engage à réserver désormais une certaine place dans nos colonnes à une revue bibliographique de la numismatique générale. Cette place, du reste, ne saurait être bien grande. Tout au plus, pourrons-nous mentionner le titre des travaux parus dans les principales revues numismatiques et annoncer les ouvrages importants publiés à part.

Revue numismatique, 3e série, t. III, Ier et 2me trimestres, 1885.

ARTHUR ENGEL. *Notes sur les collections numismatiques d'Athènes*, av. planches.

ERNEST BABELON. *Une monnaie d'or d'Alexandria Troas* (vign.).

P. CHARLES ROBERT. *Les phases du mythe de Cybèle et d'Athis, rappelées par les médaillons contorniates*, av. pl.

MAXIMIN DELOCHE. *Monnaies mérovingiennes inédites* (suite). *Sacierges en Berry* (vign.).

LUDOVIC VALENTIN. *Recherches sur les seigneurs de Montélimar* (vign.).

J.-J. GUIFFREY. *La Monnaie des Médailles. Histoire métallique de Louis XIV et de Louis XV, d'après des documents inédits des archives nationales* (suite).

ANATOLE DE BARTHÉLÉMY. *Monnaies gauloises inédites*, av. pl.

ERNEST BABELON. *Monnaies crétoises*, av. pl.

ARTHUR ENGEL. *Monnaies et médailles inédites de l'Alsace*, av. pl.

JULES ROUYER. *Jeton lorrain du temps du duc Antoine, frappé en piéfort* (vign.)

AUG. CHASSAING. *Méreaux de la collégiale de Langeac* (Haute-Loire).

NATALIS RONDOT. *Jean Richier, sculpteur et médailleur*, av. pl.

Publications séparées :

F. IMHOOF-BLUMER. *Die Münzen der Dynastie von Pergamon*. Berlin, 1884, 4°, av. pl.

F. IMHOOF-BLUMER. *Portratköpfe auf antiken Münzen Hellenischer und Hellenisierfer Völker mit Zeittafeln der Dynasten der Altertums nach ihren Münzen*. Leipzig, 1885, 4°, av. pl.

Les deux dernières publications de notre éminent collègue sont dignes des précédentes, c'est-à-dire qu'elles comptent parmi les travaux scientifiques de premier ordre entrepris sur la numismatique grecque. Nous regrettons de n'avoir pas la place d'en faire l'analyse.

G. SCHLUMBERGER. *Sigillographie de l'empire byzantin*. Paris, 1884, 6 vol. 4°, avec grav. et vign. dans le texte.

HENRY COHEN. *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain, communément appelées médailles impériales.* Paris, 1880-1883, 4 vol. 8°.

Cet ouvrage, dont le 1er vol. est de Cohen et les 3 autres de MM. Rollin et Feuardent, est une refonte de la publication de Cohen sur le même sujet, écrite il y a déjà bien des années. Il est infiniment plus complet, quoique plus condensé. Les vignettes intercalées dans le texte en rendent l'étude fort commode. Il n'est point achevé.

E. CARON. *Monnaies féodales françaises.* Paris, 1882-85, 3 v. 4° av. pl.

C'est un complément obligé de l'ouvrage de Poey d'Avant, paru il y a environ 25 ans.

FRANCESCO ED ERCOLE GNECCHI. *Le Monete di Milano da Carolo Magno a Vittorio Emmanuele II, descritte ad illustrate con prefazione di Bernardino Biondelli.* Un vol. gr. 4° av. 58 pl.

E. D.

L'assemblée générale de la Société suisse de Numismatique aura lieu à Genève le jeudi 13 août, à 10 ½ h. du matin, au Cabinet des médailles.

Nous prions nos collègues qui ont des candidats à présenter et toutes les personnes qui désirent entrer dans la Société, de s'annoncer au plus tôt, soit au Président, M. J. Gremaud, professeur, soit au secrétaire, M. Ant. Henseler, les deux à Fribourg.

Imprimerie ANT. HENSELER, FRIBOURG (Suisse).

IVme Année. 1885. Nos 7 et 8.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé **gratuitement** à tous les **membres actifs** de la Société : pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à **sept** francs ; étranger, port en sus.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction du Bulletin à M. le professeur **J. Gremaud,** Président de la S. S. N., **Fribourg** (Suisse), et les réclamations au Secrétaire, M. **Ant. Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg.**

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen **Activ-Mitgliedern gratis** zugesandt ; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf **sieben** Fr. jährlich festgesetzt ; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Alle Arbeiten und Anzeigen sind an den Präsident der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. **J. Gremaud,** Professor in **Freiburg** (Schweiz), die Reclamationen an Hrn. **Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg** zu adressiren.

Sixième assemblée générale

de la Société suisse de Numismatique, tenue à Genève le 13 août 1885.

La séance est ouverte à 10 ½ heures du matin au Cabinet des Médailles.

L'assemblée comptait une quarantaine de sociétaires, ainsi qu'une dizaine d'invités.

Dans son discours d'ouverture, le président, M. l'abbé Gremaud, a passé en revue l'activité de la Société qui, fondée à Fribourg en 1879 avec 39 membres, voit, malgré les nombreux décès qui l'ont décimée, s'achever sa sixième année avec un rôle de 97 membres actifs, que les réceptions faites ce jour portent à 104, nombre qui est significatif si l'on considère le champ très spécial de la numismatique. Le *Bulletin,* qui a pris naissance deux ans après la Société, a reçu nombre de travaux qui témoignent que la Société a su réveiller le zèle des numismatistes et qu'elle a, par conséquent, atteint son but. Cependant il est devenu nécessaire d'apporter quelques modifications de détail pour donner à la Société un développement toujours plus grand.

Après ce discours, il est procédé à la réception des candidats :

MM. Emile Turrian, à Bienne ;
Springer, Louis, ingénieur, à Zurich ;
Hugues Bovy, artiste-graveur, à Genève ;
Ed. Favre, à Genève ;
Charles Le Fort, à Genève ;
John Galiffe, à Genève ;
Ant. Perriard, à Fribourg ;

qui sont reçus à l'unanimité.

M. A. Morel-Fatio n'ayant pu se rendre à la séance, M. Gremaud a donné lecture de la communication du « Nestor des numismatistes suisses, » sur « les deniers de l'Evêché de Lausanne à la légende *Beata Virgo,* » qu'il établit conclusivement avoir été frappés par l'atelier de Lausanne pendant la vacance du siége épiscopal qui a duré de 1229 à 1231.

M. Eug. Demole, l'habile conservateur du cabinet de médailles genevois, a lu ensuite un chapitre d'un travail fort intéressant sur l'organisation de l'atelier monétaire de Genève de 1535 à 1792, soit alors que la commune genevoise ressaisit la régale des monnaies en lieu et place de l'évêque.

M. J.-B.-G. Galiffe a fait trois communications à la Société. La première est relative à une médaille de Soleure qu'il avait, dans un travail précédent, attribuée à l'époque du Sonderbund et qui doit dater de 1814 [1]. Les deux autres sont relatives à des « bibelots » de famille. Le premier est un émail de la grandeur d'un écu, représentant la tête d'Apollon, couronné de lauriers, donné en prix, en mai 1714, au fameux Jean-Louis Calandrini, alors dans sa IVme classe du collége, *pro diligentia et doctrina,* comme le porte l'inscription, et destiné à être porté à la boutonnière. Le second est une médaille petit module, portant au droit le buste de saint Jean-Baptiste et, au revers, « POUR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ 1728. » Ce buste et la couronne de roses qui dominent l'inscription amènent M. Galiffe à attribuer cette pièce à une secte religieuse qui avait des rapports avec la franc-maçonnerie.

---

[1] Voir son travail sur les *Médailles militaires suisses, Bulletin* 1885, p. 46.

M. Burri a présenté six pièces de monnaies intéressantes, dont cinq suisses ou touchant à la Suisse et un tétadrachme de Catane, portant le nom du graveur.

M. Reber a soumis à l'assemblée quelques pièces curieuses, dont deux celtiques en or, trouvées dans le canton de Lucerne.

M. Maurice de Palézieux relève le fait que la découverte de deux deniers au type de Louis-le-Débonnaire, trouvés dans des tombeaux mis à jour dans les travaux du chemin de fer à Saint-Gingolph, ne signifie rien quant à l'époque de ces tombeaux, vu qu'ils sont d'un type resté en usage pendant très longtemps.

Les questions administratives n'ont pas été oubliées. Les comptes ont été approuvés ; le Comité actuel a été réélu, en vue de modifications éventuelles des statuts, pour le terme d'un an, en déviation des statuts qui fixent un terme de trois ans. Le Comité reste donc composé de MM. l'abbé Gremaud, de Fribourg, président ; Albert Sattler, de Bâle, vice-président ; Ant. Henseler, de Fribourg, secrétaire ; Joseph Nabholz, de Fribourg, trésorier ; Edouard de Jenner, de Berne, archiviste.

La séance s'est terminée à une heure, et les membres se sont dirigés du côté du restaurant du Théâtre, où le banquet avait été préparé.

Là, surprise charmante, une table de 50 couverts était dressée dans le grand vestibule du théâtre, transformé en un frais bosquet par une aimable prévenance de la Municipalité. M. l'abbé Gremaud, qui présidait, a fait mettre à sa droite M. Carteret, représentant le Conseil d'Etat, et à sa gauche M. Le Cointe, qui représentait le Conseil administratif. En face du président avait pris place M. Demole, conservateur du cabinet des médailles.

Le repas était excellent et il a été très bien servi.

Au dessert, M. Gremaud, dans une spirituelle improvisation, a fait ressortir le rôle important que joue la numismatique dans la vie d'un peuple ; l'étude des monnaies et des médailles, en faisant mieux connaître l'histoire de la patrie, la fait mieux aimer.

M. Demole a remercié les représentants des autorités cantonales et communales de leur présence. M. Carteret, au nom du Conseil d'Etat, a porté un toast très chaleureux au développement de la Société suisse de Numismatique.

M. Le Cointe a rappelé les noms de tous les Genevois qui ont fondé et accru la belle collection genevoise, il a exprimé toute la sympathie des Autorités pour les travaux de la Société réunie dans cette ville, et il a porté la santé de son digne président, M. Gremaud.

M. L. Micheli a formulé le vœu, à propos de nos monnaies divisionnaires actuelles, qu'on y rétablisse la *simple croix fédérale,* qu'on a malencontreusement remplacée par une tête de femme sans signification pour notre histoire, et il a porté la santé des Confédérés d'autres cantons présents à cette réunion.

M. Edouard Favre, secrétaire de la Société d'histoire, M. de Stoutz et M. de Palézieux ont encore pris la parole avant la fin du repas. — Enfin, l'assemblée, avant de se séparer, a proposé que la prochaine réunion ait lieu à Lausanne.

Sur l'aimable invitation de M. G. Reviliod, la journée s'est terminée par une excursion à Varembé et une visite au magnifique musée de l'*Ariana.*

Qu'il nous soit permis, en terminant, de remercier chaleureusement nos collègues genevois des peines qu'ils se sont données pour l'organisation de cette assemblée.

Que les Autorités et Sociétés genevoises qui ont bien voulu s'y faire représenter officiellement, reçoivent ici l'expression de toute notre gratitude pour cet encouragement donné à notre jeune Société.

A la Municipalité genevoise, en particulier, nos sentiments de vive reconnaissance pour la décoration de la salle du Banquet.

Le secrétaire, ANT. HENSELER.

Etat des membres au 1er septembre 1885.

Comité central (1882-1886).

MM. **Gremaud,** Jean, *Président.*
Sattler, Albert, *Vice-Président.*
Nabholz, Joseph, *Caissier.*
de Jenner, Edouard, *Bibliothécaire-Archiviste.*
Henseler, Antonin, *Secrétaire.*

Comité de rédaction (1882-1886).

Le Président central } Art. 9 des statuts.
Le Secrétaire central }

MM. **Sattler,** Albert, *Vice-Président.*
Bleuler, Gothard, Inspecteur fédéral.
Jnwyler, Adolphe, Antiquaire.

Vérificateurs des comptes.

MM. **Sandmeier,** Jacques, négociant.
Weber, Robert.

Membres actifs fondateurs.

(Fribourg, décembre 1879.)

Nº d'ordre.	Nº du matricule.	
1	1	MM. Trachsel, C.-F., Dr, à Lausanne.
2	2	Henseler, Ant., imprimeur-éditeur, à Fribourg.
3	3	de Palézieux, Maur., propr., à la Doges (Tour-de-Peilz), Vevey.
4	5	Dreyfuss, Hermann, à St-Gall.
5	6	de Jenner, E., conserv. du Musée archéol., à Berne.
6	7	Gremaud, J., abbé, professeur au collége de Fribourg.
7	8	Jnwyler, Ad., antiquaire et numismat., à Lucerne.
8	9	Caspari, Auguste, pharmacien, conservateur du Musée, à Avenches.
9	10	Hirzel, Edouard, ancien trésorier, à Zurich.
10	14	Durussel, Ed., artiste-graveur, à Berne.
11	15	Tissot, Ch.-Eugène, secrétaire du département de l'instruction publique, à Neuchâtel.
12	16	Kaiser, Jakob, Dr, archiviste fédéral, à Berne.
13	17	Gebert, C.-F., numismatiste, à Nürnberg.
14	18	Delachaux, J.-P., dir. du médaillier, à Chaux-de-Fonds.
15	20	de Weiss, Emile, Dr, greffier fédéral, à Lausanne.
16	22	Jacot, Ed., conservateur du Musée, à Colombier.
17	23	Meyer, Arnold, rentier, à Genève.
18	25	Sattler, Albert, antiquaire, à Bâle.
19	27	Birchler, Jos., marchand de bois, à Einsiedeln.
20	28	Chopard, G., ancien maire, à Sonvillier (Jura bernois).
21	29	Bally, Ant.-Louis, fonctionnaire postal, à Genève.
22	30	van Peteghem, Ch.-Louis, expert en médailles, à Paris.
23	31	Perrochet, Edouard, avocat, à Chaux-de-Fonds.

24 32 MM. Stræhlin, Paul, étudiant, à Berlin (section Genève).
25 33 Landry, Fritz, prof., graveur en médailles, à Neuchâtel.
26 34 Kohler, Xavier, anc. prof., député, à Porrentruy.
27 35 Münch, Arnold, chef du bureau central des salines, à Rheinfelden.
28 36 Rod, Emile, inspecteur des télégraphes, à Lausanne.
29 37 Nabholz, Joseph, négociant en vins, à Fribourg.

Membres correspondants à l'étranger.

30 40 MM. Châlon-Renier, H., membre de l'Académie, à Bruxelles, *président honoraire* pour la Belgique.
31 41 Dannenberg, Her., conseiller, à Berlin, *président honoraire* pour l'Allemagne.
32 42 Luschin-von Ebengreuth, Arnold, D^{r}, profes. en droit à l'Académie impériale de Graz (Styrie), *président honoraire* pour l'Autriche.
33 43 Riggauer, Hans, D^{r}, adjoint au Musée numismatique de Munich, *président honoraire* pour la Bavière.
34 44 Stuart-Poole, Reginald, conservateur du médaillier au Britisch-Museum à Londres, *président honoraire* pour l'Angleterre.
35 46 Heiss, Aloys, à Paris, *président honoraire* pour l'Espagne.
36 47 Hitz, John, consul général, à Washington, *président honoraire* pour l'Amérique.
37 55 Robert, Pierre-Charles, membre de l'Institut, à Paris, *président honoraire* p^{r} la France (élu le 25 mai 1882).

Membres honoraires.

38 48 MM. Busson, Arnold, D^{r}, profes. à l'Université, à Innspruck.
39 49 Isenbeck, Julius, rentier, à Wiesbaden.
40 50 Eysseric, Marcel, ancien juge d'instruction, à Sisteron (Basses-Alpes).
41 51 Berend, William, licencié en droit, à New-York.
42 52 Bahrfeld, Max, lieutenant, à Stade (Hanovre).
43 53 van den Peereboom, Alph., rentier, à Bruxelles.
44 56 di Dio, Odoardo, lieutenant de police, à Berlin.

Reçu le 29 avril 1880 :

45 60 Langer, Paul, armateur, au Hâvre.

Membres actifs reçus le 29 avril 1880 à Berne.

46 61 MM. Bleuler, Gothard, inspecteur fédéral du matériel de guerre, à Berne.
47 62 Baud, Eugène, antiquaire, à Lausanne.
48 63 Du Lon, Eugène, consul des Etats-Unis du Mexique, à Vevey.
49 66 Duplan, Albert, rentier, à Evian-les-Bains.
50 67 Reiff-Moppert, Charles, banquier, à Berne.
51 68 Roth, Erhardt, fabricant, à Oftringen (Argovie).

Membres actifs reçus le 3 août 1881 à Fribourg.

52 71 MM. Michaud, Alb., essayeur-juré, à Chaux-de-Fonds.
53 72 Montandon, Charles, étudiant, à Berne.
54 73 Guyon, Jules, propriétaire, à Thonon (Savoie).
55 74 Platel, Ed., directeur de la monnaie fédérale, à Berne.

Membres actifs reçus le 25 mai 1882 à Zurich.

56 75 MM. Burkhard, Rob., peintre, à Richtersweil (Zurich).
57 76 Lehr, E., Dr en droit, prof. à l'Académie de Lausanne.
58 77 Breitmeyer, Jules, avocat, à Chaux-de-Fonds.
59 78 Le Roy, Louis, greffier à la Cour d'appel, à Berne.
60 79 Besse, Pierre, rév. chan , profes., à St-Maurice (Valais).
61 80 Fama, Charles, député, à Saxon.
62 81 Sandmeier, Jacques, négociant, à Genève.
63 82 Geigy, Alf., Dr philos., à Bâle (48, Léonhardsgr.)
64 83 Kœchlin, E., ingénieur, à Mulhouse.
65 84 Hirsch, Henri, numismatiste, à Munich.
66 85 Perdonnet, G., rentier, à Lausanne (Mon Repos).
67 86 Bovet, Victor, médecin, à Saxon.
68 87 Homberg, François, graveur, à Berne.
69 88 Morton, Charles, propriétaire, à Lausanne.
70 89 Grellet, Jean, banquier, à Colombier (Neuchâtel).
71 90 Michéli, Louis, à Genève.
72 91 Balliard, C.-Marius, notaire, à Reignier (Haute-Savoie).
73 92 Reviliod, Th.-Alph., agent de change, à Genève.
74 93 Duval, David-Jacob, propriétaire, à Genève.
75 94 Hoffmann, H., numismatiste, à Paris (33, quai Voltaire).
76 95 Hess, Adolphe, numismatiste, à Francfort s/M.
77 96 Merzbacher, Eugène, Dr, numismatiste, à Munich.

78	97	MM. Richard, C., graveur en méd., 8, rue Rousseau, à Genève.
79	98	Sturzenegger, Robert, à St-Gall.
80	100	Burri, Amédée, 92, rue du Rhône, à Genève.
81	102	Rœllin, Jean, à Utznach (St-Gall).

Membre honoraire reçu en 1882 à Zurich.

82	103	M. de Fellenberg-de Bonstetten, Ed., ingénieur-géologue, à Berne (Schanzenegg).

Membres actifs reçus le 28 avril 1883 à Bâle.

83	104	MM. Weber, Robert, à Zoug.
84	105	Morel-Fatio, Arnold, à Lausanne.
85	106	de Mandrot, Albert, à Echichens (Vaud).
86	107	Siegrist, Charles, à Chaux-de-Fonds.
87	108	Odot, Auguste, pharmacien, à Lausanne.
88	109	Ziegler, C.-F., caissier de la Banque canton., à Soleure.
89	110	Bally, Otto, à Stein (Argovie).
90	111	Bally, Arthur, à Schönenwerd (Argovie).
91	112	Stœcklin, Ernest, avocat, à Fribourg.
92	113	Burckhardt, Achille, à Bâle.
93	114	De Blonay, Gustave, à Grandson.
94	115	Wunderly-de Muralt, Jean, à Zurich.
95	116	Brüderlin, Rodolphe, à Bâle.
96	117	de Gottrau, Edouard, à Fribourg.
97	118	de Stoutz, F., avocat, à Genève.
98	119	Petitpierre, Alph., à Neuchâtel.
99	120	Borel, Marc, à Bex.
100	121	Bruand, Alfred, instituteur, à Montreux.
101	122	Dr Rossi, Umberto, à Guastalla d'Emilia (Italie).
102	123	Jäckeli, Barth., graveur en médailles, à Zurich.
103	124	Jeunet, curé, à Cheyres (Fribourg).
104	125	Dr Ladé Fils, à Ollon (Vaud).
105	126	Bacoffen, Wilhelm, à Bâle.

Membres actifs reçus le 9 octobre 1884 à Fribourg.

106	127	MM. de Perregaux, Samuel, à Neuchâtel.
107	128	Roth-Rosat, Fritz, à Berne.
108	129	Schopfer, Henri, lithographe, à Fribourg.
109	130	Mognetti, S., artiste-graveur, à Genève.

110 131 Bovy, Georges, artiste-graveur, à Genève.
111 132 Reutter, Louis, architecte, à Chaux-de-Fonds.
112 133 Reber, Burckard, pharmacien, à Genève.
113 134 Demole-de Joffrey, E., conserv. du médaillier, à Genève.

Membres actifs reçus le 13 août 1885 à Genève.

114 135 MM. Turrian, Em., membre de la Com. des Musées, à Bienne.
115 136 Springer, Louis, ingénieur, à Zurich.
116 137 Perriard, Ant., maître d'hôtel, à Fribourg.
117 138 Galiffe, John, à Genève.
118 139 Picard, E., antiquaire, à Genève.
119 140 Bovy, Hugues, artiste-graveur, à Genève.
120 141 Le Fort, Charles, professeur, à Genève.
121 142 Favre, Edouard, Dr philos., à Genève.

Répartition des membres.

Canton de Genève (section) 19, Vaud 17, Berne 13, Neuchâtel 12, Fribourg 8, Bâle 5, Zurich 5, Argovie 4, Valais 3, St-Gall 3, Lucerne 1, Soleure 1, Schwytz 1, Zoug 1, Etranger 11.

104 membres actifs.
Suisse 1, Etranger 16 = 17 » honoraires.
Total des membres 121

Tir fédéral de Berne 1885.

Médailles diverses de la fête.

Berne, pour la troisième fois depuis la fondation de la Société suisse des carabiniers, vient de célébrer dans ses murs la grande joûte nationale, le 31me tir fédéral.

En 1830, du 12 au 17 juillet seulement, nos Confédérés luttaient d'adresse sur la place de l'*Enge*. La valeur totale des prix n'était que de fr. 18,916.

La plupart de nos lecteurs connaissent la petite médaille commémorative frappée à cette occasion et devenue aujourd'hui fort

rare. Nous en donnons toutefois la description (1) pour ceux qui ne l'ont point vue encore, et cela d'autant plus que nous venons de trouver quelques renseignements peu connus sur cette pièce.

Droit. Légende circulaire : ALLE NACH EINEM ZIELE. Au premier plan, faisceau de licteur, surmonté du drapeau fédéral et entouré de carabines formant pyramide. Sur le sol quelques balles, un maillet et une poire à poudre. Dans le lointain, fond de verdure et de montagnes (2).

Revers. En cercle : * Z. ANDENKEN A. D. EIDSG. FREYCHIESSEN IN BERN V. 12-17 IUL. 1830. Dans le champ, une couronne de chêne, à l'intérieur de laquelle, en deux lignes horizontales : IMMER || BEREIT.

Argent. Module, 28 millim. ; poids, 10 grammes.

Feierabend nous apprend que cette médaille est dûe à un M. *Rüttimeier,* demeurant alors à Berne, et qu'elle coûtait, pen- la fête, la modeste somme de *deux francs* (fédéraux). Nous devons ajouter que nous avons vu *une variété* de cette médaille, mais la différence n'existe que dans les caractères des légendes, qui sont *plus gros.*

Le 18me tir fédéral se célébrait du 5 au 15 juillet 1857, sur la même place de l'*Enge* où, 27 ans auparavant, avait eu lieu la cinquième de ces grandes joûtes nationales.

La valeur des prix atteignit le joli chiffre de fr. 177,000. Depuis deux années déjà, le Comité central des carabiniers avait obtenu de la Confédération de frapper pour les tirs fédéraux, non plus des médailles commémoratives, mais des écus de fête ayant la valeur de l'écu de cinq francs de l'Union monétaire et cours légal comme tels.

Celui de 1855 (tir fédéral de Soleure) est simplement l'écu de la Confédération (coins d'Ant. Bovy) avec cette différence, outre le millésime, que la tranche, au lieu d'être *cannelée,* est unie et porte en creux la légende : EIDGEN. FREISCHIESEN *(sic)* * SOLOTHURN 1855 *

---

(1) Voir *Bulletin* 1883, p. 100.

(2) « Les hauteurs du Grauholz, » selon Feierabend, *Geschichte der eidgenössichen Schützenfeste.* Aarau 1875, p. 58.

Pour Berne, le Comité fit frapper le *premier écu* de 5 francs ayant un cachet particulier et montrant réellement ce qu'il devait rappeler.

Droit. Légende circulaire : EHRE IST MEIN HÖCHSTES ZIEL. Dans le champ, un ancien arquebusier. A l'exergue, la signature : KORN.

Revers : EIDGENÖSSISCHES FREISCHIESSEN IN BERN 1857. Dans le champ, deux carabines en sautoir sur une couronne de chêne et de laurier, puis la croix fédérale rayonnante. Au bas, entre les crosses des deux carabines : 5 FRANKEN.

La tranche est cannelée.

En 1885, on choisit pour emplacement les terrains acquis de la bourgeoisie de Berne par la Bern-Land Company, ces terrains il y a trois années trop distants encore de la ville, pour qu'on pût songer à y installer jamais un tir fédéral.

Aujourd'hui que cette presqu'île du *Kirchenfeld* est reliée à la capitale par le magnifique pont que la compagnie a eu le courage de jeter sur l'Aar, il eut été impossible de trouver mieux.

La valeur des prix d'honneur, accusée par la 57me liste publiée après la fête, fut de fr. 179,321.

Ce rapide résumé de la fête terminé, donnons à nos lecteurs la description des différentes médailles vendues pendant la fête.

I. *Ecu officiel de 5 francs.*

Nous avons déjà décrit l'écu de tir dans notre dernier fascicule ; nos lecteurs en trouveront ci-joint la reproduction aggrandie.

II. *Médailles.*

1. La *médaille officielle* (graveur Ed. Durussel, Berne).

Droit. Entourée d'un cercle de grènetis, la légende : EIDGENÖSSISCHES SCHÜTZENFEST IN BERN 1885. Dans le champ, l'*Ours* debout et tourné vers la droite, le sabre au côté, les épaules couvertes d'une colerette de mailles, la tête coiffée d'un béret à plumes. De la patte droite il tient une hallebarde, tandis que sa gauche repose sur l'écusson fédéral.

Revers. Egalement entourée d'un cercle de grènetis, la légende : DEM BESTEN SCHUSS — DEN HÖCHSTEN PREIS *(Au meilleur coup, le plus haut prix).* Dans le champ, un arbalétrier, debout, tête nue et de face, la main droite appuyée sur son arme, la gauche pressant contre sa poitrine son bonnet à plume. A sa gauche, la *Berna,* vêtue du costume national ; de la main droite, elle tient au-dessus de la tête du tireur une couronne de laurier, tandis qu'elle repose la gauche sur une épée à deux mains déjà couronnée et à laquelle est appendu un bouclier aux armes de Berne.

A l'exergue : E. DURUSSEL.

Module, 40 millim.

Argent, bronze et métal blanc.

NB. La devise du *revers* s'adresse particulièrement au *roi du tir,* qui a été proclamé, cette année, dans la personne de M. *H. Gugolz,* à Adliswyl (Zurich).

—

Cette même médaille a encore été frappée en métal blanc et *à bélière,* pour être suspendue par un ruban aux couleurs fédérales, fixé lui-même à une épingle en métal repoussé, représentant un *cortége* de 4 ours. Le premier joue du bombardon, le deuxième est armé d'une hallebarde et porte l'écusson fédéral ; les deux derniers sont armés de carabines qu'ils portent sur l'épaule droite, tandis que de la patte gauche ils tiennent une coupe.

—

2. *Médaille sans bélière* (graveur Ed. Durussel, Berne).

Droit. Dans un cercle de grènetis, vue d'une partie de la place de fête, du pont du Kirchenfeld et de la cathédrale ; fonds de verdure et de montagnes ; au-dessus la croix fédérale rayonnante, surmontée de la légende circulaire : EIDG. SCHÜTZENFEST. A l'exergue, l'écusson bernois brochant sur deux branches de laurier et de chêne posées en sautoir.

A droite ; BERN, à gauche 1885.

Revers. Trophée composé de trois bannières, dont celle de la *Société fédérale des carabiniers,* celle de *Berne* couronnée, puis la troisième sans indications héraldiques, mais probablement celle du *Tessin,* puis d'une coupe placée sur un socle orné contre

lequel s'appuie une carabine Vetterli ; enfin, complétement à droite, une palme, autour de laquelle flotte une banderolle, sur laquelle se lit en lettres creuses : MIT AUG & HERZ FÜR'S VATERLAND. Au bas : E. DURUSSEL.

Le tout est entouré d'un cercle de grènetis.

Module, 47 millim.

Métal blanc.

—

3. *Médaille à bélière* avec ruban rouge ordinaire (graveur E. Durussel, Berne).

Droit. Légende circulaire : EIDG. SCHÜTZENFEST. Au-dessous, vue du pont du Kirchenfeld et de la cathédrale avec fond de montagnes ; le tout, surmonté de la croix fédérale rayonnante. A l'exergue : BERN 1885.

Revers. Légende circulaire : WIR WOLLEN SEIN EIN EINIG VOLK VON BRÜDERN. Dans le champ, trois ours se tenant l'un l'autre : celui de gauche et celui de droite portent l'arme suspendue, celui de gauche élève de plus une coupe, tandis que celui du milieu, appuyant ses pattes de devant sur ses deux compagnons, semble regarder *les nuages.* Au-dessous, un petit ornement de cartouche.

Module, 30 millim.

Métal blanc.

—

Cette même médaille, également *à bélière,* était aussi portée avec un ruban aux couleurs fédérales ou cantonales, terminé par un petit cartouche en métal repoussé, montrant une couronne de laurier sur laquelle sont posées deux carabines en sautoir ; la croix fédérale broche sur le tout.

—

4. *Médaille à bélière* avec ruban rouge ordinaire (graveur Ed. Durussel, Berne).

Droit. Comme au N° 3.

Revers. Un arquebusier debout et de face, vêtu du costume du XVme siècle, protégé par une cuirasse aux armes de la Confédération, la tête coiffée d'un bonnet à plumes, appuyant son bras droit sur son arme et tenant de la main gauche une couronne de laurier.

A sa gauche, un ourson debout et regardant à droite, le sabre au côté, les épaules préservées par une colerette de mailles, s'appuyant de la patte droite sur un bouclier aux armes fédérales. Au-dessous, un ornement de cartouche. Le tout est entouré d'un cercle de grènetis.

Module, 30 millim.

Métal blanc.

—

Cette médaille se vendait aussi avec des rubans et plaque métallique comme la précédente.

—

C'est tout ce que nous avons vu vendre comme médailles de graveurs suisses. Notre collègue Durussel avait du reste obtenu le *monopole* pour la vente de médailles dans l'*enceinte de la place de fête.*

Mais en ville, ce que nous appelions, dans notre dernier fascicule, *Réminiscences et pacotille* ne manquait point.

Nous devons cependant remarquer que les auteurs de ces médailles deviennent un peu plus modestes et qu'ils ne signent plus leurs travaux ; ils font bien.

Cela ne nous empêchera pas de rapprocher les médailles de Berne non signées de celles qui le sont et d'indiquer, entre parenthèses et comme opinion tout à fait personnelle, les auteurs *présumés* de chacune d'elles.

5. *Médaille à bélière* avec petit ruban rouge ordinaire (de *W. Mayer à Stuttgart).*

Droit. Encore le coin *(Guillaume Tell)* employé pour le *tir fédéral* de Fribourg, la *fête cantonale des musiques* à Romont, etc., etc.

Revers. Entre deux cercles unis et un cercle de grènetis, sur un rebord rehaussé et mat : EIDGENÖSSISCHES SCHÜTZENFEST IN BERN puis, en sens contraire : ☆ VOM 19.-28. JULI 1885 ☆ Dans le champ, l'*écusson cantonal bernois (! !)* au milieu d'une couronne de chêne. Il faut avoir beaucoup de bonne volonté, il est vrai, pour voir *un ours passant* dans l'animal représenté sur cet écusson.

ÉCU DE TIR


EIDGENÖSSISCHES SCHÜTZENFEST IN BERN · 1885
5 Fr.
CHR. BÜHLER FEC.


DEM FEIND ZUM TRUTZ
DEM BUND ZUM SCHUTZ

MÉDAILLE OFFICIELLE





Module, 33 millim.
Métal blanc.

—

6. *Médaille à bélière* avec petit ruban rouge ordinaire (du même).

Droit. Légende semi-circulaire : ERINNERUNG AN DAS EIDGENÖSSISCHE ; légende intérieure également semi-circulaire : SCHÜTZENFEST. Au bas et en sens contraire : VOM 19.-28. JULI 1885. Dans le champ, l'écusson *cantonal bernois* (avec la même bonne volonté que pour la précédente) accosté de deux ✯ ; au-dessous, une banderolle sur laquelle : BERN.

Revers. Dans un cercle de grènetis, 22 étoiles (les 22 cantons) entourant l'*Helvetia* debout, regardant à droite, tenant dans sa main droite une *longue lance* et s'appuyant de la gauche sur l'écusson fédéral. Elle paraît être placée sur l'un de nos plus hauts sommets, d'où elle domine les autres, car le fond ne se compose que de montagnes.

Module, 33 millim.
Métal blanc.

—

7. *Médaille à bélière* avec petit ruban rouge ordinaire (de ? ? — vendue par le même individu que les précédentes).

Droit. Entourée d'un cercle de grènetis, la légende : EIDGENÖSSISCHES SCHÜTZENFEST. Dans le champ, une couronne de chêne, sur laquelle reposent deux carabines en sautoir ; sur le tout une cible divisée en 4 cercles et 4 parties égales.

Revers. Entourée d'un cercle de grènetis, une couronne de chêne au milieu de laquelle en deux lignes horizontales : BERN || 1885.

Module, 33 millim.
Métal blanc.

—

8. *Médaille sans bélière,* mais *percée* pour tenir une maille avec un ruban *rouge et blanc.*

Droit. Encore un *vieux* coin (de *Gebr. Hartwig à Offenbach s/M.)* que nous trouvons :

en 1863 sur une médaille du tir de Chaux-de-Fonds,
en 1872 » » de Zurich,
en 1874 » » de St-Gall,
en 1868 » de la fête féd. de chant à Soleure, etc.

Légende circulaire en très petits caractères : FREI SEIN WOLLEN WIE UNSERE VÄTER ES WAREN. Dans le champ, le serment du Grütli : *les trois Suisses* élevant leur main droite et regardant vers le ciel.

Revers. Une épaisse couronne de chêne sur laquelle se croisent, dans la partie supérieure et la partie inférieure, deux rubans. Dans le champ, en neuf lignes horizontales : ZUR || ERINNERUNG || AN DAS || EIDGENÖSSISCHE || SCHÜTZENFEST || IN || BERN || D. 19.-28 JULI || 1885.

Module, 44 millim.

Métal blanc.

— Nous ne croyons pas qu'il se soit vendu d'autres *médailles* pour le tir fédéral de Berne ; toutefois, nous serions reconnaissants aux personnes qui pourraient nous communiquer celles qui nous ont échappé, malgré toutes nos recherches. A. H.

Histoire monétaire de Lausanne.

(FRAGMENT).

Les deniers à la légende BEATA VIRGO.

1229 à 1231.

Le denier anonyme de Lausanne a conservé son type primitif, le temple carolingien, pendant une durée de trois à quatre siècles.

Cette remarquable persistance, dont on ne trouverait peut-être pas d'exemple ailleurs, subit pourtant une exception momentanée ; toutes les collections numismatiques possèdent au moins un exemplaire d'un denier classé dans la série lausannoise et qui diffère de tous les autres en ce qu'il porte, au lieu du temple carolingien et des légendes *Lausanna* ou *Civitas Lausannae,* l'effigie de la Vierge Marie et à l'entour les mots BEATA VIRGO.



Cette monnaie appartient-elle vraiment à la série épiscopale lausannoise et quelle place faut-il lui assigner ?

C'est cette double question que je me propose d'examiner ici.

Par le caractère de sa fabrique, elle est de la fin du douzième siècle, et mieux encore du commencement du treizième.

Quant au type, à ce type nouveau qui n'apparaît qu'un instant et que la Monnaie épiscopale a si promptement délaissé pour retourner au temple traditionnel, il ne messied assurément pas à la Ville de Lausanne « *dos et alodium beate Marie* » (Cartulaire de Laus. Reconnaissance de 1144 à 1231).

Et cependant certains collectionneurs de nos monnaies épiscopales paraissent en douter.

Ils n'admettent pas qu'après avoir accepté et surmonté les désavantages toujours inhérents à la modification d'un numéraire séculairement accrédité, on ait aussitôt changé d'avis pour revenir à l'ancien type [1].

De plus, ils estiment que, sans sortir du diocèse de Lausanne (la légende du revers SEDES LAVS. s'y oppose), il convient d'attribuer le denier *Beata Virgo* à quelque autre atelier que celui de l'évêché, et ils indiquent de préférence Neuchâtel dont l'église principale se trouve placée, comme celle de Lausanne, sous le vocable de Notre-Dame.

L'évêque Roger vendit, vers 1195, au comte Ulrich III de

---

[1] L'émission des deniers à la légende *Beata Virgo* a peu duré ; malgré quelques variétés de détail dans la gravure des coins, elle ne présente aucune de ces dégénérescences qui résultent toujours d'une longue fabrication. Loin de là, cette émission porte dans son ensemble un caractère d'homogénéité qui affirme un incident monétaire très passager.

Neuchâtel le droit de battre monnaie sur ses terres [1] ; les produits de cette fabrication qui dura vingt-six ou vingt-neuf années (de 1195 à 1221 ou peut-être même 1224), durent être nombreux et l'on n'en connait pourtant aucun spécimen. Qui s'oppose à ce que ce soit justement ce denier à la légende *Beata Virgo* ?

L'argumentation n'est guère probante ; il est facile d'y répondre.

Les monnaies d'Ulrich III nous sont encore inconnues, cela est vrai, mais en ceci l'atelier de Neuchâtel partage le sort de bien d'autres dont l'existence est aussi incontestée [2].

Des conditions de la vente faite par Roger à Ulrich III nous ne savons que le chiffre de la somme payée pour ce droit de monnaie, il n'existe aucun renseignement sur le type ou le titre des espèces à émettre.

Toutefois, il est permis de supposer que le comte de Neuchâtel fabriquant une monnaie nouvelle aura, dans l'intérêt même de cette émission, préféré la faire anonyme et au type du temple carolingien, usité non seulement à Lausanne mais aussi en Chablais et autres lieux encore plus voisins [3].

De là la lacune apparente dans la série monétaire de Neuchâtel. Les deniers d'Ulrich III nous passent sans doute fréquemment sous les yeux sans que nous puissions les différencier d'une foule d'autres à peu près semblables.

Est-il nécessaire d'ajouter que, dans tous les cas, Neuchâtel ne saurait revendiquer une monnaie portant les mots *Sedes Lausannae* qui affirment moins l'étendue territoriale du diocèse que le pouvoir épiscopal et son droit régalien.

Mais, en vérité, c'est accorder trop de temps et de valeur à

---

[1] Et non le droit de monnaie de l'évêché en totalité, ainsi que certains auteurs ont paru le comprendre.

[2] Les monnaies de Louis Ier de Neuchâtel (1343-1373) sont restées inconnues pendant près de trois siècles. Le premier des trois exemplaires retrouvés jusqu'ici a été publié en 1838 seulement.

[3] La monnaie d'Ulrich fut sûrement établie sur le pied de la livre viennoise de tout temps en faveur à Neuchâtel. Nous l'y voyons fonctionner exclusivement jusqu'en 1272, époque à laquelle l'évêque de Lausanne obtint de la comtesse Sybille que le denier lausannois circulerait dans ses terres, sans toutefois exclure l'emploi de la monnaie viennoise.

l'hypothèse qui précède et je ne m'y fusse pas arrêté sans l'espèce de persistance avec laquelle on l'a reproduite depuis quelque temps.

Je passe à une autre proposition, cette fois moins hardie, qui accepte pour Lausanne le denier *Beata Virgo* et considère son type comme une pieuse innovation tentée par un évêque dont l'exemple n'aura pas été suivi après lui. A l'appui de cette manière de voir, on rappelle qu'en 1216 Berthold décria *(quassavit)* la monnaie de son prédécesseur Roger et qu'en même temps il ordonnait la frappe de deniers d'une valeur intrinsèque plus faible encore.

Cette suppression de la monnaie de Roger n'aurait donc pas été motivée par la mauvaise qualité du titre ; quelle autre cause alléguer dès lors si ce n'est sa forme extérieure, son type, ce type insolite *Beata Virgo,* par exemple.

Eh bien, non ! la contradiction dans l'ordonnance de Berthold n'est qu'apparente ; ce qu'elle condamne, ce n'est pas la monnaie *édictée* par Roger et qui devait être à 397 millièmes de fin, mais bien celle que celui-ci avait *émise en réalité* et cela chaque jour à un titre de plus en plus bas. Cet affaiblissement de la monnaie est constaté ; il était arrivé à un tel degré que le chapitre de Lausanne en fit parvenir ses plaintes au pape. Une enquête fut ordonnée à ce sujet en 1198, mais Roger, tout en reconnaissant que sa monnaie était « *procul dubio diminuta,* » se prétendit maître de l'élever ou de l'abaisser à son gré et se refusa à tout arbitrage sur ce point. (Voyez Pièce justificative.)

Il faut donc renoncer à cette hypothèse comme à la précédente. Après avoir éliminé l'une et l'autre, deux mots suffiront pour établir le véritable caractère du denier à la légende *Beata Virgo.*

Il appartient à l'évêché de Lausanne ; *Sedes Lausannae* l'établit sans conteste.

Son titre, d'après des essais répétés, est à 365 millièmes de fin environ, c'est-à-dire légèrement inférieur à celui de la monnaie ordonnancée par l'évêque Berthold en 1216.

Le type, qui pour un moment s'éloigne de l'aspect habituel, indique, à n'en pas douter, une vacance du siége épiscopal ; la croix du revers, cantonnée du soleil et de la lune, énonce claire-

ment que le denier a été frappé dans cette circonstance par le Chapitre (1).

Enfin cette vacance ne peut être que celle qui eut lieu de 1229 à 1231, entre la mort de Guillaume d'Ecublens et l'installation de son successeur Boniface. Elle seule, par sa longue durée, s'accommode à l'émission monétaire si abondante et si variée dont il s'agit ici (2).

Conon d'Estavayer, l'auteur du Cartulaire de Lausanne, était à ce moment prévôt du Chapitre. Il n'est pas indifférent de pouvoir rattacher l'émission de la monnaie dont je viens de parler à ce nom si célèbre dans les annales de l'évêché.

PIÈCE JUSTIFICATIVE.

(Communication de M. l'abbé J. Gremaud.)

Une bulle du pape Innocent III, du 15 mai 1198, contient quelques détails sur des différends qui existaient entre l'évêque Roger, de Lausanne, et son chapitre, il y est rappelé que le chapitre fit parvenir des plaintes contre l'évêque au prédécesseur d'Innocent III (Célestin III, 1191-1198) et que ce dernier chargea l'évêque de Maurienne et les abbés de Bellevaux et de la Charité de juger la cause.

Ils se rendirent en effet à Lausanne, mais ils ne purent pas terminer le différend.

Parmi les objets qui furent traités se trouve le suivant : « Cumque præfati Cononici super monetæ diminutione et exactione » novi pedagii memoratum episcopum convenirent et peterent

---

(1) « In Sigillo (capituli) ex unà parte imaginis fuit scultus sol, ex alià luna..» (Cartulaire de Lausanne. Concordia super Sigillo, anno 1235.)

(2) Une autre vacance se produisit de juillet 1239 à mars 1240. Il est probable que le Chapitre usa pendant cet intervalle de son droit de battre monnaie et que cette fois encore ce fut au type *Beata Virgo*, soit avec les anciens coins de la vacance précédente, soit avec de nouveaux coins fidèlement copiés et qu'il nous est impossible de différencier entre eux.

Sur tous ces derniers les variétés de légendes sont assez nombreuses ; elles consistent principalement dans les formes suivantes : LAV, LAVS, LAVS', LAVSI, LAVSA', LAVSAI, LAVSAE, LAVSAN, etc., et dans les divers modes de cantonnement de la croix au revers.

» quod ab arbitris præceptum fuerat observari, respondit episcopus quod moneta erat procul dubio diminuta, nec licuit arbitris super hoc aliquid arbitrari cum tanquam domino monetæ licitum ei sit eam pro suo beneplacito minuere et augere et iste fuit unus de articulis in quibus emendationem arbitrii postulavit. »

Par sa bulle du 15 mai 1198, Innocent III confia la poursuite de ces affaires à l'archevêque de Tarentaise, à l'évêque d'Aoste et à l'abbé de Bonmont, mais le résultat de leur mission n'est pas connu. (Voir Baluze, Innocentii III epistolæ, I. 90.)

A. Morel Fatio.

Quelques renseignements intéressants
sur certaines médailles suisses.

(Suite.)

IV.

Or de l'Emme.

On a souvent parlé de pièces suisses frappées *en or de l'Emmenthal.*

A ce sujet, nous lisons ce qui suit dans les *Etrennes helvétiennes et patriotiques* de 1817, page 87 :

— « Vers le milieu du dernier siècle, on trouva beaucoup de » paillettes d'or dans la petite Emme : les Lucernois résolurent » d'en faire fabriquer des ducats, ayant d'un côté les armes de » leur canton avec ces mots VIDE OPES DOMUS MEÆ » *(Voyez les richesses de ma maison)* et portant au revers un » pêcheur d'or au bord d'un torrent et cette devise tirée de la » bible comme la précédente : AURUM EX SEPTENTRIONE » *(l'or vient du Septentrion)* mais il paraît qu'on se borna à en » faire le dessin, car ces pièces, annoncées et impatiemment » attendues par les amateurs de numismatique, n'ont point encore » paru. »

Nous croyons, en effet, que les ducats cités ci-dessus n'ont jamais été frappés, mais nous avons déjà, pour plusieurs pièces suisses d'or, rencontré cette observation : *or de l'Emmenthal.*

V.

Samuel Engel, de Berne.

Samuel Engel, ancien bailli d'Aarberg, puis d'Orbe et d'Echallens, si distingué par son savoir, par ses connaissances agronomiques et son zèle à les propager, vécut à Nyon (Vaud) de 1766 à 1772. Il avait introduit dans cette contrée la culture des pommes de terre, qui furent d'un grand secours pendant la disette des années 1770 et 1771. Avant son départ, la ville de Nyon voulut lui témoigner sa reconnaissance pour les services rendus. Elle lui envoya une députation qui le pria d'accepter une médaille d'or du poids de 20 ducats.

Haller nous en donne la description sous le N° 180, I, p. 108.

Il fait remarquer que cette médaille n'a pas été frappée, mais *gravée* par *Robin.*

Engel mourut le 26 mai 1784.

VI.

Décoration militaire de 1815.

Au sujet de cette médaille, citée dans notre N° 3 de l'année courante, nous trouvons un document nous informant qu'elle a été distribuée à *1850 militaires des XXII cantons.* Elle a été frappée à Berne par ordre de la Diète et distribuée par ses députés, le 12 octobre 1815, sur la place d'armes à Yverdon (Vaud), à tous les Suisses qui ont obéi à l'ordre de rappel et refusé, pour rester fidèles à leur serment, de trahir la cause de Louis XVIII.

VII.

Nous lisons dans le *Conservateur suisse,* V, p. 474, l'entrefilet suivant :

« Monsieur Eggenschwiller de Soleure, élève du célèbre
» sculpteur de Joux, a remporté en 1804 le grand prix de sculp-
» ture à Paris, et a été nommé Pensionnaire de l'Académie fran-
» çaise de Rome. Cet artiste étant revenu peu de temps après
» dans sa ville natale, lui a fait hommage du *bas-relief* qui lui a
» procuré ce prix, et cette superbe pièce a été placée à l'hôtel-de-
» ville. Les principaux magistrats lui ont donné un dîner au nom

» de l'état, et au sortir du repas, son excellence l'avoyer régnant
» lui a remis une très-belle médaille en or, aux armes du *canton*
» *de Soleure,* frappée à son honneur, comme une marque de
» l'estime et de la reconnaissance de ses concitoyens. »

Il serait intéressant que l'un de nos collègues puisse nous donner la description de cette médaille probablement unique, nous dire ce qu'elle est devenue et si possible nous en communiquer une empreinte, afin de pouvoir la reproduire dans le *Bulletin.*

(A suivre.)

Chronique.

Une pièce unique. — Notre collègue M. Charles Reyff-Moppert, à Berne, a bien voulu nous communiquer une médaille inédite, dont il a pu se procurer les *deux seuls exemplaires* qui aient été frappés. Cette médaille avait, paraît-il, été destinée à être offerte par les Autorités françaises aux Autorités suisses après l'internement de 1871, mais une erreur héraldique s'étant glissée dans le sujet du droit, la frappe en aurait été suspendue immédiatement.

Essayons néanmoins d'en donner la description.

Droit. Légende circulaire : HELVETIÆ — HOSPITI. Dans le champ, deux personnages debout, se donnant la main devant une borne-frontière surmontée de la tête de Janus et sur laquelle se lisent les mots HELVETIÆ || FINES. Celui de droite représente un ancien guerrier gaulois dépouillé de ses vêtements, tenant la main gauche sur sa poitrine, tandis qu'il presse de la droite la main droite de l'*Helvetia* (dont le costume est un peu *bernois ?).* A leurs pieds une corne d'abondance d'où sortent toute espèce de fruits. A droite, derrière le guerrier, un bouclier rond, cachant à demi différentes armes ; au milieu du bouclier le mot GAL.... ; à gauche, derrière l'*Helvetia* deux montagnes contre lesquelles est appuyé un écusson soi-disant *fédéral,* mais qui, par suite de

l'erreur commise par le graveur, se trouve être celui d'une *famille française (!)*

A l'exergue : A. BORREL.

Le tout est entouré d'un cercle de grènetis.

Revers. Entourée d'un cercle de grènetis une couronne de chêne au milieu de laquelle IER FÉVRIER || 1871 || —

La partie inférieure du champ était réservée pour la gravure des noms.

Module, 0,70 millim.

L'un des exemplaires est en *argent* et pèse 186 grammes.

H.

Die Medaillen auf der Genfer Reformationsfest. — Eine grössere Denkmedaille auf das 350jährige Reformationsjubiläum durfte natürlich nicht fehlen und es wurde für die Zeichnung seiner Zeit sogar eine Konkurrenz ausgeschrieben und das Projekt von Ed. Lossier angenommen. Die Medaille hat einen Durchmesser von 60 millim. gleich derjenigen von 1835. Das *Avers,* von Hugues Bovy gravirt, stellt in der Mitte die Geneva mit der Mauerkrone, Panzerhemd und überworfenem Faltenkleid dar, den rechten Fuss auf der Inful, mit der linken Hand auf den Genferschild sich stützend und mit der rechten auf die von Calvin ihm hingehaltene Bibel weisend ; rechts von ihr zeigt Viret, in der linken ein Buch haltend, mit der rechten Hand gegen den Himmel. Hinter Calvin und der Geneva steht Farel betrachtend. Den Hintergrund füllen die 3 Thürme der St. Peterskirche und die Makkabäerkapelle ; unten die Jahrzahlen 1535-1885. Auf dem *Revers,* von C.-J. Richard gravirt, steht in der Mitte der Lebensbaum, an dessen Stamm rechts und links die Genferschilde, der gegenwärtige und derjenige der Calvin'schen Kirche (IHS von Strahlen und Flammen umgeben) lehnen ; die Aeste halten über den letztern in der Mitte eine offene Bibel. Das Gezweige umschlingt ein Band mit der Genfer-Devise in vertiefter Schrift : *Post tenebras lux.* Ringsum die Legende : * 350e ANNIVERSAIRE DE LA RÉFORMATION A GENÈVE * AOUT MDCCCLXXXV * Von dieser Medaille wurden 55 Stück à 50

Fr. auf Souscription hin in Silber geprägt; die bronzenen sind à 10 Fr. erhältlich. Die Ausführung ist ein durchaus vollkommene und gereicht den Küstlern zur Ehre. Zur Austheilung an die protestantischen Schuljugend wurde in 6000 Exemplaren eine kleine, nur 34 millim. D. haltende Medaille geprägt mit dem gleichen *Avers* derjenigen von 1835, nämlich: Eine offene Bibel, über welcher die Buchstaben IHS *(Jesus hominem salvator)* im Strahlenkranz stehen, ringsum die Devise: *Post tenebras lux.* *Revers:* 350e || ANNIVERSAIRE || DE LA || RÉFORMATION || GENÈVE || 23 AOUT || 1885. J. SANDMEIER.

Quelques médailles de pacotille.

1. *Rassemblement de troupes, Grisons 1884.*

Droit. Trois artilleurs debout aux côtés d'une pièce de canon braquée à droite. Devant celle-ci, une pyramide de boulets.

Revers. En cercle: ERINNERUNG AN DEN TRUPPEN-ZUSAMMENZUG, puis, en sens contraire * SEPT. 1884 * Dans le champ, en cinq lignes horizontales: DER || VIII DIVISION || IM KANTON || GRAUBÜNDEN || ❧

Module, 33 millim.

Métal blanc; à bélière.

Médaille frappée, croyons-nous, par *W. Mayer,* à Stuttgart.

2. *Fête fédérale des sous-officiers à Fribourg (Suisse).*

Droit. Trois militaires debout et de face: celui du milieu représente un officier, à en croire le sabre dont il est armé, tandis que les deux autres portent le fusil, celui de droite au repos, l'autre en parade.

De chaque côté un arbrisseau.

Revers. Dans un cercle de grènetis, légende circulaire: FÊTE FÉDÉRALE DES SOUS-OFFICIERS, puis, en sens contraire: ★ 18. 19. ET 20. JULI *(sic)* 1885 ✶ Dans le champ, l'écusson cantonal, au-dessous duquel en ligne horizontale: A FREYBURG *(sic).*

Module, 33 millim.

Métal blanc.

Même observation quant à l'*auteur!*

3. *Fête cantonale de gymnastique à Nyon (Vaud).*

Droit. Une couronne de chêne au milieu de laquelle les insignes des gymnastes (quatre F adossés formant croix et signifiant la devise : *Frisch, froh, frei, fromm).*

Revers : Dans un cercle de grènetis : FÊTE CANTONALE DE GYMNASTIQUE, puis en sens contraire ✠ LE 3. 4. 5. JUIL. 1885 A NYON ✠ Dans le champ, l'écusson cantonal vaudois, au-dessous duquel : VAUDOIS (?)

Module, 33 millim.

Métal blanc.

Même observation quant à l'*auteur !*

L'ordre de l'Ours en Suisse.

Frédéric II (d'Autriche) avait de grandes obligations envers l'abbaye de St-Gall et la noblesse des environs, pour avoir vigoureusement appuyé ses prétentions au trône impérial, après la déposition d'Othon IV.

En 1213, étant venu à St-Gall avec une nombreuse suite de princes et de seigneurs, il céda à l'abbaye quelques terres et lui accorda divers priviléges.

Il y fonda, en outre, un ordre militaire qui porta primitivement la dénomination d'*ordre de l'ours,* parce qu'il avait été institué en l'honneur de St-Urs, l'un des martyrs de la légion thébéenne, patron de Soleure, et qu'il avait pour décoration : *un collier d'or d'où pendait un ours émaillé de noir,* en tout semblable à celui que l'abbaye et la Ville portaient sur leurs écussons.

L'empereur fit une promotion de cet ordre *au lieu même de son établissement* et en décora l'abbé de St-Gall et plusieurs seigneurs, tant séculiers qu'ecclésiastiques, des contrées voisines. En vertu de la bulle d'institution, l'abbé de St-Gall était le *grand-maître de l'ordre de l'ours* et avait seul le droit de le conférer.

Tous les *chevaliers* devaient, chaque année, se trouver réunis à son abbaye, le 16 octobre, jour de St-Gall son patron, et y tenir

un *Chapitre spécial.* Les nouveaux chevaliers y recevaient le collier de l'ordre et prêtaient serment de *défendre l'Eglise contre les infidèles.*

Cet ordre subsista environ deux siècles ; mais quant la noblesse, attachée à la *Maison d'Autriche,* se fut éteinte, en Suisse, ou qu'elle en eut été chassée par les cantons devenus républicains, cet ordre fut entièrement oublié et l'on n'en parle que pour conserver le souvenir de son institution peu connue même dans notre Histoire nationale du moyen-âge ([1]).

— Ce souvenir d'un *ordre militaire* en Suisse, ordre que nous ne croyons pas avoir été unique, engagera peut-être l'auteur des *médailles militaires suisses,* publiées dans notre N° 3 de 1885, à faire des recherches sur ce qui concerne ces distinctions antérieurement au XIXe siècle ; nous sommes persuadés que ce nouvel article, contenant beaucoup de choses inédites, serait la bienvenue auprès de tous nos lecteurs. H.

Les tiers de sols ou triens mérovingiens et leur valeur numismatique actuelle.

Une vive discussion s'étant engagée entre deux amateurs relativement à la valeur numismatique des triens mérovingiens, on m'a demandé mon opinion. Cette question n'étant pas étrangère à la numismatique suisse, puisque nous possédons des triens mérovingiens pour *Genève, Lausanne, Sion* et plusieurs localités de la Suisse orientale, je publie ma réponse qui pourrait intéresser d'autres collectionneurs.

Cher Monsieur !

Vous me priez de vous renseigner sur la valeur des triens mérovingiens. C'est une question dont la réponse serait sujette à être controversée. Ne me croyant pas autorisé à la résoudre de manière à satisfaire tout le monde, je me bornerai à vous indiquer les prix qui ont été obtenus principalement dans les enchères de

---

([1]) Pour terminer ce petit entrefilet, que nous lisons dans les *Etrennes helvétiennes* de 1806 et qui a été reproduit dans le *Conservateur suisse,* VII, page 272, disons que le cordon qui orne l'écusson de Béda, abbé de St-Gall, sur les *dernières* monnaies de l'abbaye, est celui de l'*Ordre de l'Annonciation.*

Paris depuis quelques années, vous laissant libre d'en tirer les conclusions qui vous paraîtront convenables.

Voici donc ma liste :

Bordeaux.	Catalogue	Rousseau	n°	205,	fr.	250»—
Clermont-Ferrand.	»	»	»	220,	»	120»—
»	»	»	»	263,	»	300»—
Orléans.	»	Gosselin	»	1538,	»	1,471»—
»	»	»	»	1539,	»	241»50
»	»	»	»	1540,	»	293»—
Amiens.	Catalogue	Cte de L'Espine	»	695,	»	235»—
Cologne.	»	»	»	701,	»	200»—
Lausanne.	»	»	»	705,	»	355»—
Soissons.	»	»	»	711,	»	166»—
Sion.	Collection	Dassy	»	206,	»	145»—
»	»	Graffenried	»	619,	»	190»—
»	»	»	»	620,	»	210»—
»	»	Trachsel, opuscule	»	2,	»	250»—
»	»	» »	n°	1, vaut	»	600»—

Ce qui a été fait n'est plus sujet à la réfutation.

Pour ce qui concerne les triens ordinaires les amateurs savent qu'ils ne dépassent guère la limite de 20 à 30 francs.

Lausanne, le 21 septembre 1885. C.-F. Trachsel, Dr.

Bibliographie.

Bractéates. — On connaît la richesse et la beauté artistique des bractéates allemandes sur lesquelles M. Schlumberger à Paris a publié un fort beau volume illustré de quelques dessins des plus intéressantes piéces. Cet ouvrage ne fait cependant qu'effleurer le sujet. Un jeune numismate de Vienne vient de faire paraître le premier numéro d'un journal numismatique, destiné spécialement à enregistrer tout ce qui a rapport à cette branche de la numismatique.

Cette première livraison de 30 pages de texte est illustrée de quelques bractéates connues, telles que celles de *Jaksa de Köpnic* et *Jacza de Copnic* et quelques-autres inédites.

La planche est gravée sur pierre avec une grande perfection. Le papier et l'impression ne laissent rien à désirer. Le titre du nouveau journal est : « *Archiv fur Bracteatenkunde,* herausgegeben von Rudolf von Höfken. Wien, Selbstverlag des Herausgebers. » Adresse : Währing, Feldgasse, 35, Wien.

Lausanne, le 24 août 1885. C.-F. TRACHSEL Dr.

Litteratur. — *Sammler* machen wir auf eine Zeitschrift aufmerksam, die im April dieses Jahres einen neuen Jahrgang begonnen u. nunmehr von Prof. Jos. Kürschner in Stuttgart redigirt und herausgegeben wird. Es ist « **Der Sammler,** » ein monatlich zweimal erscheinendes Blatt, das spec. die Interessen der Sammler vertreten soll. Neben den andern Sammelgebieten wird auch die Numismatik gepflegt und werden durch Annoncen Sammler und Händler mit einander bekannt gemacht. Als Münzhändler sind u. a. vertreten : Zschiescqe und Köder, Leipzig ; M. Isenstein und C°, New-York ; A. Weil, Berlin C, u. a. Neben einschlägigen Litteratur- und Fundnachrichten finden wir Artikel über die « Rübenthaler, » über das Abgiessen von Münzen, « Grieschische Königliche und Autonommünzen der Städte der Nordküste des Schwarzen Meeres und Münzen der König von Pontos, » Einige Merkzeichen zum Erkennen echter von falschen Münzen » u. s. v.

F.

Les monnaies gauloises divisées. — Sous ce titre, M. R. Forrer, rédacteur de l'*Antiqua,* publie, dans le N° 10 de ce journal (1885), un article fort curieux sur les fragments de monnaies gauloises et gallo-romaines trouvées aux stations de la Tène et du Pont de Thielle. Cet intéressant travail est accompagné de deux planches montrant les principales monnaies.

Nous ne pouvons reproduire ici toutes les données de l'auteur, mais nous engageons vivement nos lecteurs à les lire en entier. En général, les pièces *gauloises* paraissent avoir été simplement *brisées ;* peu d'exemplaires portent des traces que l'on puisse admettre comme coupures ; pour les gallo-romaines, au contraire, le plus grand nombre porte des traces évidentes de coupures.

L'auteur cite, entre autres, le passage d'une lettre qu'il a reçue de notre collègue M. le Dr *Ed. de Fellenberg ;* celui-ci constate qu'une trouvaille identique a été faite près de *Engemeistergut,* sur la route de Reichenbach. Cette découverte ne comprend toutefois que des monnaies *gallo-romaines.*

Quelle est la vraie signification de cette division de monnaies ? Faut-il la considérer comme ayant pour but la destruction de monnaies usées (car ces fragments sont à peu près tous frustes) ou bien faut-il au contraire l'envisager comme devant procurer de plus grandes facilités dans les échanges de cette époque ? M. de Fellenberg appuie cette dernière supposition.

Revue belge de numismatique. 1re et 2de livraisons, 1885.

Alph. de Schodt. Apollon sur les monnaies de César-Auguste.

G. Cumont. Florin d'or de Guillaume Ier, comte de Namur (1337-1391). — Un triens mérovingien frappé à Maestricht.

Th.-M. Roest. Monnaies portugaises qui font partie du cabinet de l'université de Leyde.

H. Schuermans. Les médailles en verre d'Altare.

Cte de Marsy. Médailles frappées pour l'hommage féodal de la ville de Bourges aux marquis de Châteauneuf.

Ch. Cocheteux. De l'enchaînement des systèmes monétaires romains, mérovingiens, carlovingiens, considérés principalement au point de vue de la règlementation de la taille (quatrième article).

Bon de Chestret. Les contrefaçons de Grousveld et de Reckheim, à propos du procès d'un faux monnayeur.

J. Rouyer. Patron monétaire de la courte ou double mite de Marie de Bourgogne, comtesse de Flandre.

P.-J. van Dijk van Matenesse. Quelques jetons curieux ou inédits.

Alph. de Schodt. Méreaux du chapitre de l'église de St. Aubin à Namur.

G. Vallier. Une médaille historique d'Henri IV et un jeton de la comtesse de la Marche.

—

Annuaire de la société française de numismatique et d'archéologie. T. IX, 1885.

PREMIER TRIMESTRE.

I. Falchi. Vetulonia et ses monnaies confrontées avec les monnaies de Populania et de Rome.

A. de Belfort. Recherche des monnaies impériales romaines non décrites dans l'ouvrage de H. Cohen.

E. Caron. Lettre au R. P. Delattre, à Saint-Louis de Carthage.

Ch. Peez. Aureus de Licinius père.

Serrure. Monnaie gauloise inédite du chef Adra.

P. A. Sou d'or de Louis le débonnaire.

J. Colin. L'atelier monétaire de Stenay et les doubles lorrains.

Hans Hildebrandt. Une médaille de Nicolas Keder.

DEUXIÈME TRIMESTRE.

Revillout. Première lettre à M. F. Lenormant sur les monnaies égyptiennes.

E. Caron. A propos de deux deniers du Xe et XIe siècle, publiés par M. Dannenberg dans la *Zeitschrift für Numismatik.*

H. Sauvaire. Lettre à M. le président de la Société de numismatique sur deux derhams hamdanites inédits.

TROISIÈME TRIMESTRE.

A. de Belfort. Recherches des monnaies impériales romaines non décrites dans l'ouvrage de H. Cohen.

L. Sudre. Concours ouvert en 1791 pour le type des monnaies françaises et la place de graveur général des monnaies.

A. Changarnier. Numismatique gauloise. — Description de quelques raretés de la collection A. Changarnier.

Vte de Ponton d'Amécourt. Monnaies de l'école palatine.

G. Vallier et *de Ponton d'Amécourt.* Un nouveau tiers de sol d'Aire (Landes).

L. Blancard. Enquêtes et convention monétaires au XIVe siècle.

L. Blancard. Sur les chiffres romains XX ou K et XXI des monnaies impériales du IIIe siècle.

—

Numismatische Zeitschrift, herausgegeben von der numismatischen Gesellschaft in Wien. Band XVII (Jahrgang 1885).

K.-B. Hofmann. Beiträge zur Geschichte antiker Legirungen.

Dr. Friedr. Kenner. Programm-Münzen römischer Kaiser.

C. Domanig. Einige Babenberger Münzen in der Münz-Sammlung des a. h. Kaiserhauses.

R. v. Höfken. Zur Bracteatenkunde.

Dr. v. Raimann. Der Münzfund von Sallingberg.

H. Dannenberg. Nachträge zu früheren Aufsätzen.

Dr. Alex. R. v. Pawlowski. Zwei Vorträge über Nachahmungen und Nachfälschungen von Münztypen.

Joh. Newald. Das Münzwesen unter Kaiser Maximilian I., Rudolph II. und Mathias.

Adolph Mayer. Albrecht von Wallenstein (Waldstein) und seine Münzen.

Miscelle: *Dr. Ladisl. Réthy.* Noch einmal die Carolus und Ludovicus-Florene. — Literatur.

Les numismatistes qui connaîtraient des pièces romaines impériales, non décrites dans l'ouvrage d'Henri Cohen, sont instamment priés de nous en envoyer la description, en ayant soin d'indiquer le musée ou la collection particulière où se trouvent les pièces décrites.

Hiemit meinen Freunden und Bekannten zur Nachricht, dass ich mich entschlossen habe, meine seit 20 Jahren sorgfältig und mit vielen Opfern gepflegte Sammlung kleiner Münzen bis zum halben Thaler von ganz Europa abzugeben und mein Sammelgebiet auf Münzen meines Vaterlandes zu beschränken.

Demgemäss lasse ich die ganze Sammlung in Kurzem, durch Herrn Dr Eugen Merzbacher in München zur Versteigerung bringen.

Prag, im September 1885. **W. Trinks.**

München, 1. October 1885.

P. P.

Um vielfach an mich ergangenen Anfragen zu begegnen, beehre ich mich ergebenst mitzutheilen, dass ich die verschiedenen in jüngster Zeit theils käuflich, theils zur Katalogisirung und öffentlichen Versteigerung übernommenen Sammlungen der Herren **Bauer** in Irlbach, **C....** in M...., **Trinks** in Prag und andere, enthaltend: Münzen und Medaillen von **Dänemark, Holstein, Schaumburg, Oldenburg, Schweden,** den **Hansestädten, Braunschweig, Hannover, Mecklenburg** und den dazu gehörigen Städten, Bisthümern, kleineren Fürsten und Privatpersonen, sowie eine Sammlung **Schützen-** und **Jagd-**Medaillen und Zeichen, eine Specialsammlung von Münzen der Stadt und des Bisthums **Regensburg,** der Dogen von **Venedig** und **süddeutschen Städten** gegenwärtig zu beschreiben befleissigt bin.

Voraussichtlich werden dieselben in zwei getrennten Partien unmittelbar hintereinander gegen Mitte December ds. Js. oder kurz nachher hierselbst, unter meiner persönlichen Leitung zur Versteigerung gelangen.

Diejenigen Herren Sammler, welche sich für die Kataloge interessiren, bitte ich, mich dies schon jetzt wissen zu lassen, da ich sonst für die richtige und prompte Zustellung nicht einstehen kann.

Hochachtungsvoll

Dr. Eugen Merzbacher.

Imprimerie Ant. HENSELER, Fribourg (Suisse).

IVme Année. 1885. No 9.

BULLETIN

DE LA

Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé **gratuitement** à tous les **membres actifs** de la Société : pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à **sept** francs ; étranger, port en sus.

Adresser tout ce qui concerne la rédaction du Bulletin à M. le professeur **J. Gremaud,** Président de la S. S. N., **Fribourg** (Suisse), et les réclamations au Secrétaire, M. **Ant. Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg.**

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen **Activ-Mitgliedern gratis** zugesandt ; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf **sieben** Fr. jährlich festgesetzt ; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Alle Arbeiten und Anzeigen sind an den Präsident der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. **J. Gremaud,** Professor in **Freiburg** (Schweiz), die Reclamationen an Hrn. **Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg** zu adressiren.

Classement des thalers de Genève non datés.





Parmi les monnaies sans millésime frappées à Genève au XVIe siècle, on connaît un assez grand nombre de thalers, dont le type est uniforme. Plusieurs numismatistes les avaient attribués à Henri Goulaz, maître de Monnaie, qui devait les avoir émis de 1542 à 1550.

Aujourd'hui, et pour des motifs que je vais exposer, on doit reconnaître qu'ils sont plus modernes.

Voici d'abord leur description :

✣ GENEVA ✣ CIVITAS ✣

Les armes de la ville, dans un cercle, surmontées d'un soleil, au centre duquel se trouve IHS

Rev. ✣ POST ✱ TENEBRAS · LVX ✱ G ✣

Aigle éployé et couronné.

Poids, 28 gram. 25. — Musée de Genève.

Voir la gravure ci-dessus (1).

Les thalers frappés à Genève de 1557 à 1567 présentent au droit le cimier impérial, qui se voit également sur la plupart des monnaies de cette époque, écus d'or, testons, sols, etc. On ne connaît en somme aucune pièce de la première moitié du XVIe siècle où les armes de la ville soient surmontées du soleil comme cimier. Pourquoi le thaler ferait-il exception et comment admettre que de 1542 à 1550 on eût adopté pour cette espèce le cimier-soleil pour l'abandonner de 1557 à 1567 et le reprendre à la fin du siècle ? Pour qui connaît la succession des types dans l'atelier genevois il y a là une impossibilité.

En outre, les ordonnances monétaires antérieures à 1554 ne mentionnent pas le thaler. Il ne paraît avoir été régulièrement émis qu'à partir de 1557.

Mais, voici un argument plus décisif encore. Lorsque, en 1722, il fut de nouveau question, à Genève, de frapper des thalers, qu'on appela des écus, le Conseil délibéra sur le coin de leur revers, « les uns trouvant à propos d'y mettre un soleil, comme il est à ceux qu'on battit en 1562, et les autres l'aigle impérial qui est à ceux qui ont été frappés depuis. »

Il est difficile d'être plus net. L'aigle éployé a succédé au soleil, sur le revers des thalers, et, dès lors, le soleil a pris la place de l'aigle éployé, comme cimier des armes de Genève. Cette transformation a dû s'opérer à partir de 1567, dernière année où le type de 1561 ait été maintenu.

Il nous reste à examiner à quel maître de Monnaie peut convenir la marque G et à quelle époque exacte les thalers sans millésime furent frappés.

Les maîtres de Monnaie de la seconde moitié du XVIe siècle, qui ont fonctionné à Genève et dont le nom commence par la lettre G sont Charles Goulaz et Jean Gringalet.

Charles Goulaz, nommé le 29 juillet 1557, résillia ces fonc-

---

(1) Je ne décrirai pas ici les variantes que l'on remarque sur d'autres exemplaires de ce thaler. Elles ne modifient pas le type général et sont sans importance dans l'argumentation qui va suivre.

tions le 19 octobre 1559. Nommé de nouveau le 28 janvier 1564, il conserva la direction de l'atelier jusqu'au 24 février 1581. Quant à Jean Gringalet, il fut maître de Monnaie, pendant le XVIe siècle, du commencement de 1593 au 25 septembre 1601.

Il est peu probable que, durant sa première maîtrise, Charles Goulaz ait frappé des thalers. Ceux de 1557 ont été signés par André Emblerd. Je rappelle que jusqu'en 1567 ils présentent au droit le cimier impérial.

On doit pareillement écarter Jean Gringalet, qui signait 𝕲 ou 𝔊 et non pas G. Il reste donc la seconde maîtrise de Charles Goulaz et plus spécialement la période de 1572 à 1578, durant laquelle les thalers sans millésime doivent avoir été émis.

Les Registres de la Monnaie nous apprennent que, durant ces sept années, on mit en œuvre 6374 marcs de thalers, soit environ 56,000 pièces. Comment admettre que d'aussi fortes émissions aient totalement disparu, alors que celle de 1561 ne comprenant que 153 pièces et celle de 1590 en comprenant 285 sont encore représentées aujourd'hui par plusieurs exemplaires ? Or, comme nous ne connaissons aucun thaler daté, de 1568 à 1588, on doit en conclure que ceux qui ont été frappés en si grand nombre durant cette période sont dépourvus de millésime.

Nous lisons en date du 13 février 1572 dans le Registre du Conseil : « Etant vue la forme des thalers que le maistre de Monnoie prétend battre, icelle a été approuvée, et ordonné qu'on en batte tant qu'on pourra. »

Il est bien probable que depuis 1567 cette fabrication avait été interrompue, et, lorsqu'elle fut reprise, à la date ci-dessus, ce fut assurément au nouveau type, dont le droit portait le soleil en guise de cimier des armes de la Ville et le revers l'aigle d'Empire. Ce type, dès lors immobilisé, subsista jusqu'en 1659, dernière année de ce monnayage pour le XVIIe siècle.

Nous ignorons les motifs qui engagèrent le Conseil à supprimer le millésime des thalers de 1572 à 1578. Quant à leur titre et leur taille, ils nous sont révélés d'une façon indirecte.

En 1722, lors de l'émission des écus d'argent, à laquelle on allait travailler, le rapporteur de la Chambre des Comptes dit au Conseil, à propos des anciens thalers : « ...... enfin, il s'en trouve

sans millésime, au titre de 10 den. 6 gram., semblables à ceux d'aujourd'hui, mais un peu plus forts en taille, savoir de 8 3/4 [1] au marc. » D'après les Registres de la Monnaie, on fit 10 marcs de thalers en 1572 ; 20 m. en 1574 ; 339 m. en 1575 ; 1320 m. en 1576 ; 2525 m. en 1577 et 2160 m. en 1578.

Malgré l'abondance de ces émissions, le thaler sans date de Genève est devenu rare.

EUG. DEMOLE.

Un talisman.

Il y a une quinzaine d'années qu'un de mes amis ramassait, en gravissant la Dôle, la médaille et son coin, dont j'ai l'intention d'entretenir nos lecteurs. Quoique cette trouvaille n'ait point de caractère national, elle me semble justement mériter l'attention, vu l'endroit d'origine et surtout sa rareté. Cette mystérieuse médaille est probablement unique ; en tous cas, aucun des connaisseurs qui l'ont vue ne connaît une seconde pièce pareille. Elle est en or pur, d'une couleur jaune mat, pèse 5,6 grammes et mesure 37 millimètres de diamètre. Au lieu d'une description détaillée, j'en donne une figure exacte (voir planche VI).

Comme on le remarque à l'exécution fort irrégulière des inscriptions imparfaites et à l'envers, le fabricant ne pouvait guère se vanter du titre d'artiste. Mais ceci prouve précisément en faveur du caractère mystérieux de la pièce, qui a dû être tenue secrète comme porte-bonheur ou talisman. Du reste, l'inscription nous mettra sur les traces de l'usage. Appelons le côté où se trouve le soleil la face, nous y lisons :

Un ambe
Un terne
Un quaterne.

Le revers montre l'inscription suivante :

EL ToT
Ymandre

---

[1] Cette taille est, plus exactement, de 8 8/5 au marc, d'après le poids des exemplaires à fleur de coin que j'ai eus entre les mains.

Un Talisman

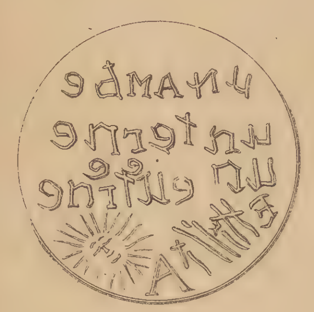


fig. 1

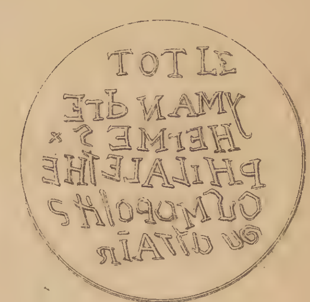


fig. 2.

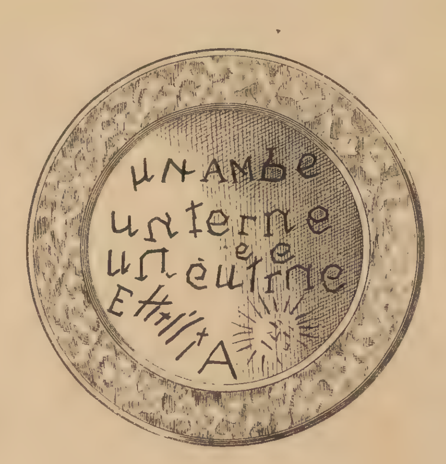


fig 3

Hermes
PHilalethe ou PHilatethe
Cosmopolite
Quatrain.

A ce sujet, je me suis adressé à M. le Dr E. Demole, conservateur du Cabinet des Médailles de Genève, qui m'a fort obligeamment donné les renseignements suivants :

Monsieur et très honoré collègue,

Vous me communiquez une intéressante pièce en or, portant d'étranges inscriptions, et vous me demandez mon avis sur le sens de celles-ci, ainsi que sur le rôle que devait jouer ce petit monument.

Voici le peu que je puis vous dire sur ce sujet. Un *ambe,* un *terne,* un *quaterne* sont des expressions usitées au jeu de la loterie et à d'autres jeux encore.

Ettilia me paraît obscur. On pourrait lire *Eltilia,* mais le tilleul, *tilia,* n'a pas que je sache de signification hermétique.

Peut-être avons-nous ici un adjectif provenant de Τέλειος, entier, parfait, uni à l'article *El ?* Le mariage de l'arabe au grec, le tout plus ou moins estropié et écrit en caractères latins n'est pas rare en alchimie. L'adjectif entier ou parfait se rapporterait alors au petit astre qui occupe le bas de la médaille et qui représente soit une constellation, soit le soleil. On sait assez le rôle que jouaient les astres chez les enfants d'Hermès. — Le soleil aurait ici un sens particulier. On lit, en effet, quelque part, dans les ouvrages d'Albert-le-Grand, *qu'il donne bonne espérance de profit, de bonheur et les héritages.*

Le revers de votre médaille est occupé par six mots, dont plusieurs ont un sens précis. *Tot,* mis ici pour *Thoth,* est un des dieux de l'ancienne Egypte. Il présidait à la parole, à l'écriture, aux sciences et aux arts. On lui attribuait toutes les inventions. L'article *Al* qui le précède est probablement destiné à donner à ce nom une tournure arabe et mystérieuse. *Ymandre* m'est inconnu, soit comme personnage, soit comme objet. Les Musulmans donnaient dans l'origine le nom d'*Iman* ou *Imam* au chef suprême de leur religion. *Ymandre* en proviendrait-il ?

Hermès, personnage fabuleux et patron des alchimistes, était le *Mercure* des Grecs. Sous le nom de *Hermès trismégiste* (Mercure trois fois grand), ils voyaient le dieu Thoth de l'ancienne Egypte, qu'ils regardaient comme le Père des Arts, des Sciences et plus spécialement des sciences occultes.

Philatèthe (¹) me paraît se rattacher à *phylactère,* qui, en français, veut dire *amulette,* ou provenir de *philatère,* qui, en vieux français, signifiait *reliquaire.* — *Cosmopolite* est le nom qui convient à un citoyen de l'univers. Il se disait autrefois, je pense, de celui qui avait la science universelle, le secret du Grand'œuvre. Je possède un livre, imprimé à Paris en 1723, intitulé : *Les Œuvres du Cosmopolite divisez en trois Traitez,* etc., où l'on enseigne à transmuter les métaux vulgaires en métaux précieux.

Quant à *Quatrain,* je ne lui connais pas d'autre sens que celui qui est usuel.

Vous le voyez, Monsieur, mon bagage hermétique est fort léger et je reste dans l'indécision au sujet de plusieurs mots. — Tout au moins, serais-je plus affirmatif quand il s'agira de donner un nom à votre mystérieuse médaille. Ainsi que vous l'avez sans doute pensé, c'est un talisman, probablement destiné à porter bonheur au jeu. Les attributs du droit laissant peu de doute à cet égard.

Trouvé sur le territoire suisse, à quelque distance du village de St-Cergues, ce talisman a un certain intérêt pour la numismatique de notre pays et je ne puis que vous remercier de me l'avoir fait connaître.

Veuillez agréer, etc.

Genève, le 15 octobre 1885. *(Signé)* Eug. DEMOLE.

Relativement au mot *Quatrain,* j'ajouterai, d'après un renseignement de M. A. Jnwyler, qu'il y a une monnaie papale, dont 5 = 1 bajocco qui s'appelle quattrino. La ville de Naples frappait une petite pièce du même nom, dont 3 = 1 grano. D'autres villes en Italie, p. ex. Rome, Ferrare, Bologne, Ravenne, Gubbio, Lucca, Milan, Mantoue, possédaient de petites monnaies qui, d'un

---

(¹) Avant Hermes et Philatèthe, on peut lire un H et un P. La présence de ces deux lettres est due à une inadvertance du graveur, qui s'est repris à deux fois pour tracer ces noms.

côté, portaient l'armoirie de la ville et, de l'autre, l'inscription : *Un Quattrino.* Au figuré, l'Italien entend sous « *quatrini* » argent et richesse, d'où vient le proverbe : « *A quattrino a quatrino si fa'l soldo,* » en traduction libre : « Beaucoup de petits poissons font aussi un repas. »

Ajoutons encore un mot sur le coin en fer (fig. 3).

Il est large de 38 mill. et entouré encore de la virole, probablement solidifiée par la rouille et formant un bord large de 5 mm. La hauteur du tout est de 0,025 mètre. On remarque sur le bout opposé à la gravure des traces de coups très forts, ce qui vient de la frappe des médailles. Il est à regretter que la seconde partie de la gravure n'ait pas été trouvée.

B. Reber.

Chronique.

Le Conseil fédéral a décidé qu'il sera frappé, en 1886, 250 mille pièces d'or de 20 fr., un million de pièces de 2 fr., un million de 1 fr. ; valeur totale : 8 millions.

Münzenfund. — Letztverflossenen Sommer (1885) wurden am Rosenberg bei St-Gallen ca 400 Stück sehr schön erhaltene Bracteaten ausgegraben unter denen die 4 nachfolgend beschriebenen Typen vertretten sind :

1. *Bistum Constanz.* Rund, mit Perlenkreis. Brustbild des Bischofs mit der zweigespitzten Insula bedekt, einer Perlenkette über der Brust und in jeder Hand einen mit der Krümmung nach aussen gekehrten Bischofsstab haltend. — Abgebildet in : Dr H. Meyer. Die Bracteaten der Schweiz. Taf. 3 No 168.

Stadt Lindau am Bodansee? wo selbe Kaiser Otto IV, 1198-1218, prägen liess. Rund, mit Perlenkreis. Der nach rechtshin schreitende Welfische Löwe mit geringeltem Schweife und einem gekrönten Menschengesichte. Wie drohend erhebt er die rechte vordere Tatze. Es ist eben der welfische Löwe mit dem Menschengesichte welcher auf Otto IV hinzudeuten scheint. Ob er aber in Wirklichkeit nach Lindau gehört, möchte ich nicht

gerade behaupten, indem der zum lindauischen Wappen gehörende Lindenbaum oder Zweig hier fehlt. Immerhin scheint es mir unzweifelhaft einer der von Kaiser Otto IV in Bayern geprägten Bracteaten zu sein. (Man vergleiche Cappe. Die Münzen der deutschen Kaiser und Könige. II Bd. Taf XVI, Nos 150, 151, 153, 155 und Dr D.-E. Beischlag. Versuch einer Münzgeschichte Augsburgs Taf. II, No 25, und Tafel VI, Nos 36 und 38. — Ich halte dieses Stück für noch unedirt.

3. *Stadt Lindau am Bodansee.* Das mit einer Kolbenkrone bekrönte Brustbild Kaiser Friedrich II (1212-1250) zwischen zwei Lindenzweigen mit je drei Blättern. — Dieses unzweifelhaft Lindau zugehörige Stück halte ich gleichfalls für noch unedirt.

4. *Bern.* Rund, mit Perlenkreis. Der nach links hinschreitende Bär und über dessen Rücken ein Kreuz. — Abgebildet in : Dr H. Meyer. Die Bracteaten der Schweiz auf Tafel I, No 48.

Bei sämmtlichen 4 Typen ist das Bild vom Perlenkeis durch einen glatten, ziemlich stark erhabenen Umkreis getrennt, wie diess übrigens bei den meisten Bracteaten der Fall ist.

Im Jahr 1413 hatte am Rosenberg ein grösseres Scharmützel zwischen Appenzellern und St-Gallern stattgefunden, und mögen diese Münzen daher vielleicht wohl bei diesem Anlasse der Erde übergeben worden sein.

ADOLPH JNWYLER.

Prix de quelques monnaies suisses.

Le No 10 du *Numismatisch-sphragistischer Anzeiger* de Hanovre nous donne les principaux prix des monnaies de la vente **Gutheil.**

Nous relevons les nos suivants :

Nos 2305.	Bâle. Joh. Conrad, évêque, ducat de 1662	fr. 650»—
32.	Coire. Jean IV (1601-27), ducat s. d. . .	» 281»25
2586.	Sion. Nicolas Schinner, écu de 1498 . .	» 270»—
6077.	Uri, Schwitz et Unterwald, écu sans date	» 262»50
7541.	Rottweil. Thaler 1623	» 568»75

C'est simplement effrayant !

Médailles suisses peu connues.

Nous avons décrit (4me année, page 46, nº 16) une médaille neuchâteloise de 1848.

Il convient d'abord de rétablir le fait que cette médaille, comme le prouve le texte du *revers,* a été frappée pour les événements de *1859* et non pour ceux de 1848. De plus, nous devons ajouter aujourd'hui que nous avons sous les yeux *quatre variétés* de cette médaille, dont trois se rapportant à l'année 1856 et une autre à l'anniversaire célébré en 1876, ainsi que l'annonçait l'honorable auteur de l'article susmentionné.

Nous laisserons comme nº 1 la médaille déjà décrite.

Nº 2. — Varie, *au droit,* en ce que, à côté de l'arc foulé au pied par la figure allégorique, se trouve un écusson, mais *complètement uni.* La signature de l'auteur à l'exergue est en caractères *plus lisibles.* (Collection A. Bally, Genève.)

Nº 3. — En bronze *doré,* varie en ce que l'écusson montre l'*aigle de Prusse.*

Nº 4. — La médaille frappée pour le 20me anniversaire en 1876 *ne montre plus* cet écusson, c'est-à-dire est semblable quand à l'allégorie au nº 1.

— Nous compléterons ces renseignements par la description d'une autre médaille ayant rapport aux événements de Neuchâtel 1848, fort peu connue, croyons-nous.

Droit. Légende circulaire : FINIS CORONAT — OPUS 1r MARS. Dans le champ, un guerrier cuirassé, debout, tourné vers la gauche, se reposant de la main gauche sur son épée plantée en terre, foulant au pied une chaîne, un sceptre, l'aigle de Prusse et la couronne souveraine. Le bras droit, dont l'index est allongé, montre l'aigle. A l'exergue : 1848.

Revers. Légende circulaire : REPUBLIQUE — NEUCHATELOISE. Dans le champ, la croix fédérale rayonnante, audessous de laquelle en trois lignes horizontales : 1 || MARS || 1848. Sans signature.

Métal blanc. Module, 30 millim. (Col. Ant. Bally, Genève.)

— Une autre médaille a été frappée en 1857, en commémoration du traité de Paris, qui consacra la plus complète émancipation de Neuchâtel le 26 mai 1857. Elle n'a, croyons-nous, été décrite

que par Ant. Henseler *(Catalogue descriptif,* etc., 1879, page 33, nº 26.)

Droit. Légende circulaire : CANTON — DE NEUCHATEL. Dans le champ, la Liberté, debout, regardant vers la droite. De son bras gauche, elle s'appuie sur le nouvel écusson neuchâtelois (tiercé en pal de sinople, d'argent et de gueules à une croisette d'argent dans le coin sénestre du chef), derrière lequel se montre une partie de l'écusson fédéral. Une couronne de chêne couvre une partie de l'écusson neuchâtelois (aujourd'hui écusson cantonal). Du bras droit, elle presse contre son sein un faisceau de licteur et, de la main, relève ses vêtements pour laisser voir son pied qui foule l'écusson de la *Principauté de Neuchâtel* (d'or à un pal de gueules chargé de trois chevrons d'argent). Fond de montagnes. A l'exergue : CH. BURGER.

Revers. Une couronne de chêne, formée de deux branches reliées par un nœud de ruban, au milieu de laquelle, en cinq lignes horizontales : LIBERTÉ || ET || UNITÉ || — || MDCCCLVII.

Métal blanc. Module, 42 millim.

Nous ne savons s'il en existe une frappe en bronze, mais celle en métal blanc est déjà très recherchée.

—

Médaille tessinoise de 1803.

Droit. Lég. circulaire : HELVETIORUM FOEDVS AEQVE RENOVATVM· Dans le champ, deux branches de chêne reliées par un nœud de ruban et formant couronne ; au milieu de celle-ci, en cinq lignes horizontales : PAGI || TICINENSIS || LIBERA COMITIA || XX MAII || MDCCCIII.

Revers. Lég. circulaire : VIRTVTI CIVIUM PRAEMIVM EST PATRIAE LAVS. Dans le champ, accosté de deux branches d'olivier et sommé d'un faisceau d'armes couronné de chêne, l'écusson cantonal tessinois *(parti de gueules et d'azur).*

Bronze. Module, 33 mil. Collection de M. A. Bally, à Genève.

—

Médaille de Bonaparte, consul, 1802.

Droit. Légende circulaire : ORBIS VIRO.

Dans le champ, tournée vers dextre, la tête de Bonaparte, découverte.

Revers. En 14 lignes horizontales ; GALLIÆ || PERPETUO CONSULI || BONAPARTE || OB PACTAM LUNÆPOLI || GENTIUM

PACEM || HELVETIA || CONSTITUTA LIBERA GRATA || ANNO MDCCCII || R. MAURIT. TALLEYRAND OPTIM. || IN GALL. PRO REBUS EXTERIS || MINISTRO || RAYM. VERNINAC GALLIÆ || APUD HELVETIOS || LEGATO.

Bronze. Module, 43 millim. (Collection A. Bally, Genève.)

—

Incendie de Glaris.

Droit. Vue de la ville incendiée ; au premier plan, l'église et le cimetière ; fond de montagnes.

A l'exergue, l'écusson glaronnais, au-dessus duquel le mot GLARUS, puis, en trois lignes horizontales, à droite et à gauche

DURCH FEUER — ZERSTOERT
AM 10 U. — 11 MAI
18 — 61

A droite, au-dessus des montagnes : SIBER.

Revers. Couronne formée de deux branches de chêne reliées par un nœud de ruban.

Dans le champ, en 7 lignes horizontales : GROSS || WAR DIE NOTH, || GRÖSSER || DIE BRUDERLIEBE || DAFÜR DANKT DAS || WIEDERERSTEHENDE || GLARUS.

Bronze et métal blanc (quelques exemplaires en argent même, nous assure-t-on). Module, 55 millim.

On nous écrit :

La **pièce unique**, que vous décrivez page 119 de notre dernier *Bulletin,* a été frappée en quelques exemplaires de plus que ne le pense notre honorable collègue M. R.-M.

Je puis vous *affirmer* qu'un *second exemplaire d'argent* est la possession d'un collectionneur distingué de *Genève.*

En outre, *deux* exemplaires de *bronze* déposent à la Monnaie des médailles, *deux* autres à la Bibliothèque nationale, à Paris.

J'ai également le plaisir de posséder *un exemplaire de bronze* dans ma collection personnelle.

Nous arrivons donc à connaître *deux frappes en argent* et *cinq frappes en bronze* de cette médaille, peu connue il est vrai, mais qui ne peut nullement être qualifiée d'*unique.*

ADOLPH JNWYLER.

Nécrologie.

Georges Bovy.

Né à Genève le 28 février 1837, décédé à la Servette, près de cette ville le 11 octobre 1885, Georges Bovy dut son talent à son énergie. Elevé et instruit en vue d'une profession libérale, il dut en 1862 entrer dans la maison de son père. Pendant 23 ans, il voua toutes ses forces au développement de cette maison, et porta l'exécution de la médaille à un degré de fini et de soigné qu'elle n'avait guère atteint jusque là.

On peut dire qu'il fit du métier de frappeur de médaille une profession artistique. Dans ses moments de loisir, il apprit le dessin et s'exerça qnelque peu à la gravure, sans jamais y conserver beaucoup de temps. Mais, né d'une famille d'artistes, travaillant d'un métier qui, journellement, lui mettait sous les yeux les sublimes travaux d'Antoine Bovy, de Hugues Bovy, son frère, et d'autres graveurs émérites, il prit dans leur commerce, s'il nous est permis ne nous exprimer ainsi, un goût excessivement pur, une conception magistrale de l'art.

Sur la fin de sa vie, il grava deux médailles qui furent justement estimées des numismates. La médaille du *Major Davel* et celle de Robert Etienne dont il achevait la frappe des quelques exemplaires qui en furent tirés peu de semaines seulement avant sa mort. Nous avons donné les descriptions de ces deux médailles, 2me année, page 74, et 4me année, page 58.

En résumé, Georges Bovy fut un homme de génie, mais les soins qu'il devait vouer à la maison Louis Bovy dont il était le gérant, en même temps que la préoccupation de soutenir sa nombreuse famille, l'empêchèrent de donner à ses productions purement artistiques toute la perfection qu'il avait conçue.

Que sa famille veuille bien recevoir ici l'expression de la part bien grande que nous prenons à son chagrin.

TABLE DES MATIÈRES

Chroniques.

Nécrologie.

Bibliographie.

Imprimerie ANT. HENSELER, FRIBOURG (Suisse).

